Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables Société National d'Éléctricité du Sénégal République du Sénégal

# RAPPORT DE L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE

# **POUR**

# LE PROJET D'URGENCE DE RÉHABILITATION ET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE DE LA RÉGION DE DAKAR

EN

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Septembre 2017

AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (JICA) YACHIYO ENGINEERING CO., LTD.

> JR 17-082

Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables Société National d'Éléctricité du Sénégal République du Sénégal

# RAPPORT DE L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE

# **POUR**

# LE PROJET D'URGENCE DE RÉHABILITATION ET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE DE LA RÉGION DE DAKAR

EN

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Septembre 2017

AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (JICA) YACHIYO ENGINEERING CO., LTD. **AVANT-PROPOS** 

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a décidé d'effectuer une étude

préparatoire pour le Projet d'urgence de réhabilitation et de renforcement du réseau de distribution

d'énergie de la région de Dakar en République du Sénégal, et a constitué une mission composée de

Yachiyo Engineering Co., Ltd.

De l'août 2016 à l'octobre 2017, la mission a tenu des discussions avec les autorités concernées du

Gouvernement de la République du Sénégal et a effectué une étude sur le terrain dans la zone ciblée

du projet. Après le retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et le présent Rapport a été

finalisé.

Je suis heureux de remettre ce rapport aux autorités concernées et je souhaite que ce rapport

contribuera à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

Et enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux autorités concernées du

Gouvernement de la République du Sénégal pour leur étroite coopération et soutien apporté aux

membres de nos missions.

Septembre 2017

Toshiyuki NAKAMURA

Directeur du Département Développement industriel et politique publique

Agence Japonaise de Coopération Internationale

# **RÉSUMÉ**

# ① Aperçu du pays

Situé à l'extrémité occidentale du continent africain, le Sénégal s'étend sur une superficie d'environ 200 000 km², et compte environ 14 670 000 d'habitants (2014). Considéré comme un pays pivot en Afrique de l'Ouest, elle partage sa frontière avec la Mauritanie au nord, le Mali à l'est, et la Guinée Bissau, la Guinée et la Gambie au sud. Dakar, capitale du pays située sur le point extrême du continent africain, est la porte d'entrée de l'extrême-ouest africain, et joue, à ce titre, le rôle de locomotive pour l'économie de la sous-région.

Dans une Afrique de l'Ouest dont nombre de pays présentent une situation sécuritaire et politique instable, le Sénégal bénéficie depuis son indépendance en 1960 d'un gouvernement civil stable. De plus, il s'implique activement dans l'Union Africaine (UA) et dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), jouant positivement un rôle de médiateur en vue de la résolution de conflits régionaux. D'un point de vue géographique, il joue en tant que porte d'entrée de pays ouest-africains enclavés le rôle d'une base régionale de circulation des biens et d'activités économiques. Dans le contexte de cette géographie et de cette stabilité de la situation politique, le Sénégal poursuit ces dernières années une croissance économique stable, d'un niveau d'environ 5 % annuels. En termes de secteurs de production, le secteur tertiaire, qui représente 6 dixièmes du PIB, joue un rôle de locomotive de la croissance sénégalaise.

Le RNB par habitant atteignait 1 030 dollars en 2013 (Banque Mondiale), mais, bien que passé du statut de pays pauvre à celui de pays à faibles revenus, le Sénégal reste encore confronté à de nombreux problèmes, notamment en termes de services publics et d'urbanisation générée par la démographie galopante.

### 2 Arrière-plan, historique et aperçu du Projet

Dans le secteur de l'énergie électrique, le pays a mis en œuvre entre 1998 et 2000 le programme de réforme du secteur de l'énergie, avant d'élaborer et de renouveler par la suite la « Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie » (ci-après dénommée la « LPDSE »). Cependant, comme cette lettre de politique n'a pas permis, à elle seule, de faire avancer de façon satisfaisante la réforme, un plan d'urgence d'électricité dénommé « Plan Takkal » a été élaboré en 2011. Grâce à l'un de ses projets portant sur le renforcement de la production électrique par le biais de la location de la production par diesel, l'écart de demande d'électricité a été ramené à 32 GWh en 2012, contre 267 GWh en 2011. Toutefois, la vétusté des installations de transport et de distribution engendre une perte en ligne qui s'élève à 21 %, et provoque fréquemment des coupures d'électricité notamment dans les quartiers pauvres, ce qui suscite l'inquiétude que ceci constitue l'un des facteurs du malaise social, comme des émeutes.

Dakar, capitale du Sénégal, compte 3 100 000 habitants, soit plus de 20 % de la population du pays, et englobe environ 80 % des activités industrielles, et ses zones urbaines se sont hypertrophiées de façon désordonnée en raison de la migration provinciale accélérée. Dans ces circonstances, le gouvernement sénégalais a lancé en 2014 le PSE en matière d'urbanisme, et poursuit le plan d'urbanisme, qui est l'un des projets prioritaires, afin de mettre en place la structure urbaine multipolaire par le biais de l'aménagement, à l'est de la Région de Dakar, des zones de développement émergentes (Diamniadio, Daga Kholpa), en plus du centre-ville de Dakar qui s'est développé depuis longtemps. Daga Kholpa est également considéré comme hautement prioritaire dans le « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 » mis en œuvre par la JICA, et un nouvel aéroport est en construction à Diass à proximité de Daga Kholpa.

Situé à l'est de la Région de Dakar, le poste de répartition existant de Sococim constitue une base pour le transport électrique à 90 kV à destination non seulement de la nouvelle zone de développement émergente de Diamniadio, mais aussi des villes avoisinantes de Dakar. Cependant, la vétusté de ses équipements et les incendies provoqués par la poussière et le dégât dû au sel engendrent fréquemment des coupures d'électricité, ce qui laisse apparaître le problème de sécurité de ses installations. Aussi, le

renforcement du réseau de distribution dans ces zones est considéré par le Plan Sénégal Émergent (PSE) comme l'un des défis que le pays doit relever en urgence, et également placé comme projet de haute priorité par le « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 » susmentionné.

Dans ce contexte, le gouvernement sénégalais a formulé une requête pour l'aide financière non remboursable du Japon, afin d'activer les activités socio-économiques par le biais d'un approvisionnement stable en électricité dans la partie est de la Région de Dakar et ses environs, ce qui a conduit à la réalisation d'une étude préparatoire à la coopération.

# 3 Grandes lignes du résultat d'étude et contenu du Projet

En réponse à cette requête, la JICA a envoyé une mission d'étude préparatoire du 18 septembre au 26 octobre 2016 (première étude sur le terrain), puis du 20 au 28 mai 2017 (étude complémentaire sur le terrain), équipe qui, tout en procédant avec les structures sénégalaises concernées (le Ministère de l'Énergie et du Développement des Energies Renouvelables (MEDER), organisme responsable, et la Société nationale d'électricité du Sénégal (Senelec), organisme d'exécution) à une reconfirmation et à un examen détaillé de la teneur de la requête, ainsi qu'à des discussions sur le contenu à exécuter, a réalisé une étude des sites du projet et une collecte de documents.

Après son retour au Japon, la mission d'étude, sur la base des documents des missions sur le terrain, a procédé à un examen de la nécessité du projet, de ses impacts socio-économiques et de sa pertinence, et a synthétisé les résultats de cet examen dans l'avant-projet de rapport d'étude préparatoire. La JICA a ensuite envoyé du 2 au 10 juillet 2017, dans le cadre d'une deuxième étude sur le terrain (Mission d'explication des points principaux), la mission d'étude, qui a donné des explications sur l'avant-projet de rapport d'étude, et obtenu un accord de base des organismes sénégalais concernés.

Les activités objet de la coopération qui ont été établies en résultat de ces études consistent en l'approvisionnement et la mise en place d'équipements de transformation tels que des transformateurs 90/30 kV 40 MVA et des installations de connexion à isolation gazeuse de 90 kV et de 30 kV, ainsi qu'en l'approvisionnement et la mise en place d'équipements de distribution tels que des câbles souterrains de 30 kV et des postes de transformation à usage de distribution, en des travaux de génie civil et de construction : fondations pour l'installation des différents équipements, bâtiment pour les tableaux de commande et de protection, les équipements annexes, les appareillages de connexion à isolation gazeuse 30 kV, etc. du nouveau poste de transformation de Sococim, et en l'approvisionnement de pièces de rechange pour le matériel et l'équipement fournis. On trouvera dans le tableau ci-dessous les principaux points du plan de base :

Principaux points du plan de base

Catégorie	Matériels	Nombre, volume
	1. Équipements de transformation	
	- Transformateurs 90/30 kV	2 pièces
Plan d'approvisionnement en équipements et de travaux d'installation	<ul> <li>Appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV (système de double jeux de barre)</li> </ul>	8 tableaux
	<ul> <li>Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV (système de double jeux de barre)</li> </ul>	10 tableaux
	- Dispositifs de commande / protection	14 ens.
	- Équipement d'alimentation électrique en courant continu 127 V (système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en courant continu)	1 ens.
	- Équipement d'alimentation électrique en courant continu 48 V (système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en courant continu)	1 ens.
	- Équipement d'alimentation électrique en courant alternatif (200 kVA, 2 transformateurs des services auxiliaires 30/0,4 kV, système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en CA)	1 pièce
	- Résistances de mise à la terre 30 kV	2 pièces

Catégorie	Matériels	Nombre, volume
	- Câble de puissance 90 kV	1 ens.
	- Câble de puissance 30 kV	1 ens.
	- Parafoudres 90 kV	12 pièces
	- Équipement de mise à la terre pour le poste	1 ens.
	- Câble basse tension	1 ens.
	2. Installations de distribution	1 Clis.
	Ligne de distribution     Ligne de distribution de Keur Daouda Sarr	
	- Câble de distribution de 30 kV	1 ens.
	- Poste de distribution	1 ens.
	2) Ligne de distribution de Keyrhod	1 CHS.
	- Câble de distribution de Xeymod	1 and
	- Poste de distribution	1 ens.
		l ens.
	S) Ligne de distribution de Bargny Kip     Câble de distribution de 30 kV	1 and
		1 ens.
	- Poste de distribution	1 ens.
	4) Ligne de distribution de la gare à péage Rufisque 2	1
	- Câble de distribution de 30 kV	1 ens.
	- Poste de distribution	1 ens.
	3. Travaux de génie civil et de construction	
	- Fondations pour le matériel et l'équipement fournis (Appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV, transformateurs, têtes de câble côté 90 kV, parafoudres, etc.)	1 ens.
	- Bâtiment pour les tableaux de commande et de protection, les équipements annexes, les appareillages de connexion à isolation gazeuse 30 kV, etc.	1 bâtiment
Fourniture du matériel et de l'équipement	4. Outillage pour l'entretien et pièces de rechange pour le matériel et l'équipement fournis	1 ens.

### 4 Période de construction et coût global du Projet

En cas de réalisation du Projet dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, le coût global du Projet est estimé à environ 3,018 milliards de yens (coût supporté par la partie japonaise : environ 2,838 milliards de yens, coût supporté par la partie sénégalaise : environ 180 millions de yens). Dans ce coût global, la participation de la partie sénégalaise porte principalement sur l'acquisition du terrain pour l'enfouissement de câbles de distribution (environ 36 millions de yens), le transfert de l'AIS existant (environ 0.8 million de vens), l'enlèvement des obstacles se trouvant sur les sites du Projet (voie existante à l'intérieur de l'enceinte, caniveau) (environ 2,6 millions de yens), l'enlèvement des obstacles se trouvant sur les sites du Projet (AIS existant) (environ 1,6 million de yens), l'enlèvement des obstacles se trouvant sur les sites du Projet (bâtiment existant de protection et de commande) (environ 23.6 millions de vens), la modification du système SCADA existant du centre de dispatching de Mbao (environ 1 million de yens), la mise en place des transformateurs pour les postes de distribution (environ 0,3 million de yens), la demande d'examen pour l'approbation environnementale (environ 4,1 millions de yens), la procédure d'obtention du permis de construire du gouvernement du Sénégal (environ 1 million de yens), la procédure nécessaire au transport terrestre intérieur (y compris la demande auprès de la gendarmerie) (environ 5,2 millions de yens), la caution pour l'Ageroute concernant les travaux d'enfouissement de câbles souterrains (environ 9,3 millions de yens), et les frais d'ouverture de compte bancaire (A/B) et de paiement par procuration (A/P) (environ 3,5 millions de yens), et la TVA (environ 91 millions de yens). Le présent Projet est exécuté en tant que projet des obligations d'État B, et la durée des travaux sera de 29,0 mois.

# **5** Évaluation du projet

#### [Pertinence]

Comme indiqué dans ce qui suit, le présent Projet contribue à la réalisation du plan de développement et au secteur énergétique du Sénégal et bénéficie au grand public. Par conséquent, la pertinence des travaux cibles de la coopération est jugée élevée.

# (1) Population bénéficiaire

La mise en œuvre du présent Projet permettra de fournir de manière stable de l'électricité de bonne qualité aux 491 000 habitants de la région bénéficiaire de Rufisque. Par ailleurs, étant donné que la région en question est une zone de promotion et de développement, il est escompté que la population augmentera en moyenne à un rythme annuel de 8,64 % jusqu'en 2025, date à laquelle il est prévu que le présent Projet bénéficie à 1 326 000 personnes.

### (2) Urgence

L'énergie électrique non desservie augmente parallèlement à la demande d'électricité du Sénégal qui croît année après année. Pour ce qui est de l'énergie électrique non desservie en raison d'une production insuffisante, le déploiement d'urgence d'électricité de location s'est avéré très efficace, mais les pannes de courant dues au transport et à la distribution d'électricité ont tendance à augmenter année après année, et 17 088 pannes de courant se sont produites en 2013. Dans ces circonstances, des contre-mesures avec la transformation des postes de commutation en appareillage de commutation à isolation gazeuse (GIS) et l'ensevelissement des lignes de distribution qui constituent les composantes du présent Projet sont des questions urgentes.

#### (3) Corrélations entre le plan de développement à moyen terme et à long terme

Conformément à la vision d'un « Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un État de droit », trois piliers stratégiques ont été établis dans le PSE, et le secteur énergétique représente un moyen de réaliser le changement structurel de l'économie et de la croissance, l'un de ces trois axes. En outre, la zone de promotion et de développement de Diamniadio étant positionnée comme la nouvelle base industrielle et logistique dans le PSE, il est jugé que le présent Projet contribuera aux plans de développement à moyen et long terme du Sénégal.

#### (4) Cohérence avec les mesures d'aide et les principes du Japon

Dans sa politique d'aide par pays pour la République du Sénégal, le Japon met l'accent sur l'aide au développement économique pour contribuer à la stabilité démocratique du Sénégal et au développement sain de l'économie en gardant en ligne de mire le PSE. Par conséquent, la mise en œuvre du présent Projet qui contribue au plan en question correspond à la politique et aux principes d'aide du Japon.

En outre, en ce qui concerne le présent Projet, le contenu et le calendrier des travaux réalisables dans le cadre du programme de l'aide financière non remboursable - qui définit que le pays d'approvisionnement des principaux équipements et matériel est le Japon, et que le projet sera achevé dans le délai de l'E/N - sont établis, et peuvent être mis en œuvre sans problème particulier.

#### [Efficacité]

Les effets escomptés à la suite de la mise en œuvre du présent Projet sont les suivants.

#### (1) Effet quantitatif

Indicateur	Valeur de référence (Valeur réelle 2015)	Valeur cible (2023) (3 ans après l'achèvement du projet)	
Capacité des transformateurs à Sococim (90/30kV) (MVA)	-	80	
Taux d'utilisation des installations du poste de Sococim (%)	-	34	

(2) Effets qualitatifs

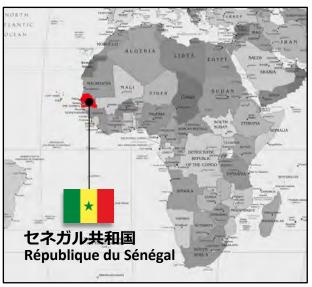
Situation actuelle et défis	Mesures du présent Projet (travaux cibles de la coopération)	Effets du plan / degré de l'amélioration
Il est escompté que la demande d'électricité dans la zone émergente augmente.	Transformation du poste de sectionnement en poste électrique	La création d'un réseau d'alimentation correspondant à la croissance de la demande d'électricité contribuera à l'amélioration des activités économiques de la zone émergente et du cadre de vie des habitants, en évitant que les limites de l'approvisionnement d'électricité aient un effet néfaste sur les activités économiques, les services publics et la vie des habitants.
Outre les pannes sur l'artère de distribution sont nombreuses, la règle du N-1 n'est pas applicable.	Doublement du système du tracé de la ligne de distribution et ensevelissement de celui-ci	Le fait de doter le réseau de distribution d'électricité d'un niveau de fiabilité d'alimentation de N-1 contribuera à l'amélioration des activités économiques de la zone émergente et du cadre de vie des habitants, en évitant que les problèmes d'alimentation lors d'une panne aient un effet néfaste sur les activités économiques, les services publics et la vie des habitants.

# **TABLE DES MATIERES**

Avant Propos Résumé Table des matières Location de site de projet Liste des figures et tableaux Abréviation

Chapit	e 1 - Arrière-plan du Projet	
1-1	Arrière-plan, historique et aperçu de l'aide financière non remboursable	1-1
1-2	Conditions naturelles.	1-2
1-3	Considérations environnementales et sociales	1-6
1-	-1 Évaluation des impacts environnementaux	1- <i>6</i>
	1-3-1-1 Aperçu des composantes du projet ayant un impact environnemental et social	. 1-6
	1-3-1-2 Situation environnementale et sociale servant de base	1- <i>€</i>
	1-3-1-3 Structure / organisation des considérations environnementales et sociales du Sénégal	
	1-3-1-4 Examen comparatif des plans alternatifs (y compris le scénario « sans projet »)	1-22
	1-3-1-5 Établissement de la portée des impacts	
	1-3-1-6 TdR de l'étude des considérations environnementales et sociales	
	1-3-1-7 Résultats de l'étude des considérations environnementales et sociales	1-30
	1-3-1-8 Évaluation des impacts	1-32
	1-3-1-9 Mesures d'atténuation et coût de la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation	1-35
	1-3-1-10 Plan de suivi	1-38
1-	-2 Consultations avec les parties prenantes	1-40
	1-3-2-1 Consultations avec les parties prenantes concernant la fixation de l'intinéraire	1-40
	1-3-2-2 Consultations avec les parties prenantes concernant les personnes/structures	i
	susceptibles d'être idemnisées sur l'itinéraire	1-40
1-	-3 Acquisition de terrains et déplacement de personnes	1-42
1-	4 Avant-projet du formulaire de suivi	1-42
1-	-5 Liste de vérification environnementale	1-47
	Aperçu du Projet	
	-2 Aperçu du Projet	
	Conception de base du Projet faisant l'objet de la coopération	
	-1 Principes de conception	
_	2-2-1-1 Principes de base	
	2-2-1-1-1 Prévision de la demande d'électricité	
	2-2-1-1-2 Analyse des réseaux	
	2-2-1-1-3 Pertinence du contenu du Projet	
	2-2-1-2 Principes concernant les conditions naturelles	
	2-2-1-3 Principes concernant les conditions socio-économiques	
	2-2-1-4 Principes concernant la situation de la construction / de l'approvisionnement, ou	
	la situation particulière des milieux professionnels / de la pratique commerciale	2-26
	2-2-1-5 Principes concernant l'emploi de l'entrepreneur local et l'utilisation des matériels	
	et des équipements locaux.	
	2-2-1-6 Principes concernant l'opération, la maintenance et la gestion	2-27
	2-2-1-7 Principes concernant la détermination du niveau des installations et des	,
	équipements, etc.	
	2-2-1-8 Principes concernant la méthode de construction / d'approvisionnement et la	
	période des travaux	
2-2-2	Plan de base	
	2-2-2-1 Plan d'ensemble	2-54

2-2-2-1-1 Conditions de conception (conditions meteorologiques, conditions	
concernant le système électrique, normes appliquées et unité utilisées)	2-54
2-2-2-1-2 Plan d'emplacement de postes de distribution et tracés de lignes de	
distribution	2-54
2-2-2-2 Plan d'équipements	2-63
2-2-2-1 Aperçu du plan de base	2-63
2-2-2-2 Équipements de transformation (nom d'équipement, spécifications	
principales, etc.)	2-70
2-2-2-3 Équipements de distribution (nom d'équipement, spécifications	
principales, etc.)	2-84
2-2-2-4 Bâtiment des postes (nom des bâtiments, spécifications principales,	
surface de construction, etc.)	2-99
2-2-3 Plan de conception de base	
2-2-4 Plan d'exécution des travaux / plan d'approvisionnement	
2-2-4-1 Principes d'exécution des travaux / principes d'approvisionnement	
2-2-4-2 Points importants concernant l'exécution des travaux / l'approvisionnement	
2-2-4-3 Répartition des travaux de construction / répartition de l'approvisionnement et	
l'installation	
2-2-4-4 Plan de supervision des travaux / plan de supervision de l'approvisionnement	
2-2-4-5 Plan de gestion de la qualité	
2-2-4-8 Plan d'exécution	
2-3 Aperçu des tâches à la charge de la partie sénégalaise	
2-4 Plan d'opération, de maintenance et de gestion du Projet	
2-4-1 Principes de base (structure d'exécution, personnels)	
2-4-2 Principes concernant le contrôle périodique	
2-5 Coût approximatif du Projet	
2-5-1 Coût approximatif du Projet faisant l'objet de la coopération	
2-5-2 Coût d'opération, de maintenance et de gestion	. 2-120
,	
Chapitre 3 Évaluation du projet	
3-1 Conditions préalables à la mise en œuvre des travaux	
3-2 Intrants que le bénéficiaire doit assurer (prise en charge) pour réaliser le plan d'ensemble du projet	
3-3 Conditions extérieures	
3-4 Évaluation du projet	
3-4-1 Pertinence	
3-4-2 Efficacité.	3-3
Annexes	
1. Liste des membres de mission	
2. Calendrier d'exécution de mission	
3. Liste des personnes rencontrées	
4. Procès-verbal des discussions	
5. Rapport de mission	A-5
6. Plan de conception préliminaire	A-6
7. Rapport de l'étude topographique	A-7
8. Rapport de l'étude de sol	



■ Carte de l'Afrique

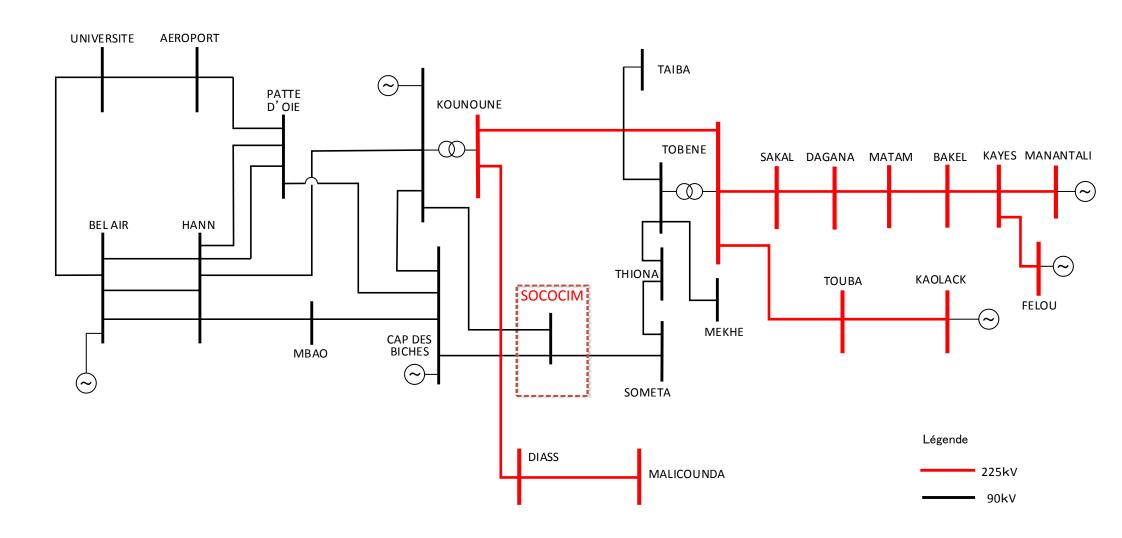
■ Carte de Sénégal





■ Vue agrandie de la région de Dakar

Carte de localisation des sites cibles du Projet





Rendu architectural

# LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Chapitre 1		
Figure 1-2.1	Carte géologique de la zone de Dakar (formations superficielles)	1-2
Figure 1-2.2	Carte géologique de la zone de Dakar (formations du substratum)	1-2
Figure 1-2.3	Disposition dans l'enceinte du poste de répartition existant de Sococim	1-4
Figure 1-2.4	Situation autour du site	1-4
Figure 1-2.5	État du bâtiment existant	1-5
Figure 1-2.6	Impacts dus à la poussière	1-5
Figure 1-3-1-2.1	Zone cible du présent Projet et subdivisions administratives de la région o	de Dakaı
Figure 1-3-1-2.2	Altitude de la zone cible du présent Projet	
Figure 1-3-1-2.3	Emplacement des stations météorologique et pluviométriques de la région	
Figure 1-3-1-2.4	Carte des inondations lors des crues de 2009	1-10
Figure 1-3-1-2.5	Utilisation des terres dans les environs de la zone cible du présent Projet	1-11
Figure 1-3-1-2.6	Densité démographique dans les environs de la zone cible du présent Projet	1-12
Figure 1-3-1-2.7	Situation des environs des sites	1-14
Figure 1-3-1-2.8	Distribution d'établissements scolaires et de soins dans les alentours de la z	one cible
	du présent Projet	1-15
Figure 1-3-1-3.1	Organigramme du Ministère de l'Environnement et du Développement durab	ole 1-16
Tableau 1-2.1	Évolution mensuelle des données météorologiques de Dakar (2015)	1-3
Tableau 1-3-1-1.1	Composantes du projet cible de la coopération et étendue du projet	1-6
Tableau 1-3-1-2.1	Rubriques et périodes des observations de chaque station	1-9
Tableau 1-3-1-2.2	Probabilité d'occurrence des précipitations enregistrées lors des inondations 2009, et 2012	
Tableau 1-3-1-2.3	Population de la région de Dakar	
Tableau 1-3-1-3.1	Liste des projets et programmes pour lesquels une étude d'imp	pact sui
	l'environnement approfondie est obligatoire	1-17
Tableau 1-3-1-3.2	Liste des projets et programmes qui nécessitent une analyse environnementa	
Tableau 1-3-1-3.3	Disparités entre le cadre législatif relatif à l'EIE du Sénégal et les lignes d	
	relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA et prin	ncipes de
	mise en œuvre dans le projet	1-20
Tableau 1-3-1-4.1	Examen comparatif des plans alternatifs	1-23
Tableau 1-3-1-5.1	Résultats de l'établissement de la portée des impacts	1-24
Tableau 1-3-1-6.1	TdR de l'étude des considérations environnementales et sociales	1-27
Tableau 1-3-1-7.1	Résultats de l'étude des considérations environnementales et sociales	1-30
Tableau 1-3-1-8.1	Comparaison de l'établissement de la portée des impacts et des résultats d	le l'étude
	des considérations environnementales et sociales	1-33

Tableau 1-3-1-9.1	Mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement	1-35
Tableau 1-3-1-10.1	Plan de suivi environnemental	1-38
Tableau 1-3-4.1	Avant-projet du formulaire de suivi	1-42
Tableau 1-3-5.1	Avant-projet de la liste de vérification environnementale	1-47
Chapitre 2		
Figure 2-2-1-1.1	Évolution de la quantité d'électricité de vente	2-2
Figure 2-2-1-1.2	Évolution du taux de croissance de la quantité d'électricité de vente	2-2
Figure 2-2-1-1.3	Évolution de la demande d'électricité de pointe	2-3
Figure 2-2-1-1.4	Évolution du taux de croissance de la demande d'électricité de poin	2-3
Figure 2-2-1-1.5	Division par zone de la Région de Dakar	2-5
Figure 2-2-1-1.6	Résultats de la prévision de la demande d'électricité	2-6
Figure 2-2-1-1.7	Résultats de la prévision de la demande d'électricité de pointe	2-6
Figure 2-2-1-1-2.1	Structure des réseaux et capacité de transport (à la date d'octobre 2016)	2-8
Figure 2-2-1-1-2.2	Résultats de l'analyse du flux de puissance (à l'heure de pointe, le 4 octobre	e 2016 à
	22 heures)	2-8
Figure 2-2-1-1-2.3	Plan de renforcement des réseaux	2-9
Figure 2-2-1-1-2.4	Résultats de l'analyse du courant de défaut (à l'heure de pointe, le 4 octobre	e 2016 à
	22 heures)	2-10
Figure 2-2-1-1-2.5	Réseaux en 2020 faisant l'objet de l'analyse	2-13
Figure 2-2-1-1-2.6	Résultats de l'analyse de flux de puissance (2020)	2-14
Figure 2-2-1-1-2.7	Résultats de l'analyse du flux de puissance (2020)	2-15
Figure 2-2-1-1-2.8	Résultats de l'analyse du courant de défaut	2-16
Figure 2-2-1-1-2.9	Flux de puissance en cas de la charge maximale d'avenir du poste	2-19
Figure 2-2-1-1-3.1	Situation actuelle du poste de répartition de Sococim existant (schéma unifilai	re) 2-20
Figure 2-2-1-1-3.2	Plan d'urbanisme futur de la Région de Dakar	2-23
Figure 2-2-1-1-3.3	Puissance installée des postes de distribution existant 30/0,4 kV dans les zone	es cibles
	du présent projet de distribution électrique	2-24
Figure 2-2-1-8.1	Méthodes d'enfouissement du câble 30 kV	2-34
Figure 2-2-1-8.2	Carte de localisation des travaux d'enfouissement du câble 30 kV du tra	cé Keur
	Dauda Sarr	2-38
Figure 2-2-1-8.3	Carte de localisation des travaux d'enfouissement du câble 30 kV du tracé Keyrhod	2-42
Figure 2-2-1-8.4	Carte de localisation des travaux d'enfouissement du câble 30 kV du tracé Bar	
Figure 2-2-1-8.5	Carte de localisation des travaux d'enfouissement du câble 30 kV du tracé	
1 15010 2-2-1-0.3	péage Rufisque 2	
Figure 2-2-1-8.6	Carte de localisation des travaux de la ligne aérienne du câble 30 kV du tra	
1 18410 2-2-1-0.0	Dauda Sarr	
Figure 2-2-1-8.7	Méthode de suspension du câble du tracé Keyrhod pour le tronçon trave	
1 15010 2-2-1-0./	caniveau	
		2 33

Figure 2-2-1-2.1	Plan d'emplacement des postes de distribution et tracés des lignes de distri	bution
		. 2-55
Figure 2-2-1-2.2	Tracé Keur Dauda Sarr	. 2-57
Figure 2-2-2-1-2.3	Traversée de l'autoroute par le tracé Keur Dauda Sarr par le biais du conduit d	enterré
		. 2-58
Figure 2-2-2-1-2.4	Tracé Keyrhod	. 2-58
Figure 2-2-2-1-2.5	Mise en place d'un nouveau pont réservé au câble pour la traversée de la voie	d'eau
	située sur le tracé Keyhod	. 2-59
Figure 2-2-2-1-2.6	Voie d'eau existant sur le tracé Keyrhod et sur laquelle le pont réservé au câb	le sera
	mis en place	. 2-60
Figure 2-2-2-1-2.7	Tracé Bargny Kip	. 2-61
Figure 2-2-2-1-2.8	Poussière de ciment incrustée sur les isolateurs	. 2-61
Figure 2-2-2-1-2.9	Méthodes de traversée du tracé Bargny Kip	. 2-62
Figure 2-2-2-1-2.10	Ponts présents sur le tracé Bargny Kip	. 2-62
Figure 2-2-2-1-2.11	Tracé Gare à péage Rufisque 2	. 2-63
Figure 2-2-2-3.1	Vue en coupe de câble	. 2-98
Figure 2-2-4-4.1	Schéma relationnel pour l'exécution du Projet	. 2-110
Figure 2-2-4-8.1	Calendrier d'exécution du Projet	. 2-117
Tableau 2-2-1-1-1.1	Prévision du PIB réel	. 2-4
Tableau 2-2-1-1-1.2	PIB régional par zone de la Région de Dakar	. 2-4
Tableau 2-2-1-1-1.3	Taux de perte dans le transport et la distribution	. 2-5
Tableau 2-2-1-1-1.4	Résultats du taux de charge du réseau	. 2-5
Tableau 2-2-1-1-1.5	Prévision de la demande d'électricité pour l'ensemble du Sénégal et la Région de	Dakar
		. 2-6
Tableau 2-2-1-1-1.6	Prévision de la demande d'électricité de pointe pour l'ensemble du Sénégal et la Région de Dakar.	. 2-6
Tableau 2-2-1-1-1.7	Prévision de la demande d'électricité de pointe par zone de la Région de Dakar.	. 2-6
Tableau 2-2-1-1-1.8	Prévision de la demande d'électricité de pointe par poste	. 2-7
Tableau 2-2-1-1-2.1	Flux de puissance et capacité de transport (le 4 octobre 2016 à 22 heures)	. 2-9
Tableau 2-2-1-1-2.2	Résultats de l'analyse du courant de défaut (le 4 octobre 2016 à 22 heures)	. 2-10
Tableau 2-2-1-1-2.3	Conditions d'analyse de la stabilité	. 2-11
Tableau 2-2-1-1-2.4	Résultats de l'analyse de la stabilité	. 2-12
Tableau 2-2-1-1-2.5	Productions électriques supplémentaires entre 2015 et 2020	. 2-13
Tableau 2-2-1-1-2.6	Flux de puissance et capacité de transport	. 2-14
Tableau 2-2-1-1-2.7	Flux de puissance et capacité de transport	. 2-15
Tableau 2-2-1-1-2.8	Résultats de l'analyse du courant de défaut	. 2-16
Tableau 2-2-1-1-2.9	Conditions d'analyse de la stabilité	. 2-17
Tableau 2-2-1-1-2.10	Résultats de l'analyse de la stabilité	. 2-18
Tableau 2-2-1-1-3.1	Taux de charge de chaque poste de la Région de Dakar (en date du 14 juillet 2015)	. 2-21
Tableau 2-2-1-1-3.2	Taux de charge des feeders de distribution provenant de chaque poste de la Rég	ion de
	Dakar (en date du 14 juillet 2015)	2-22

Tableau 2-2-1-1-3.3	Prévision de la demande d'électricité dans les zones cibles du présent projet de
	distribution électrique
Tableau 2-2-1-4.1	Lieux d'approvisionnement des principaux matériaux de construction pour les
	grandes sociétés de construction
Tableau 2-2-1-8.1	Procédures de commutation lors de la modification en poste de transformation 2-28
Tableau 2-2-1-8.2	Spécifications de la pose de câble
Tableau 2-2-1-8.3	Matériaux d'enfouissement
Tableau 2-2-1-8.4	Liste des travaux d'enfouissement du câble de distribution 30 kV Tracé Keur
	Daouda Sarr (Longueur de la ligne : 4,7 km)2-35
Tableau 2-2-1-8.5	Liste des travaux d'enfouissement du câble de distribution 30 kV Tracé Keyrhod
	(longueur de la ligne : 9,2 km)
Tableau 2-2-1-8.6	Liste des travaux d'enfouissement du câble de distribution 30 kV Tracé Bargny Kip
	(longueur de la ligne : 1,7 km)
Tableau 2-2-1-8.7	Liste des travaux d'enfouissement du câble de distribution 30 kV Tracé Gare à
	péage Rufisque 2 (Longueur de la ligne : 6,7 km)
Tableau 2-2-1-8.8	Liste des travaux de la ligne aérienne de distribution 30 kV
Tableau 2-2-2-1-2.1	Sites candidats pour les postes de distribution et leur ordre de priorité2-56
Tableau 2-2-2-1.1	Aperçu élémentaire
Tableau 2-2-2-3.1	Caractéristiques du câble 30 kV ①
Tableau 2-2-2-3.2	Caractéristiques du câble 30 kV ②
Tableau 2-2-2-4.1	Aperçu du plan de construction
Tableau 2-2-2-4.2	Résistance de conception du béton
Tableau 2-2-2-4.3	Liste des principales finitions extérieures
Tableau 2-2-2-4.4	Liste des principales finitions intérieures
Tableau 2-2-2-4.5	Nécessité des installations contre la foudre suivant les normes portant sur le plan des
	installations de bâtiment (ancienne version)
Tableau 2-2-4-3.1	Répartition des travaux entre les parties japonaise et sénégalaise
Tableau 2-2-4-6.1	Fournisseurs des matériaux, matériels et équipements du Projet2-112
Tableau 2-2-4-6.2	Type et quantité des pièces de rechange recommandées
Tableau 2-2-4-6.3	Type et quantité des articles consommables

# **ABRÉVIATION**

AFNOR Association Française de Normalisation

AIS Air Insulated Switchgear

ANACIM Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie

ANSD Agence Nationale de Statistique et de la Démographie

ASEAN Association of Southeast Asian Nations

AT Admission Temporaire

AU African Union

BBC BACnet Building Controller

CRSE Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité

CV Cross-linked polyethylene insulated Vinyl sheath

CVMAZV CV with metal-amoured and corrosion-proof type

DAC Development Assistance Committee

DEEC Direction de l'Environnemnet et des Establissements Classees

DMTE Département de la Maintenance du Transport d'Energie

DTAE Direction du Transport et Achat Energie

DPEE Direction de la Prevision et des Etudes Economiques

DPI Déclaration Préalable d'Importation

DSM Digital Surface Model

ECOWAS Economic Community of West African States

EIA Environmental Impact Assessment

EIB European Investment Bank

EU European Union

FEP Flexible Electric Pipe
GDP Gross Domestic Product

GRDP Gross Regional Domestic Product

GIS Gas Insulated Switchgear

IDB Islamic Development Bank

IEC International Electrotechnical Commission

IPP Independent Power Producer

ISO International Organization for Standardization
ISPS International Ship and Port Facility Security
JICA Japan International Cooperation Agency
JEC Japanese Electrotechnical Committee

JEM Standards of the Japan Electrical Manufacturers' Association

JIS Japanese Industrial Standards

LED Light Emitting Diode

LPDSE Lettre de Politique de Dévelopment du Secteur de l' Energie

MCCB Molded Case Circuit Breaker

MEDD Ministére de l'Environnment et du Development Durable

MEDRE Ministère de l'Energie et du Développementdes Energies Renouvelables

NF Norme Française

NFC Near Field Communication

ODA Official Development Assistance

OHSAS Occupational Health and Safety Assessment Series

OJT On the Job Training

OMVS Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

PCBs Polychloronated Byphenyl
PCT Polychlorinated Terphenyl
PCBT Polychlorinated benzyl toluene

PDNA Post Disaster Needs Assessment

PPHSE Plan for Protection of Health, Security and Environment

PRSP Poverty Reduction Strategy Papers
PSE Plan stratégique Sénégal Emergent

PVC Polyvinyl Chloride

ROW Right of Way

Senelec Société National d'Éléctricité du Sénégal SCADA Supervisory Control And Data Acquisition

SIL Surge Impedance load

SOGEM Société de Gestion de l'Energie de Manantali

SNDES Stratégie Nationale de Développement Economique et Social pour la période

TE Titre d'Exonération

TEU Twenty-Foot Equivalent Unit

TOR Terms of Reference

TIPI Tableaux d'Interface de Puissance et d'Information

TUR Tableau Basse Tension Urbain Réduit

TVA Taxe sur la Valeur Ajoutée

UTE Union technique de l'electricite et de la communication

VP unplasticized polyvinyl chloride pipe type VP

WADB West African Development Bank

WHO World Health Organization
XLPE Cross-linked polyethylene

# Chapitre 1 Arrière-plan du Projet

### 1-1 Arrière-plan, historique et aperçu de l'aide financière non remboursable

Situé à l'extrémité occidentale du continent africain, le Sénégal s'étend sur une superficie d'environ 200 000 km², et compte environ 14 670 000 d'habitants (2014). Considéré comme un pays pivot en Afrique de l'Ouest, elle partage sa frontière avec la Mauritanie au nord, le Mali à l'est, et la Guinée Bissau, la Guinée et la Gambie au sud. Dakar, capitale du pays située à la pointe occidentale du continent africain, est la porte d'entrée de l'extrême-ouest africain, et joue, à ce titre, le rôle de locomotive pour l'économie de la sous-région. La croissance du PIB réel du Sénégal est à la hausse avec 4,7 % en 2014, alors qu'elle évoluait en moyenne autour de 3 % depuis 2006 en raison de la flambée des prix des carburants et des denrées alimentaires. Par ailleurs, la demande d'électricité, qui était de 234 MW en 2000, a doublé en 2013 avec 466 MW, et la demande de pointe a atteint 557 MW en 2016.

Dans le secteur de l'énergie électrique, le pays a mis en œuvre entre 1998 et 2000 le programme de réforme du secteur de l'énergie, avant d'élaborer et de renouveler par la suite la « Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie » (ci-après dénommée la « LPDSE »). Cependant, comme cette lettre de politique n'a pas permis, à elle seule, de faire avancer de façon satisfaisante la réforme, un plan d'urgence d'électricité dénommé « Plan Takkal » a été élaboré en 2011. Grâce à l'un de ses projets portant sur le renforcement de la production électrique par le biais de la location de la production par diesel, l'écart de demande d'électricité a été ramené à 32 GWh en 2012, contre 267 GWh en 2011. Toutefois, la vétusté des équipements de transport et de distribution engendre une perte en ligne qui s'élève à 21 % , et provoque fréquemment des coupures d'électricité notamment dans les quartiers pauvres, ce qui suscite l'inquiétude que ceci constitue l'un des facteurs du malaise social, comme des émeutes.

Dakar, capitale du Sénégal, compte 3 100 000 habitants, soit plus de 20 % de la population du pays, et englobe environ 80 % des activités industrielles, et ses zones urbaines se sont hypertrophiées de façon désordonnée en raison de la migration provinciale accélérée. Dans ces circonstances, le gouvernement sénégalais a lancé en 2014 le PSE en matière d'urbanisme, et poursuit le plan d'urbanisme, qui est l'un des projets prioritaires, afin de mettre en place la structure urbaine multipolaire par le biais de l'aménagement, à l'est de la Région de Dakar, des zones de développement émergentes (Diamniadio, Daga Kholpa), en plus du centre-ville de Dakar qui s'est développé depuis longtemps. Daga Kholpa est également considéré comme hautement prioritaire dans le « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 » mis en œuvre par la JICA, et un nouvel aéroport est en construction à Diass à proximité de Daga Kholpa.

Situé à l'est de la Région de Dakar, le poste de répartition existant de Sococim constitue une base pour le transport électrique à 90 kV à destination non seulement de la nouvelle zone de développement émergente de Diamniadio, mais aussi des villes avoisinantes de Dakar. Cependant, la vétusté de ses équipements et les incendies provoqués par la poussière et le dégât dû au sel engendrent fréquemment des coupures d'électricité, ce qui laisse apparaître le problème de sécurité de ses installations. Aussi, le renforcement du réseau de distribution dans ces zones est considéré par le PSE comme l'un des défis que le pays doit relever en urgence, et également placé comme projet de haute priorité par le « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 » susmentionné.

Dans ce contexte, le gouvernement sénégalais a formulé une requête pour l'aide financière non remboursable du Japon, afin d'activer les activités socio-économiques par le biais d'un approvisionnement stable en électricité dans la partie est de la Région de Dakar et ses environs.

Sur la base de la perte de transport de l'énergie à l'heure de pointe en 2016, le taux de perte de transport et de distribution qui s'élève à 21% se répartirait comme suit : environ 3% pour la perte de transport et environ 18% pour la perte de distribution.

#### 1-2 Conditions naturelles

# (1) Configurations géologique et topographique, etc.

Nous indiquons aux figures 1-2.1 et 1-2.2 les cartes géologiques des environs de Dakar. Les formations superficielles de la zone cible du Projet sont, dans leur ensemble, une alternance de roche calcaire, de grave calcaire, de marne et de sol marneux, et contient une nappe aquifère. Le substratum, situé sous les formations superficielles, est également composé de la roche calcaire contenant du calcium, de la marne, de l'argile limoneuse et de la roche pyroclastique. Quant aux formations superficielles du côté est, elles sont constituées de sable rubéfié des ergs ogoliens.

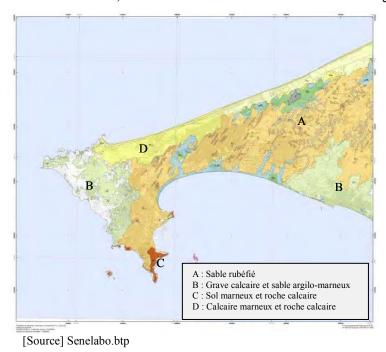
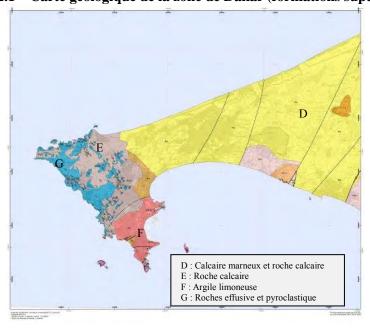


Figure 1-2.1 Carte géologique de la zone de Dakar (formations superficielles)



[Source] Senelabo.btp

Figure 1-2.2 Carte géologique de la zone de Dakar (formations du substratum)

# (2) Météorologie

Le tableau 1-2.1 indique l'évolution mensuelle des données météorologiques de 2015 relevées à la station météorologique de Dakar-Yoff de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM). Avec une température annuelle moyenne de 24,9°C, le climat est tempéré tout au long de l'année. Bien que la pluviométrie soit faible, la saison des pluies touche la période entre juillet et octobre, et les précipitations ont tendance à augmenter brusquement au centre-ville notamment en août et en septembre.

Tableau 1-2.1 Évolution mensuelle des données météorologiques de Dakar (2015)

	Tableau 1-2.1 Evolution mensuene des données météorologiques de Dakai (2013)											
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Température maximale (°C)	24,3	23,1	24,6	24,3	27,2	28,9	30,4	30,6	31,0	31,1	30,5	29,4
Température minimale (°C)	18,7	17,1	17,8	18,9	22,1	24,3	25,7	25,6	24,0	25,8	24,0	21,7
Température moyenne (°C)	20,8	19,6	20,8	21,2	24,3	26,3	27,9	28,2	28,2	28,2	27,1	24,7
Vitesse maximale du vent (m/s)	10	11	11	12	10	8	9	15	19	15	15	12
Direction et vitesse moyennes du vent (m/s)	Nord 5,5	Nord 5,7	Nord 5,7	Nord 5,2	Nord 4,7	Ouest- nord- ouest 4,0	Nord- ouest 3,8	Nord- ouest 3,2	Nord- ouest 2,9	Nord- ouest 3,2	Nord 4,1	Nord 4,2
Humidité maximale (%)	90	94	92	94	93	86	86	92	95	95	90	89
Humidité minimale (%)	55	67	58	72	70	67	68	74	74	75	51	39
Pluviométrie (mm)	0	0	0	0	0	0	34,2	349,7	183,9	82,2	0	0
Nombre de jours où les précipitations de plus de 0,1 mm sont enregistrées	0	0	0	0	0	0	5	18	16	1	0	0

[Source] Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM)

#### (3) Conditions du site

#### 1) Situation du terrain

Nous indiquons à la figure 1-2.3 la disposition des ouvrages existant dans l'enceinte du poste de répartition de Sococim. Les appareillages de connexion existants raccordés à la cimenterie adjacente à l'enceinte sont en fonctionnement. En raison d'un dénivelée entre le terrain et la route passant au sud devant le site, les eaux pluviales affluant dans l'enceinte sont évacuées par le biais du caniveau situé à l'ouest. Par ailleurs, étant donné que la largeur de la chaussée existant dans l'enceinte est insuffisante pour la circulation des véhicules, il y aura lieu de s'assurer de la sécurité pour le passage des véhicules pendant les travaux réalisés dans le cadre du Projet, en procédant à la remise en état du caniveau d'évacuation des eaux pluviales et à l'enlèvement d'une partie des appareillages de connexion, et ceci avant même les travaux de réhabilitation du poste de répartition. D'autre part, comme le montre la figure 1-2.4, l'espace de parking à proximité de l'entrée de l'enceinte permettra de stocker provisoirement les matériaux.



Figure 1-2.3 Disposition dans l'enceinte du poste de répartition existant de Sococim



Figure 1-2.4 Situation autour du site

#### 2) État actuel du bâtiment existant

Comme le montre la figure 1-2.5, les fissures traversent le plafond et les murs autour des baies dans le bâtiment existant du poste de répartition de Sococim. Par ailleurs, le sol dans le périmètre du bâtiment existant étant constitué d'une sédimentation de la marne verdâtre, la fondation des ouvrages pourrait avoir subi une influence néfaste provoquée par celle-ci. Bien qu'il ne reste plus de dessins détaillés et de renseignements datant de l'époque où a été construit le bâtiment, l'enquête auditive auprès de la Senelec indique que l'âge estimé du bâtiment (35 à 50 ans) y joue probablement aussi un rôle.



Figure 1-2.5 État du bâtiment existant

# 3) Impacts dus au sel et à la poussière

En raison de leur proximité avec la côte, il existe une crainte de dégâts dû au sel sur les zones cibles du Projet, y compris les tracés des lignes de distribution. D'autre part, l'extraction des roches calcaires destinées à la fabrication du ciment se déroule dans la carrière située près du poste de répartition de Sococim et d'une partie des tracés des lignes de distribution. Aussi, la poussière s'incruste sur les plantes comme le montre la figure 1-2.6, et le même type de phénomène a également été constaté visuellement sur les murs du bâtiment.

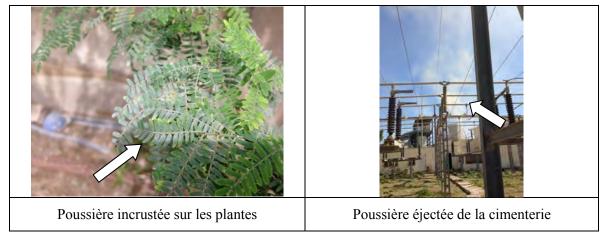


Figure 1-2.6 Impacts dus à la poussière

#### 1-3 Considérations environnementales et sociales

#### 1-3-1 Évaluation des impacts environnementaux

# 1-3-1-1 Aperçu des composantes du projet ayant un impact environnemental et social

Les composantes du projet cible de la présente coopération sont détaillées au Chapitre 3, mais les grandes lignes des composantes susceptibles des impacts sur l'environnement et la société sont indiquées au Tableau 1-3-1-1.1.

Tableau 1-3-1-1.1 Composantes du projet cible de la coopération et étendue du projet

Principales composantes	l
1. Nouvelle construction du poste de Sococim (réhabilitation du poste de	
répartition)	

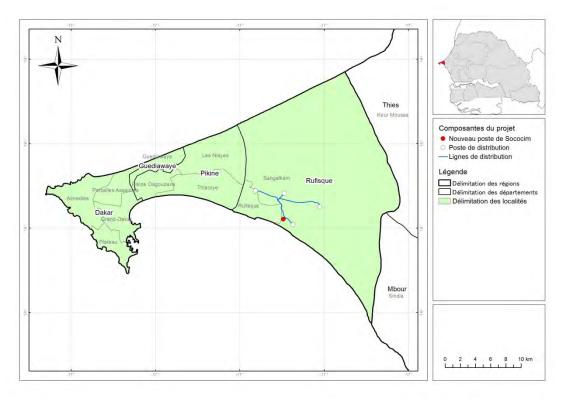
- (1) Cellule de transformateur de 90/30 kV
- (2) Sectionneur de 30 kV
- 2. Poste de distribution d'électricité / lignes de distribution
  - 2-1 Keur Daouda Sarr
    - (1) Nouvelle construction du poste de distribution d'électricité
    - (2) Lignes de distribution Sococim Keur Daouda Sarr (ligne souterraine, longueur de 5 km environ)
    - (3) Équipement de communication SCADA
  - 2-2 Keyrhod (nouvelle construction)
    - (1) Nouvelle construction du poste de distribution d'électricité
    - (2) Lignes de distribution de Sococim Keyrhod (ligne souterraine, longueur de 9 km environ)
    - (3) Équipement de communication SCADA
  - 2-3 Bargny Kip (expansion)
    - (1) Nouvelle construction d'un poste de distribution d'électricité
    - (2) Lignes de distribution de Sococim Bargny Kip (ligne souterraine, longueur de 2 km environ)
    - (3) Équipement de communication SCADA
  - 2-4 Gare à Péage Rufisque 2 (nouvelle construction)
    - (1) Nouvelle construction du poste de distribution d'électricité
    - (2) Lignes de distribution de Sococim Gare à Péage Rufisque 2 (ligne souterraine, longueur de 6 km environ)
    - (3) Équipement de communication SCADA

### 1-3-1-2 Situation environnementale et sociale servant de base

La situation dans la zone cible du présent Projet est décrite au point « 1-2 Conditions naturelles », mais les documents existants ont été, préalablement à la mise en œuvre de l'étude sur les considérations environnementales et sociales, mis en ordre de la façon suivante :

# (1) Zone cible du présent Projet

La région de Dakar, au Sénégal, dans laquelle se trouvent les sites cibles du présent Projet est composée du département de Dakar, du département de Pikine, du département de Guédiawaye, et du département de Rufisque, et la zone cible du présent Projet est une zone à cheval sur la localité de Rufisque et la localité de Sangalkan dans le département de Rufisque. La zone cible du présent Projet est indiquée à la Fig. 1-3-1-2.1.



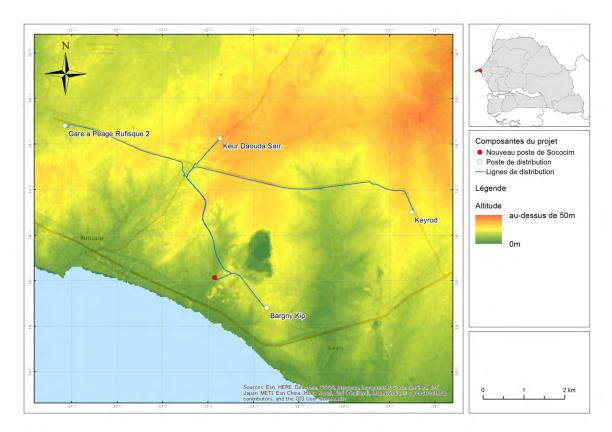
Source : la mission d'étude de la JICA

Source des données : The Humanitarian Data Exchange (https://data.humdata.org)

Fig. 1-3-1-2.1 Zone cible du présent Projet et subdivisions administratives de la région de Dakar

# (2) Topographie

La Figure 1-3-1-2.2 ci-dessous montre que la zone cible du présent Projet est une zone qui s'étend sur des pentes de 10 à 30 m d'altitude. Il n'existe ni fleuve ni lac important dans les alentours de la zone cible du présent Projet, et des écoulements d'eau ne s'y forment qu'en cas de pluies.



Source : la mission d'étude de la JICA

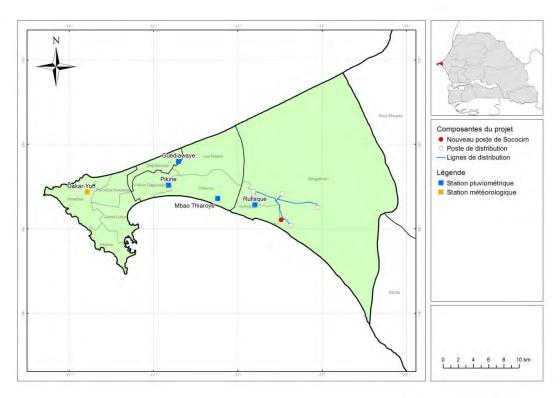
Source de données : données cartographiques JAXA AW3D30 DSM

Fig. 1-3-1-2.2 Altitude de la zone cible du présent Projet

#### (3) Conditions météorologiques

Le Sénégal est composé de 3 zones climatiques avec un climat aride au nord, un climat de savane au centre, et un climat tropical au sud, et la région de Dakar, qui abrite la zone cible du présent Projet, appartient au climat de savane. Étant donné que la région de Dakar est située dans une presqu'île face à l'océan Atlantique, le littoral possède un climat qui lui est propre, à savoir une saison dominée par l'alizé qui souffle du nord vers l'ouest de novembre à juin, et une saison de pluies torrentielles influencée par la mousson qui progresse du sud vers l'est de juillet à octobre. Dans la région de Dakar, les précipitations annuelles atteignent en général 300 à 500 mm, avec des précipitations maximales au mois d'août atteignant environ 200mm.

Dans la région de Dakar, comme le montre la figure 1-3-1-2.3 ci-dessous, il existe 1 (une) station météorologique et 4 stations pluviométriques, et la station météorologique de Dakar effectue des observations météorologiques depuis 1947. Les différentes périodes d'observation sont présentées dans le tableau 1-3-1-2.1 ci-dessous. La station d'observation proche de la zone cible du présent Projet est la station pluviométrique de Rufisque.



Source : la mission d'étude de la JICA Source des données : ANACIM

Fig. 1-3-1-2.3 Emplacement des stations météorologique et pluviométriques de la région de Dakar

Tableau 1-3-1-2.1 Rubriques et périodes des observations de chaque station

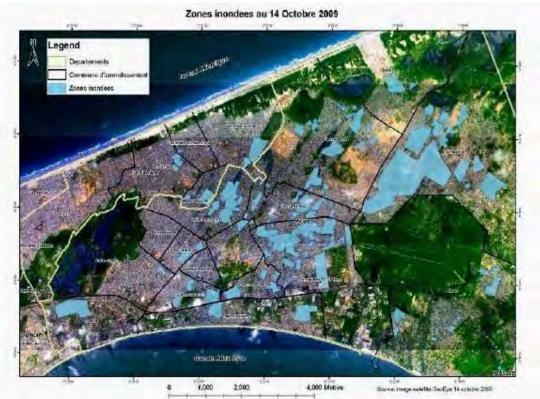
Tableau 1-3-1-2.1 Rubi iques et periodes des observations de chaque station							
Nom	Type	Données observées	Durée	Données collectées			
Dakar-Yoff	Synoptique	1 fois par jour, par heure,	1947 -	1 fois par jour (1950-2013), par			
		plus fréquemment		heure et plus fréquemment pour les			
				fortes précipitations (1961-2013),			
				avec des écarts.			
Pikine	Précipitations	1 fois par jour	1980 - 1994	1 fois par jour (1980 – 1994)			
Mbao	Précipitations	1 fois par jour	1950 - 2003	1 fois par jour (1950 – 2003)			
Thiaroye	_						
Rufisque	Précipitations	1 fois par jour	1950 - 1991	1 fois par jour (1950 – 1991)			
Guédiawaye	Précipitations	1 fois par jour	2006 - 2012	1 fois par jour (2006 – 2012)			
Thiès	Climatiques	1 fois par jour, par heure,	1950 -	1 fois par mois (1961 – 2013)			
	_	plus fréquemment					
Mbour	Climatiques	1 fois par jour, par heure,	1950 -	1 fois par mois (1961 – 2013)			
		plus fréquemment					

Source : collecte d'informations de base sur les crues à Dakar, Sénégal, et rapport d'étude de confirmation, 2012, JICA

# (4) Situation de la survenance des catastrophes

Les principaux sinistres dans la région de Dakar sont les inondations. Ces dernières années, des inondations importantes se sont produites en 2005, 2009 et 2012. En particulier, les inondations de 2009 ont fait des dégâts importants, et selon le rapport d'évaluation des besoins post-catastrophe (Post Disaster Needs Assessment - PNDA), plus de 10 % des superficies dans le département de Pikine et le département de Guédiawaye où s'étendent des terrains bas, sont inondées. On trouvera en figure 1-3-1-2.4 les données réelles sur les inondations lors des crues de 2009.

Par ailleurs, bien que partiellement composé de terrains bas, le département de Rufisque, dans lequel se trouve la zone cible du présent Projet, comporte également une zone vallonnée, et les risques d'inondations y sont moindres que dans le département de Pikine et le département de Guédiawaye.



Source : le rapport du PNDA sur les inondations de 2009

Fig. 1-3-1-2.4 Carte des inondations lors des crues de 2009

(les parties en bleu clair représentent les zones inondées)

La probabilité d'occurrence des précipitations pour les années 2005, 2009, et 2012, qui ont connu des inondations comparativement de grande ampleur, est indiquée au Tableau 1-3-1-2.2. Des inondations se sont produites en raison de précipitations d'une probabilité d'occurrence comparativement élevée. En ce qui concerne les précipitations dans la région de Dakar, des cumulo-nimbus se forment en se déplaçant d'est en ouest, et bien que les précipitations soient d'une forte intensité, elles se caractérisent par leur courte durée.

Tableau 1-3-1-2.2 Probabilité d'occurrence des précipitations enregistrées lors des inondations de 2005, 2009, et 2012

Année	Max. 10 min.	Max 1 heure	Max. 1 jour	Total sur 3 mois
				(juillet – septembre)
2005	N/A	32,4 (2)	90 (5)	610 (8)
2009	N/A	40,2 (3)	54 (2)	521 (5)
2012	36,0 (130)	01,0 (150)	168,0 (50)	662 (14)

Remarque : La valeur entre () indique la durée d'une période de retour en années, durant laquelle des événements extrêmes se produisent.

Source : la mission d'étude de la JICA

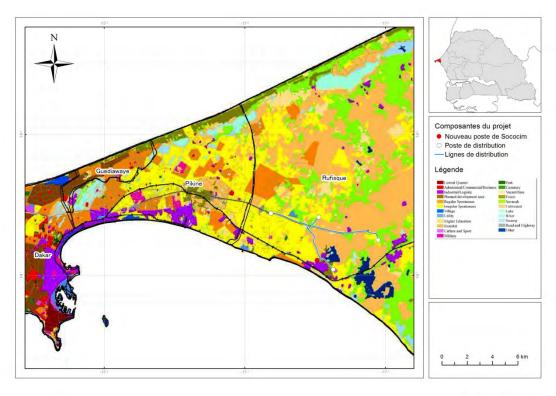
Source: Projet du « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 », Rapport final, JICA

#### (5) Distribution des aires protégées

Il n'y a pas dans la région de Dakar de zones protégées spécifiées par la loi. En revanche, elle comporte des plans d'eau et de la verdure, et leur utilisation et protection adéquates sont à l'étude en tant que zones d'urbanisation contrôlée dans les plans futurs.

#### (6) Utilisation des terres

L'utilisation des terres dans les alentours de la zone cible du présent Projet est présentée dans la figure 1-3-1-2.5 ci-dessous : la zone du projet comporte des terres nues, des terrains divers, des terrains industriels et des zones de développement, mais l'utilisation de terres posant problème sur les emplacements des installations de transformation et de distribution d'électricité n'est pas observée.



Source : la mission d'étude de la JICA

Source des données : le rapport du projet de formulation du « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 », Sénégal, 2016, JICA

Fig. 1-3-1-2.5 Utilisation des terres dans les environs de la zone cible du présent Projet

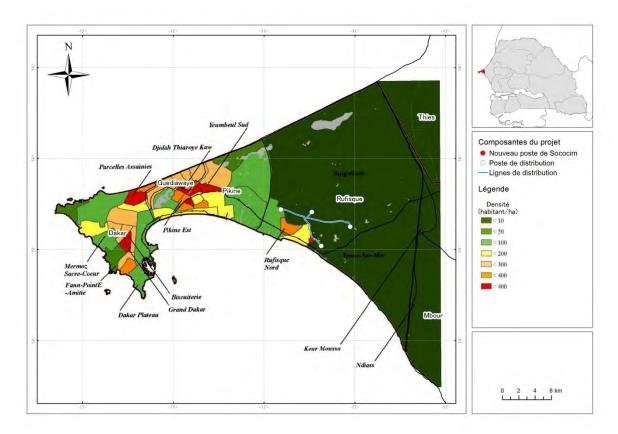
# (7) Population

La population de la région de Dakar est indiquée au Tableau 1-3-1-2.3, et celle du département de Rufisque, où se trouvent les sites cibles du présent Projet, se concentre principalement dans les zones urbaines. La répartition de la densité démographique par commune est indiquée à la Figure 1-3-1-2.6, et dans la situation actuelle, bien qu'elle soit de 200 habitants / km² dans la zone voisine, la zone cible du projet est une zone de moins de 10 habitants / km², soit la zone la moins peuplée de la région de Dakar. Toutefois, des développements y étant prévus, il est estimé que la population augmentera à l'avenir.

Tableau 1-3-1-2.3 Population de la région de Dakar

Département	Zone urbaine	Banlieue	Total
Dakar	1 181 218	-	1 181 218
Guédiawaye	339 774	-	339 774
Pikine	1 206 716	-	1 206 716
Rufisque	505 752	114 282	620 034
Total	3 233 460	114 282	3 347 472

Source: PROJECTION DE LA POPULATION DE LA REGION DE DAKAR - 2013-2015



Source : la mission d'étude de la JICA

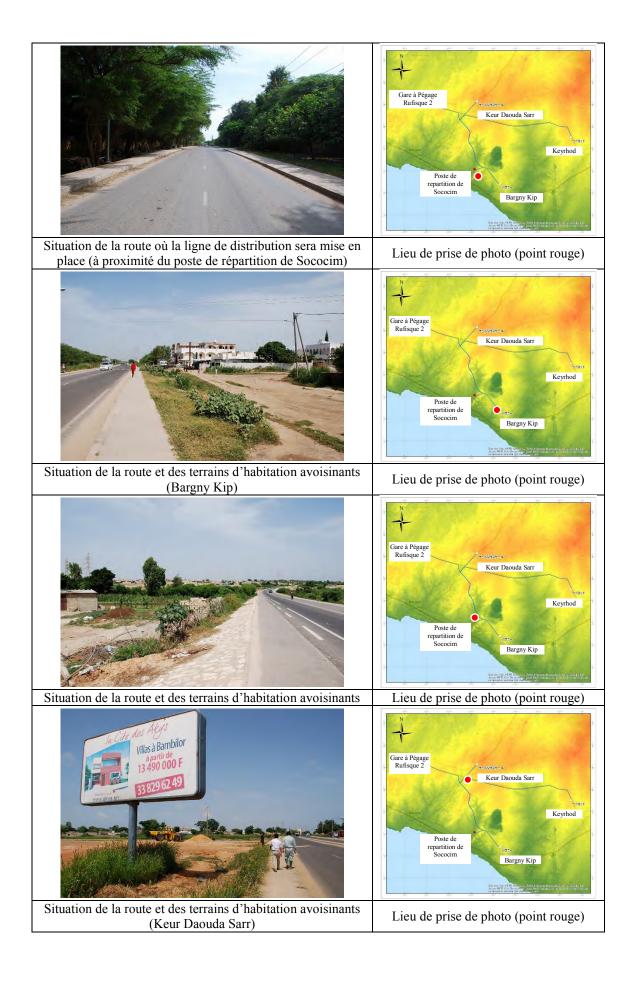
Source des données : le rapport du projet de formulation du « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 », Sénégal, 2016, JICA

Fig. 1-3-1-2.6 Densité démographique dans les environs de la zone cible du présent Projet

## (8) Caractéristiques sociales et conditions économiques

La partie est de la région de Dakar, zone cible du présent Projet, a été urbanisée à partir des années 1920, et confine à la zone dont la densité démographique est la plus élevée du département de Rufisque et aux zones de développement émergentes (Diamniadio, Daga Kholpa), qui visent une structure urbaine dispersée. Le développement des terrains d'habitation est également en cours dans les agglomérations urbaines traditionnelles, et nous assistons, d'autre part, au développement des terrains d'habitation et à la construction des logements dans les environs de la zone cible du Projet.

Dans les environs de la zone cible du Projet, il n'existe pas de quartiers dont le niveau de vie serait considérablement inférieur par rapport aux autres quartiers avoisinants, ou ceux qui abriteraient des résidents les plus pauvres. Selon les statistiques publié en 2014 par l'Agence Nationale de Statistique et de la Démographie (ANSD), l'indice des prix ne diffère pas d'un département à l'autre dans la région de Dakar, et le niveau des prix de cette zone est identique à celui relevé dans la ville de Dakar. Par ailleurs, en ce qui concerne les terrains d'habitation des environs de la zone concernée, leur accès à la N1 et à l'autoroute est facile, et leur développement est relativement récent. On trouvera dans la figure 1-3-1-2.7 ci-dessous les conditions de la zone concernée.



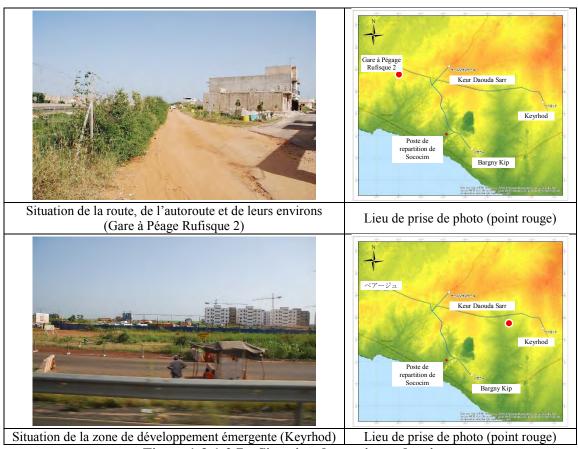


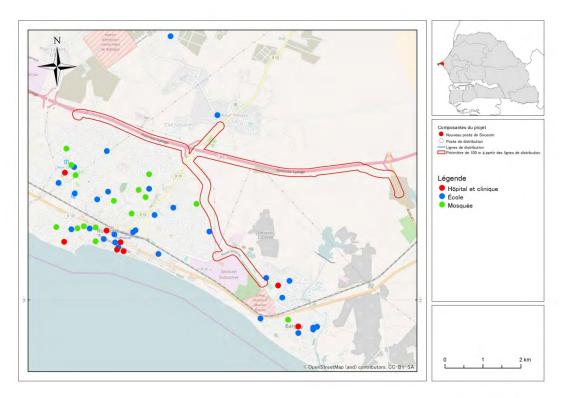
Figure 1-3-1-2.7 Situation des environs des sites

# (9) Principales industries

Bien qu'il existe une cimenterie et une carrière dans la zone cible du présent Projet, la grappe industrielle de la région de Dakar se concentre dans le département de Dakar et à une partie du département de Pikine. Ainsi, même si nous y constatons l'agriculture périurbaine, l'élevage, les moyens de transport, et les activités liées à la vente au détail de petite taille, la zone cible constitue un lieu de résidence pour les travailleurs de la région de Dakar.

# (10) Distribution des installations prenant en considération les écoles, les hôpitaux, etc.

Les hôpitaux / cliniques, écoles, et mosquées dans les alentours de la zone cible du présent Projet sont présentés dans la figure 1-3-1-2.8 ci-dessous. Aucun emplacement d'installations nécessitant des considérations n'a été confirmé dans un périmètre de 100m autour des lignes de distribution d'électricité dans le cadre du présent Projet.



Source : la mission d'étude de la JICA

Fig. 1-3-1-2.8 Distribution d'établissements scolaires et de soins dans les alentours de la zone cible du présent Projet

#### (11) Installations dans le voisinage

Il y a dans les alentours de la zone cible du présent Projet une carrière de calcaire et une usine de ciment (l'usine de ciment Sococim). Par ailleurs, du côté nord du poste de sectionnement des installations existantes de Sococim, s'étend la zone de développement émergente, Diamniadio.

## 1-3-1-3 Structure / organisation des considérations environnementales et sociales du Sénégal

# (1) Législation relative à la protection de l'environnement

La législation sur les considérations environnementales et sociales au Sénégal (évaluation des impacts sur l'environnement, l'acquisition des terrains / déplacement et réinstallation de populations) est la Loi No.2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'Environnement et le Décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 portant Code de l'Environnement (partie réglementaire).

Les dispositions portant sur l'évaluation des impacts sur l'environnement sont indiquées au Chapitre 5 de la deuxième version, et en ce qui concerne les procédures concrètes, les détails sont indiqués dans les 5 arrêtés ministériels mentionnés ci-dessous.

- 1) ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 9468 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental
- 2) ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 9469 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant organisation et fonctionnement du Comité technique
- 3) ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 9470 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 fixant les conditions de délivrance de l'Agrément pour l'exercice des activités relatives aux études d'impact sur l'Environnement
- 4) ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 9471 MJEHP DEEC en date du 28 novembre 2001 portant contenu des termes de références des études d'impact

5) ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 9472 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001 portant contenu du rapport de l'Étude d'impact environnemental

L'organisation dont relève l'évaluation des impacts sur l'environnement est la Direction de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC) du Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD). La division responsable et la Division des Évaluations d'Impact sur l'Environnement. La figure 1-3-1-3.1 montre l'organigramme du Ministère de l'Environnement et du Développement durable.



Source: http://www.environnement.gouv.sn/organigramme

Fig. 1-3-1-3.1 Organigramme du Ministère de l'Environnement et du Développement durable

### (2) Travaux nécessitant une évaluation des impacts sur l'environnement

Dans les dispositions touchant à l'évaluation des impacts environnementaux au Chapitre 5 de la deuxième version de la loi sur l'environnement, les mesures, plans, programmes, secteurs pouvant avoir un impact sur les activités de développement ou sur l'environnement doivent être soumis à l'évaluation des impacts environnementaux en vertu de ladite loi. En outre, dans la première version des règles d'application de ladite loi (décret présidentiel), les projets nécessitant une évaluation des impacts environnementaux sont classés en 2 catégories comme suit, et les activités de développement cibles dans chacune des catégories sont indiquées dans les dispositions supplémentaires 1 du décret présidentiel, et figurent au Tableau 1-3-1-3.1 et au Tableau 1-3-1-3.2.

Catégorie 1 : activités pouvant avoir un impact négatif lourd de conséquences sur

l'environnement

Catégorie 2 : activités dont le risque d'un impact négatif sur l'environnement est limité, ou

activités dont les impacts sont allégés par des mesures adéquates et des

changements de plan

Tableau 1-3-1-3.1 Liste des projets et programmes pour lesquels une étude d'impact sur l'environnement approfondie est obligatoire

Numéro	Projets et programmes			
1	Les projets et programmes susceptibles de provoquer des modifications importantes dans			
	l'exploitation des ressources renouvelables			
2	Les projets et programmes qui modifient profondément les pratiques utilisées dans l'agriculture			
	et la pêche			
3	L'exploitation des ressources en eau			
4	Les ouvrages d'infrastructures			
5	Les activités industrielles			
6	Les industries extractives et minières			
7	La production ou extension d'énergie hydroélectrique et thermique			
8	La gestion et l'élimination des déchets			
9	La manufacture, le transport, le stockage et l'utilisation des pesticides ou autres matières			
	dangereuses et/ou toxiques			
10	Les installations hospitalières et pédagogiques (grande échelle)			
11	Les nouvelles constructions ou améliorations notables de réseau routier ou de pistes rurales			
12	Les projets entrepris dans des zones écologiquement très fragiles et les zones protégées			
13	Les projets qui risquent d'exercer des effets nocifs sur les espèces de faune et de flore en péril ou			
	leurs habitats critiques ou d'avoir des conséquences préjudiciables pour la diversité biologique			
14	Le transfert de populations (déplacement et réinstallation)			

Source : Décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 portant Code de l'Environnement (partie réglementaire)

Tableau 1-3-1-3.2 Liste des projets et programmes qui nécessitent une analyse environnementale initiale

Numéro	Projets et programmes  Projets et programmes
1	Petites et moyennes entreprises agro-industrielles
2	Réhabilitation ou modification d'installations industrielles existantes de petite échelle
3	Pose des lignes de transmission électrique
4	Irrigation et drainage de petite échelle
5	Énergies renouvelables (autres que les barrages hydroélectriques)
6	Électrification rurale
7	Projets d'habitation et de commerce
8	Réhabilitation ou maintenance de réseau routier ou de pistes rurales
9	Tourisme
10	Adduction d'eau rurale et urbaine et assainissement
11	Usines de recyclage et unités d'évacuation des déchets ménagers
12	Projets d'irrigation par eau de surface allant de 100 à 500 hectares, et par eau souterraine allant
	de 200 à 1 000 hectares
13	Élevage intensif de bétail (plus de 50 têtes), d'aviculture (plus de 500 têtes)
14	Extraction et traitement de minéraux non métalliques ou producteurs d'énergie et extraction
	d'agrégats (marbre, sable, gravier, schiste, sel, potasse et phosphate)
15	Aires protégées et conservation de la diversité biologique
16	Efficacité énergétique et conservation d'énergie

Source : Décret n° 2001-282 du 12 avril 2001 portant Code de l'Environnement (partie réglementaire)

## (3) Procédure de l'évaluation des impacts environnementaux

Les procédures de l'évaluation des impacts environnementaux au Sénégal ont été organisées comme suit sur la base de la « collecte d'informations de base sur les crues à Dakar, Sénégal, et rapport d'étude de confirmation » et les entretiens avec la division qualité, sécurité et environnement de la Senelec.

- 1) Remise de la demande de projet par l'entrepreneur à la DEEC : les détails de la demande figurent à l'Article 5 du décret présidentiel. À l'occasion de la demande, au sein de la Senelec un expert conseil (consultant) privé en environnement est recruté pour l'élaboration des documents et la réalisation des études diverses.
- 2) Classification du projet : cette étape correspond à la « catégorisation » dans les procédures de la JICA et de la Banque mondiale, et les projets font l'objet d'une classification en catégories par la DEED sur la base du contenu du projet, les caractéristiques régionales, et les impacts découlant du projet. L'évaluation des impacts sur l'environnement (y compris l'étude environnementale initiale) doit être effectuée sous la responsabilité de l'entrepreneur par un expert-conseil (consultant) en environnement approuvé par le Ministère de l'Environnement (se référer à l'Article 41 du décret présidentiel et au décret ministériel stipulant les conditions d'approbation des pratiques relatives à l'étude des impacts environnementaux).
- 3) Explication du projet aux communautés locales dans la zone et les parties prenantes (enquête publique) : au Sénégal, la participation du public est recommandée à toutes les étapes de l'évaluation des impacts environnementaux, et la participation communautaire est un constituant de l'évaluation. Au stade initial de l'évaluation des impacts environnementaux, l'entrepreneur expliquera le projet à l'expert-conseil (consultant) et aux parties prenantes dans la région cible du projet. (Se référer à l'Article 6 du décret présidentiel, et le décret portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental)
- 4) Élaboration et décision des termes de référence (TdR) de l'évaluation des impacts environnementaux : ceci correspond aux procédures d'établissement de la portée des impacts de la JICA et des « préparatifs de l'évaluation environnementale » de la Banque mondiale. Les rubriques et les méthodes de l'étude d'évaluation des impacts environnementaux conformément aux conditions du site, du contenu, de l'étendue du projet seront examinées et décidées par l'entrepreneur et la DEEC.

- 5) Mise en œuvre de l'étude d'évaluation des impacts environnementaux : l'expert-conseil (consultant) en environnement certifié par la DEEC mettra en œuvre ladite étude conformément aux TdR
- 6) Élaboration du rapport d'évaluation des impacts environnementaux : le contenu du rapport figure dans « décret ministériel portant contenu du rapport d'étude des impacts environnementaux ».
- 7) Remise du rapport préliminaire (ébauche) : le rapport préliminaire de l'évaluation des impacts environnementaux sera remis au comité technique.
- 8) Corrections sur la base des commentaires du comité technique : en ce qui concerne la catégorie 1, le rapport prenant en considération les opinions du comité technique sera présenté au chef du comité technique. Si le rapport est approuvé en interne, l'entrepreneur rendra compte des résultats au public. En ce qui concerne la catégorie 2, le rapport prenant en considération les opinions du comité technique sera présenté au comité technique en tant que version finale. 

   vers (11)
- 9) Rapport des résultats de l'évaluation des impacts environnementaux aux communautés locales et parties prenantes : cette procédure s'applique seulement à la catégorie 1. Dans les 15 jours suivant l'approbation en interne par le comité technique, l'entrepreneur organisera une audience publique dans la zone de la mise en œuvre du projet, rendra compte aux communautés locales des résultats de l'évaluation des impacts environnementaux, et recueillera leurs avis et commentaires.
- 10) Corrections sur la base des avis et commentaires recueillis dans le cadre de l'audience publique : l'expert-conseil (consultant) révisera le rapport prenant en considération les commentaires émanant de ladite réunion.
- 11) Remise au directeur de la DEEC en tant que version finale après révision : en ce qui concerne la catégorie 1, le rapport prenant en considération les commentaires exprimés dans le cadre de l'audience publique sera remis au comité technique en tant que rapport final. En ce qui concerne la catégorie 2, le rapport prenant en considération les commentaires du comité technique sera présenté au comité technique.
- 12) Approbation provisoire de l'évaluation des impacts environnementaux par le directeur de la direction de l'environnement
- 13) Autorisation du ministre de l'Environnement : dans le cas où le présent projet ne démarrerait pas dans les 2 ans suivant cette autorisation, il sera nécessaire de procéder à nouveau à une demande.

# (4) Disparités entre le cadre législatif relatif à l'EIE du Sénégal et les directives de la JICA et principes dans le projet

Les disparités entre les points importants dans le cadre législatif relatif à l'EIE du Sénégal et dans les « lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010) » sont synthétisées au Tableau 1-3-1-3.3.

Au Sénégal, il est indiqué à l'Article L48 de la loi sur l'environnement que l'évaluation des impacts environnementaux comprend l'évaluation environnementale stratégique, et en ce qui concerne les propositions de développement remises par les entrepreneurs, étant donné que les processus de catégorisation sont définis, il est entendu que les considérations environnementales et sociales sont mises en œuvre dès la phase initiale du projet. En outre, la participation du public, la divulgation des informations, et la formulation du plan de suivi sont également définies, et il est entendu que le système nécessaire à l'examen des considérations environnementales et sociales est aménagé.

Tableau 1-3-1-3.3 Disparités entre le cadre législatif relatif à l'EIE du Sénégal et les lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA

et principes de mise en œuvre dans le projet

	et principes de mise en œuvre dans le projet							
No.	Points importants des directives de la JICA	Cadre législatif relatif à l'EIE au Sénégal	Disparités entre le cadre législatif relatif à l'EIE du Sénégal et les directives de la JICA	Principes de mise en œuvre dans le présent Projet				
1	Un large éventail d'impacts sera visé par les considérations	Loi sur l'environnement Article L48	En vertu des dispositions de l'Article L48 de la loi sur l'environnement, il est stipulé qu'il est nécessaire d'évaluer les impacts sur l'environnement naturel et le milieu de vie, d'éviter ou de minimiser les impacts dans la mise en œuvre des mesures, des plans et programmes susceptibles d'avoir des impacts sur tous les environnements.	Étant donné que les procédures relatives à l'EIE dans la loi sur l'environnement du Sénégal et les règlements de son exécution concernent un large éventail d'impacts, l'examen des considérations environnementales et sociales se poursuivra dans le cadre du projet.				
2	Les considérations environnementales et sociales seront mises en œuvre du début jusqu'à l'étape du suivi.	Loi sur l'environnement Article L48, Article L51	La mise en œuvre de l'évaluation environnementale stratégique est stipulée en vertu des dispositions de l'Article L48 de la loi sur l'environnement. Par ailleurs, l'Article L51 de la loi sur l'environnement stipule que l'EIE comprend l'évaluation des impacts avant, pendant et après la mise en œuvre du projet.	Étant donné que conformément aux procédures relatives à l'EIE dans la loi sur l'environnement du Sénégal et les règlements de son exécution, il peut être considéré que les considérations environnementales et sociales sont prises en compte du début jusqu'à l'étape du suivi, dans le cadre du présent Projet l'examen se poursuivra en respect du système sénégalais.				
3	Le devoir de rendre compte sera accompli dans le cadre de la mise en œuvre du projet de coopération	-	-	Afin d'assurer la responsabilité de rendre compte et la transparence du projet, des efforts visant à organiser des réunions avec les parties prenantes et à divulguer la documentation seront déployés conformément à la réglementation sénégalaise.				
4	La participation des parties prenantes sera encouragée	Loi sur l'environnement Article L52	L'organisation d'une audience publique lors de la mise en œuvre de l'évaluation des impacts sur l'environnement est stipulée à l'Article L52 de la loi sur l'environnement du Sénégal.	Étant donné que conformément aux procédures relatives à l'EIE dans la loi sur l'environnement du Sénégal et les règlements de son exécution il peut être considéré que la participation des parties prenantes est prise en compte du début jusqu'à l'étape du suivi, dans le cadre				

				du présent Projet l'examen se
				poursuivra en respect du
				système sénégalais.
5	Divulgation des			La divulgation des
	informations			informations relatives aux
				considérations
		-	-	environnementales et sociales
				sera mise en œuvre de
				manière adéquate sur la base
				du système sénégalais.
6	Examen des	Article 9 de	L'arrêté ministériel du Sénégal	Comme l'arrêté ministériel
	alternatives pour	l'Arrêté	stipule l'examen de multiples	du Sénégal stipule l'examen
	sélectionner un	ministériel (n°	plans alternatifs.	de multiples plans alternatifs,
	meilleur plan	9472) portant		l'examen sera effectué dans
	alternatif pour les	contenu du		le cadre du présent Projet
	considérations	rapport de		conformément au système
	environnementales	l'Etude d'impact		sénégalais.
	et sociales	environnemental		- 6
7	Élaboration du	Article 9 de	L'arrêté ministériel du Sénégal	Comme l'arrêté ministériel
	plan de suivi et de	l'Arrêté	stipule l'examen du plan de	du Sénégal stipule l'examen
	gestion	ministériel (n°	suivi et de gestion	du plan de suivi et de gestion
	environnementale	9472) portant	environnementale.	environnementale, l'examen
	qui précise les	contenu du		sera effectué dans le cadre du
	coûts et les	rapport de		présent Projet conformément
	ressources	l'Etude d'impact		au système sénégalais.
	financières	environnemental		au systeme senegarais.
	nécessaires			
8	Il faut éviter la	Loi sur		
	réinstallation	l'environnement		
	forcée et la perte	Articles L39,		
	de revenu des	Articles L48		
	populations en	Titleles L40		
	explorant toutes			
	les alternatives			
	viables.			
9	Si aucune solution	Loi sur	En vertu des dispositions de	Étant donné que les
	n'est trouvée	l'environnement	l'Article L48 de la loi sur	
	malgré l'examen	Article L48	l'environnement, il est stipulé	dans la loi sur
	pour éviter la	Mucie L40	qu'il est nécessaire d'évaluer	
	réinstallation		=	l'environnement du Sénégal
			les impacts sur	et les règlements de son
	forcée et la perte		l'environnement naturel et le	exécution concernent un large
	de revenu des		milieu de vie, d'éviter ou de	éventail d'impacts, l'examen
	populations, des		minimiser les impacts dans la	des considérations
	mesures		mise en œuvre des mesures,	environnementales et sociales
	garantissant la		des plans et programmes	se poursuivra dans le cadre
	minimisation des		susceptibles d'avoir des	du projet.
	impacts et la		impacts sur tous les	
	compensation des		environnements.	
	dommages			
	doivent être			
	proposées avec			
	l'accord des			
	populations qui			
	seront affectées.			
10	Octroyer aux			
	populations			
	réinstallées une			
	compensation et			

physique.	11	une aide permettant d'améliorer ou du moins rétablir les conditions de vie, les opportunités de revenu, et le niveau de production antérieurs à la réinstallation.  Dans la mesure du possible, la compensation doit se baser sur le coût de réacquisition. De plus, la compensation doit être octroyée avant la réinstallation	Arrêté ministériel n° 7667	Le montant de la compensation sera déterminé par le comité de compensation présidé par le préfet. La période de paiement n'est pas clairement stipulée.	La méthode de calcul et la période de paiement de la compensation ne sont pas stipulées. Aussi, le promoteur sera incité à payer la compensation conformément au système sénégalais avec le prix de réacquisition, et ce, avant la réinstallation physique.
-----------	----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### (5) Classification du présent Projet

D'après les entretiens avec la direction qualité, sécurité et environnement de la Senelec, les projets qui appartiennent à la catégorie 1 (nécessite une évaluation des impacts environnementaux) sont des projets de grande envergure tels que la construction d'une centrale électrique, dans le cas de la Senelec, et la rénovation des postes de sectionnement ou l'aménagement du réseau de transmission d'électricité à l'instar du présent Projet correspondent, sur la base d'antécédents, à la catégorie 2 (nécessite une étude initiale de l'environnement). Toutefois, même s'il y a eu dans le passé des projets de type et d'envergure similaires, il est nécessaire d'avoir conscience que le jugement de la DEEC ne sera pas forcément le même.

La décision finale eu égard à la catégorie revient à la DEEC sur présentation de la demande de projet qui lui est adressée par la Senelec en vertu des procédures décrites au paragraphe précédent. L'élaboration des documents relatifs à la demande de projet et à l'étude environnementale initiale, ainsi que l'étude, seront confiées par la Senelec à un consultant local pour leur mise en œuvre.

En ce qui concerne le rapport qui s'appuie sur la demande de projet effectuée auprès de la DEEC, entité impliquée dans le présent Projet, et sur le résultat de celle-ci, à présent (juin 2017), la phase de sélection du consultant est achevée, et il est prévu de poursuivre l'étude en août 2017.

### 1-3-1-4 Examen comparatif des plans alternatifs (y compris le scénario « sans projet »)

L'objectif du présent Projet est de « fournir de l'électricité de manière stable dans la zone cible du présent Projet par le biais de 4 postes de distribution d'électricité (30/0,4 kV) à Keur Daouda Sarr, Keyrhod, Gare à Péage Rufisque 2, et Bargny Kip », et pour atteindre cet objectif, les plans alternatifs figurant ci-dessous ont été examinés. Par ailleurs, en ce qui concerne les 4 postes de distribution d'électricité, un nouveau poste électrique sera construit à Keyrhod, et Keur Daouda Sarr, Péage et Bargny se verront également dotées d'une réception électrique à partir du nouveau poste de Sococim. On trouvera dans le tableau 1-3-1-4.1 ci-dessous un examen comparatif de ces plans :

Tableau 1-3-1-4.1 Examen comparatif des plans alternatifs

Rubrique	Plan alternatif 1	Plan alternatif 2	Scénario « sans projet »
Contenu du projet	Rénovation du poste de sectionnement existant de Sococim en poste électrique de 90/30 kV, et transport d'électricité en 30 kV jusqu'aux 4 postes de distribution à partir de Sococim.	Un nouveau poste électrique sera construit indépendamment du poste de sectionnement existant de Sococim, avec une distribution de 30 kV.	Aucun changement par rapport à la situation actuelle.
Impact sur l'environnement naturel	La transformation du poste de sectionnement existant de Sococim en poste électrique serait une installation de plus petite taille, et les impacts sur l'environnement seraient moindres.  En ce qui concerne également la pose des lignes de distribution, un ensevelissement des câbles dans les sols des routes existantes est envisageable, ce qui limiterait les modifications de l'environnement naturel.	La nouvelle construction d'un poste électrique nécessiterait la préparation de nouveaux terrains ainsi que l'aménagement de lignes de distribution de 90 kV jusqu'au poste électrique, ce qui augmenterait les impacts sur l'environnement immédiat. L'installation des lignes de distribution aurait une taille identique à celle du plan alternatif 1.	Étant donné qu'il n'y a pas de changements par rapport aux installations existantes, il y a peu d'impact sur l'environnement.
Impact social	Étant donné que la transformation du poste de sectionnement existant de Sococim en poste électrique peut être réalisée sur le même site, et que l'ensevelissement de la ligne de distribution ne nécessite pas l'acquisition de nouveaux terrains, l'impact social serait faible. En outre, puisqu'un système d'alimentation en électricité des différentes sources jusqu'aux postes de distribution sera construit, cela assurerait une alimentation en électricité stable.	Il pourrait s'avérer nécessaire d'acquérir de nouveaux terrains pour l'aménagement du nouveau poste électrique et la ligne de distribution de 90 kV. L'installation des lignes de distribution serait d'une taille identique à celle du plan alternatif 1.	Étant donné que les installations existantes ne seraient pas modifiées, les risques de coupures de courant sur tout le réseau qui se sont produites à 8 reprises entre 2010 et 2016 ne diminueraient pas, et seraient même plus accrus avec la décrépitude des installations.
Coût du projet	En ce qui concerne le poste de sectionnement existant de Sococim, étant donné qu'il s'agirait de l'installation d'une cellule de transformateur, le coût de cette option serait moins onéreux que celle du plan alternatif 2.	En raison de l'aménagement d'un nouveau poste électrique et d'une ligne de distribution de 90 kV, le coût du projet serait plus élevé que celui du plan alternatif 1.	Il n'y a pas de coût de projet, mais la décrépitude des installations pourrait entraîner à l'avenir de nouveaux coûts indéterminés pour les installations.
Évaluation	La présente proposition est recommandée prenant en considération l'aspect environnemental, l'aspect social, et le coût du projet.	Étant donné que les impacts concernant l'aspect environnemental et l'aspect social sont importants, et que le coût du projet est élevé, le plan alternatif 2 n'est pas recommandé.	L'objectif d'alimentation stable en électricité n'étant pas atteint, le scénario « sans projet » ne sera pas sélectionné.

### 1-3-1-5 Établissement de la portée des impacts

Les principales composantes du présent projet sont la transformation du poste de sectionnement existant de Sococim en poste électrique de 90/30 kV, le renouvellement de 3 postes de distribution d'électricité, la construction d'un nouveau poste de distribution d'électricité, et la mise en place de lignes de distribution pour ces postes. Sur ces composantes, nous avons, par une étude sur le terrain et par des entrevues avec les personnes concernées, procédé à l'établissement de la portée des impacts dont on trouvera les résultats dans le tableau 1-3-1-5.1 cidessous :

Tableau 1-3-1-5.1 Résultats de l'établissement de la portée des impacts

			Avant les		
		Rubriques des impacts	travaux Après la Pendant mise en		
	No.				Impacts anticipés
		des impacts	les	service	
			travaux		
	1	Pollution atmosphérique	В-	D	Pendant les travaux : l'apparition de gaz d'échappement dus à l'utilisation des engins de chantier et des véhicules de transport ainsi que de particules fines des travaux de préparation des sites pourrait produire temporairement une pollution atmosphérique.  Après la mise en service : des substances à l'origine de la pollution
					atmosphérique imputable au présent Projet ne sont pas anticipées. (Le gaz SF <sub>6</sub> des installations GIS est inscrit dans les rubriques du changement climatique)
	2	Pollution des eaux	D	D	Pendant les travaux : des travaux entraînant la pollution des eaux dans le cadre du présent Projet ne sont pas anticipés. En outre, il n'existe pas de plans d'eau pouvant être affectés par les travaux dans les alentours de terrains prévus pour le projet.  Après la mise en service : des eaux de drainage pouvant être à l'origine de la
					pollution dans le cadre du présent Projet ne sont pas anticipées.
Pollution	3	Déchets (y compris le déblai)	В-	D	Pendant les travaux : des déchets ordinaires du chantier des travaux et des débris de construction provenant de la démolition de structures / installations existantes (inutiles) sont anticipés. Par ailleurs, dans le cadre de l'installation de la ligne de distribution, étant donné que le déblai des tranchées qui seront creusées sera remplacé par du remblai tel que du sable, il sera nécessaire d'éliminer le sol de déblai.
Ь					Après la mise en service : des déchets provenant des équipements de transformation qui seront aménagés dans le cadre du présent Projet ne sont pas anticipés.
	4	Pollution des sols	В-	В-	Pendant les travaux : il est anticipé que des fuites, notamment de l'huile pendant les travaux d'installation des engins de chantier et des équipements, entraînent une pollution des sols.  Après la mise en service : si des fuites d'huile diélectrique utilisée dans la cellule de transformateur se produisent, des risques de pollution sont réels dans
					les sols dans les alentours.  Pendant les travaux : des impacts du bruit et des vibrations sont anticipés avec les travaux de construction et le transport du matériel.
	5	Bruit, vibrations	В-	В-	Après la mise en service : des bruits de fonctionnement de la cellule de transformateur sont anticipés, mais les alentours du nouveau poste de Sococim étant le site de l'usine à ciment, et il n'y a pas dans le voisinage du poste de distribution d'électricité d'installations telles que des écoles, des hôpitaux, ou des zones résidentielles nécessitant des considérations particulières.
	6	Affaissement de terrain	D	D	Pendant les travaux / après la mise en service : des activités telles que le pompage d'eau souterraine, des travaux de forages profonds, etc. favorisant l'affaissement de terrain ne sont pas anticipées.

	7	Odeurs nauséabondes	B-	D	Pendant les travaux : pendant les travaux de construction, dans le cas où l'élimination des déchets ordinaires et des structures existantes ne serait pas effectuée de manière adéquate, des odeurs nauséabondes pourraient se produire.
		Pollution des			Après la mise en service : des odeurs nauséabondes provenant des installations qui seront aménagées dans le cadre du présent Projet ne sont pas anticipées.  En outre, il n'existe pas dans les alentours de la zone cible du présent Projet de
	8	sédiments fluviaux	D	D	plans d'eau pouvant être affectés par les travaux.
	9	Zones protégées	D	D	Il n'existe pas dans la zone concernée par le projet ou dans les alentours de réserves biologiques / naturelles pour lesquelles des considérations particulières s'imposent.
	10	Phénomène hydrographique	D	D	Pendant les travaux : il n'existe pas dans les alentours des terrains concernés par le présent Projet de plans d'eau pouvant être affectés par les travaux.  Après la mise en service : il n'existe pas dans les alentours des terrains concernés par le présent Projet de plans d'eau pouvant être affectés par le fonctionnement des installations.
	11	Eau souterraine D D		D	Pendant les travaux, après la mise en service : le pompage d'eau souterraine, l'excavation de couches profondes, des travaux de tunnels, etc., qui ont une incidence sur le niveau des eaux souterraines, ne sont pas anticipés.
Environnement naturel	12	Écosystème	В-	D	Pendant les travaux : les altérations occasionnées par les travaux produiront une perte temporaire de la végétation de surface et des changements topographiques.  Après la mise en service : l'existence d'habitats d'espèces animales et végétales ou de systèmes écologiques rares n'a pas été confirmée dans les alentours de la zone cible du présent Projet. En outre, étant donné que les impacts sur les organismes vivants découlant du fonctionnement des installations de transformation et de transmission de l'électricité seront extrêmement limités, des impacts sur l'écosystème ne sont pas anticipés.
	13	Topographie et géologie	В-	D	Pendant les travaux : sur les terrains du nouveau poste de Sococim et chacun des postes de distribution d'électricité, il y aura des altérations au niveau de l'aménagement des terrains, mais aucun changement topographique important. Pour ce qui est des lignes de distribution d'électricité, il s'agira en principe de travaux d'ensevelissement des câbles dans les terrains utilisés par les routes, et les impacts d'ordre topographique et géologique seront limités.  Après la mise en service : l'existence d'installations de transformation et de transmission d'électricité n'a pas d'impact d'ordre topographique et géologique.
	14	Déplacement et réinstallation involontaires de populations	С	D	Avant / après les travaux : suivant l'emplacement des postes de distribution et le tracé des lignes de distribution, des acquisitions de terrain et le déplacement et la réinstallation involontaires de populations peuvent se produire.
iales	15	Population la plus pauvre	С	D	Avant / après les travaux : au cas où la population la plus pauvre résiderait, leurs moyens de subsistance, tels que la culture, peuvent être affectés.
ons soc	16	Populations indigènes	D	D	La zone cible du présent Projet n'abrite pas de populations indigènes ou de minorités ethniques.
Considérations sociales	17	Économie régionale y compris l'emploi et les moyens de	B+/-	A+	Pendant les travaux : les travaux pourraient avoir un impact temporaire sur les activités de production existantes sur les terres, notamment dans les champs. En outre, il est anticipé que les travaux aient des effets bénéfiques sur l'emploi des communautés locales et les zones commerciales voisines.  Après la mise en service : étant donné que le projet devrait assurer une
		moyens de subsistance			alimentation plus stable en électricité, des effets économiques et sociaux sont anticipés.

18	Utilisation des terres et utilisation des ressources régionales	В-	D	Pendant les travaux : l'utilisation des terres pour le poste électrique change peu. Par ailleurs, avec les travaux de pose des lignes de distribution d'électricité souterraines, des impacts temporaires peuvent se produire en ce qui concerne l'accès aux terres agricoles et autres ressources dans la zone.  Après la mise en service : le fonctionnement des installations de transformation et de distribution d'électricité ne devrait pas avoir d'impact sur l'utilisation des terres ou l'utilisation des ressources locales.
19	Utilisation des eaux	D	D	Il n'y a pas dans les alentours des sites prévus pour le projet de plans d'eau pouvant être affectés par les travaux, et étant donné qu'aucun impact sur les eaux souterraines n'est anticipé, l'utilisation des eaux ne devrait pas être impactée.
20	Infrastructures sociales et services sociaux existants	В-	A+	Pendant les travaux : avec les travaux d'installation des lignes de distribution d'électricité traversant des routes, l'ensevelissement des câbles de distribution sous les trottoirs, et le transport du matériel, des impacts temporaires sur l'utilisation des routes et la circulation routière dans la zone sont à prévoir. En outre, il est possible que des coupures de courant temporaires se produisent pendant les travaux de pose des lignes de distribution.  Après la mise en service : le système d'alimentation en électricité sera stable, ce qui améliorera les infrastructures et les services sociaux.
21	Infrastructures sociales et organisations sociales telles que les organismes décisionnels régionaux	D	D	Le présent Projet est un projet d'amélioration des services de transformation et de distribution d'électricité, qui sont restreints dans la zone, et aucun impact sur les infrastructures sociales et les organismes décisionnels régionaux n'est anticipé.
22	Dommages et répartition inégale des bénéfices	D	D	Il s'agit d'un projet d'amélioration du service d'électricité dans une région déjà électrifiée, et il n'est pas anticipé que la répartition des bénéfices apportés dans ces conditions soit inégale.
23	Conflits d'intérêt dans la zone	D	D	Il s'agit d'un projet d'amélioration du service d'électricité dans une région déjà électrifiée, et il n'est pas anticipé que des conflits d'intérêt surgissent dans la zone.
24	Patrimoine culturel	D	D	Il n'existe pas dans la zone concernée par le projet ou dans les alentours de sites de patrimoine culturel pour lesquels des considérations particulières s'imposent.
25	Paysage	В-	В-	Pendant les travaux : avec la mise en œuvre des travaux, quelques impacts temporaires sur le paysage sont anticipés.  Après la mise en service : des impacts sur les éléments paysagers tels que les arbres en bordure des routes existants sont anticipés. En outre, des changements de paysage dans le périmètre de construction des lignes aériennes sont anticipés.
26	Égalité des sexes	D	D	Le but des installations du présent Projet est l'amélioration du service d'électricité, et des impacts sexospécifiques négatifs ne sont pas anticipés.
27	Droits des enfants	D	D	Le but des installations du présent Projet est l'amélioration du service d'électricité, et des impacts négatifs sur les droits des enfants ne sont pas anticipés.
28	Maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA	С	D	Pendant les travaux : la main-d'œuvre des travaux de construction du présent Projet peut compter des personnes contagieuses, et il n'est pas exclu que des personnes affectées apparaissent en raison d'une gestion et d'une sensibilisation insuffisantes.
29	Milieu du travail	B-	D	Pendant les travaux : il sera nécessaire de prendre en considération le milieu du travail de la main-d'œuvre et les consignes de sécurité.

	(y compris la sécurité du travail)			
30	Accidents	В- В-		Pendant les travaux : des types de travaux accompagnés de risques tels que la haute tension, les endroits en hauteur, etc. sont anticipés, et il sera nécessaire de prendre en considération les accidents correspondant aux types des travaux.  Après la mise en service : l'entrée dans des postes électriques et des installations de distribution d'électricité nécessite une prise en considération de la prévention des accidents. En outre, dans le cas de l'installation d'une ligne aérienne, il sera nécessaire de prendre en considération les accidents par
				contact direct avec la ligne en question.
31	Impact transfrontalier et changement climatique	D	В-	Pendant les travaux : le gaz SF <sub>6</sub> utilisé dans les installations GIS installées dans le nouveau poste de Sococim ayant un effet de réchauffement climatique équivalent à 23 900 fois celui du dioxyde de carbone, dans le cas d'une fuite due à une maintenance inadéquate, le résultat serait une défaillance de l'équipement et un effet de réchauffement climatique.

### Légende :

A +/-: des impacts très positifs (+) et des impacts négatifs (-) sont envisagés.

B +/- : des impacts quelque peu positifs (+) et des impacts négatifs (-) sont envisagés.

C : le niveau des impacts est incertain, et au fur et à mesure des progrès de l'étude, les impacts s'élucideront.

D : aucun impact n'est envisagé. Source : la mission d'étude de la JICA

### 1-3-1-6 TdR de l'étude des considérations environnementales et sociales

Sur la base des résultats de l'établissement de la portée des impacts, les TdR de l'étude des considérations environnementales et sociales ont été examinés conformément au Tableau 1-3-1-6.1.

Tableau 1-3-1-6.1 TdR de l'étude des considérations environnementales et sociales

No.	Rubriques des impacts	Avant les travaux Pendant les travaux	Après la mise en service	Rubriques de l'étude	Méthodes de l'étude
1	Pollution atmosphérique	В-	D	Normes environnementales relatives à la pollution atmosphérique     État de fonctionnement des équipements lourds pendant les travaux (par type d'engins, temps de fonctionnement, etc.)	<ul> <li>Étude des documents existants (cadre législatif)</li> <li>Estimation du degré des impacts suivant les véhicules des travaux, le nombre d'engins de chantier opérationnels, le temps de fonctionnement, etc.</li> </ul>
2	Pollution des eaux	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
3	Déchets (y compris le déblai)	В-	D	Cadre législatif relatifs aux déchets     Méthode de démantèlement et d'élimination des structures existantes      Méthode d'installation des lignes de distribution souterraines      Situation de production de déchets ordinaires	Étude des documents existants (cadre législatif)     Estimation des impacts suivant le type et la quantité des structures existantes dans l'hypothèse de leur démantèlement et élimination     Estimation des impacts suivant la quantité de terre produite escomptée à la suite des travaux et les méthodes d'élimination     Estimation des impacts suivant le type et la quantité des déchets ordinaires escomptés

No.	Rubriques des impacts	Avant les travaux Pendant les travaux	Après la mise en service	Rubriques de l'étude	Méthodes de l'étude
4	Pollution des sols	В-	В-	• Méthode d'installation de la cellule de transformateur pendant les travaux et après la mise en service, et méthode de gestion de l'huile diélectrique	• Estimation du degré des impacts à partir de la méthode de gestion des équipements installés supposés et de l'huile diélectrique (se référer aux exemples précédents)
5	Bruit, vibrations	В-	В-	Normes environnementales relatives au bruit et aux vibrations  État de fonctionnement des équipements lourds pendant les travaux (par type d'engins, temps de fonctionnement, etc.)  Situation dans les alentours des points prévus du poste de sectionnement existant de Sococim et des postes de distribution  État de fonctionnement des équipements après la mise en service	Étude des documents existants (cadre législatif)     Estimation du degré des impacts suivant les véhicules des travaux, le nombre d'engins de chantier opérationnels, le temps de fonctionnement, etc.     Reconnaissance des sites      Estimation du degré des impacts à partir de la production du bruit et des vibrations dans les équipements supposés
6	Affaissement de terrain	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
7	Odeurs nauséabondes	В-	D	• Méthode de gestion des déchets pendant les travaux	• Estimation des impacts à partir du type et des quantités des déchets supposés
8	Pollution des sédiments fluviaux	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
9	Zones protégées	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
10	Phénomène hydrographique	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
11	Eau souterraine	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
12	Écosystème	В-	D	Distribution de la végétation (en tant que réserve biologique)	• Estimation des impacts des altérations suivant l'étude de distribution de la végétation dans les documents existants et l'étendue du projet
13	Topographie et géologie	В-	D	Topographie et géologie     Changements topographiques accompagnant la mise en œuvre du présent Projet	<ul> <li>Étude des documents existants (données topographiques)</li> <li>Estimation des impacts à partir du degré des altérations topographiques suivant les aménagements de terrain</li> </ul>
14	Déplacement et réinstallation involontaires de populations	С	D	Situation des terrains utilisés pour le présent Projet, de la propriété des terrains, et de l'utilisation	<ul> <li>Vérification du cadastre, des plans de cadastre appartenant à l'organisme administratif</li> <li>Vérification de la situation d'utilisation des terrains à l'intérieur des terrains du projet par le biais de l'étude sur le terrain</li> </ul>
15	Population la plus pauvre	С	D	• Étude de subsistance des propriétaires des terrains et des utilisateurs de ces terrains bénéficiant des impacts dans le cadre de la mise en œuvre du projet	Mise en œuvre de l'étude sous forme d'enquête
16	Populations indigènes	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
17	Économie régionale y compris	B+/-	A+	Étendue des champs dont l'utilisation sera restreinte temporairement en raison des travaux, et période de cet impact	• Estimation des impacts en assimilant la situation des terrains sensibles aux impacts par le biais des documents existants et

No.	Rubriques des impacts	Avant les travaux Pendant les travaux	Après la mise en service	Rubriques de l'étude	Méthodes de l'étude
	l'emploi et les moyens de subsistance				l'étude sur le terrain
18	Utilisation des terres et utilisation des ressources régionales	В-	D	Étendue des terrains et des routes dont l'utilisation sera restreinte temporairement en raison des travaux, et période de cet impact	• Estimation des impacts en assimilant la situation des terrains et les routes sensibles aux impacts par le biais des documents existants et l'étude sur le terrain
19	Utilisation des eaux	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
20	Infrastructures sociales et services sociaux existants	В-	A+	État des routes dans l'étendue du présent projet     Situation de l'occurrence des coupures de courant en raison des travaux	<ul> <li>Étude des documents existants (réseau routier, infrastructures) et étude sur le terrain</li> <li>Estimation des impacts sur la base du plan de coupures de courant (avant-projet) pendant les travaux</li> </ul>
21	Infrastructures sociales et organisations sociales telles que les organismes décisionnels régionaux	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
22	Dommages et répartition inégale des bénéfices	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
23	Conflits d'intérêt dans la zone	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
24	Patrimoine culturel	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
25	Paysage	В-	В-	<ul> <li>État de fonctionnement des équipements lourds pendant les travaux (par type d'engins, temps de fonctionnement, etc.)</li> <li>Éléments entravant le paysage tels que des lignes aériennes, des tours, etc.</li> </ul>	Estimation du niveau des impacts suivant l'étude sur le terrain, les véhicules des travaux, nombre d'engins de chantier en fonctionnement, temps de fonctionnement, etc.     Estimation du degré des impacts sur le plan d'emplacement des installations
26	Égalité des sexes	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
27	Droits des enfants	D	D	Rubrique exclue de l'étude	-
28	Maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA	С	D	Augmentation du nombre des personnes porteuses du VIH/SIDA liée à la mise en œuvre des travaux	• Estimation des impacts en analysant les documents existants portant sur la situation de l'infection de maladies telles que le VIH/SIDA au Sénégal et dans la région de Dakar et d'exemples de travaux similaires.
29	Milieu du travail (y compris la	В-	D	Milieu du travail pendant les travaux	Estimation des impacts en analysant le plan des travaux et des exemples de travaux similaires réalisés dans le passé

No.	Rubriques des impacts	Avant les travaux Pendant les travaux	Après la mise en service	Rubriques de l'étude	Méthodes de l'étude
	sécurité du travail)				
30	Accidents	В-	В-	Causes d'accident telles que des incendies et décharges électriques pendant les travaux     Causes des accidents causés par une décharge électrique dans les postes électriques et installations de distribution d'électricité	Estimation des impacts en analysant le plan des travaux et des exemples de travaux similaires réalisés dans le passé     Estimation du degré des impacts avec des mesures de prévention des accidents (avant-projet) dans chacune des installations
31	Impact transfrontalier et changement climatique	D	В-	• Fuites du gaz SF <sub>6</sub> utilisé dans les installations GIS	• Estimation du degré des impacts à partir des performances dans les plans de maintenance et de gestion et dans les installations existantes

### 1-3-1-7 Résultats de l'étude des considérations environnementales et sociales

Les résultats des estimations des impacts par rubrique sur la base des TdR de l'étude des considérations environnementales et sociales figurent au Tableau 1-3-1-7.1.

Tableau 1-3-1-7.1 Résultats de l'étude des considérations environnementales et sociales

No.	Rubriques des impacts	Résultats de l'étude
1	Pollution atmosphérique	<ul> <li>En ce qui concerne la pollution atmosphérique au Sénégal les normes environnementales sont établies pour le SO2 (dioxyde de souffre), NO2 (dioxyde d'azote), O3 (ozone), CO (monoxyde de carbone), PM10 (particules en suspension &lt;10 μm, et Pb (plomb).</li> <li>Des impacts temporaires sur la pollution atmosphérique sont anticipés avec les travaux de construction et l'utilisation des engins de chantier pendant les travaux. Toutefois, l'entrée en vigueur du programme hygiène, sécurité, environnement (PPHSE) dont la présentation est imposée aux entrepreneurs de construction (y compris les entrepreneurs, les sous-traitants, les sous-traitants) en ce qui concerne les gaz d'échappement des véhicules de construction ordinaires et le fonctionnement de ces véhicules, permet de réduire considérablement les impacts sur la pollution atmosphérique.</li> </ul>
2	Pollution des eaux	Rubrique exclue de l'étude
3	Déchets (y compris le déblai)	<ul> <li>Dans le cadre du présent Projet, il est prévu que les structures et équipements existants soient démantelés dans le cadre de travaux à la charge du pays bénéficiaire, ce qui produira des déchets tels que du béton, des barres d'armature, des transformateurs, lignes électriques, etc.</li> <li>Les travaux d'ensevelissement dans le sol des câbles de distribution produiront de la terre et du sable de déblai.</li> <li>Le fonctionnement du bureau du chantier produira des déchets ordinaires.</li> </ul>
4	Pollution des sols	• Étant donné que de l'huile diélectrique est utilisée dans les cellules de transformateur pendant les travaux et après la mise en service, toute fuite pourrait avoir des impacts sur la pollution des sols. Cependant, l'installation de barrière de protection dans les postes électriques permet d'éviter de manière satisfaisante les fuites vers l'extérieur.
5	Bruit, vibrations	<ul> <li>Il n'y a pas au Sénégal de normes environnementales détaillées définissant le bruit et les vibrations, mais en ce qui concerne le bruit, l'Article 84 de la loi sur l'environnement (ARTICLE R 84: Les seuils maxima de bruit à ne pas dépasser sans exposer l'organisme humain à des conséquences dangereuses sont cinquante-cinq (55) à soixante (60) décibels le jour et quarante (40) décibels la nuit.) indique la nécessité de ne pas excéder 55- 60 décibels le jour et 40 décibels la nuit.</li> <li>Pendant les travaux, des bruits et vibrations temporaires sont anticipés en raison des engins utilisés pour la construction.</li> </ul>

No.	Rubriques des impacts	Résultats de l'étude
		• Il est anticipé que les GIS et les cellules de transformateur qui seront installés dans le nouveau poste de Sococim émettent des bruits de fonctionnement après la mise en service, mais les alentours abritent des usines et des routes, et il n'y a pas de zones résidentielles, des hôpitaux ou des écoles qui pourraient être gênés par ces impacts sonores.
6	Affaissement de terrain	Rubrique exclue de l'étude
7	Odeurs nauséabondes	<ul> <li>Des déchets pouvant produire des odeurs nauséabondes ne sont pas anticipés, mais si les toilettes dans les bureaux ne sont pas entretenues comme il se doit, le risque d'odeurs nauséabondes existe.</li> </ul>
8	Pollution des sédiments fluviaux	Rubrique exclue de l'étude
9	Zones protégées	Rubrique exclue de l'étude
10	Phénomène hydrographique	Rubrique exclue de l'étude
11	Eau souterraine	Rubrique exclue de l'étude
12	Écosystème	<ul> <li>En ce qui concerne le nouveau poste de Sococim et les postes de distribution, il existe déjà des installations, et les changements de la réserve biologique dans la zone du présent Projet seront quasi inexistants.</li> <li>En revanche, pour ce qui est des lignes de distribution, il sera nécessaire de supprimer des arbres en bordure de route et la couche arable, ce qui peut produire des changements au niveau de la réserve biologique.</li> </ul>
13	Topographie et géologie	• En ce qui concerne le nouveau poste de Sococim et les postes de distribution, il existe déjà des installations, et les altérations de la topographie en raison de la mise en œuvre du projet seront mineures.
14	Déplacement et réinstallation involontaires de populations	<ul> <li>La nouvelle construction du poste de Sococim et le poste de distribution d'électricité se trouvent à l'intérieur des anciennes emprises et la ligne de distribution est installée jusqu'aux terrains pour la gestion des routes et des autoroutes. Aucun lieu de résidence n'ayant été identifié à l'intérieur de ces emprises routières, le présent Projet n'entraînera aucun déplacement et réinstallation involontaires de populations.</li> <li>Toutefois, étant donné que des endroits cultivés transfrontaliers jusqu'aux emprises routières ont été identifiés sur les terres agricoles à proximité des emprises routières, la zone transfrontalière devrait connaître des modifications avec la mise en œuvre des travaux.</li> </ul>
15	Population la plus pauvre	<ul> <li>Aucun résident n'ayant été signalé sur les terrains des travaux du présent Projet, la population la plus pauvre ne devrait pas être affectée.</li> </ul>
16	Populations indigènes	Rubrique exclue de l'étude
17	Économie régionale y compris l'emploi et les moyens de subsistance	<ul> <li>Le déplacement et la réinstallation de populations ne sont pas anticipés dans le cadre du présent Projet, mais il existe, dans certaines zones, des terres cultivées qui seront temporairement affectées par les travaux, avec des impacts sur la vie de tous les jours et les moyens de subsistance. (Cependant, les terres cultivées se trouvent dans les emprises de la route.)</li> <li>En revanche, des emplois temporaires seront créés dans le cadre des travaux, et outre des embauches au niveau local, les commerces dans les alentours devraient bénéficier de cette activité.</li> <li>L'alimentation stable en électricité après la mise en service devrait avoir des effets économiques et sociaux sur les résidents et l'industrie.</li> </ul>
18	Utilisation des terres et utilisation des ressources régionales	<ul> <li>Pendant les travaux, les terrains cultivés à l'intérieur des emprises risquent d'être temporairement inutilisables.</li> <li>Des impacts temporaires sur la circulation routière sont anticipés lors des travaux de pose des lignes de distribution traversant les routes.</li> </ul>
19	Utilisation des eaux	Rubrique exclue de l'étude
20	Infrastructures sociales et services sociaux	<ul> <li>Des impacts temporaires sur la circulation routière sont anticipés lors du transport du matériel, et des travaux de pose des lignes de distribution traversant les routes.</li> <li>Il est anticipé que les travaux de remplacement des lignes de transmission et de distribution</li> </ul>

No.	Rubriques des impacts	Résultats de l'étude
	existants	<ul> <li>entraînent des coupures de courant temporaires.</li> <li>Après la mise en service, l'alimentation stable en électricité devrait améliorer les infrastructures sociales et les services sociaux.</li> </ul>
21	Infrastructures sociales et organisations sociales telles que les organismes décisionnels régionaux	Rubrique exclue de l'étude
22	Dommages et répartition inégale des bénéfices	Rubrique exclue de l'étude
23	Conflits d'intérêt dans la zone	Rubrique exclue de l'étude
24	Patrimoine culturel	Rubrique exclue de l'étude
25	Paysage	<ul> <li>En ce qui concerne le nouveau poste de Sococim, des changements paysagers se produiront à la suite de la construction de nouveaux bâtiments.</li> <li>En ce qui concerne les postes de distribution, il n'y aura pas de grands changements par rapport aux installations existantes. Toutefois, pour ce qui est de Keur Daouda Sarr, le paysage sera amélioré en réduisant sensiblement la hauteur des installations.</li> <li>En ce qui concerne les lignes de distribution, des impacts sur le paysage ne sont pas anticipés puisqu'il s'agit de lignes souterraines.</li> </ul>
26	Égalité des sexes	Rubrique exclue de l'étude
27	Droits des enfants	Rubrique exclue de l'étude
28	Maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA	• Le nombre de personnes porteuses du VIH/SIDA dans la région de Dakar était le plus élevé au Sénégal, il existe des risques de nouvelles infections.
29	Milieu du travail (y compris la sécurité du travail)	<ul> <li>La pose de câbles nécessitant de nombreux travaux de force, le milieu du travail pourrait se détériorer. Toutefois, l'entrée en vigueur du programme hygiène, sécurité, environnement (PPHSE) dont la présentation est imposée aux entrepreneurs de construction (y compris les entrepreneurs, les sous-traitants, les sous-sous traitants), a pour but d'améliorer le milieu du travail.</li> </ul>
30	Accidents	<ul> <li>Des accidents sont anticipés pendant les travaux.</li> <li>Des accidents de décharge électrique sont anticipés en raison de l'intrusion dans les installations de distribution.</li> </ul>
31	Impact transfrontalier et changement climatique	<ul> <li>Avec le gaz SF<sub>6</sub> utilisé dans les installations GIS, des fuites régulières dans le cadre du fonctionnement normal (0,01 % environ par an), et des fuites dans le cadre du démantèlement (1 % environ) sont anticipées.</li> </ul>

# 1-3-1-8 Évaluation des impacts

Les impacts du projet seront évalués sur la base des résultats de l'étude des considérations environnementales et sociales et comparés à l'évaluation lors de l'établissement de la portée des impacts.

Tableau 1-3-1-8.1 Comparaison de l'établissement de la portée des impacts et des résultats de l'étude des considérations environnementales et sociales

Lors de Évaluation des								
		Rubriques des impacts	Lor l'établisse					
					impacts sur la base des résultats de l'étude			
	No.		Avant les travaux Pendant les	Après la mise en service	Avant les travaux Pendant les travaux	Après la mise en service	Motif de l'évaluation	
			travaux					
	1	Pollution atmosphérique	В-	D	В-	D	Bien que le degré des impacts soit limité, un impact négatif sur l'atmosphère se produira par l'opération des machines de construction et de manœuvre pendant les travaux.	
	2	Pollution des eaux	D	D	-	-	-	
	3	Déchets (y compris le déblai)	В-	D	В-	D	Bien que le degré des impacts soit limité, les travaux produiront des déchets.	
	4	Pollution des sols	В-	В-	B-	В-	Bien que le degré des impacts soit limité, les fuites de l'huile d'isolement sont anticipées pendant les travaux et après la mise en service.	
Pollution	5	Bruit, vibrations	В-	В-	В-	В-	Bien que les impacts soient limités, le bruit et les vibrations par les travaux sont anticipés. D'autre part, s'il est prévu que les impacts dus à la mise en service ne s'étendent pas beaucoup en dehors du site du poste électrique, le bruit d'opération du GIS peut se produire.	
	6	Affaissement de terrain	D	D	-	-	-	
	7	Odeurs nauséabondes	В-	D	В-	D	Bien que le degré des impacts soit limité, il existe, dans la mise en œuvre des travaux, des facteurs d'émission des odeurs nauséabondes, tels que les toilettes, etc.	
	8	Pollution des sédiments fluviaux	D	D	-	-	-	
	9	Zones protégées	D	D	-	-	-	
turel	10	Phénomène hydrographique	D	D	-	-	-	
nt na	11	Eau souterraine	D	D	-	-	-	
Environnement naturel	12	Écosystème	В-	D	В-	D	Bien que le degré des impacts soit limité, la modification apportée par les travaux provoquera un changement de l'écosystème.	
Env	13	Topographie et géologie	В-	D	В-	D	Bien que le degré des impacts soit limité, la modification apportée par les travaux provoquera un changement topographique.	
Considérations sociales	14	Déplacement et réinstallation involontaires de populations	С	D	В	-	Aucun résident n'ayant été signalé sur les terrains des travaux, il n'y aura pas de déplacement et réinstallation involontaires de populations.	
Considérati	15	Population la plus pauvre	С	D	D	-	Aucun lieu d'habitation de la population la plus pauvre n'ayant été identifié, les travaux n'auront pas d'impact sur la population la plus pauvre.	

		Lors de l'établissement de la portée des impacts		Évaluat impacts si des résultats	ur la base		
No.	Rubriques des impacts	Avant les travaux Pendant les travaux	Après la mise en service	Avant les travaux Pendant les travaux	Après la mise en service	Motif de l'évaluation	
16	Populations indigènes	D	D	-	-	-	
17	Économie régionale y compris l'emploi et les moyens de subsistance	B+/-	A+	B+/-	A+	Les impacts se produisent uniquement avant et pendant les travaux, et leur degré est limité.	
18	Utilisation des terres et utilisation des ressources régionales	В-	D	В-	D	Ces impacts se produisent uniquement pendant les travaux, et l'étendue des terres affectées par ces impacts est limitée à l'intérieur des emprises.	
19	Utilisation des eaux	D	D	-		-	
20	Infrastructures sociales et services sociaux existants	В-	A+	В-	<b>A</b> +	Les impacts négatifs se produisent uniquement pendant les travaux, mais ceux-ci affecteront temporairement la circulation routière et provoqueront des coupures d'électricité.	
21	Infrastructures sociales et organisations sociales telles que les organismes décisionnels régionaux	D	D			-	
22	Dommages et répartition inégale des bénéfices	D	D	-	-	-	
23	Conflits d'intérêt dans la zone	D	D	-	-	-	
24	Patrimoine culturel	D	D	-	-	-	
25	Paysage	В-	В-	В-	В-	Bien que le degré des impacts soit minime, des changements paysagers se produiront à la suite de la construction des bâtiments du nouveau poste de Sococim.	
26	Égalité des sexes	D	D	-	-	-	
27	Droits des enfants	D	D	-	-	-	
28	Maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA	С	D	В-	D	Bien que les impacts soient temporaires et peu importants, la propagation des maladies infectieuses est envisageable à la suite des activités des ouvriers travaillant dans les travaux.	
29	Milieu du travail (y compris la sécurité du travail)	В-	D	В-	D	Bien que les impacts soient temporaires et peu importants, la dégradation du milieu du travail est envisageable en raison des opérations manuelles dans les travaux de construction.	
30	Accidents	В-	В-	В-	B-	Bien que les impacts soient temporaires et peu importants, les accidents peuvent se produire en	

		Lors de l'établissement de la		Évaluation des impacts sur la base			
No.	Rubriques des impacts	portée de Avant les travaux Pendant les travaux	Après la mise en service	Avant les travaux Pendant les travaux	Après la mise en service	Motif de l'évaluation	
						raison des opérations effectuées pendant les travaux de construction, et de l'intrusion des personnes dans les installations après la mise en service.	
31	Impact transfrontalier et changement climatique	D	В-	D	В-	Des impacts de fuites du gaz sur le réchauffement climatique sont anticipés, en cas d'une gestion inadéquate du gaz SF <sub>6</sub> après la mise en service.	

## 1-3-1-9 Mesures d'atténuation et coût de la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation pour les rubriques des impacts jugés comme étant négatifs dans le cadre de l'évaluation des impacts sur la base des résultats de l'étude sont indiquées au Tableau 1-3-1-9.1.

Tableau 1-3-1-9.1 Mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement

No.	Rubriques des impacts	Impacts anticipés	Mesures d'atténuation	Organisme d'exécution / responsable	Coût
[Av	ant les travaux]				
14/ 17	Déplacement et réinstallation involontaires de populations / Économie régionale y compris l'emploi et les moyens de subsistance	Dommages par le projet aux cultures appartenant aux particuliers, etc.	<ul> <li>L'état des cultures dans les terrains destinés au projet sera constaté, et une compensation appropriée (compensation des revenus relative à la limitation des cultures sera octroyée.</li> </ul>	Senelec	Senelec
[Pe	ndant les travaux]				
1	Pollution atmosphérique	Pollution atmosphérique en raison de gaz d'échappement imputable à l'utilisation d'engins de chantier et de véhicules pour les travaux	<ul> <li>Minimisation du nombre de livraisons du matériel</li> <li>Minimisation des heures de travail par une affectation optimale des engins de chantier</li> <li>Utilisation de véhicules ayant fait l'objet d'une inspection adéquate</li> </ul>	Senelec Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
3	Déchets (y compris le déblai)	<ul> <li>Élimination des structures et équipements existants ayant été démantelés</li> <li>Déblai de terre à la suite des travaux de pose des lignes de distribution souterraines</li> </ul>	<ul> <li>La Senelec est dans l'obligation de proposer avant la mise en œuvre des travaux un plan qui devra être mis en vigueur par les sous-traitants en matière d'hygiène, sécurité, environnement (PPHSE), et les déchets seront éliminés de manière adéquate conformément audit plan.</li> <li>Les équipements et le matériel ne pouvant pas être réutilisés seront employés par la Senelec. Les articles ne</li> </ul>	Senelec Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux

No.	Rubriques des impacts	Impacts anticipés	Mesures d'atténuation	Organisme d'exécution / responsable	Coût
			pouvant pas être employés seront remis à une entreprise de traitement de déchets et éliminés de manière adéquate.  • Pendant les travaux, les déchets produits seront éliminés de manière adéquate, par exemple dans un cadre contractuel avec une entreprise de traitement des déchets.		
4	Pollution des sols	Pollution des sols imputable à des fuites d'huile diélectrique	L'huile diélectrique est placée dans une enveloppe métallique telle que la cellule de transformateur, mais afin de renforcer la prévention contre toute fuite à l'extérieur, une barrière de protection sera prévue autour de la cellule de transformateur.	Senelec Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
5	Bruit, vibrations	Bruit et vibrations imputables à l'utilisation d'engins de chantier et de véhicules pour les travaux	Minimisation du nombre de livraisons du matériel     Minimisation des heures de travail par une affectation optimale des engins de chantier     Utilisation de véhicules ayant fait     l'objet d'une inspection adéquate (Note) Les cellules de transformateur seront placées à l'extérieur, mais une distance de séparation de la bordure du site sera assurée, et l'effet de blindage de murs et de bâtiments devrait permettre une atténuation.	Senelec Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
7	Odeurs nauséabondes	Odeurs nauséabondes provenant des déchets et des toilettes du bureau et du chantier	<ul> <li>Un traitement adéquat sera assuré sur la base du plan d'hygiène du PPHSE figurant à la rubrique No. 3 Déchets.</li> <li>Pendant les travaux, les déchets produits seront éliminés de manière adéquate, par exemple dans un cadre contractuel avec une entreprise de traitement des déchets.</li> <li>Des toilettes provisoires seront installées sur le chantier et un préposé à l'entretien sera affecté.</li> </ul>	Senelec Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
12	Écosystème	Disparition de l'écosystème en raison de l'élimination d'arbres et de la couche de surface lors de l'installation des lignes souterraines	<ul> <li>La coupe des arbres sera réduite au minimum.</li> <li>La couche de surface sera stockée temporairement dans les alentours et sera remise en place après remblayage.</li> </ul>	Senelec Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
13	Topographie et géologie	Modification de la topographie en raison des travaux d'ensevelissement des lignes souterraines	Lors du remblayage après les travaux d'ensevelissement, le sol sera aplani de manière à ce qu'il n'y ait pas de grandes différences par rapport à la forme originale.	Senelec Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
14	Déplacement et réinstallation	· Dommages aux cultures imputables aux travaux	Les récoltes seront effectuées avant le démarrage des travaux, et des mesures	Senelec	Inclus dans le coût de

No.	Rubriques des impacts	Impacts anticipés	Mesures d'atténuation	Organisme d'exécution / responsable	Coût
	involontaires de populations		de prévention de toutes nouvelles cultures ultérieures seront mises en place.		maintenance des installations de la Senelec
17	Économie régionale y compris l'emploi et les moyens de subsistance	<ul> <li>Avec les travaux d'ensevelissement des lignes souterraines, l'utilisation des terres cultivables sera temporairement limitée</li> </ul>	<ul> <li>S'il est nécessaire de modifier les terres cultivées en raison des travaux, des réparations adéquates pour préjudices seront versées aux utilisateurs de ces terres.</li> </ul>	Senelec	Examens futurs
18	Utilisation des terres et utilisation des ressources régionales	<ul> <li>Limitation temporaire de l'utilisation des terres à l'intérieur des emprises.</li> <li>Limitation de la circulation routière en raison des travaux de pose des lignes de distribution traversant les routes</li> </ul>	La coordination sera assurée en information les riverains et les communautés du plan des travaux.	Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
20	Infrastructures sociales et services sociaux existants	<ul> <li>Limitation de la circulation routière en raison des travaux de pose des lignes de distribution traversant les routes</li> <li>Coupures de courant dues aux travaux de remplacement des équipements</li> </ul>	<ul> <li>La coordination sera assurée en information les riverains et les communautés du plan des travaux.</li> <li>Des efforts seront entrepris pour atténuer la congestion des routes et assurer la sécurité routière en coopérant avec les autorités</li> <li>Élaboration du plan de coupures de courant et divulgation au public de celui-ci</li> </ul>	Senelec Entrepreneur	Examens futurs
28	Maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA	Maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA parmi les équipes des entrepreneurs	<ul> <li>Une prise en charge adéquate sera assurée sur la base du plan d'hygiène du PPHSE figurant la rubrique No. 3 Déchets.</li> </ul>	Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
29	Milieu du travail (y compris la sécurité du travail)	<ul> <li>Impacts sur la santé et la sécurité des ouvriers travaillant dans les installations de transformation et distribution d'électricité</li> <li>Accidents de choc électrique</li> </ul>	<ul> <li>Une prise en charge adéquate sera assurée sur la base du plan de sécurité du PPHSE figurant la rubrique No. 3 Déchets.</li> <li>Les équipements pour assurer la sécurité des ouvriers seront fournis, et un milieu de travail sûr sera assuré.</li> </ul>	Senelec Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
30	Accidents	<ul> <li>Accidents de travail en raison des risques de chute lors de travaux en hauteur et de choc électrique</li> </ul>	<ul> <li>Une prise en charge adéquate sera assurée sur la base du plan de sécurité du PPHSE figurant la rubrique No. 3 Déchets.</li> </ul>	Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
31	Impact transfrontalier et changement climatique	• Fuites du gaz SF <sub>6</sub> utilisé dans les installations GIS	• Le gaz SF <sub>6</sub> fera l'objet d'une gestion sans faille.	Senelec Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux

No.	Rubriques des impacts	Impacts anticipés	Mesures d'atténuation	Organisme d'exécution / responsable	Coût
[Aprè	s la mise en service]				
4	Pollution des sols	<ul> <li>Pollution des sols imputable à des fuites d'huile diélectrique</li> </ul>	<ul> <li>L'huile diélectrique est placée dans une enveloppe métallique telle que la cellule de transformateur, mais afin de renforcer la prévention contre toute fuite à l'extérieur, une barrière de protection sera prévue autour de la cellule de transformateur.</li> </ul>	Senelec	Inclus dans le coût des travaux
5	Bruit, vibrations	Bruits émanant des transformations en service	• Une distance de séparation de la bordure du site sera assurée.	Senelec	Inclus dans le coût des travaux
25	Paysage	<ul> <li>Changements paysagers en raison de l'existence des bâtiments du poste électrique et des postes de distribution</li> </ul>	<ul> <li>L'harmonie avec l'environnement immédiat sera prise en considération dans la construction des installations et dans les postes de distribution.</li> </ul>	Senelec	Inclus dans le coût des travaux
30	Accidents	Accidents de choc électrique à la suite d'un contact direct avec le poste électrique, un poste de distribution, des lignes électriques, etc.	Mise en œuvre de mesures de prévention d'entrée dans les installations. Par ailleurs, il sera rappelé qu'il s'agit d'installations sous hautes tension.	Senelec	Inclus dans le coût des travaux
31	Impact transfrontalier et changement climatique	• Fuites du gaz SF <sub>6</sub> utilisé dans les installations GIS lors du changement et de l'enlèvement des appareillages	<ul> <li>Le gaz SF<sub>6</sub> fera l'objet d'une gestion sans faille.</li> </ul>	Senelec	Senelec

Source : la mission d'étude de la JICA

# 1-3-1-10 Plan de suivi

Le plan de suivi pour chacune des rubriques des impacts est indiqué au Tableau 1-3-1-10.1.

Tableau 1-3-1-10.1 Plan de suivi environnemental

No.	Rubriques des impacts	Rubrique	Méthode	Fréquence	Organisme responsable
[Av	ant les travaux]				
14/ 17	Consultations avec les parties prenantes concernant la compensation des terrains	Registre sur la tenue des consultations	Procès-verbal des consultations, et liste des participants	Avant le démarrage des travaux	Senelec
17	Réception des réclamations concernant la compensation des terrains	Registre sur la réception et la gestion des réclamations	Registre sur la date de réception, et le contenu et la gestion des réclamations	Avant le démarrage des travaux	Senelec
17	Paiement de la compensation des terrains	· Etat du paiement	Registre sur le contenu et les résultats du paiement	Avant le démarrage des travaux	
[Pe	ndant les travaux]				_
1	Pollution atmosphérique	<ul> <li>Inspections des véhicules et engins de chantier</li> </ul>	Vérification des pièces     justificatives des véhicules et des	Lors du démarrage des	Entrepreneur Senelec

No.	Rubriques des impacts	Rubrique	Méthode	Fréquence	Organisme responsable
		utilisés	engins de chantier  Inspection journalière sur le terrain des véhicules et de engins de chantier	travaux  Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	
3	Déchets (y compris le déblai)	Situation de la gestion et de l'élimination des déchets sur le chantier	<ul> <li>Inspection sur le terrain</li> <li>Vérification des pièces justificatives</li> </ul>	Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	Entrepreneur Senelec
4	Pollution des sols	• Essais des hydrocarbures pétroliers totaux (TPH)	À 3 reprises : avant, pendant et après les travaux	Entrepreneur	
5	Bruit, vibrations	Conduite des véhicules et engins de chantier	· Inspection sur le terrain	Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	Entrepreneur Senelec
7	Odeurs nauséabondes	Situation de la gestion des déchets	· Inspection sur le terrain	Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	Entrepreneur Senelec
12	Écosystème	Vérification des changements des arbres et de la végétation dans les endroits où des changements sont observés (prise de photos)	Inspection sur le terrain	À 3 reprises : avant, pendant et après les travaux	Entrepreneur
13	Topographie et géologie	Prises de photos dans les endroits où des changements sont observés	Inspection sur le terrain	À 3 reprises : avant, pendant et après les travaux	Entrepreneur
14	Déplacement et réinstallation involontaires de populations	Situation de l'utilisation des terres	· Étude sur le terrain	Elle sera mise en œuvre avant le démarrage des travaux	Senelec
17	Économie régionale y compris l'emploi et les moyens de subsistance	Durée des restrictions d'utilisation	Vérification du calendrier des travaux	Tous les mois pendant la durée des travaux	Entrepreneur Senelec
17	Compensation pour l'utilisation des terrains	<ul> <li>Réception des réclamations et tenue des consultations avec les parties prenantes</li> </ul>	Vérification de l'état de réception et de mise en œuvre	Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	Senelec
18	Utilisation des terres et utilisation des ressources régionales	Calendrier et durée des travaux	Vérification du calendrier des travaux	Lors de mise en œuvres du type de travaux cible	Entrepreneur Senelec
20	Infrastructures sociales et services sociaux existants	Calendrier et durée des travaux	Vérification du calendrier des travaux	Lors de mise en œuvres du type de travaux cible	Entrepreneur Senelec
28	Maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA	Situation de mise en œuvre des encadrements sur l'hygiène, la sécurité et	Plan de gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement	Mise en œuvre régulière pendant la période des	Entrepreneur

No.	Rubriques des impacts	Rubrique	Méthode	Fréquence	Organisme responsable
		l'environnement		travaux	
29	Milieu du travail (y compris la sécurité du travail)	<ul> <li>Vêtements et équipements de travail</li> <li>Situation du rangement sur le lieu de travail</li> </ul>	Inspection sur le terrain	Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	Senelec Entrepreneur
30	Accidents	Nombre d'accidents	Vérification des rapports d'accidents	Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	Senelec Entrepreneur
[Lors	de la mise en servic	e]			
4	Pollution des sols	• Essais des hydrocarbures pétroliers totaux (TPH)	Échantillonnage et analyse des sols	1 fois / an	Senelec
30	Accidents	Prévention d'entrée dans les installations de transformation et de distribution d'électricité	Inspection sur le terrain     (inspection des barrières de prévention contre l'entrée)	Mise en œuvre en tant que maintenance journalière / régulière	Senelec
31	Impact transfrontalier et changement climatique	• Fuites de gaz SF <sub>6</sub>	Inspection sur le terrain     (inspection des installations)	Mise en œuvre en tant que maintenance journalière / régulière	Senelec

### 1-3-2 Consultations avec les parties prenantes

### 1-3-2-1 Consultations avec les parties prenantes concernant la fixation de l'intinéraire

Le mercredi 24 mai 2017, de 10:00 à 14:30, s'est tenue une réunion des parties prenantes organisée par la Senelec, à laquelle ont participé l'Ageroute (Agence des Travaux et de Gestion des Routes), qui entretient les terrains des travaux du présent Projet ainsi que toutes les installations, la SENAC (Société Eiffage de la nouvelle autoroute concédée), la SONATEL (Société Nationale des Télécommunications du Sénégal), la SONES (Société Nationale des Eaux du Sénégal), la PETROSEN (Société des Pétroles du Sénégal), ainsi que le Cadastre (Bureau de Gestion du Territoire du Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire).

Lors de la réunion des parties prenantes, des recueils de plans et de dessins fournissant une vue élargie de l'itinéraire de la construction de la ligne de distribution et des documents mentionnant les préoccupations figurant dans l'avant-projet du poste électrique et de l'itinéraire de la ligne de distribution ont été distribués, des explications ont été fournies en projetant les documents, et des concertations ont été menées avec les organismes concernés.

Aucun problème impliquant d'importants changements de l'itinéraire de la construction de la ligne de distribution n'a été soulevé le jour des concertations, et l'itinéraire de construction de la ligne de distribution a été partagé avec les organismes. De plus, si les participants avaient des questions ou commentaires, ils avaient jusqu'au 10 juin pour les faire parvenir à la Senelec. À la date du 10 juin, les organismes concernés n'ayant pas fait notification de problème, l'itinéraire a été fixé.

# 1-3-2-2 Consultations avec les parties prenantes concernant les personnes/structures susceptibles d'être indemnisées sur l'itinéraire

Le présent projet, comme indiqué plus bas au point « 1-3-3 Acquisition de terrains et déplacement de personnes », ne donnera pas lieu à l'acquisition de nouveaux terrains ni à des déplacements de personnes. Néanmoins, il a été constaté sur l'itinéraire fixé (dans le département de Rufisque) l'existence de zones où sont pratiquées de petites cultures sur l'emprise des voies prévues pour

l'enfouissement des lignes de distribution. Partant du fait que l'exécution des travaux exercera un impact sur ces cultures, il a été décidé, conformément à la Loi sénégalaise, de payer des indemnités pour l'impact de ces travaux.

Au Sénégal, une commission d'indemnisation mise en place sous la présidence du préfet procède à une étude sur le terrain, donne des explications aux populations affectées par le projet, calcule et évalue le montant des indemnités, et après rapport à l'entrepreneur (la Senelec), il est procédé au paiement des indemnités. Les membres de cette commission sont le Préfet de Rufisque, la Senelec, le Cadastre, les Domaines, le Centre des services fiscaux, les représentants des districts, les représentants locaux, les dignitaires religieux.

On trouvera ci-dessous l'état d'avancement actuel (au 10 octobre 2017) et les différentes démarches qui seront accomplies, ainsi que les orientations relatives aux indemnités sur lesquelles un accord se fera avec les personnes concernées :

# Démarches accomplies

14 août 2017 : Étude sur le terrain réalisée par le Préfet

22 août 2017 : Lancement de la procédure interne à la Senelec pour débourser les frais d'activités de la Commission

5 octobre 2017 : Appobation des frais d'activités de la Commission

9 octobre 2017 : Début des travaux de la vérification détaillée sur le terrain par la commission d'indemnisation

### Démarches restant à accomplir

- Mise en œuvre des travaux de la vérification détaillée sur le terrain y compris les concertations entre les populations affectées par le projet (PAP) et la commission d'indemnisation (explications des orientations en matière d'idemnisation, obtention d'un consensus); les résultats des travaux seront rassemblés dans un rapport à travers duquel les PAP et le contenu de l'indemnisation sont indiqués concrètement.
- ② Évaluation par la commission d'indemnisation du montant des indemnités et notification et rapport des résultats de l'évaluation aux PAP et à la Senelec
- ③ Paiement des indemnités aux différentes PAP

### Orientations pour la réalisation des indemnisations

- Concernant les biens objets des indemnisations (les cultures), le Cadastre évalue la situation de ces cultures ainsi que les recettes issues des cultures et fixe le montant des indemnités en calculant la valeur des pertes entraînées par rapport aux recettes susceptibles d'être générées pendant la période indemnisée, et en fait notification aux personnes concernées au nom de la commission d'indemnisation.
- Si les personnes concernées sont d'accord avec le montant des indemnités indiqué par la commission d'indemnisation, les indemnités sont payées. Si les personnes concernées élèvent des plaintes, des protestations officielles, etc. par rapport au montant des indemnités, la commission d'indemnisation s'occupe de ces dossiers.
- Le montant d'indemnisation est fixé à l'issue des travaux de la vérification détaillée sur le terrain. La Senelec estime à l'heure actuellement que ce montant soit autours de 50 millions de francs CFA (environ 100 000 dollars américains).

### Consultations avec les parties prenantes

• Les explications du projet aux différentes PAP ainsi que l'obtention de leur consensus se font individuellement sous le contrôle de la comission d'indemnisation susmentionnée. La liste des PAP et le détail de l'indemnisation figuront dans le rapport des résultats des travaux de la vérification détaillée sur le terrain ayant débuté le 9 octobre. Il est actuellement estimé que lesdits travaux s'achèvent dans environ une semaine.

### 1-3-3 Acquisition de terrains et déplacement de personnes

Les terrains des travaux du présent projet étant à l'intérieur des emprises existantes, des emprises routières gérées par Ageroute, et des emprises autoroutières gérées par SENAC, aucun déplacement de persones ne se produira. En outre, il n'y aura en principe pas lieu d'acquérir de nouveaux terrains. Cependant, dans le cadre d'entretiens avec le Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, nous avons compris qu'il y avait au Sénégal des cas d'absence de cohérence entre le travail de gestion du cadastre et le travail d'enregistrement réalisés par des directions différentes de ce ministère, et qu'il y avait des cas où le travail de validation des droits de propriété foncière était effectué par les collectivités territoriales sans passer par les procédures d'enregistrement, etc. du ministère, si bien qu'il est souhaitable de reconfirmer, en présence de ce Ministère, de l'Ageroute /SENAC et de la Senelec, la situation en matière de propriété des terrains avant la mise en œuvre des travaux.

### 1-3-4 Avant-projet du formulaire de suivi

L'avant-projet du formulaire de suivi a été examiné sur la base du Plan de suivi présenté en 1-3-1-10 conformément au Tableau 1-3-4.1.

Tableau 1-3-4.1 Avant-projet du formulaire de suivi

[Autorisations]

Pollution de l'air (inspections des véhicules et engins de chantier utilisés)						
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence			
	mise en		de la mise			
	œuvre		en œuvre			
Vérification des pièces			Avant le			
justificatives des véhicules et des			démarrage			
engins de chantier			des travaux			
Inspection journalière sur le terrain			Mise en			
des véhicules et d'engins de			œuvre			
chantier			journalière			
			pendant la			
			période des			
			travaux			

[Avant les travaux]

Compensation pour l'utilisation des terr	ains (tenue de	s consultations avec les parties prenantes	
Rubriques du suivi	Date de	Personnes (zones) cibles et résultats	Fréquence
	mise en	de la mise en œuvre	de la mise en
	œuvre		œuvre
Tenue des consultations avec les			Avant le
parties prenantes			démarrage
			des travaux
Compensation pour l'utilisation des terr	ains (gestion o	les réclamations)	
Rubriques du suivi	Date de	Personnes (zones) cibles et contenu	Fréquence
	réception		de la mise en
			œuvre
Réception et état de gestion des			Avant le
réclamations			démarrage
			des travaux
Compensation pour l'utilisation des terr	ains (paiemen	t de la compensation)	
Rubriques du suivi	Date de	Personnes (zones) cibles et contenu	Fréquence
	traitement		de la mise en
			œuvre
Etat du paiement de la compensation			Avant le
			démarrage
			des travaux

[Pendant les travaux]

Pollution de l'air (inspections des vé	hicules et engi	ns de chantier utilisés)	
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence d
1	mise en		la mise en
	œuvre		œuvre
Vérification des pièces			Avant le
justificatives des véhicules et des			démarrage
engins de chantier			des travaux
Inspection journalière sur le terrain			Mise en
des véhicules et d'engins de			œuvre
chantier			
Chantier			journalière
			pendant la
			période des
Dáshata (situation de la costion et de	1'Alimination	las dáchats sur la chantion	travaux
Déchets (situation de la gestion et de Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Erágyanaa
Rubliques du sulvi		Resultats de la mise en œuvie	Fréquence of la mise en
	mise en		
	œuvre		œuvre
Étude sur le terrain			Mise en
			œuvre
			journalière
			pendant la
			période des
			travaux
Vérification des pièces			Mise en
justificatives			œuvre
<b>J</b>			journalière
			pendant la
			période des
			travaux
Contamination des sols (essais TPH)			uavaux
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence d
reactiques au survi	mise en		la mise en
	œuvre		œuvre
Échantillonnage et analyse des sols	Cuvic		Avant les
Echantinonnage et analyse des sois			
51			travaux
Échantillonnage et analyse des sols			Pendant les
			travaux
Échantillonnage et analyse des sols			Après
			l'achèveme
			des travaux
Bruit et vibration (utilisation des véh		Ź	
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence o
	mise en		la mise en
	œuvre		œuvre
Étude sur le terrain			Mise en
			œuvre
			journalière
			pendant la
			période des
			travaux
	agation des dé	chets)	пачаих
Odeurs nauséabondes (situation de la	i gestion des de		Enfances
Odeurs nauséabondes (situation de la Rubriques du suivi	_	Résultats de la mise en œuvre	- Frequence of
Odeurs nauséabondes (situation de la Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	
,	Date de mise en	Résultats de la mise en œuvre	la mise en
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	la mise en œuvre
,	Date de mise en	Résultats de la mise en œuvre	

			1.,
			journalière
			pendant la
			période des
	, 1	1 1 1 1 1 1 1 1	travaux
changements sont observés (prise de	e photos))	arbres et de la végétation dans les	
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence d
	mise en		la mise en
,	œuvre		œuvre
Étude sur le terrain			Avant la
			construction
Étude sur le terrain			Pendant les
			travaux
Étude sur le terrain			Après
			l'achèveme
			des travaux
Topographie et géologie (prises de p	photos dans les e	endroits où des changements sont obser	vés)
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence
	mise en		la mise en
	œuvre		œuvre
Étude sur le terrain			Avant la
			construction
Étude sur le terrain			Pendant les
			travaux
Étude sur le terrain			Après
			l'achèveme
			des travaux
Déplacement et réinstallation involc	ontaires de popul	lations (situation d'utilisation des terrai	ns)
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence
	mise en		la mise en
	misc cii		ia illise cii
	œuvre		œuvre
Étude sur le terrain			œuvre Avant le
Étude sur le terrain			œuvre Avant le démarrage
Étude sur le terrain			œuvre Avant le démarrage
Économie régionale y compris l'em	œuvre	ns de subsistance (période de restriction	euvre Avant le démarrage des travaux d'utilisation)
	ploi et les moye	ns de subsistance (période de restriction Résultats de la mise en œuvre	euvre Avant le démarrage des travaux d'utilisation Fréquence
Économie régionale y compris l'em	œuvre		Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi	ploi et les moye		œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi Vérification du calendrier des	ploi et les moye  Date de mise en		euvre Avant le démarrage des travaux d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi	ploi et les moye  Date de mise en		œuvre Avant le démarrage des travaux d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi Vérification du calendrier des	ploi et les moye  Date de mise en		cuvre Avant le démarrage des travaux d'utilisation Fréquence de la mise cuvre Tous les mois pendant la
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi Vérification du calendrier des	ploi et les moye  Date de mise en		Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi Vérification du calendrier des travaux	ploi et les moye Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	cuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi Vérification du calendrier des travaux	ploi et les moye Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux aux)
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi Vérification du calendrier des travaux	Date de mise en œuvre  des ressources r	Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux aux) Fréquence
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi Vérification du calendrier des travaux	Date de mise en œuvre  des ressources r  Date de mise en mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	cuvre Avant le démarrage des travaux d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux  aux) Fréquence de la mise cuvaux
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux  Utilisation des terrains et utilisation Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre  des ressources r	Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux aux) Fréquence de la mise œuvre
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux  Utilisation des terrains et utilisation Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des	Date de mise en œuvre  des ressources r  Date de mise en mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux aux) Fréquence de la mise œuvre Lors de mi
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux  Utilisation des terrains et utilisation Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre  des ressources r  Date de mise en mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux aux) Fréquence de la mise œuvre Lors de mi en œuvre de
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux  Utilisation des terrains et utilisation Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des	Date de mise en œuvre  des ressources r  Date de mise en mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux aux) Fréquence de la mise œuvre Lors de mi en œuvre d type de
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux  Utilisation des terrains et utilisation Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des	Date de mise en œuvre  des ressources r  Date de mise en mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux aux) Fréquence de la mise œuvre Lors de mi en œuvre d type de travaux
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux  Utilisation des terrains et utilisation Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux	des ressources r  Date de mise en œuvre  des ressources r  Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre régionales (procédés et période des trav Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux raux) Fréquence de la mise œuvre Lors de mi en œuvre d type de travaux cibles
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux  Utilisation des terrains et utilisation Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux	des ressources r  Date de mise en œuvre  des ressources r  Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre régionales (procédés et période des trav Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux d'utilisation) Fréquence de la mise œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux  aux) Fréquence de la mise œuvre Lors de mi en œuvre d type de travaux cibles
Économie régionale y compris l'em Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux  Utilisation des terrains et utilisation Rubriques du suivi  Vérification du calendrier des travaux	des ressources r  Date de mise en œuvre  des ressources r  Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre régionales (procédés et période des trav Résultats de la mise en œuvre	œuvre Avant le démarrage des travaux n d'utilisation) Fréquence de la mise de œuvre Tous les mois pendant la durée des travaux raux) Fréquence de la mise de œuvre Lors de mise en œuvre d type de travaux cibles

Tenue des consultations avec les			Mise en
parties prenantes			œuvre
Funda Francisco			journalière
			pendant la
			période des
			travaux
Compensation pour l'utilisation des ter	rains (gestion o	les réclamations)	
Rubriques du suivi	Date de	Personnes (zones) cibles et contenu	Fréquence
	réception		de la mise en
			œuvre
Réception et état de gestion des			Mise en œuvre
réclamations			journalière
			pendant la
			période des
			travaux
Infrastructures sociales et services so	1		T
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence
	mise en		de la mise en
	œuvre		œuvre
Vérification du calendrier des			Lors de mise
travaux			en œuvre du
			type de
			travaux
			cibles
Maladies infectieuses telles que le sanitaires, environnementaux et de sa		etc. (situation de la mise en œuvre	d'encadrements
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de
	mise en		la mise en
	œuvre		œuvre
Plan de gestion de l'hygiène, la			Mise en
sécurité et l'environnement			œuvre
			journalière
			pendant la
			période des
			travaux
Milieu de travail (y compris la sécur	rité au travail) (	vêtements et équipement de travail, ord	
des lieux de travail)	,	<b>1 1</b>	Č
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence
	mise en		de la mise en
	œuvre		œuvre
Étude sur le terrain			Mise en
			œuvre
			journalière
			pendant la
			période des
			travaux
Accidents (situation de la survenance	e)		
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence
_	mise en		de la mise en
	œuvre		œuvre
Vérification des rapports			Mise en
d'accidents			œuvre
			journalière
			pendant la
			période des
			travaux
	1	<u> </u>	пачаил

[Lors de la mise en service]

[Lors de la mise en service]			
Contamination des sols (essais TPH)			
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence
	mise en		de la mise
	œuvre		en œuvre
Échantillonnage et analyse des sols			1 fois / an
Accidents (prévention d'entrée dans l	es installation	s de transformation et de distribution d'é	lectricité)
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence
	mise en		de la mise
	œuvre		en œuvre
Inspection sur le terrain (inspection			Mise en
des barrières de prévention contre			œuvre en
l'entrée)			tant que
			maintenance
			journalière /
			régulière
Impact transfrontalier et changement	climatique (fu		
Rubriques du suivi	Date de	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence
	mise en		de la mise
	œuvre		en œuvre
Inspection sur le terrain (inspection			Mise en
des installations)			œuvre en
			tant que
			maintenance
			journalière /
			régulière

## 1-3-5 Liste de vérification environnementale

L'examen environnemental a été effectué conformément au Tableau 1-3-5.1 en utilisant la liste de vérification environnementale du secteur de transport et de distribution d'électricité sur la base des « Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales » de la JICA (avril 2010).

Tableau 1-3-5.1 Avant-projet de la liste de vérification environnementale (1/3)

égorie	Rubriques relatives	Principaux éléments à vérifier	Oui: O	Considérations environnementales et sociales concrètes
Catég	à l'environnement	(a) Les rapports d'EIE ont-ils été achevés ?	Non: N (a) N	(Raisons pour oui/non, justifications, mesures d'atténuation, etc.)  (a) Selon les entretiens avec la direction qualité, sécurité et environnement de la
Approbation, explication	(1) Permis et autorisations, explications	(b) Les rapports d'EIE ont-ils été approuvés par les autorités du pays partenaire ?  (c) Les rapports d'EIE ont-ils été approuvés sans condition ? Si leur approbation é tait conditionnelle, les conditions requises sont-elles remplies ?  (d) Outre ces approbations, les autres permis environnementaux requis ont-ils été obtenus auprès des autorités compétentes du pays partenaire ?	(b) N	Senelee, et sur la base des projets antérieurs de la même envergure, le présent Projet est classé à la catégorie 2 qui nécessite une étude initiale de l'environnement. Cependant, la décision finale sera prise à l'issue de la présentation à la DEEC de la demande de projet et de l'examen de celle-ci. Un consultant local est actuellement engagé par la Senelee, afin de présenter la demande de projet et de réaliser l'étude relative à l'évaluation environnementale. (b) L'étude environnementale ci-dessus s'achèvera fin août, et l'approbation pour le projet sera obtenue en septembre auprès du directeur de la direction de l'environnement. (c) - (d) Pas d'approbation relative à l'environnement en plus des approbations susmentionnées.
1 Approbatic	(2) Explications au public	(a) La nature du projet et les impacts potentiels sont-ils suffisamment expliqués aux parties prenantes locales sur la base de procédures appropriées, y compris la communication d'informations? La compréhension des parties prenantes locales est-elle obtenue?  (b) Les commentaires émanant de la population locale ont ils été pris en compte dans la planification du projet?	(a) O (b) O	Le samedi 27 mai 2017, la Senelec a organisé la réunion avec les parties prenantes, telles que l'Ageroute, gestionnaire de du terrain destiné à notre projet et des infrastructures qui y sont installées, SENAC, SONATEL, SONES, PETROSEN et le cadastre, et le contenu du projet (emplacement des postes et tracé de distribution) a été expliqué. D'autre part, les avis sont demandés en fixant la date limite pour le 10 juin, et il a été confirmé qu'il n'y a pas d'avis complémentaires.
	(3) Examen des alternatives	(a) Des plans alternatifs du projet ont-ils été examinés (y compris l'examen des aspects environnementaux et sociaux)?	(a) O	(a) Ayant pour but de répondre à la fourniture stable en électricité et à l' augmentation de demande à venir, le présent Projet a examiné non seulement le plan de modification du poste de répartition de Sococim en poste de transformation, mais également le plan alternatif portant sur le renforcement de l'ensemble du ré seau par le biais de la mise en place d'un nouveau poste de transformation. Les coû ts et l'impact social relatif au terrain ont été examinés.
2 Mesures anti-pollution	(1) Qualité de l'eau	(a) L'érosion des terres dénudées en résultat des opérations de terrassement, notamment de tranchées et de remblais, peut-elle entraîner une dégradation de la qualité des eaux dans les zones proches en aval? En cas de dégradation, des mesures sont-elles prévues?	(a) N	(a) Le présent Projet ne prévoit pas de travaux provoquant la pollution des eaux.  D'autre part, dans les environs des sites prévus pour le Projet, il n'existe pas de bassin pouvant subir des impacts des travaux.
	(1) Zones protégées	(a) Le site du projet est-il situé dans des zones protégées par les lois du pays ou par des conventions internationales ? Le projet peut-il affecter ces zones protégées ?	(a) N	(a) Dans les zones cibles du Projet et leurs environs, il n'existe pas de réserve de faune et naturelle.
3 Environnement naturel	(2) Écosystème	(a) Le site du projet comprend-il des forêts primaires, des forêts tropicales naturelles, des habitats écologiques de valeur (récifs coralliens, marécages à palé tuviers, wadden, etc.)?  (b) Le site du projet comprend-il des habitats de valeur protégés par les lois du pays ou par des conventions internationales?  (c) Si des impacts importants sur l'écosystème sont attendus, des mesures appropriées sont-elles prises pour réduire ces impacts?  (d) Des mesures sont-elles prises, notamment face au risque de blocage des parcours migratoires et de segmentation des habitats de la faune et du bétail?  (e) Le développement du projet peut-il entraîner une destruction de la forêt, le dé veloppement du braconnage, une désertification ou l'asséchement de zones humides? L'écosystème peut-il être perturbé par l'arrivée notamment d'espèces exogènes (d'espèces non présentes dans la région auparavant) ou d'insectes nuisibles? Des mesures sont-elles prévues pour faire face à ces risques?  (f) En cas de construction sur des terres vierges, le nouveau développement régional peut-il gravement affecter l'environnement naturel?	(a) N (b) N (c) - (d) N (e) N (f) N	La modification apportée par les travaux pourraient provoquer de façon temporaire une perte de la végétation superficielle, un changement (topographique, etc., mais, é tant donné que les sites du Projet se situent dans la zone urbaine, des impacts considérables sur l'écosystème ne sont pas anticipés.
	(3) Topographie et g	(a) Y a-t-il sur le tracé des lignes de transmission d'électricité des zones où la nature du terrain est difficile et où des éboulements ou des glissements de terrain pourraient se produire ? Des mesures appropriées, sous forme notamment de techniques de construction adaptées, sont-elles prévues ?  (b) Les travaux de génie civil, notamment de tranchées et de remblais, peuvent-ils entraîner des éboulements ou des glissements de terrain ? Les mesures préventives appropriées sont-elles prévues ?  (c) Y a-t-il un risque d'érosion des zones de tranchées et de remblais, des sites d'é limination des déchets de terre et des sites d'extraction de terre ? Les mesures pré ventives appropriées sont-elles prises ?	(a) N (b) N (c) N	Étant donné que la modification prévue dans l'enceinte du nouveau poste de Sococim et des postes de distribution relève du nivellement de terrain, elle n'est pas de nature à modifier considérablement leur topographie. Si les lignes de distribution sont, en principe, enterrées, les travaux se dérouleront dans l'emprise de la route, ce qui limitera les impacts topographique et géologique.

Tableau 1-3-5.1 Avant-projet de la liste de vérification environnementale (2/3)

Catégorie	Rubriques relatives à l'environnement	Principaux éléments à vérifier	Oui: O Non: N	Considérations environnementales et sociales concrètes (Raisons pour oui/non, justifications, mesures d'atténuation, etc.)
		(a) La mise en œuvre du projet implique-t-elle une réinstallation forcée ? Si oui, des efforts sont-ils entrepris pour atténuer les impacts de la réinstallation ?  (b) Des explications appropriées sur la réinstallation ?  (c) La réinstallation fâti-elle l'objet d'une étude, et un plan de réinstallation, comprenant une indemnisation juste et le rétablissement de la base économique des personnes déplacées, est-il établi ?  (d) Le paiement des indemnités a-t-il lieu avant la réinstallation ?  (e) Les principes relatifs au versement des indemnités sont-ils mentionnés par écrit ?  (f) Le plan de réinstallation accorde-t-il une attention particulière aux groupes ou aux personnes vulnérables, comprenant les femmes, les enfants, les personnes âgé es, les personnes vivant dans la pauvreté, les minorités ethniques et les populations autochtones ?  (g) L'accord des personnes déplacées est-il obtenu avant la réinstallation ?  (h) Existe-t-il un cadre organisationnel pour bien mettre en œuvre la réinstallation ?  Les capacités de mise en œuvre et les moyens financiers sont-ils assurés ?  (i) Un suivi des impacts de la réinstallation est-il prévu ?  (j) Une structure de gestion des réclamations a-t-elle été mise en place ?	(a) N (b) O (c) O (d) O (e) O (f) O (i) O (j) O	(a) Le nouveau poste de Sococim et les postes de distribution seront mis en place dans les emprises existantes, alors que les lignes de distribution seront installées à l'intérieur des emprises des routes et des autoroutes. De plus, aucune résidence n'é tant constatée à l'intérieur de ces emprises des routes, le présent Projet ne provoque pas de réinstallation involontaire des populations. Cependant, la culture set réalisée sur certains terrains acquis en tant qu'emprise de la route, en dépassant la délimitation des terrains agricoles adjacents. Cette culture constitue une violatior des règles, mais, étant donné que les travaux auront des impacts sur les produits agricoles, les conditions de subsistance pourront être impactées temporairement par la limitation d'utilisation des terrains. A partir du point (b), nous mentionnons la compensation concernant les terrains agricoles, etc. qui seront affectés.  (b) Dans les consultations avec les parties prenantes qui réunissent les habitants, des explications seront données en ce qui concerne la compensation pour les terrains agricoles, etc. qui seront affectés.  (c) En clarifiant les utilisateurs des terrains affectés, la perte due à la limitation d'utilisation des terrains agricoles sera compensée sur la base des prix de marché des produits agricoles.  (d) La compensation des revenus relative à la limitation des cultures sera octroyée avant le démarrage des travaux.  (e) Un plan de compensation qui mentionnera les orientations de la compensation sera élaboré.  (f) Lors du paiement de la compensation, les attentions seront apportées afin qu'elle ne soit pas défavorable pour les personnes socialement vulnérables. Par ailleurs, la zone cible du présent Projet n'abrite pas de personnes vivant dans la pauvreté, de minorités ethniques et de populations autochtones.  (g) Un accord préalable sera obtenu pour la limitation d'utilisation des terrains agricoles, etc. en raison des travaux d'enfouissement des lignes de distribution. D' autre part, un encadrement sera également m
4 Environnement social		(a) Le projet peut-il avoir un impact négatif sur la vie des populations locales ? Si nécessaire, des mesures sont-elles envisagées pour atténuer cet impact ? (b) L'afflux de population des autres régions risque-t-il d'entraîner le développement de maladies (y compris des maladies transmissibles comme le VIH) ? Si nécessaire, l'aspect santé publique est-il suffisamment pris en compte ? (c) La présence de structures, notamment de pylônes, peut-elle entraîner des perturbations électromagnétiques ? Si des perturbations électromagnétiques ? Si des perturbations électromagnétiques importantes sont attendues, des mesures appropriées sont-elles prévues ? (d) Les indemnités compensatoires liées à l'installation de câbles électriques sont-elles versées conformément à la législation en vigueur dans le pays ?	(a) O (b) N (c) N (d) O	(a) Le déplacement et la réinstallation de populations ne sont pas anticipés dans le cadre du présent Projet, mais des terres cultivées pourraient être temporairement affectées par les travaux, avec des impacts sur la vie de tous les jours et les moyens de subsistance En revanche, des emplois temporaires seront créés dans le cadre des travaux, et outre des embauches au niveau local, les commerces dans les alentours devraient bénéficier de cette activité. L'alimentation stable en électricité après la mise en service devrait avoir des effets économiques et sociaux sur les résidents et l'industrie.  (b) Le nombre de personnes porteuses du VIH/SIDA dans la région de Dakar étant le plus élevé au Sénégal, il existe des risques de nouvelles infections. Ainsi, l'é ducation et les activités de sensibilisation à l'attention des personnes affectées aux travaux de construction sont prévus parmi les éléments de suivi.  (c) Étant donné que des pylônes susceptibles de créer des perturbations é lectromagnétiques ne seront pas installés dans le cadre du présent Projet, il n'y auri pas de perturbations électromagnétiques pouvant avoir des impacts sur la vie quotidienne des populations.  (d) Le présent Projet prévoit l'enfouissement des lignes de distribution dans les emprises existantes des routes. Les emprises déjà acquises pour les routes seront utilisées, et, pour cette raison, les indemnités compensatoires ne seront pas, en principe, nécessaires.
	(3) Patrimoine cultur	(a)Le projet peut-il endommager des sites du patrimoine archéologique, historique, culturel ou religieux? Des mesures sont-elles envisagées pour protéger ces sites en conformité avec les lois du pays?	(a) N	(a) Il n'existe pas dans la zone concernée par le projet ou dans les alentours de sites de patrimoine culturel pour lesquels des considérations particulières s'imposent.
	(4) Pay sage	(a) Le projet peut-il avoir un impact négatif sur le paysage nécessitant une prise en compte particulière ? Les mesures nécessaires sont-elles prises ?	(a) N	(a) Avec la mise en œuvre des travaux, quelques impacts temporaires sur le pay sage sont anticipés. En ce qui concerne le nouveau poste de Sococim, des changements paysagers se produiront à la suite de la construction de nouveaux bâ timents. En ce qui concerne les postes de distribution, il n'y aura pas de grands changements par rapport aux installations existantes. Toutefois, pour ce qui est de Keur Daouda Sarr, le paysage sera amélioré en réduisant sensiblement la hauteur des installations. En ce qui concerne les lignes de distribution, des impacts sur le paysage ne sont pas anticipés puisqu'il s'agit de lignes souterraines.
	(5) Minorités ethniques et populations autochtones	ethniques et des populations autochtones sont-ils envisagés ? (b) Le projet respecte-t-il les droits des minorités ethniques et des populations autochtones sur les terres et les ressources ?	(b) -	La zone cible du présent Projet n'abrite pas de populations autochtones ou de minorités ethniques.
	(6) Conditions de travail	(a) Le cadre juridique en vigueur dans le pays relatif aux conditions de travail est-il respecté lors de la mise en œuvre du projet ?  (b) Des mesures appropriées sont-elles prévues et mises en place pour la sécurité des personnes travaillant sur le projet, notamment l'installation d'équipements de protection visant à prévenir les accidents industriels ou la gestion de matières dangereuses ?  (c) Des mesures appropriées sont-elles prévues et mises en place pour l'élaboration d'un programme de santé et de sécurité, ou des formations à la sécurité destinées à la main d'œuvre (sécurité routière, santé publique, etc.) ?  (d) Des mesures appropriées sont-elles prises pour s'assurer que le personnel de gardiennage impliqué dans le projet ne porte pas atteinte à la sécurité des personnes travaillant sur le projet ou de la population locale?	(a) O (b) O (c) O (d) O	La pose de câbles nécessitant de nombreux travaux de force, les conditions de travail pourraient se détériorer. Toutefois, l'entrée en vigueur du programme hygiè ne, sécurité, environnement (PPHSE) dont la présentation est imposée aux entrepreneurs de construction (y compris les entrepreneurs, les sous-traitants, les sous-sous traitants), a pour but d'améliorer les conditions de travail.

# Tableau 1-3-5.1 Avant-projet de la liste de vérification environnementale (3/3)

Catégorie	Rubriques relatives à l'environnement	Principaux éléments à vérifier	Oui: O Non: N	Considérations environnementales et sociales concrètes (Raisons pour oui/non, justifications, mesures d'atténuation, etc.)
5 Autres	(1) Impacts pendant la mise en œuvre du projet	(a) Des mesures appropriées sont-elles envisagées pour réduire les impacts pendant les travaux (bruits, vibrations, turbidité de l'eau, poussières, gaz d'é chappement, déchets, etc.)?  (b) Les travaux peuvent-ils avoir un impact négatif sur l'environnement naturel (é cosystème)? Des mesures appropriées sont-elles envisagées pour réduire cet impact?  (c) Les travaux peuvent-ils avoir un impact négatif sur l'environnement social? Des mesures appropriées sont-elles envisagées pour réduire cet impact?	(a) O (b) N (c) N	(a) Étant donné que les pollutions minimes se produisent par les travaux, les attentions seront apportées pour la mise en œuvre appropriée des travaux en fixant les éléments de suivi et la fréquence de suivi concernant ces pollutions dans le plan de suivi environnemental.  (b) Étant donné que les travaux se déroulent dans la zone urbaine, des impacts majeurs sur l'écosystème ne sont pas anticipés.  (c) Étant donné que les travaux auront les impacts minimes sur les conditions sociales, telles que la limitation temporaire de circulation ou la coupure d'électricité, les attentions seront apportées pour la mise en œuvre appropriée des travaux en fixant les éléments de suivi et la fréquence de suivi concernant ces pollutions dans le plan de suivi environnemental.
	(2) Suivi	(a) Le promoteur du projet élabore-t-il et met-il en œuvre un programme de suivi pour les points à contrôler précités susceptibles d'avoir un impact?  (b) Les différents points, les méthodes et la fréquence de suivi que comporte ce plan sont-ils jugés appropriés?  (c) Le promoteur du projet établira-il un cadre de suivi approprié (notamment organisation, personnel, équipement, budget approprié pour assurer ce cadre)?  (d) La production des rapports de suivi du promoteur du projet aux autorités administratives, notamment la méthode et la fréquence, est-elle réglementée?	(a) O (b) O (c) O (d) O	(a) Les attentions seront apportées pour la mise en œuvre appropriée des travaux en fixant les éléments de suivi et la fréquence de suivi concernant ces rubriques dans le plan de suivi environnemental.  (b) Compte tenu de l'envergure du Projet et des capacités de l'organisme d'exé cution, les éléments de suivi, la méthode et la fréquence sont jugés appropriés.  (c) Selon la Senelec.  (d) Le plan de suivi environnemental stipule le rapport des résultats du suivi.
SS	Référence aux autres listes de contrôle environnemental	(a) Si nécessaire, il faudra en outre évaluer les points pertinents de la liste de contrô le des projets de routes.	(a) N	(a) Étant donné que le Projet porte sur la mise en place du nouveau poste, le renouvellement de celui-ci, et la mise en place des lignes de distribution, la référence à d'autres listes de vérification environnementale n'est pas nécessaire.
6 Notes	Note sur l'utilisation de la liste de contrôle environnemental	(a) Si nécessaire, il faudra également vérifier l'impact sur les problèmes environnementaux dépassant les frontières nationales ou les problèmes mondiaux (notamment pour les projets susceptibles de contenir des éléments en rapport avec les problèmes de gestion transfrontalière des déchets, les pluies acides, la destruction de la couche d'ozone ou le réchauffement climatique).	(a) O	Avec le gaz SF6 utilisé dans les installations GIS, il y aura des fuites régulières dans le cadre du fonctionnement normal (0,01 % environ par an), et des fuites dans le cadre du démantèlement (1 % environ). Aussi, le gaz SF6 fera l'objet d'une gestion sans faille.

# Chapitre 2 Orientation de la coopération

### 2-1 Aperçu du Projet

## 2-1-1 Position dans le but général

Avec la vision d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un État de droit, le Plan Sénégal Émergent (PSE) définit trois axes stratégiques. Le secteur de l'énergie y est considéré comme l'un des moyens de réaliser « l'Axe 1 : la transformation structurelle de l'économie et de la croissance », et, à ce titre, un approvisionnement stable d'une énergie suffisante et à un coût compétitif est demandé dans ce secteur. En se basant sur ce plan, le gouvernement sénégalais fixe les plans d'actions portant sur le développement de la production électrique, la diversification de la fourniture d'électricité, la promotion du développement des réseaux de transport et de distribution, etc. De plus, « l'Axe 1 » du PSE susmentionné place la nouvelle zone de développement émergente de Diamniadio au même niveau qu'une nouvelle plate-forme d'industrie et de logistique. Dans cette optique, le Projet vise à un approvisionnement stable et en quantité suffisante d'électricité par le biais de la réhabilitation et de l'aménagement consistant à faire du poste de répartition de Sococim un poste de transformation qui servira de base de fourniture d'énergie pour la zone de développement émergente de Diamniadio.

### 2-1-2 Aperçu du Projet

Afin de réaliser l'objectif susmentionné, le Projet prévoit, d'une part, la réhabilitation et l'aménagement des postes électriques, et, d'autre part, l'aménagement du réseau de distribution dans la Région de Dakar. Ainsi, un approvisionnement stable d'électricité peut être espéré pour la zone de développement émergente de Diamniadio où est attendu un accroissement considérable de la demande d'électricité, et, partant, le Projet contribuera à accélérer les activités socio-économiques. Dans cette situation, le Projet réhabilitera et transformera le poste de répartition de Sococim en poste de transformation qui est une base d'approvisionnement en électricité, et ce par le biais de l'installation de GIS et de transformateurs, et il œuvrera également à l'approvisionnement et à l'installation de câbles souterrains de distribution et de postes de distribution 30 kV qui distribueront l'électricité transmise par le poste de Sococim.

Nous indiquons ci-dessous le contenu définitif confirmé lors des discussions avec la partie sénégalaise.

# (1) Réhabilitation du poste de répartition de Sococim¹et sa modification en poste de transformation

- ① Réhabilitation des installations de connexion 90 kV par la mise en place du GIS.
- ② Approvisionnement et mise en place de 2 transformateurs 90/30 kV et 40 MVA, ainsi que des installations de connexion 30 kV (10 feeders, dont 6 pour l'extension future).

### (2) Réhabilitation et mise en place de nouveaux poste de distribution 30/0,4 kV

- ① Eiffage France : Keyrhod (ordre de priorité : 2)
- Mise en place du nouveau poste de distribution de Keyrhod destiné à la zone de développement émergente de Diamniadio.
- Mise en place de la ligne de transport 30 kV entre Sococim et Keyrhod (9 km).
- ② Zac Mbao : Gare à péage Rufisque 2 (ordre de priorité : 4)
- <u>Mise en place supplémentaire des installations de connexion 30 kV</u> au poste de distribution existant de Gare à péage Rufisque 2.
- Mise en place d'une ligne de transport 30 kV entre Sococim et Gare à péage Rufisque 2 (6 km).
- Ce poste reçoit actuellement de l'électricité fournie par le poste de Cap des Biches, mais il sera modifié pour être alimenté également par le poste de Sococim et commandé à distance par SCADA.
- 3 Bargny : Bargny Kip (ordre de priorité : 3)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sans installations de transformation, le poste de Sococim ne dispose que de fonctions de connexion 90 kV. Aussi, il sera dénommé « poste de répartition », et non poste de transformation.

- Mise en place du nouveau poste de distribution de Bargny à côté du poste de distribution existant de Bargny Kip. (Il n'y a pas d'espace pour l'extension.)
- Mise en place d'une ligne de transport 30 kV entre Sococim et Bargny Kip (2 km).
- Le poste de distribution existant de Bargny Kip reçoit actuellement de l'électricité fournie par le poste de Cap des Biches, mais la mise en place du nouveau poste de distribution de Bargny Kip permettra d'en recevoir également du poste de Sococim, et d'être commandé à distance par SCADA.
- 4 Keur Daouda Sarr : Keur Daouda Sarr (ordre de priorité : 1)
- <u>Mise en place du nouveau poste de distribution</u> à côté du poste de distribution existant de Keur Daouda Sarr. (Il n'y a pas d'espace pour l'extension.)
- Mise en place d'une ligne de transport 30 kV entre Sococim et Keur Daouda Sarr (5 km).
- Il peut recevoir actuellement de l'électricité fournie par les postes de Cap des Biches, de Diass et de Mbao, mais la mise en place du nouveau poste de distribution permettra d'en recevoir également du poste de Sococim, et d'être commandé à distance par SCADA.

### 2-2 Conception de base du Projet faisant l'objet de la coopération

### 2-2-1 Principes de conception

### 2-2-1-1 Principes de base

### 2-2-1-1-1 Prévision de la demande d'électricité

### (1) Évolution de la demande d'électricité

La figure 2-2-1-1-1.1 montre l'évolution de la quantité d'électricité de vente pour l'ensemble du Sénégal, y compris les réseaux indépendants régionaux (entre 1980 et 2015), alors que la figure 2-2-1-1-1.2 indique l'évolution de son taux de croissance. La quantité d'électricité de vente était de 2 719 GWh en 2015, soit une multiplication par 5 en 25 ans depuis 1980. Pour cette période de 25 ans, le taux moyen de croissance de la quantité d'électricité de vente était de 4,8% par an, alors que, pour les 5 dernières années, il était de 5,8% par an.

La figure 2-2-1-1-1.3 montre l'évolution de la demande d'électricité de pointe pour l'ensemble du Sénégal (entre 2002 et 2015), alors que la figure 2-2-1-1-1.4 indique l'évolution de son taux de croissance. La demande d'électricité de pointe du Sénégal a atteint 533 MW en 2015. Chaque année, c'est juste après la saison des pluies, à savoir au mois d'octobre, que la pointe annuelle de la demande d'électricité est enregistrée au Sénégal. Au mois d'octobre 2016, la pointe annuelle a atteint 557 MW, ce qui représentait une augmentation de 4,5% par rapport à l'année précédente. La demande d'électricité de pointe a presque doublé ces 14 dernières années, avec un taux moyen de croissance de 5,0% par an pour la même période, et de 4,4% par an pour les 5 dernières années.

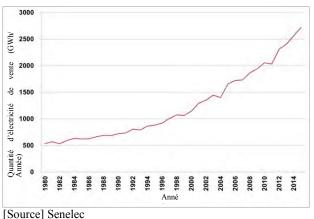


Figure 2-2-1-1-1.1 Évolution de la quantité d'électricité de vente

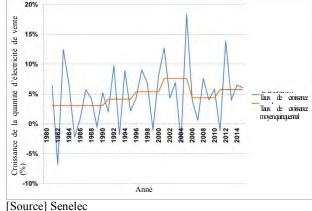
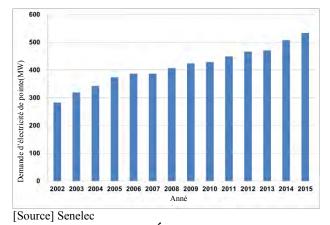


Figure 2-2-1-1-1.2 Évolution du taux de croissance de la quantité d'électricité de vente



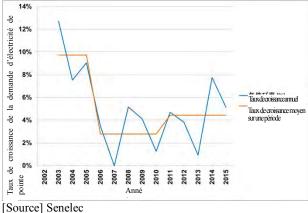


Figure 2-2-1-1-1.3 Évolution de la demande d'électricité de pointe

Figure 2-2-1-1-1.4 Évolution du taux de croissance de la demande d'électricité de pointe

### Méthode de prévision de la demande d'électricité et conditions préalables

### 1) Méthode de prévision de la demande d'électricité

La prévision de la demande d'électricité effectuée dans le cadre de notre étude opte pour le modèle économétrique, et le modèle de prévision est établi en mettant la demande d'électricité (kWh) comme valeur expliquée et les indicateurs socio-économiques (PIB, etc.) relatifs à la demande d'électricité comme valeur explicative.

Le modèle économétrique pour la prévision de la demande d'électricité est établi au moyen de Simple E (ASIAM Research Institute, Japan), logiciel de simulation économique utilisé dans les pays d'Asie du Sud-Est pour la prévision de la demande d'électricité. Cependant, le modèle économétrique est établi, en règle générale, comme un ensemble comprenant de nombreuses formules d'estimation et définitionnelles, et, pour cette raison, nécessite un examen sur « la validité du modèle ». Dans le cadre de notre étude, la validité du modèle de prévision de la demande d'électricité est examinée au moyen des indicateurs ci-dessous.

- Coefficient de détermination<sup>2</sup>: viser le coefficient supérieur à 0,85.
- Ratio de Durbin-Watson<sup>3</sup>: viser le ratio entre 1,00 et 3,00.
- Test des signes des coefficients<sup>4</sup>: vérifier les principes économiques.

En général, la prévision de la demande d'électricité est effectuée par catégorie de clients au moyen des équations structurelles suivantes.

- · Secteur industriel : Demande d'électricité = f (PIB du secteur industriel, résultats de l'année précédente)
- Secteur commercial : Demande d'électricité = f (PIB du secteur commercial, résultats de l'année précédente)
- Secteur gouvernemental : Demande d'électricité = f (PIB, résultats de l'année précédente)
- Demande résidentielle : Demande d'électricité = f (PIB / population, nombre de clients résidentiels, résultats de l'année précédente)

Au cours de notre étude, les données concernant la demande d'électricité par catégorie de clients, telles qu'indiquées ci-dessus, n'ont pu être collectées que pour une période de 6 ans, à savoir entre 2009 et 2015. Étant donné que ces données étaient jugées insuffisantes pour l'analyse de régression,

Il est également appelé la valeur R au carré, et indique l'approximation de la formule de prévision dans l'analyse de régression. Plus le coefficient de détermination se rapproche de la valeur 1, plus l'approximation est élevée.

L'analyse de régression suppose qu'il n'existe pas de corrélation entre les termes d'erreur. Il peut être jugé qu'il existe une corrélation positive, lorsque le ratio de Durbin-Watson est inférieur à 1, et une corrélation négative, lorsque celui-ci est supérieur à 3.

En règle générale, il existe une corrélation positive entre la demande d'électricité et le PIB, ce qui nous permet de penser que la croissance du PIB entraîne celle de la demande d'électricité (principe économique). Lorsque les termes relatifs au PIB comportent les signes (+, -) négatifs, le modèle fonctionnel et les données de la formule de régression devront être réexaminés.

il a été décidé d'effectuer une prévision avec la somme totale de la demande d'électricité de tous les secteurs. La prévision de la demande a donc été réalisée avec les équations structurelles suivantes.

• Demande d'électricité = f (PIB, résultats de l'année précédentes)

En ce qui concerne la demande d'électricité ainsi que le PIB réel, nous avons utilisé les données concernant une période de 35 ans (entre 1980 et 2015) dans l'analyse de régression.

### 2) Conditions préalables

### (a) PIB

Les statistiques issues par la Direction de la Prévision et des Études Économiques (DPEE) du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan sont utilisées pour les résultats du PIB réel et la prévision jusqu'à 2021. Étant donné qu'il n'existe pas de prévision de la DPEE au-delà de 2022, la prévision du PIB de la Senelec sera utilisée. Le tableau 2-2-1-1-1.1 montre la prévision du PIB réel.

### Tableau 2-2-1-1-1.1 Prévision du PIB réel

Unité: Mds de FCFA au prix de 1999

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030	2035
PIB réel	5,685	6,077	6,502	6,974	7,499	10,806	15,439	21,789
Taux de croissance PIB	6.7%	6.9%	7.0%	7.3%	7.5%	7.7%	7.5%	7.2%

[Source] DPEE(2016~2021), Senelec(2022~2035)

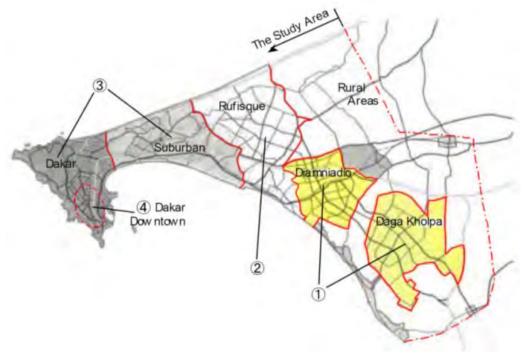
### (b) PIB par zone

Afin de répartir par région la demande prévue pour l'ensemble du pays, le Produit intérieur brut régional (PIB régional) est appliqué. Le PIB régional utilisé est la prévision du « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 » établi par la JICA. Le tableau 2-2-1-1-1.2 montre le PIB régional par zone de la Région de Dakar.

Tableau 2-2-1-1-1.2 PIB régional par zone de la Région de Dakar

Tableau 2-2-1-1-1.2 I 1D regional par zone de la Region de Dakar						
Année	2013		2025		2035	
Zone	FCFA Mds	Proportion	FCFA Mds	Proportion	FCFA Mds	Proportion
Dakar (ville)	1,746.4	53.0%	3,561.6	44.9%	6371.8	37.2%
Banlieue	857.7	26.0%	1,795.0	22.6%	2896.8	16.9%
Rufisque	365.3	11.1%	1,271.9	16.0%	3404.2	19.9%
Diamniadio	109.5	3.3%	585.4	7.4%	2113.3	11.7%
Daga Kholpa	42.1	1.3%	275.7	3.5%	1190	6.9%
Sébikhotane	23.6	0.7%	80.4	1.0%	300.6	1.8%
Sindia	3.2	0.1%	8.5	0.1%	23.9	0.1%
Pout	4.2	0.1%	11.4	0.1%	32.1	0.2%
Côte	55.0	1.7%	144.7	1.8%	403.5	2.4%
Rural	88.0	2.7%	202.3	2.5%	499.8	2.9%
Total	3,295.0		7,936.9		17,236.0	

[Source] « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 », JICA (janvier 2016)



[Source] « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 », JICA (janvier 2016) [Note] Les zones rurales comprennent Sébikhotane, Sindia Pout et le rural.

Figure 2-2-1-1.5 Division par zone de la Région de Dakar

## (c) Pertes dans le transport et la distribution

En ce qui concerne le taux de perte dans le transport et la distribution, la prévision de la Senelec indiquée au Tableau 2-2-1-1-1.3 est utilisée.

Tableau 2-2-1-1-1.3 Taux de perte dans le transport et la distribution

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030	2035
Pertes de transport et	19.0%	18.5%	18.0%	17.5%	17.0%	16.5%	16.5%	16.5%
de distribution	19.0%	10.5%	10.0%	17.5%	17.0%	10.5%	10.5%	10.5%

[Source]Senelec

## (d) Taux de charge du réseau

Le taux de charge de 69% de l'année 2015 est utilisé. Le tableau 2-2-1-1-1.4 montre les résultats du taux de charge entre 2009 et 2015.

Tableau 2-2-1-1-1.4 Résultats du taux de charge du réseau

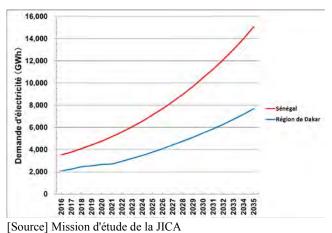
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de charge	62%	65%	61%	67%	69%	68%	69%

[Source]Senelec

#### (3) Résultat de la prévision de la demande

## 1) Quantité d'énergie et demande d'électricité de pointe pour l'ensemble du pays

Les figures 2-2-1-1-1.6 et 2-2-1-1-1.7, ainsi que les tableaux 2-2-1-1-1.5 et 2-2-1-1-1.6 montrent la demande d'électricité (quantité d'énergie) et la demande d'électricité de pointe pour l'ensemble du pays et la Région de Dakar, qui sont calculées par la méthode de prévision et la condition préalable évoquées plus haut. Selon la prévision, la demande d'électricité pour l'ensemble du Sénégal atteindra 4 767 GWh en 2020, alors que la demande d'électricité de pointe s'élèvera à 788 MW.



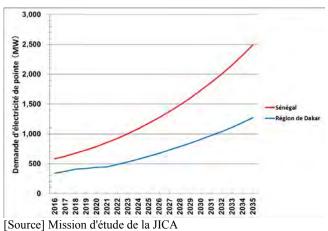


Figure 2-2-1-1-1.6 Résultats de la prévision de la demande d'électricité

Figure 2-2-1-1.7 Résultats de la prévision de la demande d'électricité de pointe

Tableau 2-2-1-1-1.5 Prévision de la demande d'électricité pour l'ensemble du Sénégal et la Région de Dakar

Unité: GWh

													ito . Ovvii
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030	2035		Tau	x de crois	sance	
Aillee	2010	2017	2010	2019	2020	2025	2030	2000	2020/16	2025/20	2030/25	2035/30	2035/16
Sénégal	3,526	3,777	4,099	4,417	4,767	7,122	10,474	15,076	7.8%	8.4%	8.0%	7.6%	7.9%
Région de Dakar	2,075	2,252	2,470	2,538	2,665	3,774	5,501	7,696	6.5%	7.2%	7.8%	6.9%	7.1%

[Source] Mission d'étude de la JICA

Tableau 2-2-1-1-1.6 Prévision de la demande d'électricité de pointe pour l'ensemble du Sénégal et la Région de Dakar

												Un	ité : GWh
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030	2035		Taux	k de croiss	sance	MW
Armee	2016	2017	2016	2019	2020	2025	2030	2033	2020/16	2025/20	2030/25	2035/30	2035/16
Sénégal	583	624	677	730	788	1,177	1,730	2,491	7.8%	8.4%	8.0%	7.6%	7.9%
Région de Dakar	343	372	408	419	440	623	909	1,271	6.5%	7.2%	7.8%	6.9%	7.1%

[Source] Mission d'étude de la JICA

## 2) Demande d'électricité de pointe par zone de la Région de Dakar

La prévision de la demande d'électricité de pointe par zone de la Région de Dakar a été établie sur la base du PIB régional par zone indiqué au tableau 2-2-1-1-1.2. Le tableau 2-2-1-1-1.7 montre les résultats de la prévision. Une croissance élevée de la demande de pointe est prévue dans les zones de développement émergentes, telles que Diamniadio et Daga Kholpa.

Tableau 2-2-1-1-1.7 Prévision de la demande d'électricité de pointe par zone de la Région de Dakar

Unité : MW

													TITLE . IVIVV
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030	2035		Taux	de croiss	ance	
Aillee	2010	2017	2010	2019	2020	2023	2030	2033	2020/16	2025/20	2030/25	2035/30	2035/16
Région de Dakar	342.7	372.0	408.0	419.2	440.3	623.5	908.8	1271.4	6.5%	7.2%	7.8%	7.8%	7.1%
(1) Ville de Dakar	174.3	186.6	201.8	204.5	211.8	279.9	371.4	472.9	5.0%	5.7%	5.8%	5.8%	5.4%
(2) Diamniadio	13.8	16.1	18.9	20.7	23.3	46.1	84.6	148.7	13.9%	14.7%	12.9%	12.9%	13.3%
(3) Banlieue	86.0	92.3	100.1	101.6	105.5	140.9	177.6	214.9	5.2%	6.0%	4.7%	4.7%	4.9%
(4) Rufisque	41.7	46.6	52.7	55.9	60.5	99.8	162.2	253.0	9.8%	10.5%	10.2%	10.2%	10.0%
(5) Daga Kholpa	5.7	6.7	8.0	8.9	10.2	21.8	44.7	87.7	15.6%	16.4%	15.4%	15.4%	15.5%
Sénégal	582.5	623.9	677.2	729.8	787.6	1176.7	1730.4	2490.7	7.8%	8.4%	8.0%	8.0%	7.9%

[Source] Mission d'étude de la JICA

#### 3) Demande d'électricité de pointe par poste

La prévision de la demande d'électricité de pointe par poste électrique a été établie sur la base de la pointe de charge observée en 2016 dans chaque poste, et de la demande d'électricité de pointe par

zone de la Région de Dakar évoquée plus haut. Le tableau 2-2-1-1-1.8 montre les résultats de la prévision. Étant donné que le poste de répartition de Sococim, ciblé par le Projet, fournira de l'énergie principalement à la zone de développement émergente de Diamniadio, une croissance considérable de la demande d'électricité de pointe est attendue avec le développement de cette zone.

Tableau 2-2-1-1-1.8 Prévision de la demande d'électricité de pointe par poste

												Jnité : MW
Zone	Nom de poste	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Aéroport	46.4	47.1	51.0	55.1	59.4	64.1	69.1	74.4	79.6	85.0	90.7
	Bel Air	59.9	60.7	65.7	71.0	76.7	82.6	89.1	95.9	102.6	109.6	117.0
	Cap des Biches	55.5	56.3	61.0	65.9	71.1	76.7	82.7	89.0	95.2	101.7	108.5
	Diass	10.2	11.3	13.3	15.7	18.5	21.8	25.3	29.3	33.7	38.8	44.7
Dakar	Hann	133.4	135.3	146.4	158.3	170.8	184.1	198.6	213.7	228.7	244.2	260.6
	Mbao	46.5	47.2	51.1	55.2	59.6	64.2	69.3	74.5	79.8	85.2	90.9
	SOCOCIM	23.3	25.4	29.5	34.3	39.8	46.1	52.3	59.3	66.8	75.1	84.6
	Université	49.1	49.8	53.9	58.3	62.9	67.8	73.1	78.7	84.2	89.9	96.0
	Sous-total Rég. Dakar	424.3	433.0	472.0	513.8	558.8	607.5	659.6	714.7	770.6	829.5	892.9
	Bakel	3.4	4.0	4.3	4.6	5.0	5.4	5.8	6.3	6.8	7.4	8.0
	Dagana	53.9	63.0	67.9	73.3	79.3	85.8	92.5	99.7	108.1	117.3	127.4
	Kaolac	33.5	39.2	42.2	45.6	49.4	53.4	57.6	62.1	67.3	73.0	79.3
	Kayes	12.2	14.2	15.3	16.5	17.9	19.4	20.9	22.5	24.4	26.5	28.8
	Matam	11.9	13.9	15.0	16.2	17.5	19.0	20.5	22.1	23.9	26.0	28.2
	Mbour	37.9	44.3	47.7	51.5	55.7	60.3	65.0	70.1	75.9	82.4	89.5
Autres	Mekhe	10.1	11.8	12.7	13.7	14.8	16.0	17.3	18.6	20.2	21.9	23.8
	Sakal	50.4	58.9	63.5	68.5	74.1	80.2	86.5	93.2	101.0	109.7	119.2
	Taiba	24.5	28.6	30.8	33.3	36.0	39.0	42.0	45.3	49.1	53.3	57.9
	Thiona	46.9	54.8	59.0	63.7	68.9	74.6	80.4	86.7	94.0	102.0	110.8
	Toben	7.6	8.9	9.6	10.4	11.2	12.1	13.1	14.1	15.3	16.6	18.0
	Touba	55.2	64.5	69.5	75.1	81.2	87.9	94.8	102.2	110.7	120.2	130.6
	Sous-total autres régions	347.3	406.0	437.5	472.6	511.1	553.2	596.3	642.9	696.7	756.4	821.5
Charge total	le des postes du pays	771.6	839.1	909.5	986.4	1070.0	1160.7	1255.9	1357.6	1467.2	1585.9	1714.4
Charge de la	a cimenterie de Sococim	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0
Total		787.6	855.0	925.4	1.002.3	1,085.9	1,176.7	1.271.8	1,373.5	1,483.2	1.601.8	1,730.4

[Source] Mission d'étude de la JICA

## 2-2-1-1-2 Analyse des réseaux

#### (1) Réseaux existants

1) Structure des réseaux et capacité de transport

La figure 2-2-1-1-2.1 montre la structure des réseaux et la capacité de transport en date du mois d'octobre 2016.

Les réseaux de transport sont constitués, d'une part, du réseau 225 kV d'environ 950 km de long, qui transporte l'énergie hydraulique produite au fleuve Sénégal jusqu'au poste de Tobène, et, d'autre part, du réseau 90 kV, qui reçoit cette énergie hydraulique et la transporte à Dakar où il y a la plupart de la demande.

Pour ce qui est de la capacité de transport, la capacité des lignes de transport 90 kV construites avant les années 2000 est de 68 à 93 MW, ce qui montre un écart relativement important par rapport à celles datant d'une période postérieure dont la capacité s'élève à 148 MW. Quant aux lignes de transport 225 kV, leur capacité de transport est de 233 à 296 MW.

Outre la capacité de transport susmentionnée, la Senelec fixe également des limites par soucis de stabilité des réseaux. Elles sont respectivement de 120 MW pour les lignes de transport 225 kV, et de 85 MW pour la ligne 90 kV de Kounoune-Hann.

Le poste de répartition de Sococim, ciblé par le Projet, est actuellement un poste d'interconnexion pour 3 lignes de transport, mais en même temps il alimente la cimenterie avoisinante en 90 kV.

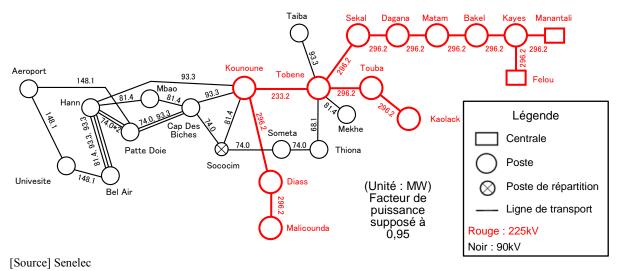
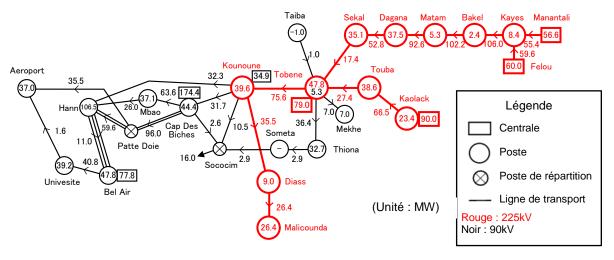


Figure 2-2-1-1-2.1 Structure des réseaux et capacité de transport (à la date d'octobre 2016)

## 2) Résultats de l'analyse de la tension et du flux de puissance

La figure 2-2-1-1-2.2 et le tableau 2-2-1-1-2.1 montre les résultats de l'analyse du flux de puissance effectuée sur la base de la charge réelle constatée le 4 octobre 2016 à 22 heures (pendant le séjour au Sénégal de la Mission d'étude), le jour où la demande de pointe a dépassé le niveau enregistré jusqu'alors (cependant, une nouvelle pointe peut être atteinte au cours de 2016). La demande totale à l'heure susmentionnée était de 557 MW.



Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de Senelec

Figure 2-2-1-1-2.2 Résultats de l'analyse du flux de puissance (à l'heure de pointe, le 4 octobre 2016 à 22 heures)

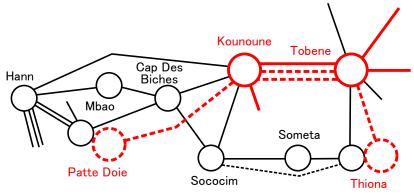
Le tableau 2-2-1-1-2.1 montre les résultats de l'analyse du flux de puissance et la capacité de transport. En ce qui concerne les lignes de transport 225 kV, la valeur maximale du taux de disponibilité de la capacité (flux/capacité de transport) pour la ligne Kayes-Bakel est de 35,8%, ce qui est peu élevé. Quant aux lignes 90 kV, bien que le taux de la ligne Cap des Biches-Mbao soit de 78,1%, il atteint 90,4%, même lorsqu'un défaut survient sur un circuit de la ligne Kounoune-Hann, ce qui devrait pourtant augmenter le flux de la ligne en question (règle du N-1 pour la fiabilité d'approvisionnement). Ceci montre que les problèmes, tels que la surcharge, etc. ne surviendront pas.

Par ailleurs, le taux maximal des lignes de transport raccordées au poste de répartition de Sococim existant ciblé par le Projet est extrêmement faible, avec 12,9%. Cependant, comme ces lignes de transport sont exploitées parallèlement avec la ligne Tobène-Kounoune de 225 kV, elles comportent un risque de surcharge. En effet, en cas d'ouverture de la ligne Tobène-Kounoune de

225 kV à la suite d'un défaut, le flux de 75,6 MW, qui passait avant le défaut, se dirigera sur les lignes de 90 kV. D'ailleurs, le calcul effectué dans l'analyse du réseau n'a pas convergé, et la solution n'a pas été obtenue. Afin de prévenir cette surcharge, la Senelec diminue le flux sur les lignes 90 kV par le biais de la mise en marche et de l'augmentation de puissance des groupes électrogènes à turbine à gaz installés dans la ville de Dakar, lorsqu'un défaut survient sur les lignes 225 kV.

En guise de mesures fondamentales, la Senelec met en œuvre ou prévoit les mesures ci-dessous. (Figure 2-2-1-1-2.3)

- Mise en place d'une nouvelle ligne de transport Tobène-Kounoune de 225 kV à 2 ternes. Achèvement prévu pour 2017. Le nombre de ternes du tronçon en question sera porté à 3.
- Mise en place d'une nouvelle ligne de transport Tobène-Thiona de 225 kV à 1 terne. La capacité du poste de Thiona sera portée à 225 kV. Achèvement avant 2020.
- Mise en place d'une nouvelle ligne de transport Sococim-Thiona de 90 kV à 1 terne. Le nombre de ternes du tronçon en question sera porté à 2. Achèvement avant 2020.
- Mise en place d'une ligne de transport souterraine Kounoune-Patte d'Oie de 225 kV à 1 terne sur une distance de 22 km. Actuellement en travaux. Achèvement prévu pour 2018.



[Source] Senelec

Figure 2-2-1-1-2.3 Plan de renforcement des réseaux

Tableau 2-2-1-1-2.1 Flux de puissance et capacité de transport (le 4 octobre 2016 à 22 heures)

	•	Flux de puissance	Capacité de	Taux d'utilisation
Tension	Ligne de transport	(MW)	transport (MW)	(%)
		[A]	[B]	[A/B]
225137	Kayes-Bakel	106,0	296,2	35,8
225kV	Tobène-Kounoune	75,6	233,2	32,4
	Kounoune-Cap des Biches	31,7	93,3	34,0
	Kounoune-Hann	32,3	93,3	34,6
	Kounoune-Sococim	10,5	81,4	12,9
	Cap des Biches-Sococim	2,6	74,0	3,5
90kV	Sococim-Someta	2,9	74,0	3,9
90K V	Cap des Biches-Mbao	63,6	01.4	78,1
	(Condition du N-1)	(73,6)	81,4	(90,4)
	Cap des Biches- Patte d'Oie	96,0	74,0+93,3	57,4
	Patte d'Oie-Aéroport	35,5	148,1	24,0

[Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de Senelec

Lorsque la puissance réactive engendrée par la mise sous tension de la ligne de transport est égale à la perte due à la puissance réactive par la transmission de puissance, nous avons le flux dit de la charge d'impédance d'onde (SIL). Il s'agit d'un flux idéal dont la tension de départ et celle aux bornes de réception est identique, et les pertes de transport moindres.

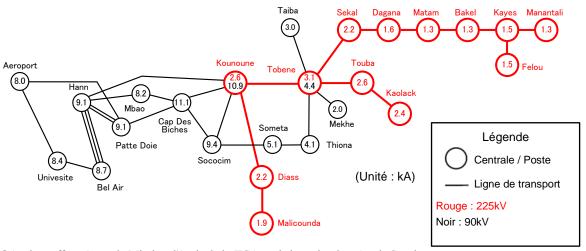
Même si la SIL est d'environ 180 MW sur une ligne de transport 225 kV, le flux de puissance de la ligne de transport 225 kV est bien inférieur à cette valeur, ce qui rend la puissance réactive excessive. Cependant, grâce à la bobine d'inductance installée dans les postes 225 kV de Senelec

pour consommer cette puissance réactive excessive, la tension des réseaux 225 kV est maintenue à 95 à 105% de la valeur adéquate. De plus, la tension des réseaux 90 kV est également maintenue à une valeur appropriée.

En raison du flux de puissance relativement léger, sauf sur certaines lignes de transport, le taux de perte de transport est faible avec 2,45% (hors réseaux de distribution).

## 3) Résultats de l'analyse du courant de défaut

La figure 2-2-1-1-2.4 ainsi que le tableau 2-2-1-1-2.2 indiquent les résultats de l'analyse du courant de défaut du 4 octobre 2016 à 22 heures, heure de pointe. La valeur maximale sur les réseaux 225 kV est celle de 3,1 kA relevée au poste de Tobène, et ceci est une valeur extrêmement faible. Pour ce qui est des réseaux 90 kV, la valeur maximale est celle de 11,1 kA relevée à Cap des Biches où se concentre la production électrique, mais ceci ne constitue pas un problème, car cette valeur est bien inférieure à la valeur maximale admissible de 31,5 kA.



[Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de Senelec

Figure 2-2-1-1-2.4 Résultats de l'analyse du courant de défaut (à l'heure de pointe, le 4 octobre 2016 à 22 heures)

Tableau 2-2-1-1-2.2 Résultats de l'analyse du courant de défaut (le 4 octobre 2016 à 22 heures)

Tension	Poste	Courant de défaut (kA) [A]	Valeur maximale admissible (kA) [B]	Proportion (%) [A/B]
	Kayes	1,5	40	3,8
225kV	Tobène	3,1	40	7,8
	Kounoune	2,6	40	6,5
	Tobène	4,4	31,5	14,0
	Kounoune	10,9	31,5	34,6
	Sococim	9,4	31,5	29,8
90kV	Cap des Biches	11,1	31,5	35,2
	Patte d'Oie	9,1	31,5	28,9
	Hann	9,1	31,5	28,9
	Bel-Air	8,7	31,5	27,6

[Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de Senelec

## 4) Résultats de l'analyse de la stabilité

Sur la base des renseignements obtenus auprès de la Senelec, nous avons défini les conditions d'analyse de la stabilité suivantes aussi bien pour les réseaux 225 kV que ceux 90 kV : la durée d'interruption à la suite d'un défaut qui est de 100 ms, et l'ouverture de la ligne sur laquelle survient

le défaut en question.

Par ailleurs, en raison du fait que les données concernant le système de régulation, tel que l'excitatrice et le régulateur de vitesse des alternateurs, n'ont pas pu être collectées, l'analyse a été effectuée en considérant que ces dispositifs n'existent pas, et, au cas où les résultats indiqueraient une instabilité, nous avons procédé à l'analyse en supposant un système de régulation courant.

Il est difficile d'assurer la stabilité, lorsqu'un défaut d'isolement triphasé survient au niveau des alternateurs d'une centrale de grande capacité ou sur une ligne transportant une grande puissance d'énergie. Ainsi, l'analyse a porté non seulement sur ces défauts, mais en même temps sur ceux survenus sur le réseau situé aux environs du poste de répartition de Sococim existant, afin de définir les conditions indiquées au tableau 2-2-1-1-2.3.

Tableau 2-2-1-1-2.3 Conditions d'analyse de la stabilité

Tension	Endroit du défaut	Ligne de transport ouverte	N° de cas
225kV	Tobène	Tobène-Kounoune	1
	Tobène	Tobène-Thiona	2
90kV	Kounoune	Kounoune-Sococim	3
90K V	Cap des Biches	Cap des Biches-Sococim	4
	Cap des Biches	Cap des Biches-Mbao	5

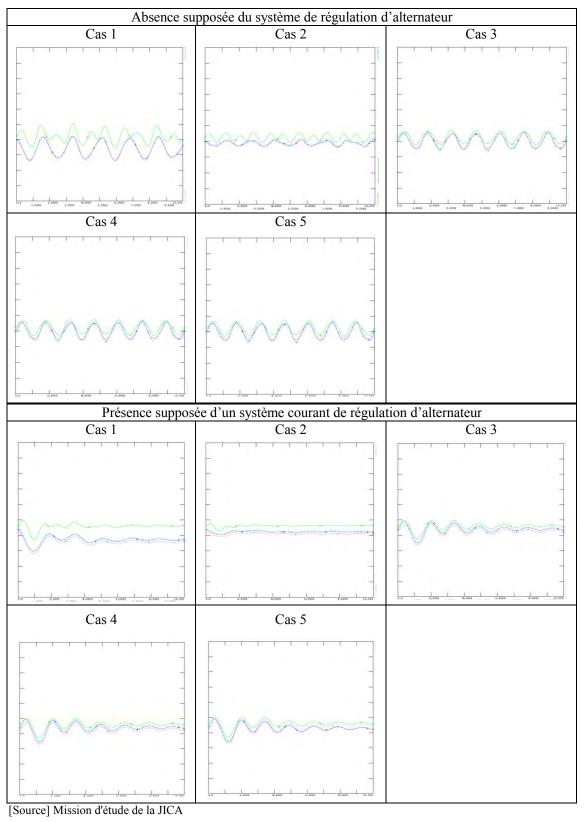
[Source] Mission d'étude de la JICA

Les résultats de l'analyse de la stabilité sont indiqués au tableau 2-2-1-1-2.4.

Dans les cas où nous avons supposé l'absence de système de régulation sur les alternateurs, l'amplitude de l'angle de phase de ceux-ci n'augmente pas à la suite de l'ouverture de la ligne de transport due à un défaut, mais, en revanche, l'oscillation continue. En règle générale, dans les cas présentant l'instabilité, l'amplitude de l'angle de phase de l'alternateur croît de façon monotone et diverge rapidement (divergence monotone), ou l'amplitude de l'oscillation augmente de façon graduelle avant d'arriver à la divergence (divergence oscillatoire). Ainsi, nous pouvons dire que même les cas dans lesquels nous avons supposé l'absence du système de régulation sur les alternateurs, se trouvent à la limite entre la stabilité et l'instabilité.

En revanche, dans tous les cas où nous avons supposé le système de régulation courant, l'oscillation diminue rapidement, et la fluctuation due au défaut converge, ce qui montre une stabilité suffisante. Étant donné que les alternateurs de Senelec sont, en réalité, équipés du système de régulation, nous pouvons dire que les réseaux en question sont stables.

Tableau 2-2-1-1-2.4 Résultats de l'analyse de la stabilité



## (2) Réseaux à la mise en opération du nouveau poste de Sococim

#### 1) Demande, alimentation et réseaux

L'analyse du flux de puissance a été effectuée en fixant, par hypothèse, à 2020 la période de la conversion du poste de répartition de Sococim en poste de transformation. La demande totale d'électricité de l'année en question est de 787,6 MW, ce qui est 1,35 fois plus important que par celle de 2016 qui était de 582,5 MW (voir le tableau 2-2-1-1-1.7). En ce qui concerne, par ailleurs, la capacité de fourniture, nous avons ajouté les productions électriques indiquées au tableau 2-2-1-1-2.5 aux installations énumérées au tableau 1-2-1-3.1 qui existaient fin 2014, et ceci sur la base du plan de renforcement de production électrique.

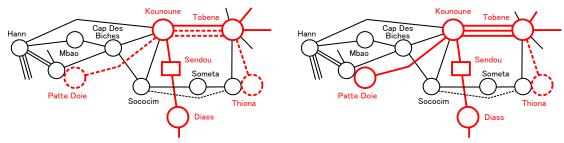
Selon le plan de transport de la Senelec, nous avons considéré que la centrale à charbon de Sendou, qui est une nouvelle installation de production, sera interconnecté avec la ligne existante 225 kV, en s'introduisant entre Kounoune et Diass.

Tableau 2-2-1-1-2.5 Productions électriques supplémentaires entre 2015 et 2020

Centrale	Système	Puissance installée	Puissance produite
			nette
Sendou	Charbon	125 MW	115 MW
Tobène	Charbon	150 MW	130 MW

[Source] Senelec

Comme nous l'avons mentionné à 2-2-1-1-2 (1) 2), la Senelec prévoit le renforcement des réseaux à l'horizon 2020. Dans cette situation, nous avons pris en considération dans notre analyse les lignes qui sont actuellement en travaux et dont l'achèvement est certain avant 2020, à savoir la ligne Tobène-Kounoune de 225 kV à 2 ternes (au total 3 ternes avec le terne existant) et la ligne Kounoune-Patte d'Oie de 225 kV. Outre ce cas de figure, nous avons également considéré le cas dans lequel les réseaux existants sont maintenus sans être renforcés. Notre analyse a donc porté sur 2 cas de figure (voir la figure 2-2-1-1-2.5).



Cas sans renforcement des réseaux [Source] Mission d'étude de la JICA

Cas prenant en considération le renforcement des réseaux

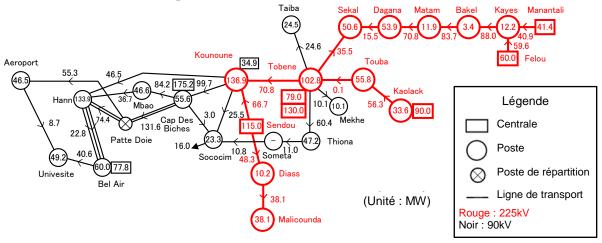
Figure 2-2-1-1-2.5 Réseaux en 2020 faisant l'objet de l'analyse

## 2) Cas sans renforcement des réseaux (le cas où les réseaux existants sont maintenus.)

Nous avons analysé le flux de puissance de l'année 2020 en supposant qu'il n'existe pas de plan de renforcement de réseaux jusqu'en 2020. Le tableau 2-2-1-1-2.6 montre les résultats de cette analyse. Nous indiquons par ailleurs au tableau 2-2-1-1-2.6 les résultats de l'analyse du flux de puissance et la capacité de transport. En ce qui concerne les lignes de transport 225 kV, la valeur maximale du taux de disponibilité de la capacité (flux/capacité de transport) pour la ligne Tobène-Kounoune est de 30,4%, ce qui est peu élevé. Quant aux lignes 90 kV, le taux de la ligne Kounoune-Cap des Biches est de 106,9% et celui de la ligne Cap des Biches-Mbao est de 103,4%, ce qui signifie que ces deux lignes sont en surcharge de façon constante. D'autre part, la mise en place du condensateur de puissance est nécessaire à Hann, à Bel-Air, à l'Université et à l'Aéroport où la tension sera à moins de 95% de la valeur adéquate.

Par ailleurs, le taux de disponibilité des lignes de transport raccordées au poste de répartition de Sococim existant ciblé par le Projet est faible avec une valeur maximale de 31,3%. Cependant, comme ces lignes de transport sont exploitées parallèlement avec la ligne Tobène-Kounoune de 225 kV, elles comportent un risque de surcharge. En effet, en cas d'ouverture de la ligne Tobène-Kounoune de 225 kV à la suite d'un défaut, le flux de 70,8 MW, qui passait avant le défaut, se dirigera sur les lignes de 90 kV. D'ailleurs, le calcul effectué dans l'analyse du réseau n'a pas convergé et la solution n'a pas été obtenue.

Ainsi, la mise en place des nouvelles lignes 225 kV de Tobène-Kounoune et de Kounoune-Patte d'Oie est jugée indispensable, et nous avons effectué l'analyse en considérant que ces lignes seront réalisées conformément au plan de Senelec.



[Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de Senelec

Figure 2-2-1-1-2.6 Résultats de l'analyse de flux de puissance (2020)

Tableau 2-2-1-1-2.6 Flux de puissance et capacité de transport

		ix de puissance et	capacite ac transp	010
		Flux de	Capacité de	Taux
Tension	Ligne de transport	puissance (MW)	transport (MW)	d'utilisation (%)
		[A]	[B]	[A/B]
225 kV	Kayes-Bakel	88,0	296,2	29,7
223 KV	Tobène-Kounoune	70,8	233,2	30,4
	Kounoune-Cap des Biches	99,7	93,3	106,9
	Kounoune-Hann	46,5	93,3	49,8
	Kounoune-Sococim	25,5	81,4	31,3
	Cap des Biches-Sococim	3,0	74,0	4,1
90 kV	Sococim-Someta	10,8	74,0	14,6
	Cap des Biches-Mbao	84,2	81,4	103,4
	Cap des Biches- Patte d'Oie	131,6	74,0+93,3	78,7
	Patte d'Oie-Aéroport	55,3	148,1	37,3

[Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de Senelec

#### 3) Cas prenant en considération le renforcement des réseaux

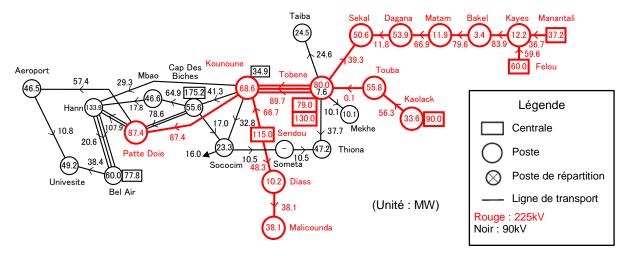
①Résultats de l'analyse de la tension et du flux de puissance

Nous indiquons à la figure 2-2-1-1-2.7 les résultats de l'analyse du flux de puissance, et au tableau 2-2-1-1-2.7 le flux de puissance et la capacité de transport. Grâce au renforcement des réseaux, le taux maximal de disponibilité des réseaux sains est de 28,3% au niveau de la ligne de transport Kayes-Bakel de 225 kV, et de 79,7% au niveau de la ligne de transport Cap des Biches-Mbao de 90 kV, ce qui indique qu'elles ne seront pas en surcharge. Il est vrai que la ligne

Cap des Biches-Mbao de 90 kV sera légèrement en surcharge avec le taux de disponibilité de 104,2%, si une situation difficile en termes de condition du N-1 survient, comme par exemple une interruption éventuelle de la ligne Kounoune-Patte d'Oie de 225 kV à la suite d'un défaut, mais cette situation pourra être gérée par l'augmentation de puissance de la production à diesel, etc. Senelec prévoit, d'ailleurs, de doubler le nombre de ternes de la ligne Kounoune-Patte d'Oie de 225 kV dans les prochaines années, et lorsque cela se réalise, la surcharge dans une situation du N-1 sera résolue.

En ce qui concerne les lignes de transport raccordées au poste de répartition de Sococim existant ciblé par le Projet, leur taux de disponibilité de la capacité est faible avec 40,3% au maximum, observé au niveau de la ligne Kounoune-Sococim. De plus, comme le nombre de ternes de la ligne Tobène-Kounoune de 225 kV a été porté à 3, celle-ci aura toujours 2 ternes disponibles même en cas de défaut sur un terne, ce qui permet de ne pas provoquer la surcharge sur les lignes de transport relevant du réseau du poste de Sococim.

Pour ce qui est de la tension, la puissance réactive d'environ 110 MVar sera, certes, engendrée par la ligne souterraine Kounoune-Patte d'Oie de 225 kV. Mais il est possible de maintenir la tension à 95 à 105% de la valeur adéquate en tout point par le biais de la mise en place d'une bobine d'inductance de 75 MVA au total aux postes situés aux extrémités de la ligne.



[Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de la Senelec

Figure 2-2-1-1-2.7 Résultats de l'analyse du flux de puissance (2020)

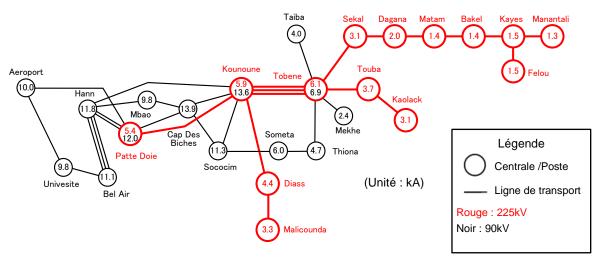
Tableau 2-2-1-1-2.7 Flux de puissance et capacité de transport

		Flux de	Capacité de	Taux
Tension	Ligne de transport	puissance (MW)	transport (MW)	d'utilisation (%)
		[A]	[B]	[A/B]
225 kV	Kayes-Bakel	83,9	296,2	28,3
223 K V	Tobène-Kounoune	89,7	233,2x3	12,8
	Kounoune-Cap des Biches	41,3	93,3	44,3
	Kounoune-Hann	29,3	93,3	31,4
	Kounoune-Sococim	32,8	81,4	40,3
	Cap des Biches-Sococim	17,0	74,0	23,0
90 kV	Sococim-Someta	10,5	74,0	14,2
90 K V	Cap des Biches-Mbao	64,9	81,4	79,7
	(Condition du N-1)	(84.8)	01,4	(104.2)
	Cap des Biches- Patte d'Oie	78,6	74,0+93,3	47,0
	Patte d'Oie-Aéroport	57,4	148,1	38,8

[Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de Senelec

## ②Résultats de l'analyse du courant de défaut

La figure 2-2-1-1-2.8 ainsi que le tableau 2-2-1-1-2.8 indiquent les résultats de l'analyse du courant de défaut. La valeur maximale sur les réseaux 225 kV est celle de 6,1 kA relevée au poste de Tobène, et ceci est une valeur extrêmement faible au regard de la valeur admissible qui est de 40 kV . Pour ce qui est des réseaux 90 kV, la valeur maximale est celle de 13,9 kA relevée à Cap des Biches où se concentre la production électrique, mais ceci ne constitue pas un problème, car cette valeur est bien inférieure à la valeur maximale admissible de 31,5 kA. Par ailleurs, au niveau du poste de Patte d'Oie, qui est une base d'approvisionnement d'énergie vers Dakar par la ligne de transport souterraine de 225 kV, la valeur est de 5,4 kA sur le jeu de barres de 225 kV et de 12,0 kV sur celui de 90 kV.



[Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de Senelec

Figure 2-2-1-1-2.8 Résultats de l'analyse du courant de défaut

Tableau 2-2-1-1-2.8 Résultats de l'analyse du courant de défaut

Tension	Poste	Courant de défaut (kA) [A]	Valeur maximale admissible (kA) [B]	Proportion (%) [A/B]
	Kayes	1,5	40	3,8
225 kV	Tobène	6,1	40	15,3
223 KV	Kounoune	5,9	40	14,8
	Patte d'Oie	5,4	40	13,5
	Tobène	6,9	31,5	21,9
	Kounoune	13,6	31,5	44,1
	Sococim	11,3	31,5	35,9
90 kV	Cap des Biches	13,9	31,5	44,1
	Patte d'Oie	12,0	31,5	38,0
	Hann	11,8	31,5	37,5
	Bel-Air	11,1	31,5	35,2

[Source] Analyse effectuée par la Mission d'étude de la JICA sur la base des données de la Senelec

## ③Résultats de l'analyse de la stabilité

L'analyse effectuée suppose un système courant de régulation, tel que l'excitatrice et le régulateur de vitesse des alternateurs, mais, à titre indicatif, elle a également porté sur le cas où les dispositifs de régulation sont absents.

Comme le montre le tableau 2-2-1-1-2.9, outre les cas d'analyse concernant 2016, les conditions

d'analyse prennent aussi en considération le défaut sur la nouvelle ligne Kounoune-Patte d'Oie de 225 kV qui sera mise en exploitation.

Tableau 2-2-1-1-2.9 Conditions d'analyse de la stabilité

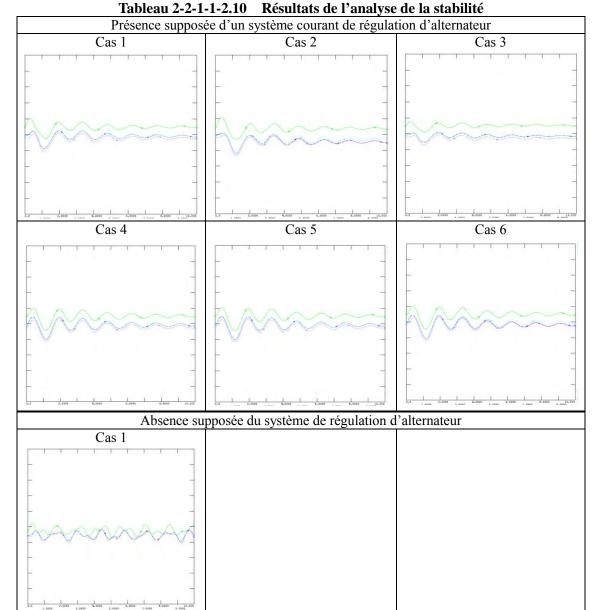
Tension	Endroit du défaut	Ligne de transport ouverte	N° de cas
225 kV	Tobène	Tobène-Kounoune	1
223 KV	Kounoune	Kounoune-Patte d'Oie	2
90 kV	Tobène	Tobène-Thiona	3
	Kounoune	Kounoune-Sococim	4
	Cap des Biches	Cap des Biches-Sococim	5
	Cap des Biches	Cap des Biches-Mbao	6

[Source] Mission d'étude de la JICA

Les résultats de l'analyse de la stabilité sont indiqués au tableau 2-2-1-1-2.10.

Dans tous les cas où nous avons supposé le système courant de régulation, l'oscillation diminue rapidement, et la fluctuation due au défaut converge, ce qui montre une stabilité suffisante. Étant donné que les alternateurs de la Senelec sont, en réalité, équipés du système de régulation, nous pouvons dire que les réseaux en question sont stables.

En ce qui concerne la fluctuation des alternateurs dans les cas où nous avons supposé l'absence de système de régulation, l'amplitude n'augmente pas à la suite de l'ouverture de la ligne de transport due à un défaut, mais, en revanche, l'oscillation continue. La comparaison de ce cas de figure avec celui similaire, à savoir le cas 1 de 2016 indiqué au tableau 2-2-1-1-2.4, nous montre clairement la diminution de l'amplitude de l'oscillation, bien que celle-ci soit continue, et nous comprenons bien que le triplement de ternes de la ligne Tobène-Kounoune de 225 kV contribue à l'amélioration de la stabilité.



[Source] Mission d'étude de la JICA

## (3) Perspective d'avenir pour l'exploitation stable du nouveau poste de Sococim

Lorsque la charge du nouveau poste de Sococim atteindra, dans l'avenir, une valeur maximale correspondant à sa capacité, un éventuel risque de surcharge des réseaux de transport, qui lui sont rattachés, restreindra la charge qu'il devrait supporter, et empêchera le poste de remplir pleinement ses fonctions. Pour cette raison, nous avons étudié le flux de puissance des réseaux situés aux alentours du poste de Sococim en supposant la charge maximale future.

En ce qui concerne les réseaux situés autour du poste, nous avons défini les conditions suivantes selon le plan de renforcement de réseaux de Senelec.

- Modification du poste de Thiona en poste de transformation 225 kV.
- Existence de la ligne Tobène-Thiona de 225 kV.
- Existence de la ligne Sococim-Thiona de 90 kV.

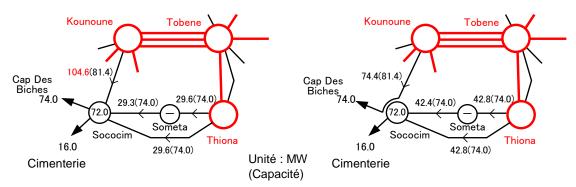
Par ailleurs, les conditions contraignantes suivantes sont fixées en tant que conditions de charge.

- Compte tenu du facteur de diversité, la charge du nouveau poste de Sococim (2 transformateurs de 40 MVA) sera de 90% de la capacité des transformateurs.
- La charge de la ligne Sococim-Cap des Biches sera de 70 MW en direction de Cap des Biches,

valeur maximale de la capacité de transport de la ligne (facteur de puissance supposé à 95%).

La figure 2-2-1-1-2.9 montre les résultats de l'analyse du flux de puissance. En raison de l'hypothèse contraignante concernant la charge maximale du nouveau poste de Sococim et le flux maximal en direction de Cap des Biches, le flux atteindra 104,6 MW en dépassant la capacité de transport de 81,4 MW en cas d'exploitation simultanée des jeux de barres du poste de Sococim. Les mesures de prévention face à cette situation consisteront donc à exploiter séparément les jeux de barres du poste de Sococim, et à transmettre l'électricité depuis le poste de Thiona pour la charge supportée par le poste de Sococim et celle de la cimenterie de Sococim. De plus, en ce qui concerne le transport électrique vers Cap des Biches, la surcharge de la ligne Kounoune-Sococim sera résolue par la transmission depuis le poste de Kounoune en raccordant directement la ligne Kounoune-Sococim à celle de Sococim-Cap des Biches. Ce type d'exploitation de réseau devient possible grâce au double jeu de barres adopté par le poste de Sococim.

Au regard de ce qui précède, le nouveau poste de Sococim pourra fournir de l'énergie aux zones concernées sans être confronté à la surcharge de ses réseaux, même lorsque sa charge atteindra dans l'avenir le niveau maximal.



Exploitation simultanée des jeux de barres du nouveau poste de Sococim [Source] Mission d'étude de la JICA Exploitation séparée des jeux de barres du nouveau poste de Sococim

Figure 2-2-1-1-2.9 Flux de puissance en cas de la charge maximale d'avenir du poste

#### (4) Conclusion

La capacité de transmission électrique des réseaux situés autour du nouveau poste de Sococim sera considérablement améliorée grâce à la mise en place des nouvelles lignes Tobène-Kounoune de 225 kV, Tobène-Thiona de 225 kV et Sococim-Thiona de 90 kV. Ainsi, le nouveau poste de Sococim, qui sera la base importante de fourniture d'énergie pour les zones avoisinantes, pourra remplir pleinement ses fonctions sans provoquer des problèmes relatifs au flux de puissance, au courant de défaut et à la stabilité, et ceci aussi bien au moment de la mise en service que dans l'avenir.

## 2-2-1-1-3 Pertinence du contenu du Projet

# (1) Réhabilitation du poste de répartition de Sococim existant et sa modification en poste de transformation

## 1) Situation actuelle du poste de répartition de Sococim existant

Mis en service en 1959, le poste de répartition de Sococim est connecté aux réseaux existants par 3 lignes de transport 90 kV (Cap des Biches, Kounoue et Thiona), et fournit de l'énergie directement au client avoisinant (cimenterie de Sococim) à partir de son jeu de barres 90 kV. En raison des appareillages de connexion de ce poste qui sont en très mauvais état, le disjoncteur de la ligne 90 kV vers Thiona est en panne, et, pour cette raison, la ligne est raccordée au disjoncteur par un pontage. Il semble que la commutation du courant de charge soit effectuée au niveau du poste destinataire (voir le tableau 2-2-1-1-3.1).

Dans cette situation, un éventuel défaut sur la ligne de transport en question ne pourra pas être

résolu même avec le déclenchement du dispositif de protection, ce qui suscite la crainte de coupures générales. Quant aux autres disjoncteurs, bien qu'ils soient en fonction, leur tableau de commande local est très dégradé. Par ailleurs, le mécanisme de commande de certains sectionneurs est en panne en raison des poussières provenant de la cimenterie, et leur partie conductrice a été enlevée, ce qui les rend hors d'usage. Pour ce qui est des sectionneurs en marche, leur contact n'est pas bien positionné en raison de l'usure du mécanisme de commande et le réglage inexact de la tige de commande. L'augmentation de la résistance de contact ainsi provoquée au niveau du contact fait craindre leur détérioration par le courant de charge et l'échauffement par l'effet Joule. Selon la Senelec, elle a connu, entre 2010 et 2016, 8 coupures générales dont une causée par des problèmes survenus au poste de répartition de Sococim.

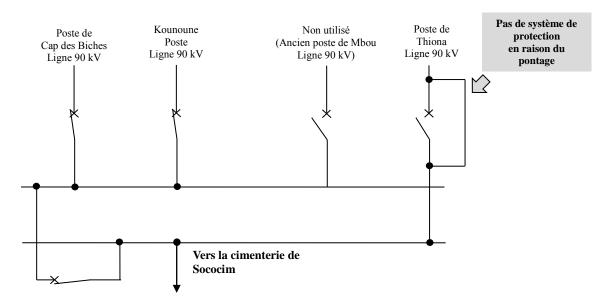


Figure 2-2-1-1-3.1 Situation actuelle du poste de répartition de Sococim existant (schéma unifilaire)

2) Intérêt de la réhabilitation du poste de répartition de Sococim existant et sa modification en poste de transformation

Géographiquement, le poste de répartition de Sococim est situé dans la zone prioritaire d'approvisionnement en électricité définie par le plan directeur de Senelec (de 2008 à 2030), à savoir la zone de développement émergent de Diamniadio et Rufisque, et il est également proche d'une partie de Daga Kholpa. Aussi, la réhabilitation de ses appareillages de connexion 90 kV dégradés et sa modification en poste de transformation permettront la fourniture d'électricité à la zone de développement émergente susmentionnée tout en maintenant l'approvisionnement au client de grande taille existant (33 MVA), et ceci a un intérêt non seulement sur le plan du renforcement des capacités d'approvisionnement, mais également du point de vue de l'amélioration de fiabilité de l'approvisionnement.

#### 3) Spécifications des installations

En vue de la réhabilitation des appareillages de connexion 90 kV, 2 systèmes peuvent être envisagés : système à isolation dans l'air (AIS) et système à isolation gazeuse SF<sub>6</sub>. Le choix de l'AIS, qui expose à l'air les installations du poste, provoquera la salissure des isolateurs de chaque appareil, et, surtout, les points de contact nus des mécanismes de manœuvre et des parties conductrices mobiles des sectionneurs et des disjoncteurs rencontreront des pannes mécaniques et électriques, en raison des poussières provenant de la cimenterie. Ainsi, l'entretien et la réparation pour le maintien de leurs fonctions pourront être plus coûteux que dans des situations ordinaires. En outre, du point de vue de l'espace, les installations AIS exigeront une superficie supérieure à celle actuelle, et seront confrontées à des difficultés d'acquisition de terrain. En revanche, le GIS pourra résoudre les effets négatifs susmentionnés de l'environnement extérieur, et permettra l'allègement

du coût de maintenance et d'entretien, et l'utilisation efficace du terrain existant. Ainsi, le choix du GIS est plus économique à moyen et long terme, et avantageux sur le plan du renforcement des capacités de l'approvisionnement et de la fiabilité.

D'autre part, selon les prévisions, la demande d'électricité au niveau du nouveau poste de Sococim atteindra 23,3 MW en 2020, et 46,1 MW en 2025. Cependant, la Senelec applique la règle de fiabilité du N-1 dans ses postes 90/30 kV. Aussi, nous opterons, dans l'immédiat, pour une capacité de 40 MVA pour les 2 transformateurs, comme la partie sénégalaise l'a demandé dans sa requête, et, au cas où leur capacité s'avérerait insuffisante dans l'avenir, la Senelec mettra en place, par ses propres moyens, des transformateurs complémentaires, dans l'espace libre côté Ouest des lieux d'installation des transformateurs dans le cadre du présent projet.

#### (2) Nouvelle mise en place et extension des postes de distribution

Nous indiquons au tableau 2-2-1-1-3.1 le taux de charge en date du 14 juillet 2015 dans la Région de Dakar. Les transformateurs (90/30 kV, 225/30 kV) installés dans les postes de la Région de Dakar ne sont pas en surcharge, et, en outre, le taux de charge dans la zone de Rufisque (relevant des postes de Cape des Biches et de Diass) est bas, avec environ 10%, alors qu'au centre de Dakar, il est de 50%.

Tableau 2-2-1-1-3.1 Taux de charge de chaque poste de la Région de Dakar (en date du 14 juillet 2015)

Substation	Transformer (kV)	Installed capacity (MW)	Peak load (MW)	Load factor (%)
Aeroport	90/30	80	38	48
Bel Air	90/30	160	13	8
Cap De Biches	90/30	130	12	9
Diass	225/30	80	9	11
Hann	90/30	240	89	37
Mbao	90/30	100	29	29
Universite	90/30	80	43	54
Aeroport Yoff	30/6.6	16	1	8
Bel Air 6.6 kV	90/6.6	56	19	33
Centre Ville	30/6.6	31	11	36
Thiaroye	30/6.6	28	15	54
Universite 6.6 kV	30/6.6	31	16	51
Usine Des Eaux	30/6.6	30	16	52
Dakar total		1062	311	29



[Source] Senelec

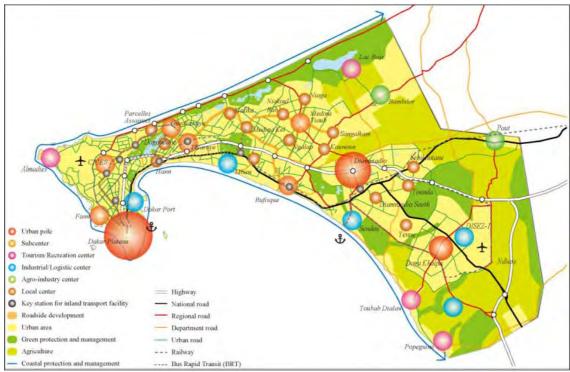
Nous indiquons au tableau 2-2-1-1-3.2 le taux de charge du 14 juillet 2015 des feeders de distribution (30 kV, 6,6 kV) provenant de chaque poste de la Région de Dakar. Le taux de charge avoisine 100% sur les lignes d'alimentation de distribution au centre de Dakar, alors que celui des feeders couvrant la zone cible du présent projet de distribution située en banlieue de Dakar est relativement bas, avec 42 à 66% au poste de Cap des Biches, et 2 à 38% au poste de Diass.

Tableau 2-2-1-1-3.2 Taux de charge des feeders de distribution provenant de chaque poste de la Région de Dakar (en date du 14 juillet 2015)

Substation	Transformer (kV)	Feeder	Feeder voltage (kV)	Maximum load (A)	Time	Minimum load (A)	Time	Capacity (A)	Load factor (%)
		CFPP	30	210.96	23:00:00	0.00	14:15:00	319	6
		Sies	30	206.56	21:00:00	142.48	7:30:00		6
Cap Des Biches	90/30	KM 22	30	145.30	22:15:00	69.30	14:15:00	319	4
		Rufsac	30	215.96	23:00:00	86.98	13:45:00	319	6
		Rufnor	30	135.48	22:45:00	0.00	14:30:00	319	4
		Yenn Nouveau Popenguine	30 30	121.66 77.42		-	-	319 319	3
		AIBD1	30					319	
Diass	225/30	AIBD2	30	21.38				319	
		Kirene	30	29.94				319	
		Sindia Nouveau	30	6.42				319	
		Sacré Cœur	30		22:45:00	-0.01	20:45:00	200	6
		Puits 13	30	115.09	23:45:00	82.82	8:00:00	250	
		HLM PO	30	154.14	23:00:00	86.50	8:00:00	230	(
		Ouakam	30	68.21	23:00:00	22.08	15:00:00	319	
		Université	30	208.76	22:45:00	106.26	14:15:00	300	
		Amerger	30	68.89	13:00:00	44.79	1:45:00	200	
la	00/00	Grands Hotels	30		20:45:00	43.22	7:15:00	290	
Hann	90/30	Sonatel Hann	30	10.19	4:00:00	8.40	21:30:00	240	
		Ngor Almadies	30	82.11	23:30:00	34.85	13:45:00	230	
		Hann Labo	30	360.71	23:30:00	265.41	7:00:00	400	
		Maristes	30	295.95	23:45:00	202.12	7:30:00	300	
		Pelles Assainies	30	229.54	22:30:00	109.49	14:15:00	319	
		Hann Pêcheurs	30	154.30	12:00:00	86.63	2:15:00	300	
		Cotoa	30	9.71	3:30:00	8.36	13:15:00	229	
		Fass Mbao	30	184.68	21:15:00	37.14	22:30:00	230	
Vibao	90/30	SICA Mbao	30	217.36	11:45:00	124.41	5:30:00	240	
VIDEO	30/30	Thiaroye	30		23:00:00	178.93	7:45:00	319	
		Cap des Biches	30	0.00	1:00:00	0.00	1:00:00	230	
		SONATEL HANN	30	0	1:00:00	0.00	1:00:00	301	
		MTOA	30	100.31	9:30:00	41.02	3:45:00	220	
		CFAO	30	172.08	11:15:00	0.23	20:45:00	301	
Bel Air 30kV	90/30	SAII	30	172.46	12:00:00	87.36	13:15:00	301	
		SOBOA	30	97.13	17:30:00	9.42	15:00:00	301	
		MANGUIER	30	58.36	23:15:00	21.75	13:15:00	301	
		DP WORLD	30	30.09	23:00:00	13.50	9:30:00	336	
		OACI	30	159.20	0:00:00	85.48	8:30:00	319	
		LFTR	30	8.47	18:30:00	8.11	15:30:00	319	
		CRA	30	91.10	10:00:00	71.74	7:30:00	319	
		AMBASSADE USA	30	15.38	8:00:00	9.50	22:15:00	319	
Aeroport 30 kV	90/30	BATTERIE YOFF	30	66.32	0:00:00	49.34	18:45:00	319	
		NOUV CENTRALE	30	99.52	10:15:00	71.82	6:15:00	319	
		AIR SENEGAL	30	92.25	23:30:00	62.14	8:00:00	319	
		OUEST FOIRE	30	135.54	0:00:00	64.94	8:30:00	319	4
		TERME SUD	30	47.83	0:00:00	17.44	13:15:00	319	
		TUNNEL SOUMBEDIOUNE	30	66.23	13:00:00	31.66	4:30:00	319	
Universite 30 kV	90/30	CENTRE VILLE	30	238.81	12:15:00	0.00	0:15:00	319	
Université 30 KV	90/30	MIN DE LA SANTE	30	63.09	11:15:00	41.04	4:45:00	319	
		ENDSS DUTE 44	30		13:00:00	0.00	16:00:00	319	
		PUITS 14 Batterie Yoff	30 6.6	37.40	22:45:00	24.00 29.20	7:15:00	319 330	
Aeroport Yoff	30/6.6			54.60	15:00:00		19:15:00		
Heroport ron	30/0.0	Terme Sud LFTR	6.6 6.6	70.13 19.93	0:00:00	46.27 11.13	17:00:00 11:30:00	260 301	
		Concession	6.6	308.16	15:00:00 10:30:00	107.23	5:45:00	308	10
		Medina	6.6	314.35	20:45:00	190.43	7:30:00	308	10
		Sileye Guisse	6.6	252.41	9:50:24	116.31	3:00:00	308	
		Soto	6.6	232.43	11:15:00	113.89	5:45:00	308	
			6.6	346.58	11:00:00	0.29	17:45:00	308	1
		Tolbiac Secours Grande Voirie	6.6	338.04	15:45:00	174.20	13:15:00	308	1:
Bel Air 6.6 kV	90/6.6	Grand Dakar	6.6	304.39	22:45:00	150.00	13:15:00	308	
DC1741 0.0 KV	30/0.0	Dakar Est	6.6	157.64	10:45:00	67.38	4:45:00	308	
		Dispensaire	6.6	354.43	11:30:00	155.86	2:15:00	308	1
		Port Sud	6.6	135.35	12:15:00	75.29	2:45:00	328	
		Elmaf	6.6	274.32	11:00:00		5:30:00	308	
		Arsenal	6.6		12:00:00	56.84	1:00:00		
		Yoff	6.6	181.35	15:15:00	106.35	7:15:00	308	
		Nina	6.6	220.03	12:15:00	78.10	5:00:00	308	
		Resid. Cap Vert	6.6	145.60	12:00:00	49.93	6:00:00	308	
		Fonciere Zola	6.6	237.60	12:45:00	104.27	4:30:00	308	
Centre Ville	30/6.6	Credit Foncier	6.6		11:15:00	91.87	5:30:00	308	
		Mohamed 5	6.6	198.60	11:45:00	77.80	3:15:00	308	
		Blanchot L Sow	6.6	106.07	12:30:00	56.27	4:30:00	308	
		Labo Pecherie	6.6	121.87	16:00:00	84.53	7:15:00	250	
		Rte. de Rufisqu	6.6	286.33	23:15:00	173.40	8:00:00	300	
Thiorogo	20/6 6	Yeumbeul	6.6	204.67	15:00:00	117.07	5:15:00	330	
Thiaroye	30/6.6	Dagoudan Pikine	6.6	296.13	23:15:00	177.20	8:15:00	300	
		Liv. SNA	6.6	118.67	22:30:00	63.93	9:45:00	250	
		Sec. Rte. de Ru	6.6	314.20	22:15:00	185.20	7:30:00	300	1
		Fann	6.6	322.87	12:45:00	135.47	4:30:00	330	
		Mermoz	6.6		13:30:00		5:30:00	329	
	00/05	Point E	6.6		12:45:00		5:30:00	250	1
Jniversite 6.6 kV	30/6.6	Mermoz Secours	6.6	290.60	16:00:00	193.87	7:15:00	500	
		Abass Ndao	6.6	216.40	20:15:00	129.07	7:30:00	308	
		IUT	6.6	263.53	13:15:00	179.87	7:15:00	308	
			6.6		22:45:00	154.33	8:00:00	330	
		Front de Terre		244.87					1
		Sibras	6.6	272.67	9:45:00	182.27	6:45:00	250	10
Usine Des Eaux	30/6.6	Hann 6.6	6.6	298.00	10:15:00	219.73	6:00:00	250	1:
Usine Des Eaux	30/6.6	Puits 12 Dieupeul Ecole	6.6 6.6	298.00 244.53 258.33	23:15:00 22:45:00	160.73	7:30:00 7:45:00	308 308	

[Source] Senelec

Au regard de ce qui précède, les installations électriques actuelles sont suffisantes dans la zone cible du présent projet de distribution électrique. Toutefois, comme l'indique la figure 2-2-1-1-3.2, les travaux de développement selon le plan d'urbanisme sont actuellement en cours dans la Région de Dakar, et, selon ce plan, la population, le commerce et l'industrie seront transférés du centre de Dakar vers Diamniadio et Daga Kholpa, zones de développement émergentes, afin d'urbaniser celles-ci en tant que pôle urbain. La zone de Diamniadio sera alimentée en électricité à la suite de la transformation du poste de répartition de Sococim en poste de transformation et de notre projet de distribution électrique. Quant à la zone de Daga Kholpa, l'approvisionnement en électricité se fera depuis le poste de Diass achevé en 2012. Les zones industrielle, commerciale et résidentielle sont prévues à Diamniadio, et, à cet effet, les travaux de construction accélérés continuent depuis 2014.



[Source] « Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses Environs Horizon 2035 », JICA

Figure 2-2-1-1-3.2 Plan d'urbanisme futur de la Région de Dakar

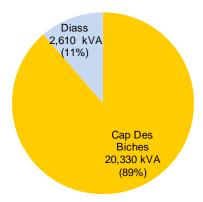
Sur la base du tableau 2-2-1-1-1.7 « Prévision de la demande d'électricité de pointe par zone de la Région de Dakar », nous indiquons au tableau 2-2-1-1-3.3 la prévision de la demande d'électricité à l'horizon 2025 concernant les postes de Cap des Biches et de Diass, postes qui alimenteront en électricité les zones cibles du présent projet de distribution électrique, et le nouveau poste de Sococim. Le tableau montre une croissance importante au nouveau poste de Sococim.

Tableau 2-2-1-1-3.3 Prévision de la demande d'électricité dans les zones cibles du présent projet de distribution électrique

projet de distribution electrique						
Substation	Demand forecast (MW)					
	2020 2021 2022 2023 2024 2					2025
Cap De Biches	41.37	41.93	45.27	48.79	52.53	56.50
Diass	10.20	11.30	13.33	15.72	18.52	21.82
Socosim	23.27	25.38	29.51	34.27	39.76	46.14

[Source] Mission d'étude de la JICA

La figure 2-2-1-1-3.3 montre la puissance installée des postes de distribution 30/0,4 kV existant dans les zones cibles du présent projet de distribution électrique. Selon cette figure, la proportion de la puissance installée des postes de distribution raccordés aux feeders de distribution du poste de Diass est peu élevée, avec environ 11%.



[Source] Senelec

Figure 2-2-1-1-3.3 Puissance installée des postes de distribution existant 30/0,4 kV dans les zones cibles du présent projet de distribution électrique

En vue de la croissance importante de demande due à la zone de développement émergente (zone de Diamniadio), l'électricité sera fournie depuis le nouveau poste de Sococim, poste le plus proche de cette zone, en passant par les postes de distribution. Par ailleurs, en prenant en considération la capacité totale relativement peu élevée des postes de distribution raccordés au poste de Diass, les transformateurs pour la distribution électrique seront mis en place dans le cadre du Projet. Ainsi, cette zone sera alimentée en électricité par 2 réseaux (l'un relevant du poste de Cap des Biches et du nouveau poste de Sococim, et l'autre relevant du poste de Diass et du nouveau poste de Sococim), et la commutation des réseaux de distribution lors de la coupure permettra de réduire considérablement la durée de celle-ci. De plus, le partage avec le nouveau poste de Sococim de la charge des postes de Cap des Biches et de Diass réduira également la charge sur la ligne d'alimentation de 30 kV. Et enfin, la proximité du nouveau poste de Sococim par rapport à la zone de développement émergent permettra de diminuer davantage la perte de distribution que lorsque la distribution se fait depuis le poste de Diass situé plus loin. Au regard de ce qui précède, la pertinence du présent projet de distribution est confirmée.

## 2-2-1-2 Principes concernant les conditions naturelles

#### (1) Principes concernant la température et l'humidité

Le climat du Sénégal est un climat tropical sec. La température atteint son niveau maximal entre septembre et octobre avec une température moyenne mensuelle d'environ 28°C. En revanche, elle baisse jusqu'à son plus bas niveau en février avec une température moyenne mensuelle d'environ 21°C. Durant la période entre juin et octobre, les précipitations mensuelles sont de plus de 10 mm, et dépassent 100 mm notamment en août et en septembre. Les précipitations mensuelles sont de 0 mm à quelques mm entre novembre et mai. Le taux d'humidité maximal annuel est supérieur à 90 %, le brouillard est observé quelques jours dans l'année.

En ce qui concerne les installations adoptées dans le cadre du Projet, nous apporterons une attention particulière à la température et au taux d'humidité susmentionnés, afin que la bonne fonction des appareils soit assurée même en cas de hausse passagère de température extérieure ou due au rayon de soleil, et dans un environnement très humide. Par ailleurs, nous adopterons un réchauffeur d'enceinte, afin de prévenir la condensation due à la différence de température dans les tableaux hermétiquement fermés.

Pour ce qui est des travaux, leur rendement pourra, certes, baisser quelque peu pendant la période pluvieuse en raison de la présence des flaques d'eau, mais des mesures adéquates pourront être prises afin de faire face à cette situation.

## (2) Principes concernant les dégâts dus au sel et à la poussière

Les sites cibles du Projet étant situés à environ 1 km de la côte, tous les équipements extérieurs qui seront fournis seront résistants aux dégâts dus au sel, et une attention particulière sera également apportée à la ligne de fuite et au nombre d'isolateurs. De plus, le matériau utilisé pour ceux-ci sera la silicone, afin d'améliorer leur résistance au sel.

D'autre part, en raison de l'emplacement du poste de répartition de Sococim à côté d'une cimenterie, les équipements qui seront fournis dans le cadre du Projet seront exposés en permanence à la poussière de ciment. Lorsque cette poussière se pose sur les équipements, elle se durcit à la suite d'une réaction d'hydratation provoquée par la pluie. L'hydrate de ciment durci exerce un effet physique sur les équipements, et pourrait s'obstruer dans les parties mobiles. Le ciment durci sur la surface des isolateurs favorise, par ailleurs, l'adhésion des autres matières provoquant leur salissure, ce qui fait craindre la baisse de leurs capacités d'isolement.

En considération de ce qui précède, les installations de transformation se conformeront aux principes de conception selon lesquels l'exposition à l'air des parties sous tension sera évitée au maximum, et le nombre des parties mobiles des appareils sera réduit. En ce qui concerne les installations de distribution, le câble souterrain et le GIS en cellule (appareillage de connexion en cellule à isolation) seront adoptés afin d'éviter leur exposition à l'air.

Pour ce qui est du bâtiment du poste, sa structure principale sera en béton et le système d'étanchéité liquide sera adopté pour la toiture en béton armé.

#### (3) Principes concernant le sol

Le sol du terrain où se situe le poste de répartition existant de Sococim est constitué d'une couche géologique créée par la sédimentation de la marne verdâtre. En raison de sa particularité de déformation, celle-ci se gonfle suivant la variation de sa teneur en eau. Cependant, la réalisation de l'essai de pénétration dynamique a confirmé l'absence des eaux souterraines jusqu'à 20 m de profondeur, ce qui nous indique qu'il existe peu de risque de gonflement. En revanche, nous devons être attentifs à la déformation du sol pouvant être provoquée par les précipitations ou la modification du courant des eaux souterraines. Dans cette optique, la conception du nouveau bâtiment adoptera le radier général pour la cave, et le plancher sera réalisé par la dalle de structure mise en œuvre sur la semelle isolée. En intégrant ainsi le plancher à la structure, le bâtiment pourra résister à la pression exercée par le sol et à la déformation. D'autre part, l'exécution des travaux devra être planifiée de sorte que l'afflux d'eau sur la surface excavée soit évité pendant l'exécution des travaux.

Le sol du poste de distribution de Bargny Kip est constitué de calcaire et de marne, et la surface des eaux souterraines se situe à -2,3 m de celle du sol. Le sol du poste de distribution de Keyrhod est constitué, quant à lui, d'argile sableuse noire et de marne, et la surface des eaux souterraines se situe à -1,55 m de celle du sol. Le sol du poste de distribution de Keur Daouda Sarr est constitué d'argile sableuse ocre et de marne, et la surface des eaux souterraines se situe à -3,1 m de celle du sol. Les fissures n'ont pas été observées sur les bâtiments existants des 3 postes de distribution, mais, étant donné que leur sol contient de la marne comme celui du poste de répartition de Sococim existant, nous devons veiller à la déformation du sol, en cas de précipitations ou de modification du courant des eaux souterraines.

## 2-2-1-3 Principes concernant les conditions socio-économiques

Les musulmans représentent plus de 90 % de la population sénégalaise, mais d'autres religions, telles que le christianisme et les religions traditionnelles, sont également pratiquées. L'horaire approximatif des 5 cultes journaliers musulmans est à 6:00, à 14:00, à 17:00, à 19:00 et à 20:00, mais il est modifié en fonction des périodes. Par ailleurs, le rendement du travail pouvant être moindre pendant le ramadan, carême qui dure 1 mois, le ralentissement des travaux devra être pris en considération lors de l'élaboration du calendrier.

# 2-2-1-4 Principes concernant la situation de la construction / de l'approvisionnement, ou la situation particulière des milieux professionnels / de la pratique commerciale

Comme le montre le tableau 2-2-1-4.1, la plupart des matériels et des équipements sont fabriqués sur place ou importés, et peuvent donc être approvisionnés au Sénégal. Par ailleurs, selon la méthode de construction généralement adoptée au Sénégal, la structure concernant le plancher, les poteaux et les poutres est réalisée avec le béton armé, alors que les murs sont construits par la maçonnerie en brique de béton. D'autre part, le règlement de travail sénégalais fixe l'horaire de travail des personnels de société de construction entre 8:00 et 16:00 du lundi au samedi avec une heure de repos. Selon la règlementation, le travail effectué les jours de repos donne droit à 1,5 fois la rémunération horaire. En ce qui concerne le transport des matériels et des équipements de grande taille, l'escorte par la gendarmerie est obligatoire, et, à cet effet, les mesures de sécurité seront nécessaires, telles que la déclaration à la mairie, la mise en place de la délimitation, etc. Ces mesures seront prises par la Senelec dans le cadre des travaux publics concernant l'énergie.

Tableau 2-2-1-4.1 Lieux d'approvisionnement des principaux matériaux de construction pour les grandes sociétés de construction

Nom des matériels et des	Lieu	Remarques
équipements	d'approvisionnement	
Ciment	Local	
Agrégats pour le béton	Local	
Fer à béton crénelé	Local	Utiliser la norme européenne pour le diamètre du fer.
Contreplaqué pour coffrage	Local	
Brique de béton	Local	
Bois	Local	
Menuiserie	Local	
Articles en verre	Importé	Importation des produits français via la Tunisie.
Peinture	Local	
Tôle métallique	Local	
Tableau de distribution	Importé	Importation des produits français via le Maroc et la Tunisie.
Fils et câbles électriques	Local	Approvisionnés par les sociétés locales d'équipement.
Luminaire	Local	
Conduits	Local (Importé)	Produits avec une section supérieure à 400 mm² seront importés.
Accessoires métalliques pour conduits, valves	Local	

# 2-2-1-5 Principes concernant l'emploi de l'entrepreneur local et l'utilisation des matériels et des équipements locaux

#### (1) Consultant local

L'emploi du consultant local, qui assiste à la conception pour l'exécution et à la supervision des travaux, facilitera les procédures de délivrance des permis et d'approbation au Sénégal, et conduira au renforcement de la structure d'exécution des travaux. Aussi, son emploi sera examiné dans le cadre du Projet.

## (2) Entreprise locale de construction

Plusieurs entreprises sénégalaises ont des expériences de participation aux projets d'aide financière non remboursable du Japon, mais il existe également des entreprises qui ont construit les installations de la Senelec, et les succursales des entreprises européennes de construction. Chaque entreprise emploie des produits locaux et importés selon les matériels et les équipements, et nous constatons une disparité dans leur qualité et leurs prix. La plupart des entreprises approvisionnent, par l'intermédiaire des sociétés spécialisées, les matériels et les équipements pour les installations électriques, d'alimentation en eau et d'assainissement. Notamment, une grande entreprise française de construction a participé à l'approvisionnement du GIS et des transformateurs pour le poste de Kounoune, et aux travaux de construction de la cimenterie de Sococim, et, de ce fait, elle possède des équipements et les capacités de conception, d'approvisionnement et d'exécution concernant les travaux de bâtiment et de génie civil. Il existe, par ailleurs, des entreprises qui disposent de centrales à béton mobiles et de camions malaxeurs. Pour la mesure de la résistance de béton à la compression, ces entreprises mettent en place sur les chantiers un appareil d'essai, ou effectue les essais dans leur propre laboratoire. Pour les travaux de construction réalisés dans les zones côtières, ces entreprises prennent des mesures contre les dégâts dus au sel, par le biais de ciment et de peintures résistants au sel disponibles sur le marché.

#### 2-2-1-6 Principes concernant l'opération, la maintenance et la gestion

Les équipements et les installations qui seront fournies dans le cadre du Projet sont équivalents à ceux actuellement exploités et gérés par la Senelec, et n'exigent pas d'attention particulière en raison du fait qu'elle dispose déjà de différents manuels (manuel d'installation de fabricants, « Code Général des Manœuvres, O&M en 1998, 2017 » établi par la Senelec). Cependant, la mise en œuvre de la formation sur le tas au cours des travaux du Projet est préférable, afin que la cohérence des installations mises en place par le Projet par rapport à celles existantes soit assurée, et que l'opération, la maintenance et la gestion soient effectuées de façon certaine et efficace.

En ce qui concerne la structure de l'opération, de la maintenance et de la gestion, la Direction du Transport se charge des installations de transport et de transformation de plus de 90 kV, alors que la Direction de la Distribution s'occupe des lignes et des postes de distribution de moins de 30 kV. Suivant cette structure, l'opération, la maintenance et la gestion des installations de transformation fournies et mises en place dans le cadre du Projet au nouveau poste de Sococim relèveront de la Direction du Transport, tandis que celles des câbles souterrains et des postes de distribution seront imputées à la Direction de la Distribution, et ce à partir du point de contact du tableau de distribution 30 kV.

La Senelec possède, par ailleurs, les techniques d'un certain niveau pour l'opération de ses réseaux. D'ailleurs, la Senelec exploite et entretient, dans les autres postes, des GIS de plus haute tension que ceux prévus dans le cadre du Projet, et la technique dont disposent actuellement la Senelec pourra être utilisée pour leur opération et leur maintenance, à savoir la manœuvre et la protection des réseaux, etc.

Ainsi, la technique pour l'opération et la maintenance des nouvelles installations sera communiquée par le biais de la formation initiale d'opération et de manœuvre qui sera effectuée par des techniciens des fabricants, tout en prenant en considération des caractéristiques, des particularités et des spécifications de chaque équipement. Pour cette raison, le Projet ne prévoit pas la composante soft réalisée par le consultant pour le transfert de la technique électrique qui met l'accent sur l'opération et la protection des réseaux.

## 2-2-1-7 Principes concernant la détermination du niveau des installations et des équipements, etc.

Compte tenu des différentes conditions indiquées ci-dessus, l'étendue et le niveau technique concernant l'approvisionnement et la mise en place des matériels et des équipements dans le cadre du Projet seront déterminés selon les principes de base suivants.

## (1) Principes concernant la détermination du niveau

Parmi les appareillages de transformation, de connexion et de distribution fournis dans le cadre du Projet, ceux qui seront mis en place dans les postes existants, ainsi que les équipements de communication et de protection pour les nouveaux postes de connexion seront équivalents aux équipements existants, par soucis de leur compatibilité et de leur maniabilité. Cependant, ces appareillages et ces équipements seront de fabrication japonaise ou équivalente, sauf ceux de communication et de protection. En considération de la coordination des protections par rapport aux appareillages existants, une attention sera apportée à ce que le niveau technique de la Senelec, chargé de l'opération, de la maintenance et de la gestion, soit respecté.

Comme indiqué plus haut, la Sénelec recourt déjà à des interrupteurs à isolation gazeuse (GIS) pour les appareils de ses installations de transformation aux tensions 225 kV~30 kV, et dispose des techniques nécessaires en termes de maniement, d'exploitation et de gestion-maintenance de ces équipements. Cependant, comme elle n'a pas introduit d'installation de transformation de fabrication japonaise, pour parer à toute éventualité, durant la période des travaux du présent projet, une formation sur le tas en matière d'exploitation et de gestion-maintenance des équipements sera réalisée par un technicien de la partie japonaise, et dans le même temps les pièces de rechange, les dispositifs de test, les outils pour la maintenance et les manuels d'exploitation et de maintenance nécessaires seront fournis.

#### (2) Principes concernant les normes

Afin que la conception du Projet soit technique mais économique, les spécifications des matériaux adoptés se conformeront, autant que possible, aux normes internationales CEI et aux normes japonaise JIS, JEC et JEM, et une composition d'équipements et leurs spécifications seront déterminés en se limitant au strict nécessaire. Cependant, étant donné que les normes françaises et CEI sont appliquées en principe aux équipements existants, les normes JIS, JEC et JEM seront appliquées, si celles-ci satisfont aux fonctions prescrites par la CEI.

# 2-2-1-8 Principes concernant la méthode de construction / d'approvisionnement et la période des travaux

Le Projet sera mis en œuvre conformément au système de l'aide financière non remboursable du Japon. Cependant, étant donné que l'approvisionnement et les travaux d'installation nécessitent plus de 24 mois, il sera réalisé en tant que projet relevant des obligations du trésor japonais.

Afin d'achever les travaux dans le délai prévu et d'obtenir les effets attendus, le calendrier des travaux réalisés par la partie japonaise, et celui des mesures prises par la partie sénégalais, devront être coordonnés. Mais il est en même temps nécessaire d'établir un planning qui prend en considération l'itinéraire, le mode et la durée de transport et de différentes formalités à suivre.

#### (1) Installations de transformation

Certains travaux prévus dans le Projet se dérouleront à proximité des équipements sous tension, et nécessitent également les opérations hors tension. Pour cette raison, les procédures du tableau 2-2-1-8.1 ci-dessous seront vérifiées avec la Senelec, et les mesures de sécurité seront prises en mettant à l'arrêt les installations existantes.

Tableau 2-2-1-8.1 Procédures de commutation lors de la modification en poste de transformation

Rubrique	Contenu	Arrêt, mesures de sécurité	Répartition des tâches
1. Travaux préparatifs	Transférer sur la ligne à l'arrêt la ligne	· Arrêt de la ligne de	
Transfert de la ligne	existante qui part vers Thiona.	transport existant vers	
existante qui part vers	Après la délocalisation, enlever une travée	Thiona (Olam).	
Thiona	avec le jeu de barres 90 kV.	<ul> <li>Arrêt alternatif pour 90kV.</li> </ul>	Cáná gol
Enlèvement du caniveau	Démolir le caniveau situé à l'est du site.	•Zone de travail en sécurité	Sénégal
Enlèvement de la voie	Démolir toutes les voies existant dans	et mise en place de la mise	
existant dans l'enceinte	l'enceinte.	à la terre pour le travail.	
Préparation de la voie	Éliminer le buisson et la clôture situés à l'est	Mise en place d'une zone	

Rubrique	Contenu	Arrêt, mesures de sécurité	Répartition des tâches
d'accès pour les marchandises	du site, afin de créer une voie d'accès pour les marchandises.	de travail en sécurité.	
2. Travaux du système de mise à la terre	En principe, en système maillé. Réaliser en une seule fois ou graduellement.	• Zone de travail en sécurité.	Japon
3. Travaux de fondation pour le nouveau GIS 90kV	Travaux de fondation pour le nouveau GIS 90kV.  Travaux d'installations d'alimentation électrique temporaire pour les travaux (pour les travaux de génie civil, de construction, et la mise en place des appareillages).	Mise en place d'une zone de travail en sécurité, en raison des installations existantes sous tension.	Japon
4. Construction du nouveau bâtiment	Construire un nouveau bâtiment pour les tableaux de répartition 30 kV et les dispositifs de protection et de commande.	• Mise en place d'une zone de travail en sécurité, en raison des installations existantes sous tension.	Japon
5. Nivellement temporaire du terrain	Niveler temporairement le terrain autour du GIS 90kV et du bâtiment.	• Mise en place d'une zone de travail en sécurité, en raison des installations existantes sous tension.	Japon
6. Acheminement et mise en place du nouveau GIS 90 kV	Acheminer et mettre en place le nouveau GIS 90 kV, et réaliser l'essai de réglage. Réaliser la formation sur le tas pour Senelec.	• Mise en place d'une zone de travail en sécurité, en raison des installations existantes sous tension.	Japon
7. Enfouissement du câble de connexion dans l'enceinte	Enfouir le câble souterraine 90 kV à destination de la cimenterie de Sococim. (Y compris la mise en place du support. À l'endroit où est prévue la voie d'accès de marchandises, le câble sera enterré dans un conduit.)  Le câble sera enfoui entre le GIS et le pylône d'arrêt. (Y compris la mise en place du support.)	• Mise en place d'une zone de travail en sécurité, en raison des installations existantes sous tension.	Japon
8. Acheminement et mise en place des équipements dans le nouveau bâtiment	Acheminer et mettre en place les installations CA et CC dans le nouveau bâtiment, et réaliser l'essai de réglage. (Y compris le groupe électrogène de secours existant.)  Lors de l'essai de réglage ci-dessus, mettre en marche provisoirement à l'aide de l'alimentation électrique temporaire.  Acheminer et mettre en place le GIS en cellule 30 kV, et réaliser l'essai de réglage. Il est cependant nécessaire de continuer de faire fonctionner à l'aide de l'alimentation électrique temporaire jusqu'à ce que les jeux de barre 30 kV soient mis sous tension.  Acheminer et mettre en place les transformateurs des services auxiliaires.	• Mise en place d'une zone de travail en sécurité, en raison des installations existantes sous tension.	Japon
9. Acheminement et mise en place des tableaux de commande et de protection	Acheminer et mettre en place des tableaux de commande et de protection, et réaliser l'essai de réglage. Réaliser tous les essais, excepté le contre-essai du « relais de courant différentiel », qui fait partie des relais de protection des lignes de transport.	• Mise en place d'une zone de travail en sécurité, en raison des installations existantes sous tension.	Japon
10. Établissement du système SCADA	Établir le système SCADA. Réaliser un essai afin de vérifier si le nouveau	• Mise en place d'une zone de travail en sécurité, en	Japon Sénégal

Rubrique	Contenu	Arrêt, mesures de sécurité	Répartition des tâches
	poste de Sococim peut être commandé au niveau des dispatchings de Mbao et de Hann.	raison des installations existantes sous tension.	
	Réaliser la modification du système qui permet aux dispatchings de Mbao et de Hann de collecter les informations des installations 90 kV situées au nouveau poste de Sococim. Réaliser la formation sur le tas pour Senelec.		Sénégal
11. Modification et transfert du côté de la ligne de transport 90 kV (Y compris le contre-essai	Mettre hors tension des lignes existantes dans l'ordre suivant : ligne Cap des Biches, ligne Kounoune, ligne Cimenterie de Sococim, ligne Olam, et les transférer et raccorder aux	Large diffusion des informations sur la coupure de chaque ligne, et mise en œuvre de la coupure.      Transfert et raccordement	Sénégal
du relais à polarisation.)	nouveaux câbles souterrains.	des lignes.	Japon
12. Enlèvement des installations AIS existantes	Enlever les installations existantes, excepté le portique.	• Étant donné que les lignes et le câble souterrain pour la cimenterie de Sococim sont sous tension, prendre des mesures de sécurité.	Sénégal
13. Démolition de l'ancien bâtiment de commande	Démolir le bâtiment de commande existant.	• Étant donné que les lignes et le câble souterrain pour la cimenterie de Sococim sont sous tension, prendre des mesures de sécurité.	Sénégal
14. Mise en place de l'entrée de marchandises pour les travaux d'installation provisoire	Après la démolition du bâtiment de commande existant, mettre en place l'entrée pour l'acheminement des équipements, et poser des tôles métalliques sur la voie d'accès.	• Étant donné que les lignes et le câble souterrain pour la cimenterie de Sococim sont sous tension, prendre des mesures de sécurité.	Japon
15. Acheminement, mise en place et essai des principaux transformateurs	Acheminer et mettre en place les transformateurs 90/30 kV, et réaliser l'essai.	• Étant donné que les lignes et le câble souterrain pour la cimenterie de Sococim sont sous tension, prendre des mesures de sécurité.	Japon
16. Mise en place, raccordement et essai des câbles de puissance et de commande pour les principaux transformateurs	Mettre en place et raccorder les câbles de puissance et de commande, et réaliser l'essai de réglage.	• Étant donné que les lignes et le câble souterrain pour la cimenterie de Sococim sont sous tension, prendre des mesures de sécurité.	Japon
17. Gravillonnage et construction de voie dans l'enceinte du site	Construire une voie dans l'enceinte du site, et gravillonner d'autres parties du site.	• Étant donné que les lignes et le câble souterrain pour la cimenterie de Sococim sont sous tension, prendre des mesures de sécurité.	Japon
18. Construction de la porte principale	Construire la porte principale et la clôture du nouveau poste.	• Étant donné que les lignes et le câble souterrain pour la cimenterie de Sococim sont sous tension, prendre des mesures de sécurité.	Sénégal
19. Inauguration			

## (2) Installations de distribution

Les câbles souterrains seront enfouis selon les méthodes suivantes. On trouvera dans le tableau 2-2-1-8.2 les spécifications de la pose de câble, dans le tableau 2-2-1-8.3 les matériaux d'enfouissement, et dans la figure 2-2-1-8.1 les méthodes d'enfouissement du câble.

#### 1) Méthode d'enfouissement : Enfouissement direct.

#### 2) Méthode d'enfouissement :

- a) Les travaux se conformeront à la loi sénégalaise sur le réseau routier.
- b) L'emplacement de la tranchée de câble sera à 1 m de la route ou du talus.
- c) Une attention particulière sera apportée aux travaux de coupe et de remise en état de la route revêtue.
- d) La terre provenant de l'excavation sera posée provisoirement sur les deux côtés de la tranchée de câble.
- e) Pendant les travaux, une passerelle (planche de bois, etc.) pour les piétons sera mise en place sur la tranchée.
- f) Au cas où des obstacles (canalisations d'eau et d'assainissement et câbles de télécommunication et d'électricité) seraient découverts au cours de l'excavation, le maître d'ouvrage en sera informé, et l'utilisation de conduits et la déviation du tracé sera examiné au besoin. Lorsqu'il s'agit des câbles de communication et d'électricité, l'enfouissement sera réalisé en laissant une distance de 20 cm entre la surface inférieure du câble existant et la surface supérieure de celui qui sera enfoui. Lorsque ces câbles se superposent sur une distance de plus de 1 m, ils seront couverts par des matériaux d'isolement, tels que des conduits en béton ou en plastique, et ceci avec l'accord du maître d'ouvrage. Lorsque le câble à enfouir croise les canalisations d'eau, il sera placé dans des conduits en béton ou en plastique de 1 m de long, et ceci à 20 cm en-dessous des canalisations. Une attention sera apportée à ce que les canalisations d'eau et le branchement des utilisateurs ne soient pas endommagés.
- g) Le touret sera soulevé par un vérin ou chargé sur un véhicule, et le câble sera déroulé de la partie supérieure du touret.
- h) Le déroulement du câble se fera manuellement. Le câble sera tiré par des manœuvres positionnés à 5 mètres d'intervalle, puis posé sur des poulies.
- Lors du rebouchage, le câble sera recouvert de sable sec ou de terre similaire de 10 cm d'épaisseur, puis une couche de 20 cm de sable sec ou de terre similaire sera mise en place. Une dégradation du câble par des cailloux ou la corrosion par une terre corrosive doit être évitée.
- j) Une grille de signalisation de câble enterré sera posé à 20 cm au-dessus du câble, et ce tout au long du câble. Cette grille sera d'une largeur de 20 cm de moins par rapport à celle de la tranchée
- k) Après le remblai de 20 cm d'épaisseur, le compactage à l'eau et le nivellement seront effectués.
- 1) La remise en état du revêtement de la route sera réalisée tout en veillant à ce que la jonction entre les revêtements nouveau et existant soit lisse sans aspérité.
- m) La terre de mauvaise qualité provenant de l'excavation qui ne peut pas être réutilisée sera transportée au frais de l'entrepreneur jusqu'à un autre endroit que le chantier pour être traitée. La durée du stockage provisoire sur le chantier de la terre provenant de l'excavation ne pourra pas dépasser 8 jours.
- n) Les piquets de signalisation seront implantés à 50 cm d'intervalle sur le sol du tracé du câble enterré, et seront également installés à chaque angle du tracé, aux endroits où est posée la chambre de jonction et à des lieux nécessitant la signalisation. Les inscriptions seront « SENELEC câble 30 kV », suivies de « .C » pour le câble et de « .J » pour la chambre de jonction. L'avant-projet des inscriptions fera l'objet de l'approbation préalable du maître d'ouvrage.
- o) L'entrepreneur étant responsable des matériels et des équipements des travaux, des mesures de sécurité, et des accidents survenus, il devra prendre en considération des mesures de sécurité stipulées.
- p) L'entrepreneur sera responsable de toute dégradation éventuelle d'autres ouvrages, tels que des lignes de télécommunication, des canalisations d'assainissement et d'eau, des caniveaux, etc. Par soucis de sécurité des ouvriers, des mesures de prévention particulières devront être prises pour les travaux concernant le câble d'électricité.

q) En cas de dégradation d'autres ouvrages pendant les travaux, l'entrepreneur en informera les organismes et les sociétés concernés pour leur réhabilitation, et les paiements à l'entrepreneur sera suspendus jusqu'à la résolution du problème. Au cas où l'entrepreneur refuserait la réhabilitation, le maître d'ouvrage aura le droit de mettre en œuvre la réhabilitation au frais de l'entrepreneur.

Tableau 2-2-1-8.2 Spécifications de la pose de câble

Tableau 2-2-1-0.2 Specia	ilcations de la pose de cable
Méthode de pose de câble :	
➤ Ordinaire	Enfouissement direct
	* Aux endroits où passeront les objets lourds, le
	câble sera placé dans un conduit annelé en
	polyéthylène rigide et un caniveau à câble en
➤ Croisement avec la route, le plan d'eau	béton.
	Système de conduit
	* Placer le câble dans un conduit annelé en
➤ Franchissement sur le pont, le caniveau	polyéthylène rigide.
	Système de suspension
Largeur d'enfouissement (nombre de feeders égal à 1)	0,6 m
Largeur d'enfouissement (nombre de feeders égal à 2)	0,8 m
Largeur d'enfouissement (nombre de feeders	Intervalle de chaque feeder : 0,29 m
dépassant 2)	Intervalle entre la tranchée et le câble : 0,255 m
Profondeur d'enfouissement	0,8 m (ordinaire), 1,2 m (traversée de la route et
	du plan d'eau)
Rayon de courbure du câble	Supérieur à 720 mm

Tableau 2-2-1-8.3 Matériaux d'enfouissement

	Tableau 2	2-2-1-8.3 Matériaux d'enfouissement	
Co	nduit annelé en polyéthylène rigide		71
>	Dimension	Diamètre intérieur 150 mm, 50m/rouleau	rouleaux
		Poste de distribution Quantité	
		Keur Daouda Sarr 14 rouleaux	
		Keyrhod 18 rouleaux	
		Bargny Kip 5 rouleaux	
		Gare à péage Rufisque 11 rouleaux	
	Usage		
		Endroits de passage 20 rouleaux des objets lourds	
		- Travaux d'enfouissement de câble croisant la	
		route revêtue	
		- Travaux d'enfouissement de câble croisant la	
		route non revêtue	
		- Travaux d'enfouissement de câble traversant le talus	
		- Travaux d'enfouissement de câble traversant le	
		plan d'eau (à proximité des caniveaux)	
		- Travaux d'enfouissement de câble à l'endroit du	
		croisement avec les ouvrages enterrés	
		- Travaux de pose de câble par le système de	
		suspension	
Caı	niveau à câble en béton		1 ensemble
>	Dimension	Longueur 1 000 m, Largeur intérieure 200 mm	
Usa	age	Endroits de passage des objets lourds	
Bo	îte de béton		1 ensemble
>	Spécifications	Béton	
>	Usage	Protection de la chambre de jonction du câble	

Lieu d'installation	enterré	
	Au niveau des jonctions du câble enterré	
Matériaux d'étanchéité pour la sortie	Pour la sortie de tous les conduits, les conduits	1 ensemble
du conduit	annelés en polyéthylène rigide,	
	Pour plusieurs câbles	
Bouchon d'étanchéité	Pour le conduit annelé en polyéthylène rigide de	1 ensemble
	réserve	
Piquet de signalisation du câble		1 ensemble
souterrain		
Matériau	Béton	
➤ Lieu d'installation	Au niveau de la surface du sol, à l'intervalle de 50	
	m sur le tronçon en ligne droite, à l'angle, à la	
	chambre de jonction, extrémité du conduit, aux	
	endroits où il faut placer la signalisation.	
Indications	Couleur : Rouge	
	Propriétaire : SENELEC	
	Câble : .C	
	Chambre de jonction : .J	
	Tension: 30 kV	
Grille de signalisation du câble	Largeur (largeur de tranchée -20cm)	1 ensemble
souterrain	Longueur (longueur totale du câble)	
Dalle de protection		1 ensemble
Matériau	Béton armé	
➤ Lieu d'installation	Aux endroits où le câble est directement enfouis ;	
	plus de 20 cm au-dessus de la surface du câble.	
	(Tous les lieux d'enfouissement de câble, sauf pour	
	l'enfouissement par le caniveau en béton et par le	
	conduit)	

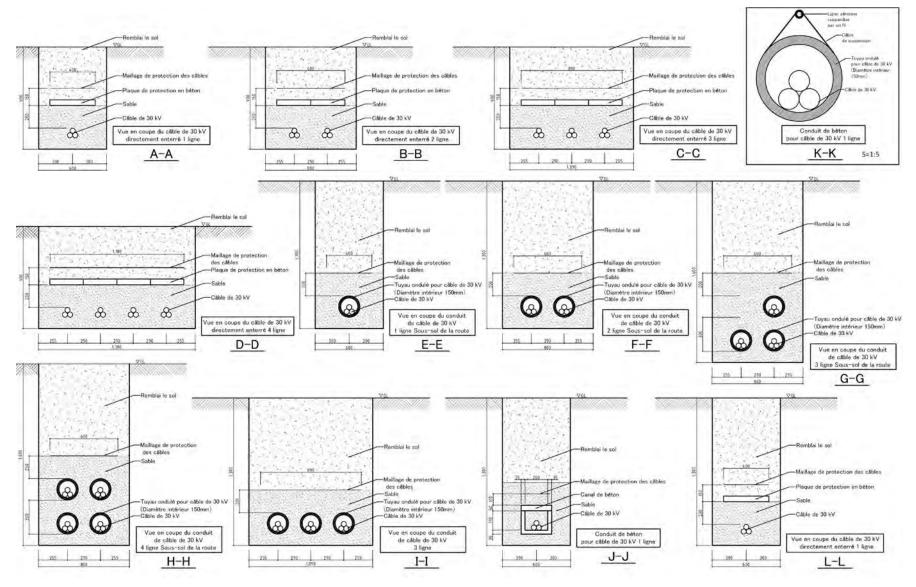


Figure 2-2-1-8.1 Méthodes d'enfouissement du câble 30 kV

On trouvera dans le tableau 2-2-1-8.4 la liste des travaux d'enfouissement sur le tracé Keur Daouda Sarr, et dans la figure 2-2-1-8.2 la carte de localisation de ces mêmes travaux :

Tableau 2-2-1-8.4 Liste des travaux d'enfouissement du câble de distribution 30 kV Tracé
Keur Daouda Sarr (Longueur de la ligne : 4,7 km)

Numéro de	Contenu des travaux		Quantité
référence des			<b>C</b>
positions			
Pour le tracé	Travaux d'enfouissement		Ensemble
excepté les endroits	ordinaire	Longueur 4,2 m, Profondeur	
ci-dessous	Enfouissement direct	d'enfouissement 0,8 m	
1	Travaux d'enfouissement de		1
Devant le poste de	câble traversant la route revêtue		ensemble
Sococim	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2	
		m	
	Conduit annelé en	Diamètre intérieur 150mm,	1 conduit
	polyéthylène rigide	Longueur 10 m	
	Denies and Market	1	
	Remise en état du revêtement de la route	Longueur 8 m	
	Remise en état du	Longueur de 1 m sur les deux	
	revêtement du trottoir	côtés de la route	
2	Travaux d'enfouissement de	cotes de la fode	1
Devant Sococim	câble traversant la route revêtue		ensemble
Industries	<ul><li>Système de conduit</li></ul>	Profondeur d'enfouissement 1,2	0
	j	m	
	> Conduit annelé en	Diamètre intérieur 150mm,	1 conduit
	polyéthylène rigide	Longueur 10 m	+ 1
			conduits
			de réserve
	Remise en état du	Longueur 8 m	
	revêtement de la route		
	Remise en état du	Longueur de 1 m sur les deux	
2	revêtement du trottoir	côtés de la route	1
Bond point on gud	Travaux d'enfouissement de		1
Rond-point au sud de l'autoroute	câble traversant la route revêtue  Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2	ensemble
ac i autoroute	y systeme de conduit	m	
	Conduit annelé en	Diamètre intérieur 150mm,	1 conduit
	polyéthylène rigide	Longueur 19 m	+ 1
	r - J - · J - · <del> </del>		conduits
	> Remise en état du	Longueur 13 m	de réserve
	revêtement de la route		
	> Remise en état du	Longueur de 3 m sur les deux	
	revêtement du talus	côtés de la route	
4	Travaux d'enfouissement de		1
Côté sud de	câbles traversant la route revêtue		ensemble
l'autoroute	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2	
		m	

Numéro de référence des	Contenu des travaux		Quantité
positions			
	Conduit annelé en polyéthylène rigide	Diamètre intérieur 150mm, Longueur 10 m	1 conduit + 1 conduits
	Remise en état du revêtement de la route	Longueur 10 m	de réserve
5	Travaux d'enfouissement de		1
Devant le poste de	câble traversant la route revêtue		ensemble
distribution de Keur	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2	
Daouda Sarr	Cont.	m Dispublication 150	2 1 . 4
	Conduit annelé en polyéthylène rigide	Diamètre intérieur 150mm, Longueur 14 m	2 conduits + 1
	poryettiylette rigide	Longueur 14 m	conduits
	Remise en état du	Longueur 10 m	de réserve
	revêtement de la route	Longueur 10 m	de reserve
	Remise en état du revêtement du	Longueur de 2 m sur les deux	
	trottoir	côtés de la route	
6	Travaux d'enfouissement de		1
À côté du poste de	câble traversant la route revêtue		ensemble
distribution de Keur	> Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2	
Daouda Sarr	S Continue of the continue of	m Dispublication 150	11 %
	Conduit annelé en polyéthylène rigide	Diamètre intérieur 150mm, Longueur 13 m	1 conduit + 1
	poryettrylene rigide	Longueur 13 III	conduits
	Remise en état du	Longueur 9 m	de réserve
	revêtement de la route		
	> Remise en état du	Longueur de 2 m sur les deux	
	revêtement du trottoir	côtés de la route	
7	Travaux d'enfouissement de		1
Côté nord de	câble traversant la route non		ensemble
l'autoroute	revêtue	Duefendam d'anfanissament 12	144
	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	1 conduit
	Conduit annelé en	Diamètre intérieur 150mm,	
	polyéthylène rigide	Longueur 20 m	
8	Travaux d'enfouissement de		1
Rond-point au nord	câble traversant la route non		ensemble
de l'autoroute	revêtue	Profondeur d'enfouissement 1,2	
	Système de conduit	m	
		Diamètre intérieur 150mm,	1 1 1
	Conduit annelé en	Longueur 40 m	1 conduit
9	polyéthylène rigide  Travaux d'enfouissement de		
Autoroute	câbles croisant l'autoroute		
	<ul><li>Système de conduit</li></ul>	Environ 50 m, Diamètre intérieur	1 conduit
	> Fourreau	200 mm,	(utiliser le
		Utiliser le fourreau existant.	fourreau

Numéro de référence des positions	Contenu des travaux		Quantité
•			existant.)
Talus 1 de la route nationale	Travaux d'enfouissement de câble traversant le talus  Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	1 ensemble
	<ul> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> <li>Remise en état du revêtement de protection du talus</li> </ul>	Longueur 8 m,  Longueur 8 m,  Avec des roches et du mortier	1 conduit
Talus 2 de la route nationale	Travaux d'enfouissement de câbles traversant le talus  ➤ Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	1 ensemble
	<ul> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> <li>Remise en état du revêtement de protection du talus</li> </ul>	Longueur 14 m, Longueur 14 m, Avec des roches et du mortier	1 conduit
12 Caniveau de	Travaux d'enfouissement de câbles traversant le plan d'eau (à proximité des caniveaux)  ➤ Système de conduit  ➤ Conduit annelé en polyéthylène rigide	Profondeur d'enfouissement 1,2 m 7 endroits, Diamètre intérieur 150 mm, Longueur 40 m chacun * Espacer de plus de 5 m par rapport à la sortie du caniveau. * Réaliser l'étanchéité pour la sortie du caniveau.	1 ensemble 7 conduits
Endroit du croisement avec les ouvrages enterrés	Travaux d'enfouissement de câble à l'endroit du croisement avec les ouvrages enterrés  Système de conduit  Conduit annelé en polyéthylène rigide	Diamètre intérieur 150 mm, La longueur sera de 1 % de la longueur totale (4,7 km) du tracé de câble enterré.	1 ensemble

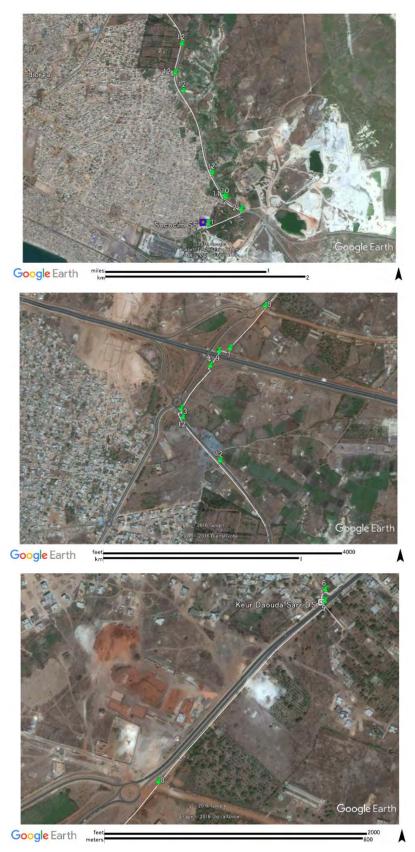


Figure 2-2-1-8.2 Carte de localisation des travaux d'enfouissement du câble 30 kV du tracé Keur Dauda Sarr

On trouvera dans le tableau 2-2-1-8.5 la liste des travaux d'enfouissement sur le tracé Keyrhod, et dans la figure 2-2-1-8.3 la carte de localisation de ces mêmes travaux :

Tableau 2-2-1-8.5 Liste des travaux d'enfouissement du câble de distribution 30 kV Tracé Keyrhod (longueur de la ligne : 9,2 km)

NT / 1 / C/	Trace Reyrilou (longueu	-	0 1:11
Numéro de référence	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
des positions			
Pour le tracé excepté	Travaux d'enfouissement		1
les endroits	ordinaire		ensemble
ci-dessous	➤ Enfouissement direct	Longueur 7,8 km,	
		Profondeur d'enfouissement 0,8 m	
1	Travaux d'enfouissement de		1
Devant le poste de	câble traversant la route		ensemble
Sococim	revêtue		
	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	
	Conduit annelé en	Diamètre intérieur 150mm,	1 conduit
	polyéthylène rigide	Longueur 10 m,	1 001101011
	Remise en état du	Longueur 8 m	
	revêtement de la route	Longueur de 1 m sur les deux côtés	
	revelement de la foute	_	
	Domice (1)	de la route	
	Remise en état du		
	revêtement du trottoir		
2	Travaux d'enfouissement de		1
Devant Sococim	câble traversant la route		ensemble
Industries	revêtue		
	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	
		Diamètre intérieur 150mm,	
	Conduit annelé en	Longueur 10 m,	1 conduit
	polyéthylène rigide	Longueur 8 m,	
	Remise en état du	Longueur de 1 m sur les deux côtés	
	revêtement de la route	de la route	
	Remise en état du		
	revêtement du trottoir		
	Travaux d'enfouissement de		1
3	câble traversant la route		ensemble
Rond-point au sud	revêtue		31130111010
de l'autoroute	<ul><li>Système de conduit</li></ul>	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	
do i autoroute	bysteme de conduit	Diamètre intérieur 150mm,	
	Conduit annelé en	Longueur 19 m,	1 conduit
		_	1 Conduit
	polyéthylène rigide	Longueur 13 m	
	Remise en état du	Longueur de 3 m sur les deux côtés	
	revêtement de la route	de la route	
	Remise en état du	Avec des roches et du mortier	
	revêtement du talus		
13	Travaux d'enfouissement de		1
Côté ouest de la	câble pour le passage de la		ensemble
route d'Eiffage	bande latérale de la route	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	
	revêtue	Longueur 400 m, Largeur	1 paire
	Enfouissement direct	intérieure	

Numéro de référence des positions	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
•	<ul> <li>Caniveau à câble en béton</li> <li>Remise en état du revêtement de la route</li> </ul>	200 mm,  * Utiliser le caniveau de jonction pour le raccordement des câbles. Longueur 400 m	
14 À proximité du rond-point à l'est de	Travaux d'enfouissement de câble traversant la route non revêtue		1 ensemble
l'autoroute	<ul> <li>Système de conduit</li> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> </ul>	Profondeur d'enfouissement 1,2 m 8 endroits, Diamètre intérieur 150 mm, Longueur 45 m chacun	8 conduits
15 Centre de la route	Travaux de suspension de câble		
d'Eiffage	<ul><li>Système de suspension</li></ul>	Longueur de portée 10 m Diamètre intérieur 150 mm, 5 m chacun	1 ensemble
10 Talus 1 de la route	<ul> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> <li>Structure</li> <li>Câble galvanisé torsadé</li> <li>Boucle de suspension de câble</li> <li>Crampon</li> <li>Tendeur</li> <li>Fondation</li> <li>Mise à la terre</li> <li>Travaux d'enfouissement de câbles traversant le talus</li> </ul>	* Partie relevée du câble Profilé en H, galvanisation à chaud  Profondeur d'enfouissement 1,2 m	1 ensemble  2 pièces 1 pièce 1 ensemble 2 pièces 2 pièces 2 fondations 1 ensemble  1 ensemble
nationale	<ul> <li>Système de conduit</li> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> <li>Remise en état du revêtement de protection du talus</li> </ul>	Longueur 8 m, Longueur 8 m, Avec des roches et du mortier	1 conduit
11 Talus 2 de la route nationale	Travaux d'enfouissement de câble traversant le talus  Système de conduit  Conduit annelé en polyéthylène rigide  Remise en état du	Profondeur d'enfouissement 1,2 m Longueur 14 m, Longueur 14 m, Avec des roches et du mortier	1 ensemble 1 conduit
10	revêtement de protection du talus		1
12 Caniveau de l'autoroute	Travaux d'enfouissement de câble traversant le plan d'eau (à proximité des caniveaux)  Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	1 ensemble

Numéro de référence des positions	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
•	<ul> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> </ul>	7 endroits, Diamètre intérieur 150 mm, Longueur 40 m chacun * Espacer de plus de 5 m par rapport à la sortie du caniveau. * Réaliser l'étanchéité pour la sortie du caniveau.	7 conduits
16 Caniveau de la route d'Eiffage	Travaux d'enfouissement de câble traversant le plan d'eau (à proximité des caniveaux)	Profondour d'anfouissement 1.2 m	1 ensemble
	<ul> <li>Système de conduit</li> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> </ul>	Profondeur d'enfouissement 1,2 m 3 endroits, Diamètre intérieur 150 mm, Longueur 40 m chacun * Réaliser l'étanchéité pour la sortie du caniveau.	3 conduits
25 Portail ouest de la route d'Eiffage	Travaux d'enfouissement de câbles traversant la chaussée revêtue	Profondeur d'enfouissement 1,2 m Diamètre intérieur 150 mm,	1 ensemble
Toute d'Emage	<ul> <li>Système de conduit</li> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> </ul>	Longueur 15 m	1 conduit
Rond point face au portail ouest de la route d'Eiffage	Travaux d'enfouissement de câbles traversant la chaussée revêtue  ➤ Système de conduit  ➤ Conduit annelé en polyéthylène rigide	Profondeur d'enfouissement 1,2 m Diamètre intérieur 150 mm, Longueur 15 m	1 ensemble 1 conduit
27 Portail ouest de la route d'Eiffage	Travaux de suspension de câble  Système de suspension  Conduit annelé en polyéthylène rigide  Structure  Câble galvanisé torsadé  Crochet à câbles  Crampon  Tendeur  Fondation  Mise à la terre	Longueur de portée 20 m Diamètre intérieur 150 mm, 5 m chacun  ** Profilé en H, galvanisation à chaud pour la partie relevée du câble	1 ensemble  1 ensemble  2 pièces 1 pièce 1 ensemble 2 pièces 2 pièces 2 pièces 1 ensemble
Endroit du croisement avec les ouvrages enterrés	Travaux d'enfouissement de câble à l'endroit du croisement avec les ouvrages enterrés  Système de conduit  Conduit annelé en polyéthylène rigide	Diamètre intérieur 150 mm, 1 % de la longueur totale (9,2 km) du tracé de câble enterré.	1 ensemble



 $Figure \ 2-2-1-8.3 \quad Carte \ de \ localisation \ des \ travaux \ d'enfouissement \ du \ câble \ 30 \ kV \ du \ tracé \ Keyrhod$ 

On trouvera dans le tableau 2-2-1-8.6 la liste des travaux d'enfouissement sur le tracé Bargny Kip, et dans la figure 2-2-1-8.4 la carte de localisation de ces mêmes travaux :

Tableau 2-2-1-8.6 Liste des travaux d'enfouissement du câble de distribution 30 kV Tracé
Bargny Kip (longueur de la ligne : 1,7 km)

Numéro de référence	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
des positions	Contenu des travaux	Specifications	Quantite
Pour le tracé excepté	Travaux d'enfouissement		1
•	ordinaire d'emouissement	Longueum 1.5 lum	_
les endroits		Longueur 1,5 km,	ensemble
ci-dessous	Enfouissement direct	Profondeur d'enfouissement 0,8 m	1
1	Travaux d'enfouissement de		1
Devant le poste de	câble traversant la route		ensemble
Sococim	revêtue	B 6 1 12 6 1 12 6	
	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	
	Conduit annelé en	Diamètre intérieur 150mm,	1
	polyéthylène rigide	Longueur 10 m,	conduit+1
	Remise en état du	Longueur 8 m	conduit de
	revêtement de la route	Longueur de 1 m sur les deux	réserve
	Remise en état du	côtés de la route	
	revêtement du trottoir		
17	Travaux d'enfouissement de		1
À proximité du pont	câble traversant la route		ensemble
1	revêtue		
	> Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	
	> Conduit annelé en	Diamètre intérieur 150mm,	1 conduit
	polyéthylène rigide	Longueur 14 m	
	> Remise en état du	Longueur 10 m	
	revêtement de la route	Longueur de 2 m sur les deux	
	> Remise en état du	côtés de la route	
	revêtement du trottoir		
18	Travaux d'enfouissement de		1
Devant le quartier	câble traversant la route non		ensemble
résidentiel de Bargny	revêtue		
1	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	1 conduit
	Conduit annelé en	Diamètre intérieur 150 mm,	
	polyéthylène rigide	Longueur 20 m	
19	Travaux d'enfouissement de		1
Devant le quartier	câble traversant la route non		ensemble
résidentiel de Bargny	revêtue		
2	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	1 conduit
	Conduit annelé en polyéthylène	Diamètre intérieur 150 mm,	
	rigide	Longueur 45 m	
20	Travaux d'enfouissement de		1
À proximité du poste	câble traversant la route non		ensemble
de distribution de	revêtue		
Bargny Kip	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m	
	> Conduit annelé en	2 endroits, Diamètre intérieur 150	2 conduits
	polyéthylène rigide	mm,	
		Longueur 15 m chacun	

Numéro de référence des positions	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
•	T Travaux de suspension de		
21 Pont 1	<ul> <li>T Travaux de suspension de câble</li> <li>Système de suspension</li> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> <li>Structure</li> <li>Câble galvanisé torsadé</li> <li>Boucle de suspension de câble</li> <li>Crampon</li> <li>Tendeur</li> <li>Fondation</li> </ul>	Longueur de portée 35 m Diamètre intérieur 150 mm, 5 m chacun * Partie relevée du câble Profilé en H, galvanisation à chaud	1 ensemble 1 ensemble 2 pièces 1 pièce 1 ensemble 2 pièces 2 pièces 2 fondations
	➤ Mise à la terre		1 ensemble
22	Travaux de suspension de		1
Pont 2	câble, Travaux de câble traversant la route non revêtue		ensemble
	<ul> <li>Système de suspension</li> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> <li>Structure</li> <li>Câble galvanisé torsadé</li> <li>Boucle de suspension de câble</li> <li>Crampon</li> <li>Tendeur</li> <li>Fondation</li> <li>Mise à la terre</li> </ul>	Longueur de portée 12 m Diamètre intérieur 150 mm, 5 m chacun * Partie relevée du câble Profilé en H, galvanisation à chaud	1 ensemble 2 pièces 1 pièce 1 ensemble 2 pièces 2 pièces 2 fondations 1 ensemble
Endroit du croisement avec les ouvrages enterrés	Travaux d'enfouissement de câble à l'endroit du croisement avec les ouvrages enterrés  Système de conduit  Conduit annelé en polyéthylène rigide	Diamètre intérieur 150 mm, 1 % de la longueur totale (1,7 km) du tracé de câble enterré.	1 ensemble 1 conduit



Figure 2-2-1-8.4 Carte de localisation des travaux d'enfouissement du câble 30 kV du tracé Bargny Kip

On trouvera dans le tableau 2-2-1-8.7 la liste des travaux d'enfouissement sur le tracé Gare à péage Rufisque 2, et dans la figure 2-2-1-8.5 la carte de localisation de ces mêmes travaux :

Tableau 2-2-1-8.7 Liste des travaux d'enfouissement du câble de distribution 30 kV Tracé
Gare à péage Rufisque 2 (Longueur de la ligne : 6,7 km)

Numéro de référence	Contenu des travaux	Spécifications Spécifications	Quantité
des positions	Content des travaux	Specifications	Quantite
Pour le tracé excepté	Travaux d'enfouissement		1
les endroits ci-dessous	ordinaire a chiodissement	Longueur 6,3 km,	ensemble
ies charons el-aessous	Enfouissement direct	Profondeur d'enfouissement 0,8 m	Cliscilloic
1	Travaux d'enfouissement de	1 forondedi d emodissement 0,8 m	1
	câble traversant la route		ensemble
Devant le poste de Sococim	revêtue		ensemble
Socociii		Drafandaur d'anfauissament 1.2 m	1 conduit
	<ul><li>Système de conduit</li><li>Conduit annelé en</li></ul>	Profondeur d'enfouissement 1,2 m Diamètre intérieur 150mm,	1 conduit
		,	
	polyéthylène rigide  Remise en état du	Longueur 10 m,	
		Longueur 8 m	
	revêtement de la route	Longueur de 1 m sur les deux côtés de la route	
	Remise en état du	cotes de la foute	
2	revêtement du trottoir		1
2 Saccine	Travaux d'enfouissement de		1
Devant Sococim	câble traversant la route revêtue		ensemble
Industries		Due for description 12 or	1 4
	<ul><li>Système de conduit</li><li>Conduit annelé en</li></ul>	Profondeur d'enfouissement 1,2 m Diamètre intérieur 150mm.	1 conduit
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	polyéthylène rigide	Longueur 10 m,	
	Remise en état du	Longueur 8 m	
	revêtement de la route	Longueur de 1 m sur les deux	
	Remise en état du	côtés de la route	
22	revêtement du trottoir		1
23	Travaux d'enfouissement de		1
Rond-point à l'ouest de	câble traversant la route		ensemble
l'autoroute	revêtue	Day Com 1 12 Co	
	Système de conduit	Profondeur d'enfouissement 1,2 m Diamètre intérieur 150mm,	14
	Conduit annelé en	,	1 conduit
	polyéthylène rigide	Longueur 26 m,	+ 2 conduits
	Domiso on átat du	Longueur 13 m	
	Remise en état du revêtement de la route	Longueur 3 m	de réserve
	<ul><li>Séparateur central</li></ul>	Longueur de 2 m our les deux	
	> Separateur centrar	Longueur de 2 m sur les deux côtés de la route	
	Remise en état du		
	Remise en état du revêtement du trottoir	Longueur de 3 m sur les deux côtés de la route	
	revetement du trottoir	coles de la foule	
	Remise en état du	Avec des roches et du mortier	
	revêtement du talus	Avec des foches et du filortier	
24	Travaux d'enfouissement de		1
	câble traversant la route non		ensemble
À proximité du poste de distribution de			CHSCHIOLE
de distribution de	revêtue		

Numéro de référence des positions	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
Bargny Kip.	<ul> <li>Système de conduit</li> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> </ul>	Profondeur d'enfouissement 1,2 m Diamètre intérieur 150mm, Longueur 20 m,	1 conduit
Talus 1 de la route nationale	Travaux d'enfouissement de câble traversant le talus  Système de conduit  Conduit annelé en polyéthylène rigide  Remise en état du revêtement de	Profondeur d'enfouissement 1,2 m Longueur 8 m, Longueur 8 m, Avec des roches et du mortier	1 ensemble 1 conduit
11 Talus 2 de la route nationale	protection du talus  Travaux d'enfouissement de câble traversant le talus  Système de conduit  Conduit annelé en polyéthylène rigide  Remise en état du revêtement	Profondeur d'enfouissement 1,2 m Longueur 14 m, Longueur 14 m, Avec des roches et du mortier	1 ensemble 1 conduit
12	de protection du talus Travaux d'enfouissement de		1
Caniveau de l'autoroute	câble traversant le plan d'eau (à proximité des caniveaux)		ensemble
	<ul> <li>Système de conduit</li> <li>Conduit annelé en polyéthylène rigide</li> </ul>	Profondeur d'enfouissement 1,2 m 7 endroits, Diamètre intérieur 150 mm, Longueur 40 m chacun * Espacer de plus de 5 m par rapport à la sortie du caniveau. * Réaliser l'étanchéité pour la sortie du caniveau.	7 conduits
Endroit du croisement avec les ouvrages enterrés	Travaux d'enfouissement de câble à l'endroit du croisement avec les ouvrages enterrés  Système de conduit  Conduit annelé en polyéthylène rigide	Diamètre intérieur 150 mm, 1 % de la longueur totale (6,7 km) du tracé de câble enterré.	1 ensemble

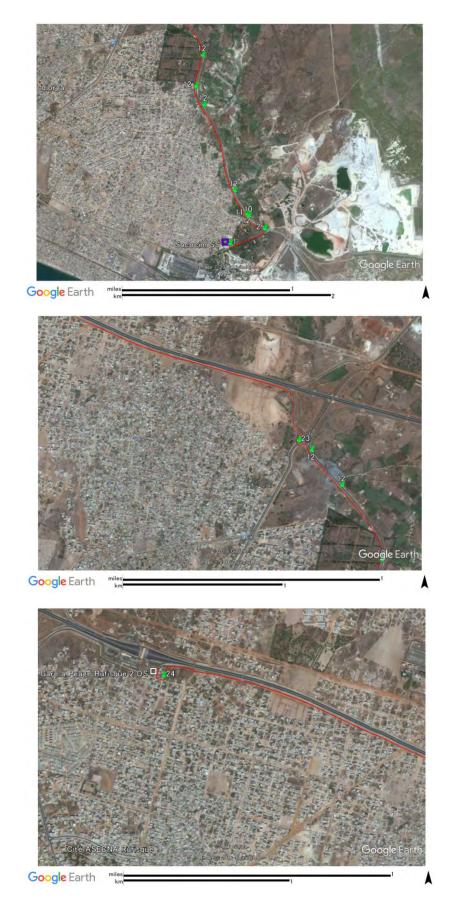


Figure 2-2-1-8.5 Carte de localisation des travaux d'enfouissement du câble 30 kV du tracé Gare à péage Rufisque 2

On trouvera dans le tableau 2-2-1-8.8 et dans les figures 2-2-1-8.6 et 2-2-1-8.7 la nature et les spécifications des travaux de la ligne aérienne :

Tableau 2-2-1-8.8  $\,$  Liste des travaux de la ligne aérienne de distribution 30 kV

Lieu	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
Poteau 1 du	Travaux d'érection de	Le nouveau poteau d'arrêt sera installé à	1 ens.
poste de	poteaux, Travaux de ligne	proximité du poteau d'alignement existant de	1 0115.
distribution de	aérienne	la ligne aérienne 30 kV qui sera raccordée au	1 pièce
Keur Daouda		câble souterrain.	1 piece
Sarr	Poteau d'arrêt en	Normes à respecter : UTE, AFNOR, NFC,	
	béton	CEI	
		Hauteur du conducteur au-dessus du sol : 6 m	
		(route ordinaire), 8 m (route nationale)	
		Conditions de suspension du conducteur :	
		température du conducteur 65°C sans vent,	
		température maximale du conducteur 65 °C	
		sans vent, condition 1 (température du	
		conducteur 25°C, pression de vent 480 Pa),	
		condition 2 (10°C, sans vent)	
		Facteur de sécurité (conducteur, isolateur,	
		bras métallique) : 3,0	
		Facteur de sécurité (poteau en béton) : 2,1	
		Coefficient de sécurité (poteau d'angle) : 1,1	
		Coefficient de sécurité (poteau d'arrêt) : 1,75	
		Profondeur du pied dans le sol : H/10+0,5 m	
		(H : longueur totale du poteau)	
		Normes à respecter : NFC 66-233, CEI -234,	
	➤ Isolateur d'arrêt	CEI 383	3 pièces
		Norme à respecter : NFC 34-125	
		Température du conducteur 65°C, sans vent	3 lignes
	➤ Ligne aérienne	UTE 66800, Le fourreau d'arrêt sera	
	Fourreau de raccordement	raccordé par pressurage.	1 ens.
	➤ Parafoudre	Normes à respecter : NFC 11-201, NFC	3 pièces
	➤Bras métallique	11-210, NFC 67-200	1 ens.
		Mise à la terre : mise à la terre du neutre,	
	➤ Câble de terre	résistance de mise à la terre inférieure à $10~\Omega$	1 ens.
		Profondeur de la mise à la terre : supérieure à	
		0,7 m	
	➤ Conduit de protection	Conduit de protection : 2,5 m au-dessus du	1 pièce
	de câble souterrain	sol, 0,5 m dans le sol	
		2,5 m au-dessus du sol, 0,5 m dans le sol	
Poteau 2 du	Travaux d'érection de	Le nouveau poteau d'arrêt sera installé à	1 ens.
poste de	poteaux, Travaux de ligne	proximité du poteau d'alignement existant de	
distribution de	aérienne	la ligne aérienne 30 kV qui sera raccordée au	
Keur Daouda	D	câble souterrain.	•
Sarr	<ul><li>Poteau d'arrêt en béton</li></ul>	Normes à respecter : UTE, AFNOR, NFC, CEI	1 poteau
		Hauteur du conducteur au-dessus du sol : 6 m	

Lieu	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
		(route ordinaire), 8 m (route nationale)	- Comment
		Conditions de suspension du conducteur :	
		température du conducteur 65°C sans vent,	
		température maximale du conducteur 65°C	
		sans vent, condition 1 (température du	
		conducteur 25°C, pression de vent 480 Pa),	
		condition 2 (10°C, sans vent)	
		Facteur de sécurité (conducteur, isolateur,	
		bras métallique) : 3,0	
		Facteur de sécurité (poteau en béton) : 2,1	
		Coefficient de sécurité (poteau d'angle) : 1,1	
		Coefficient de sécurité (poteau d'arrêt): 1,75	
		Profondeur du pied dans le sol : H/10+0,5 m	
		(H : longueur totale du poteau)	
		Normes à respecter : NFC 66-233, CEI -234,	
	➤ Isolateur d'arrêt	CEI 383	3 pièces
	risolateul d'allet	Norme à respecter : NFC 34-125	3 pieces
	➤ Ligne aérienne	Température du conducteur 65°C, sans vent	3 lignes
	Light deficine	UTE 66800, Le fourreau d'arrêt sera	3 lightes
	➤ Fourreau de	raccordé par pressurage.	1 ens.
	raccordement	raccorde par pressurage.	1 6118.
	➤ Parafoudre	Normes à respecter : NFC 11-201, NFC	3 pièces
	➤ Bras métallique	11-210, NFC 67-200	1 ens.
	P Dras metamque	Mise à la terre : mise à la terre du neutre,	1 ens.
	➤ Câble de terre	résistance de mise à la terre inférieure à $10 \Omega$	1 ens.
	Cable de terre	Profondeur de la mise à la terre : supérieure à	1 ens.
		0,7 m	
		Conduit de protection : 2,5 m au-dessus du	
	Conduit do protection	sol, 0,5 m dans le sol	1 pièce
	Conduit de protection de câble souterrain	2,5 m au-dessus du sol, 0,5 m dans le sol	1 piece
Poteau 3 du			1 ens.
	Travaux d'érection de poteaux, Travaux de ligne	Le nouveau poteau d'arrêt sera installé à proximité du poteau d'alignement existant de	i elis.
poste de distribution de	aérienne	la ligne aérienne 30 kV qui sera raccordée au	
Keur Daouda	acticinie	câble souterrain.	
Sarr	➤ Poteau d'arrêt en	Normes à respecter : UTE, AFNOR, NFC,	1 poteau
Sali	Poteau d'arrêt en béton	CEI, spécifications du Décret N° 2848 / TP	1 poteau
	octon	du 20 mars 1957 du Sénégal	
		Hauteur du conducteur au-dessus du sol : 6 m	
		(route ordinaire), 8 m (route nationale)	
		Conditions de suspension du conducteur :	
		_	
		température du conducteur 65°C sans vent, température maximale du conducteur 65°C	
		sans vent, condition 1 (température du	
		conducteur 25°C, pression de vent 480 Pa),	
		-	
		condition 2 (10°C, sans vent)	
		Facteur de sécurité (conducteur, isolateur,	
		bras métallique) : 3,0	
		Facteur de sécurité (poteau en béton) : 2,1	

Lieu	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
Eleu	Contena des travadax	Coefficient de sécurité (poteau d'angle) : 1,1	Quantite
		Coefficient de sécurité (poteau d'arrêt): 1,75	
		Profondeur du pied dans le sol : H/10+0,5 m	
		(H : longueur totale du poteau)	
	➤ Isolateur d'arrêt	Normes à respecter : NFC 66-233, CEI -234,	2 niàgas
	risolateul u allet	CEI 383	3 pièces
	NI igna gárianna	Norme à respecter : NFC 34-125	2 lianas
	➤ Ligne aérienne	Température du conducteur 65 °C, sans vent	3 lignes
	➤ Fourreau de	UTE 66800, Le fourreau d'arrêt sera	1 ong
	raccordement		1 ens.
	► Parafoudre	raccordé par pressurage.	2 niàoog
		Normas à respector : NEC 11 201 NEC	3 pièces
	➤ Bras métallique	Normes à respecter : NFC 11-201, NFC 11-210, NFC 67-200	1 ens.
	➤ Câble de terre	Mise à la terre : mise à la terre du neutre,	1 ens.
		résistance de mise à la terre inférieure à $10~\Omega$	
		Profondeur de la mise à la terre : supérieure à	
		0,7 m	
	➤ Conduit de protection	Conduit de protection : 2,5 m au-dessus du	1 pièce
	de câble souterrain	sol, 0,5 m dans le sol	
		2,5 m au-dessus du sol, 0,5 m dans le sol	
Poteau 4 du	Travaux d'érection de	Le nouveau poteau d'arrêt sera installé à	1 ens.
poste de	poteaux, Travaux de ligne	proximité du poteau d'alignement existant de	
distribution de	aérienne	la ligne aérienne 30 kV qui sera raccordée au	
Keur Daouda		câble souterrain.	
Sarr	Poteau d'arrêt en	Normes à respecter : UTE, AFNOR, NFC,	1 poteau
	béton	CEI, spécifications du Décret N° 2848 / TP	
		du 20 mars 1957 du Sénégal	
		Hauteur du conducteur au-dessus du sol : 6 m	
		(route ordinaire), 8 m (route nationale)	
		Conditions de suspension du conducteur :	
		température du conducteur 65°C sans vent,	
		température maximale du conducteur 65°C	
		sans vent, condition 1 (température du	
		conducteur 25°C, pression de vent 480 Pa),	
		condition 2 (10°C, sans vent) Facteur de sécurité (conducteur, isolateur,	
		bras métallique): 3,0	
		Facteur de sécurité (poteau en béton) : 2,1	
		Coefficient de sécurité (poteau d'angle) : 1,1	
		Coefficient de sécurité (poteau d'arrêt): 1,75	
		Profondeur du pied dans le sol : H/10+0,5 m	
		(H : longueur totale du poteau)	
	➤ Isolateur d'arrêt	Normes à respecter : NFC 66-233, CEI -234,	3 pièces
	r isolateur u allet	CEI 383	3 pieces
	➤ Ligne aérienne	Norme à respecter : NFC 34-125	3 lignes
	, Englie dellettite	Température du conducteur 65°C, sans vent	Jugues
	➤ Fourreau de	UTE 66800, Le fourreau d'arrêt sera	1 ens.
	raccordement	raccordé par pressurage.	1 0115.
	raccordenicit	raccorde par pressurage.	

Lieu	Contenu des travaux	Spécifications	Quantité
	➤ Parafoudre		3 pièces
	➤ Bras métallique	Normes à respecter : NFC 11-201, NFC	1 ens.
		11-210, NFC 67-200	
	➤ Câble de terre	Mise à la terre : mise à la terre du neutre,	1 ens.
		résistance de mise à la terre inférieure à $10 \Omega$	
		Profondeur de la mise à la terre : supérieure à	
		0,7 m	
	➤ Conduit de protection	Conduit de protection : 2,5 m au-dessus du	1 pièce
	de câble souterrain	sol, 0,5 m dans le sol	
		2,5 m au-dessus du sol, 0,5 m dans le sol	



Figure 2-2-1-8.6 Carte de localisation des travaux de la ligne aérienne du câble 30 kV du tracé Keur Dauda Sarr

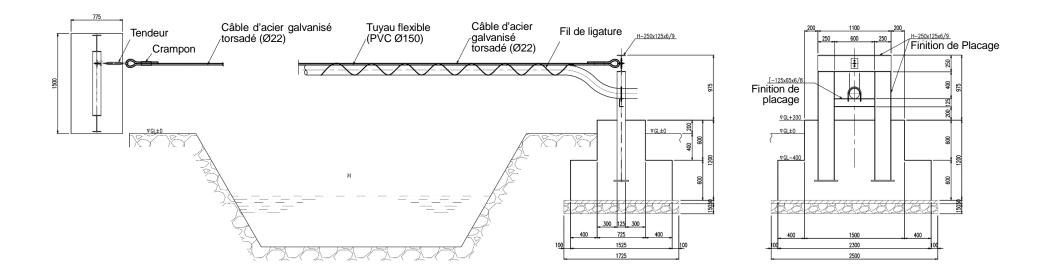


Figure 2-2-1-8.7 Méthode de suspension du câble du tracé Keyrhod pour le tronçon traversant le caniveau

#### 2-2-2 Plan de base

#### 2-2-2-1 Plan d'ensemble

# 2-2-1-1 Conditions de conception (conditions météorologiques, conditions concernant le système électrique, normes appliquées et unité utilisées)

Les conditions de conception du Projet seront les suivantes.

### (1) Conditions météorologiques

Se reporter aux conditions de conception pour chaque équipement.

#### (2) Conditions de conception

1 Tension des réseaux

Réseau 90 kV : 90 kV±10.0% Réseau 30 kV : 30 kV±10.0%

2 Fréquence

Variation admissible: 50 Hz±0.5 Hz

③ Réseau de mise à la terre

Réseau 90 kV : Neutre isolé

Réseau 30 kV : Résistance de terre (1 000 A en régime nominal)

#### (3) Normes appliquées et unité utilisées

La conception des installations de transformation 90/30 kV se conformera, en principe, aux normes, telles que celles de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et du Comité électrotechnique du Japon de l'Institut japonais des Ingénieurs électriciens (JEC), ainsi qu'aux normes japonaises.

# 2-2-2-1-2 Plan d'emplacement de postes de distribution et tracés de lignes de distribution

Nous indiquons à la figure 2-2-2-1-2.1 le plan d'emplacement des postes de distribution et tracés des lignes de distribution.



Figure 2-2-2-1-2.1 Plan d'emplacement des postes de distribution et tracés des lignes de distribution

Les sites candidats pour les postes de distribution d'électricité sont les 4 endroits présentés dans le tableau 2-2-2-1-2.1 ci-dessous :

Tableau 2-2-2-1-2.1 Sites candidats pour les postes de distribution et leur ordre de priorité

Sites candidats pour les postes de distribution et leur ordre	
Endroits approvisionnés en électricité	Ordre de
	priorité
Le plan relatif à ce tracé prévoit la mise en place d'un nouveau poste de distribution à l'endroit où se trouve le poste existant raccordé aux postes de Cap des Biches et de Diass, afin de fournir de l'électricité au quartier résidentiel situé au nord de Rufisque. En le raccordant également au nouveau poste de Sococim, son réseau de distribution sera porté à 3 réseaux, et ceci contribuera considérablement à la réduction du temps de coupure en cas de défauts, etc. De plus, ce tracé sera également raccordé au réseau de distribution relevant des tracés de Keyrhod et de Bargny Kip. Ceci permettra, en cas de coupure due aux défauts, etc., une alimentation électrique de remplacement à partir d'une ligne saine, et contribuera ainsi à l'amélioration de fiabilité du réseau de distribution. Pour cette raison, l'ordre de priorité de ce tracé est le plus élevé.	1
résidentiel en développement situé dans la zone de développement émergente de Diamniadio. Par le biais de sa mise en place et de son raccordement au réseau existant de distribution, l'électricité sera fournie	2
industriels, commerciaux et résidentiels, qui sont raccordés au réseau de distribution existant. En reliant le poste de distribution existant alimenté par le poste de Diass avec le nouveau poste de Sococim, son réseau de distribution sera porté à 2 réseaux, et ceci contribuera considérablement à la réduction du temps de coupure en cas de défauts, etc. Le poste de transformation le plus proche du centre de gravité de la charge de cette zone, du point de vue de distance, sera le nouveau poste de Sococim, cible du présent projet de distribution. Ainsi, l'ordre de priorité de ce poste est relativement élevé en considération, d'abord, de la rentabilité économique relative à la mise en place du tracé de distribution, puis, de la perte de distribution, et enfin, de l'importance accordée au projet de	
En ce qui concerne ce tracé, il s'agit de mettre en place un nouveau poste de distribution à l'endroit où se situe le poste de distribution	3
de la distance. Par le biais de ce tracé, le poste de distribution existant alimenté par le poste de Cap des Biches sera également raccordé au	
nouveau poste de Sococim, et pourra ainsi fournir de l'électricité au quartier résidentiel situé au sud de Rufisque et à Bargny. Grâce à ce tracé, son réseau de distribution sera porté à 2 réseaux, et ceci contribuera considérablement à la réduction du temps de coupure en cas de défauts, etc. En considération de la rentabilité économique relative à la mise en place du tracé de distribution, et de la perte de distribution,	
l'ordre de priorité de ce tracé est élevé.  Le plan relatif à ce tracé prévoit, pour le poste de distribution existant	4
supplémentaire qui permettra à ce poste de distribution de se raccorder	4
l'électricité au quartier résidentiel situé à l'ouest de Rufisque. Ainsi, son réseau de distribution sera porté à 2 réseaux, et ceci contribuera considérablement à la réduction du temps de coupure en cas de défauts, etc. Étant donné que ce poste de distribution est plus proche du poste de Kounoune que du nouveau poste de Sococim, il serait souhaitable qu'il soit raccordé au poste de Kounoue en mettant en place dans celui-ci un nouveau transformateur 90/30 kV. Pour cette raison, l'ordre de priorité	
	Le plan relatif à ce tracé prévoit la mise en place d'un nouveau poste de distribution à l'endroit où se trouve le poste existant raccordé aux postes de Cap des Biches et de Diass, afin de fournir de l'électricité au quartier résidentiel situé au nord de Rufisque. En le raccordant également au nouveau poste de Sococim, son réseau de distribution sera porté à 3 réseaux, et ceci contribuera considérablement à la réduction du temps de coupure en cas de défauts, etc. De plus, ce tracé sera également raccordé au réseau de distribution relevant des tracés de Keyrhod et de Bargny Kip. Ceci permettra, en cas de coupure due aux défauts, etc., une alimentation électrique de remplacement à partir d'une ligne saine, et contribuera ainsi à l'amélioration de fiabilité du réseau de distribution. Pour cette raison, l'ordre de priorité de ce tracé est le plus élevé.  Un nouveau poste de distribution sera mis en place au quartier résidentiel en développement situé dans la zone de développement émergente de Diamniadio. Par le biais de sa mise en place et de son raccordement au réseau existant de distribution, l'électricité sera fournie dans les quartiers destinés aux autorités publiques, les quartiers industriels, commerciaux et résidentiels, qui sont raccordés au réseau de distribution existant. En reliant le poste de distribution existant alimenté par le poste de Diass avec le nouveau poste de Sococim, son réseau de distribution sera porté à 2 réseaux, et ceci contribuera considérablement à la réduction du temps de coupure en cas de défauts, etc. Le poste de transformation le plus proche du centre de gravité de la charge de cette zone, du point de vue de distribution. Ainsi, l'ordre de priorité de ce zone, du point de vue de distribution. Ainsi, l'ordre de priorité de ce copste est relativement élevé en considération, d'abord, de la rentabilité économique relative à la mise en place du tracé de distribution, puis, de la perte de distribution, et enfin, de l'importance accordée au projet de développement futur de cette zone.  En

On trouvera dans les figures 2-2-2-1-2.2 à 2-2-2-1-2.11 les tracés des lignes de distribution vers chaque poste prévu par le présent projet de distribution.

En principe, les domaines de l'État sont prévus pour ces tracés, mais il est également possible que les lignes traversent des domaines privés ou des terrains illégalement occupés. Pour cette raison, la Senelec effectuera une étude approfondie concernant les occupants des terrains, les ouvrages enterrés et les plans futurs, et déterminera en détail les tracés à partir des résultats de cette étude. Par ailleurs, la Senelec procèdera aux discussions et à l'explication à l'égard des organismes, des entreprises et des particuliers concernés par les tracés ainsi déterminés, et acquerra les terrains en payant aux propriétaires la compensation nécessaire pour l'obtention du droit de propriété.

#### 1) Tracé Keur Daouda Sarr (longueur de la ligne : 4,7 km)

En considération de la facilité des raccordements futurs, de la maintenance, et de la particularité des clients concentrés au bord de la route, le tracé choisi suivra les chaussées. L'emplacement du câble souterrain est à 1 m du talus de la chaussée. La ligne électrique sera de type câble enterré. Étant donné que ce tracé traverse la zone de développement urbain, le câble sera enterré du point de vue du plan d'urbanisme.

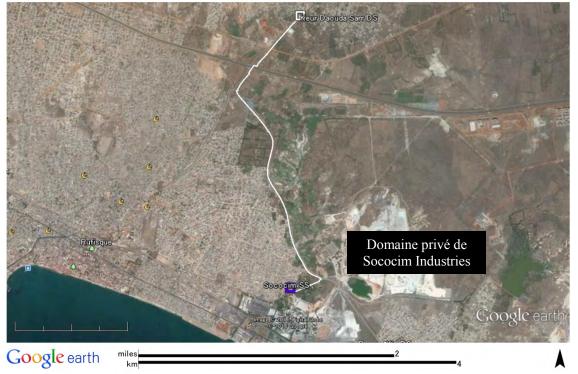


Figure 2-2-2-1-2.2 Tracé Keur Dauda Sarr

Pour la traversée de l'autoroute, le câble passera dans le conduit existant de la Senelec pour les lignes électriques (diamètre 200 mm), enterré sous l'autoroute.



Figure 2-2-2-1-2.3 Traversée de l'autoroute par le tracé Keur Dauda Sarr par le biais du conduit enterré

# 2) Tracé Keyrhod (longueur de la ligne : 9,2 km)

En considération de la facilité des raccordements futurs, de la maintenance, et de la particularité des clients concentrés au bord de la route, le tracé choisi suivra les chaussées. Cependant, l'élargissement de l'autoroute d'une voie dans les deux sens est prévu dans l'avenir (sans élargissement de l'emprise de l'autoroute). Ainsi, l'emplacement du câble souterrain sera à l'endroit (à 2 m vers l'intérieur de la délimitation de l'emprise) qui ne sera pas concerné par ces travaux d'élargissement (déplacement de clôture, travaux du talus, etc.). Pour ce faire, les discussions seront menées avec l'Ageroute, afin de déterminer l'emplacement, tout en clarifiant également les questions concernant les ouvrages enterrés et le droit de propriété. D'autre part, comme l'indique la figure ci-dessous, ce tracé prévoit la traversée des domaines privés. À ce titre, les discussions seront menées avec leurs propriétaires (Sococim Industries et Eiffage), afin de déterminer le tracé. Étant donné que ce tracé traverse la zone de développement urbain, le câble sera enterré du point de vue du plan d'urbanisme.

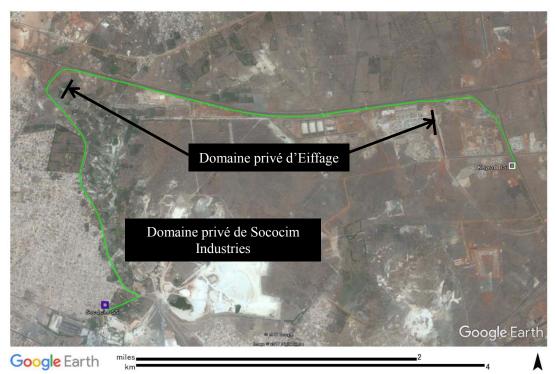


Figure 2-2-2-1-2.4 Tracé Keyrhod

Comme le montrent les figures 2-2-2-1-2.5 et 2-2-2-1-2.6, il existe, à deux endroits de ce tracé, une grande voie d'eau sur ce tracé. Ainsi, le câble sera posé en installant, au-dessus de la voie d'eau, un pont réservé au nouveau câble (système de suspension). Une clôture sera prévue sur les deux côtés du pont, afin de prévenir l'entrée des personnes et des animaux.

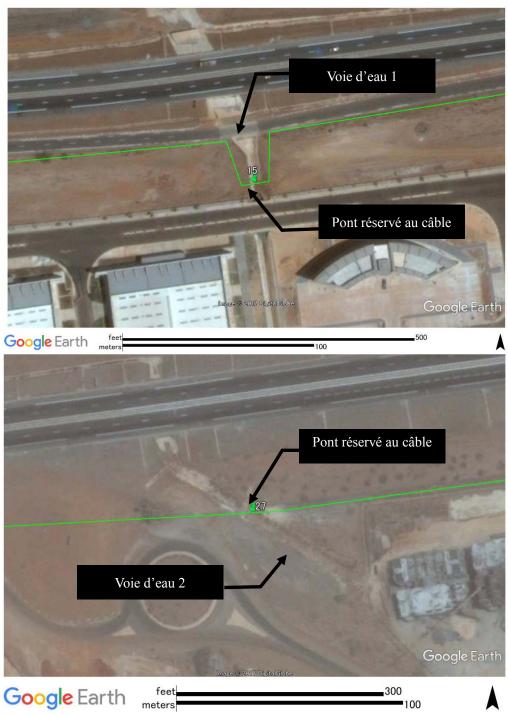


Figure 2-2-2-1-2.5 Mise en place d'un nouveau pont réservé au câble pour la traversée de la voie d'eau située sur le tracé Keyhod



Figure 2-2-2-1-2.6 Voie d'eau existant sur le tracé Keyrhod et sur laquelle le pont réservé au câble sera mis en place

3) Tracé Bargny Kip (longueur de la ligne : 1,7 km)

Pour la même raison que le tracé Keyrhod, ce tracé choisi suivra les chaussées. Comme ce tracé devrait traverser également un domaine privé, les discussions seront menées avec son propriétaire (Sococim Industries), afin de déterminer le tracé.

Le tracé Bargny Kip suivra le contour de la cimenterie de Sococim Industries. Cependant, la poussière de ciment provenant de cette cimenterie s'altère chimiquement et s'incruste sur la surface des isolateurs. La pluie a peu d'effet de lavage sur la poussière incrustée (chute de poussière de ciment par la pluie), en laissant celle-ci s'accumuler sur les isolateurs (voir la figure 2-2-2-1-2.8). D'autre part, comme ce tracé est situé à environ 900 m de la mer, il existe la crainte des dégâts provoqués par les grains de sel provenant de la mer. De plus, si les précipitations sont nulles pendant la saison sèche au Sénégal (de novembre à juin), le taux d'humidité est, en revanche, élevée (taux maximum d'humidité de plus de 90%), et le vent, d'une certaine puissance, souffle (vitesse maximum de plus de 10m/s). Ces conditions météorologiques nous laissent présumer le processus suivant des dégâts dus au sel : avec la vitesse du vent de 10m/s environ, les grains de sel provenant de la mer s'adhèrent sur les isolateurs, puis s'y accumulent en raison de la baisse de l'effet de lavage (chute de grains de sel par la pluie) à la suite de la diminution des précipitations pendant la saison sèche, et enfin la capacité d'isolement des isolateurs baisse par la déliquescence<sup>5</sup> des grains de sel adhérés sur les isolateurs en raison du taux d'humidité élevé supérieur à 90%. Quant à la poussière de ciment susmentionnée qui s'est incrustée sur les isolateurs, elle a une caractéristique favorisant l'adhésion des grains de sel, et accélère ainsi les dégâts dus au sel. Prenant donc en considération des dégâts dus au sel, la pose de câble pour ce tracé se fera par l'enfouissement, et les isolateurs résistants aux dégâts dus au sel et à la salissure seront adoptés pour le poste de distribution.

Phénomène d'une substance qui se liquéfie par l'absorption spontanée de l'humidité atmosphérique (vapeur d'eau).

\_

Association de recherche de la technologie électrique, « Évaluation quantitative de l'impact de l'environnement dégradé sur les équipements de distribution », Recherche de la technologie électrique, Tome 69, N°3.



Figure 2-2-2-1-2.7 Tracé Bargny Kip



Figure 2-2-2-1-2.8 Poussière de ciment incrustée sur les isolateurs

Ce tracé traverse 2 ponts. Nous indiquons ci-dessous les méthodes de traversée des ponts. Bien que le câble soit mis en place par suspension pour traverser les ponts, nous pensons qu'il ne subira pas les dégâts dus au sel susmentionnés, en raison du fait qu'il n'y aura pas d'isolateurs et de raccordements de câbles à la surface du sol.

- ① À côté du premier pont (Pont 1), un pont réservé au câble sera mis en place (système de suspension). La clôture sera prévue sur les deux côtés du pont, afin de prévenir l'entrée des personnes et des animaux. Cependant, une distance suffisante sera maintenue par rapport aux canalisations d'eau existantes sur la partie latérale du pont. Cette méthode nécessitera l'approbation de l'Ageroute.
- ② À côté du deuxième pont (Pont 2), un pont réservé au câble sera mis en place (système de suspension). La clôture sera prévue sur les deux côtés du pont, afin de prévenir l'entrée des personnes et des animaux. Cette méthode nécessitera l'approbation de l'Ageroute.

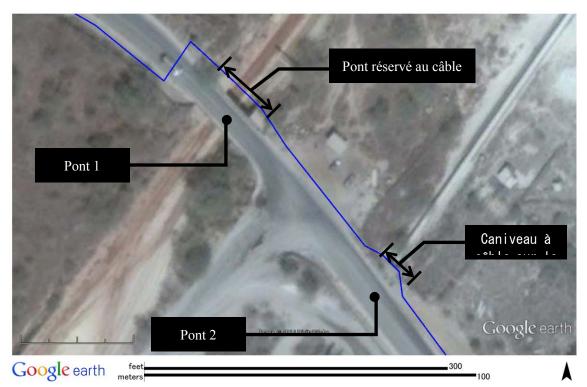


Figure 2-2-2-1-2.9 Méthodes de traversée du tracé Bargny Kip



Figure 2-2-2-1-2.10 Ponts présents sur le tracé Bargny Kip

# 4) Tracé Gare à péage Rufisque 2 (longueur de la ligne : 6,7 km)

Pour la même raison que le tracé Keyrhod, le tracé choisi suivra les chaussées. Comme ce tracé devrait traverser également un domaine privé, les discussions seront menées avec son propriétaire (Sococim Industries), afin de déterminer le tracé. Étant donné que ce tracé traverse la zone de développement urbain, le câble sera enterré du point de vue du plan d'urbanisme.



Figure 2-2-2-1-2.11 Tracé Gare à péage Rufisque 2

# 2-2-2 Plan d'équipements

#### 2-2-2-1 Aperçu du plan de base

Le tableau 2-2-2-1.1 indique l'aperçu élémentaire du Projet.

Tableau 2-2-2-1.1 Apercu élémentaire

Tableau 2-2-2-1.1 Aperçu élémentaire			
	Contenu du Projet	Quantité	
Approvisionnement	1. Installations de transformation  Transformatour 90/30 kV (40 MVA)	2 transformatours	
i ipprovisionii eni	<ul> <li>Transformateur 90/30 kV (40 MVA)</li> <li>Appareillage de connexion pour la ligne de</li> </ul>	2 transformateurs 4 paires	
et	branchement et de sortie 90 kV	4 panes	
installation des	- Appareillage de connexion 90 kV pour le	2 paires	
équipements	transformateur	1 paire	
	- Appareillage de connexion 90 kV pour la connexion de	1	
	jeux de barres - Transformateur de tension 90 kV, sectionneur de terre	1 paire	
	pour les jeux de barres	2 tableaux	
	- Appareillage de connexion à isolation gazeuse côté		
	secondaire pour le transformateur 90/30 kV	4 tableaux	
	- Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV	1 4-1-1	
	pour la distribution - Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV	1 tableau	
	pour la connexion de jeux de barres	1 tableau	
	- Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV		
	pour les jeux de barres	2 tableaux	
	- Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV		

Contenu du Projet	Quantité
pour le transformateur des services auxiliaires	1 tableau
- Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV	
pour les jeux de barres	2 tableaux
- Tableau de contrôle/commande et de protection pour le	
transformateur 90/30 kV	4 tableaux
- Tableau de contrôle/protection de l'appareillage de	
connexion pour la ligne de branchement et de sortie 90	
kV	1 tableau
- Tableau de contrôle, de commande et de protection de	
l'appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV	
pour les jeux de barres	1 tableau
- Tableau de contrôle, de commande, et de protection de	
l'appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV	
pour la connexion de jeux de barres	1 tableau
- Tableau d'oscillographe 90 kV	1 tableau
- Tableau de protection des jeux de barres (double jeux	
de barre)	1 tableau
- Tableau numérique de contrôle à distance (y compris le	
tableau pour SCADA)	2 tableaux
- Tableau de télécommunication	1 tableau
- Tableau de branchement de câble à fibre optique	1 ens.
- Équipement d'alimentation électrique en courant	1
continu 127V	1 ens.
- Équipement d'alimentation électrique en courant	1
continu 48V	1 ens.
- Équipement d'alimentation électrique en courant	
alternatif (200 kVA, 2 transformateurs des services	
auxiliaires 30/0,4 kV, système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en CA)	2 niàoos
- Résistance de mise à la terre 30 kV	2 pièces 1 ens.
- Resistance de finse à la terre 30 kV - Câble de puissance 90 kV	1 ens.
- Câble de puissance 30 kV	12 pièces
- Parafoudre 90 kV	1 ens.
- Équipement de mise à la terre pour le poste	1 ens.
- Câble basse tension	i Ciis.
Cubic busse tension	
2. Outils, équipements	1 paire
- Équipement de test de résistance de l'huile isolante du	F
transformateur	1 paire
- Équipement de test de relais de protection	1 ens.
- Désaérateur sous vide de l'huile isolante du	
transformateur (y compris le réservoir)	
3. Installations de distribution	
1) Tracé Keur Daouda Sarr	1 ens.
- Câble 30 kV	1 ens.
- Chambre de jonction du câble 30 kV	1 ens.
- Chambre de jonction des extrémités du câble 30 kV	4 ens.
- Poteau d'arrêt en béton	1 ens.
- Conteneur pour le poste de distribution	1 ens.
- Tableau de disjoncteur pour le branchement	4 ens.
- Tableau de commutateur de charge pour la sortie	1 ens.
- Tableau de commutateur de charge pour le	4
transformateur	l ens.
- Transformateur 30/0,4 kV	l ens.
- Tableau de distribution 0,4 kV	l ens.
- Dispositif de contrôle et de contrôle à distance	1 ens.

	Contenu du Projet	Quantité
	- Alimentation des services auxiliaires	
	2) Tracé Keyrhod	1 ens.
	- Câble 30 kV	1 ens.
	- Chambre de jonction du câble 30 kV	1 ens.
	- Chambre de jonction des extrémités du câble 30 kV	1 ens.
	- Équipement de suspension de câble	1 ens.
	- Conteneur pour le poste de distribution	1 ens.
	- Tableau de disjoncteur pour le branchement	2 ens.
	- Tableau de commutateur de charge pour la sortie	1 ens.
	l	1 ens.
	- Tableau de commutateur de charge pour le transformateur	1 ens.
	- Transformateur 30/0,4 kV	1 ens.
	- Tableau de distribution 0,4 kV	1 ens.
	- Dispositif de contrôle et de contrôle à distance	1 ens.
	- Alimentation des services auxiliaires	1 ama
	3) Tracé Bargny Kip	1 ens.
	- Câble 30 kV	1 ens.
	- Chambre de jonction du câble 30 kV	1 ens.
	- Chambre de jonction des extrémités du câble 30 kV	2 ens.
	- Équipement de suspension de câble	1 ens.
	- Conteneur pour le poste de distribution	1 ens.
	- Tableau de disjoncteur pour le branchement	2 ens.
	- Tableau de commutateur de charge pour la sortie	1 ens.
	- Tableau de commutateur de charge pour le	1 ens.
	transformateur	1 ens.
	- Tableau de distribution 0,4 kV	1 ens.
	- Dispositif de contrôle et de contrôle à distance	1 ens.
	- Alimentation des services auxiliaires	
	4) Tracé Gare à péage Rufisque 2	1 ens.
	- Câble 30 kV	1 ens.
	- Chambre de jonction du câble 30 kV	1 ens.
	- Chambre de jonction des extrémités du câble 30 kV	1 ens.
	- Tableau de disjoncteur pour le branchement	2 ens.
	- Tableau de commutateur de charge pour la sortie	1 ens.
	- Tableau de commutateur de charge pour le	1 ens.
	transformateur	1 ens.
	- Dispositif de contrôle et de contrôle à distance	1 ens.
	- Alimentation des services auxiliaires	1 0110.
	4. Outillage et instruments d'entretien pour les matériels et	1 ens.
Approvisionnement	les équipements approvisionnés	1 0115.
	5. Pièces de rechange pour les matériels et les équipements	1 ens.
	approvisionnés	1 0113.
Construction	6. Travaux de génie civil et de construction	
	- Fondation pour les équipements approvisionnés	
	(appareillages de connexion à isolation gazeuse 90 kV,	
	transformateurs, têtes de câble, parafoudres	
	etc.)	
	- Bâtiment pour les tableaux de commande et de	
	protection, les équipements annexes, les appareillages	
	de connexion à isolation gazeuse 30 kV, etc.	

# (1) Nouveau poste de Sococim 90/30 kV

## 1) Contenu du Projet

Le plan de transformation du poste de répartition de Sococim en poste de transformation sera mis en œuvre sur la base des éléments suivants.

a) Système de commande et de protection pour les lignes de transport et de distribution 90/30 kV, les transformateurs, les jeux de barres, etc.

Les systèmes de commande et de protection du réseau électrique adoptés au Sénégal sont identiques. Par souci de prévention des accidents dus à l'inexpérience ou à des méprises dans l'opération et l'entretien, la sélection des équipements et des dispositifs dans le cadre du Projet se conformera aux spécifications des systèmes de commande et de protection existants. Notamment, la sélection du système de protection principale de la ligne de transport (87L) se fera après avoir vérifié les bornes installées aux postes destinataires.

#### b) Transformateur 90/30 kV

Afin de prévenir l'impact des défauts du ventilateur de refroidissement provoqués par la poussière, la sélection du transformateur portera sur le système de refroidissement à huile au refroidissement naturel. Par ailleurs, le raccordement se fera par une gaine en équerre à isolation à huile pour le câble 90 kV, et par une gaine à isolation dans l'air pour le câble 30 kV, ce qui permettra de réduire les parties exposées et de prévenir l'impact dû à la poussière. Selon le même principe, le ventilateur de refroidissement ne sera pas utilisé. Tout refroidissement sera effectué par le radiateur. Par souci d'opération et d'entretien, le système de protection et de commande se conformera aux dispositifs existants et aux spécifications déjà adoptées.

#### c) Appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV

L'appareillage de connexion 90 kV qui sera sélectionné devra limiter rapidement l'étendue d'un défaut survenu par sa manœuvre précise, et avoir la tolérance concernant le courant de défaut et le temps nécessaire à l'élimination de celui-ci. Les spécifications de l'équipement seront donc comme suit, en considération de celles adoptées au Sénégal.

Équipement	Courant assigné [A]	Courant de court-circuit [kA]
		(temps)
Jeu de barres	2 500	31,5 (1sec)
Ligne	1250	31,5 (1sec)
Côté primaire du	1 250	31,5 (1sec)
transformateur		
Disjoncteur	1 250 (ligne), 2,500 (connexion de jeu	31,5 (3sec)
	de barres)	

#### d) Commande d'opération pour les appareils du côté 90 kV

La manœuvre pour la commande et la vérification d'alarmes seront possibles aux 4 endroits suivants : ① Tableau de manœuvre des appareils sur le site, ② Tableau de relais de protection sur le site (les fonctions, telle que la manœuvre, seront installées), ③ Écran dans la salle de commande du site, ④ Centre de dispatching (Mbao).

#### e) Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV

À l'instar de l'appareillage de connexion 90 kV, l'appareillage 30 kV sélectionné devra limiter rapidement, par sa manœuvre précise, l'étendue d'un défaut survenu, et avoir indispensablement la tolérance concernant le courant de défaut et le temps nécessaire à l'élimination de celui-ci. Les spécifications de l'équipement seront donc comme suit, en considération de celles adoptées au Sénégal.

Équipement	Courant assigné [A]	Courant de court-circuit [kA] (temps)
Jeu de barres	2 500	25 (1 sec)
Ligne	1 250	25 (1 sec)
Côté	2 500	25 (1 sec)
secondaire du		
transformateur		
Disjoncteur	1 250 (ligne), 2 500 (côté secondaire	25 (3 sec)
	du transformateur)	

#### f) Commande d'opération pour les appareils du côté 30 kV

La manœuvre pour la commande et la vérification d'alarmes seront possibles aux 3 endroits suivants : ① Tableau de manœuvre des appareils sur le site, ② Salle de manœuvre du site, ③ BCC (chargé de la commande du réseau 30 kV de la ville de Dakar).

#### g) Système de commande locale (avec la commande à distance)

Le système de commande locale sera établi en conformité avec le système actuellement utilisé par la Senelec, qui est basé sur le protocole CEI61850.

\* Cependant, tous les systèmes du BCC (commande du réseau 30 kV, côté Hann) et du centre de dispatching (commande du réseau 90 kV, côté Mbao) qui seront concernés par la commande à distance du nouveau poste de Sococim, seront modifiés par Senelec.

#### h) Installations d'alimentation des services auxiliaires à courant alternatif

Les installations d'alimentation des services auxiliaires en courant alternatif fournissent l'électricité en courant alternatif nécessaire au fonctionnement du poste électrique, et une haute fiabilité de fourniture est requise. Ainsi, elles seront constituées de 2 systèmes.

#### i) Équipement d'alimentation électrique en courant continu

L'équipement d'alimentation électrique en courant continu sert, en temps normal, à fournir à chaque installation de l'électricité en courant continu pour l'opération à partir du chargeur. En revanche, lorsque l'alimentation électrique à partir des installations d'alimentation en courant continu est rendue impossible par une raison quelconque, l'électricité nécessaire au rétablissement de l'alimentation aux installations en courant continu sera fournie à partir de la batterie. La composition et la capacité des installations correspondront donc à chacun des buts susmentionnés.

#### j) Générateur électrique diesel de secours

Le registre des défauts nous indique que le rétablissement de l'alimentation électrique sur les jeux de barres 30 kV prend du temps en cas de défaut sur les réseaux de la Senelec et les installations locales. Dans cet état, la limite de temps de la batterie pour l'alimentation pour la commande pourrait être dépassée. Ainsi, le générateur électrique diesel de secours sera mis en place en tant qu'équipement complémentaire du transformateur des services auxiliaires, afin d'assurer de façon certaine l'alimentation en cas de coupure générale. À cet effet, le générateur existant sera utilisé.

#### k) Système de mise à la terre et de protection contre la foudre pour l'intérieur du poste électrique

Le système de mise à la terre pour l'intérieur du poste électrique permet, en cas de défaut à la terre survenu au poste, de maîtriser la hausse de tension provoquée par le courant de défaut à la terre et la résistance du sol. Aussi, pour la maîtrise de la hausse de tension au niveau d'une valeur adéquate, la valeur de résistance de mise à la terre sera réduite par ce système en fonction du courant de défaut à la terre. En outre, les installations contre la foudre seront mises en place pour la protection des équipements du poste électrique. Elles seront basées sur les règlements sénégalais et les normes CEI.

# 2) Câble de puissance 90,30 kV reliant les installations internes

La signalisation sera mise en place sur le tracé du câble enterré.

No.	Point de départ	Point d'arrivée	Caractéristiques des câbles	Approvisionnement, pose, raccordement
1	Branchement de la ligne de transport	90kV GIS	Conducteur en aluminium unipolaire, isolation XLPE 1 200 mm <sup>2</sup> 1 câble/phase	Japon
2	GIS 90 kV	Clients Cimenterie de Sococim 33 MVA	Conducteur en aluminium unipolaire, isolation XLPE 1 200 mm <sup>2</sup> 1 câble/phase	Japon
3	GIS 90 kV	Côté primaire 40 MVA	Conducteur en aluminium unipolaire, isolation XLPE 1 200 mm <sup>2</sup> 1 câble/phase	Japon
4	Côté secondaire du transformateur 90/30 kV	GIS en cellule 30 kV	Conducteur en aluminium unipolaire, isolation XLPE	Japon
5	GIS en cellule 30 kV	Transformateur des services auxiliaires	Conducteur en cuivre unipolaire, isolation XLPE	Japon
6	Point neutre du côté secondaire du transformateur 90/30 kV	Résistance	Conducteur en cuivre unipolaire, isolation XLPE	Japon

# 3) Conditions de conception

a) Conditions météorologiques

Voir la page correspondante.

b) Conditions électriques

Rubrique	Nouveau poste de Sococim
Distance entre phases dans l'air à l'extérieur pour 90 kV	2 000 mm
Distance entre phases dans l'air à l'intérieur pour 30 kV	600 m ou selon le standard du fabricant
Ligne de fuite	40 mm/kV
Tension nominale 90kV	90 kV
Tension nominale 30 kV	30 kV
Tension maximale 90 kV	123 kV
Tension maximale 30 kV	36 kV
Tension de tenue aux chocs 90 kV	550 kV
Tension de tenue aux chocs 30 kV	170 kV
Tension assignée de tenue à fréquence d'alimentation	230 kV
90 kV	
Tension assignée de tenue à fréquence d'alimentation	70 kV
30 kV	
Alimentation en CC pour chaque tableau de commande	127 V
et de protection, et appareil	
Alimentation en CC pour télécommunication	48 V

#### (2) Installations de distribution 30 kV

# 1) Contenu du Projet

Sur la base des éléments suivants, le plan de distribution 30 kV à partir du poste de Sococim sera mis en œuvre.

# a) Ligne de distribution 30 kV

Dans les zones urbaines sénégalaises, les réseaux de distribution sont réalisés en général par câble souterrain. Pour les tracés de distribution cibles du Projet, le câble souterrain sera adopté, en considération de l'urbanisation à venir.

➤ Conditions de conception Température du sol : 35°C Température maximale : 55°C Température minimale : 10°C Humidité : 90 % - 100 % Salissure : sable fin, chaux, sel

#### 2) Conditions de conception

# a) Conditions météorologiques

Voir la page correspondante.

## b) Conditions électriques

Rubrique	Nouveau poste de Sococim
Distance entre phases dans l'air à l'extérieur	2 000 mm
pour 90 kV	
Distance entre phases dans l'air à l'intérieur	600 m ou selon le standard du fabricant
pour 30 kV	
Ligne de fuite	40 mm/kV
Tension nominale 90kV	90 kV
Tension nominale 30 kV	30 kV
Tension maximale 90 kV	123 kV
Tension maximale 30 kV	36 kV
Tension de tenue aux chocs 90 kV	550 kV
Tension de tenue aux chocs 30 kV	170 kV
Tension assignée de tenue à fréquence	230 kV
d'alimentation 90 kV	
Tension assignée de tenue à fréquence	70 kV
d'alimentation 30 kV	
Alimentation en CC pour chaque tableau de	127 V
commande et de protection, et appareil	
Alimentation en CC pour	48 V
télécommunication	

2-2-2-2 Équipements de transformation (nom d'équipement, spécifications principales, etc.)

No.	É	quipement/éléments relatifs aux	Spécifications détaillées	Quantité
DC1	т	spécifications		2
DS1		nsformateur 90/30 kV	CEL IEC IIC IEM namus (minulantes	2
	^	Normes appliquées	CEI, JEC, JIS, JEM ou normes équivalentes	transform
	>	Туре	Type extérieur, avec changeur de prises en	ateurs
	_	Composité agaignée	charge (à vide), scellement sans pression	
	A A	Capacité assignée Tension assignée (tension	40 MVA	
		Tension assignée (tension nominale)	Tension primaire 90 kV, tension secondaire 30 kV	
	$\triangleright$	Fréquence assignée	50 Hz	
	>	Nombre de phases	3 phases	
	>	Mode de refroidissement	Immergé dans l'huile au refroidissement naturel (ONAN)	
	>	Mode de connexion	Connexion étoile côté primaire (neutre isolé)	
			Connexion étoile côté secondaire (résistance	
			de mise à la terre)	
			Couplage: Yyno	
	>	Tension assignée de tenue aux	Supérieure à 550 kV côté primaire	
		chocs	Supérieure à 170 kV côté secondaire	
		Tension assignée de tenue à	Supérieure à 230 kV côté primaire	
		fréquence industrielle (pendant 1 minute)	Supérieure à 70 kV côté secondaire	
	>	Impédance	Environ 12%	
	>	Changeur de prises en charge	Valve à vide	
		- Type	90 kV ±10%	
		- Tension de prise	17 prises	
		- Nombre de prises	1,25%	
		- Tension d'échelon		
		- Puissance extérieure à la	Indications locale et à distance, et pour	
		position de prise	l'opération parallèle du transformateur	
		- Valeurs de tension de prise	Numéro de Tension (V) Courant (A)	
			prise	
			1 99 000 233,27 2 97 875 235,95	
			3 96 750 238,70	
			4 95 625 241,51	
			5 94 500 244,38	
			6 93 375 247,33	
			7 92 250 250,34	
			8 91 125 253,43 9 90 000 256,60	
			10 88 750 259,85	
			11 87 750 263,18	
			12 86 625 266,60	
			13 85 500 270,11	
			14 84 375 273,71 15 83 250 277,41	
			15 83 250 277,41 16 82 125 281,21	
			17 81 000 285,11	
			Côté 30 000 770,71	
			secondaire	
	>	Traversée TC - Pour le circuit principal	400/1/1/1 A, 30 VA, classe de précision cl0.5/5P20/5P20	
		primaire	1000/1/1/1 A, 30 VA, classe de précision	
		- Pour le circuit principal secondaire	cl0.5/5P20/5P20	
	>	Raccordement	Câté mimoino i mocconderrent nen eatre (câti)	
		1 the cortain in the same of t	Côté primaire : raccordement par câble (câble XLPE : 1 x mm²/phase)	
			ALI L. I A IIIII / piase)	

No.		ements relatifs aux fications	Spécifications détaillées	Quantité
	> Bruit > Peinture		Côté secondaire : raccordement par câble (câble XLPE : 3 x mm²/phase) Moins de 60 dB Finition en peinture très haute résistance à la corrosion due au sel (couleur : N7 ou RAL 7033)	
	> Accessoires		Relais Buchholz avec contact d'alarme, relais à flux d'huile pour changeur de prise en charge, jauge de niveau d'huile avec contact d'alarme, thermomètre d'huile avec contact d'alarme, élément de capteur de température d'huile et d'enroulement pour l'indicateur extérieur, dispositif de décharge avec contact d'alarme, absorbeur d'humidité, échelle, manivelle pour changeur de prise en charge, etc.	
DS2		onnexion à isolation (système de double	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes	1 ens.
	> Type	-4	Type extérieur, 3 phases de jeu de barres rassemblées sous une même enveloppe métallique	
	> Type de jeu		Double jeux de barre	
	<ul><li>Raccordeme</li><li>Commande</li></ul>		Raccordement par câble Pouvoir être commandé à distance à partir de la salle de commande et les dispatchings centraux (centres de commande de Mbao pour 90 kV, et de Hann pour 30 kV). Les autres installations 90 kV pourront être également commandées par le tableau local de manœuvre, les tableaux de commande et de protection, et les dispositifs locaux de contrôle centralisé. Les installations 30 kV et le GIS en cellule pourront être également par les dispositifs locaux de contrôle centralisé.	
	<ul><li>Spécification</li><li>Tension as</li><li>Fréquence</li><li>Courant sbarres</li></ul>	ssignée	123 kV (tension nominale 90kV) 50 Hz Supérieur à 2 500 A	
	<ul> <li>Courant d</li> <li>Courant assigné</li> <li>Séquence disjoncteu Courant durée adm</li> <li>Tension as chocs</li> <li>Tension a</li> </ul>	assigné de courte	Supérieur à 1 250 A Supérieur à 31,5 kA  O - 0,3 sec CO - 3 min CO (3 phases collectives) Supérieur à 31,5 kA (1 sec.) (jeu de barre, ligne) Supérieure à 550 kV  Supérieure à 230 kV	
	- Tension de		DC127V	
	> Peinture		Finition en peinture extérieure très haute résistance à la corrosion due au sel (couleur :	

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
	> Accessoires	N7 ou RAL 7033) Plaque signalétique, réchauffeur d'enceinte, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, poigne de porte avec clé, étiquette autocollante de la coopération japonaise	
DS2-1	Appareillage de connexion pour la ligne de branchement et de sortie 90 kV		4 paires
	<ul> <li>Disjoncteur</li> <li>Sectionneur</li> <li>Dispositif de mise à la terre</li> <li>Avec pouvoir de fermeture</li> </ul>	Supérieur à 123kV, 1 250A, 31,5 kA-3sec. Supérieur à 123kV, 1 250A, 31,5 kA-3sec. Supérieur à 123kV, 31,5 kA-3sec.	
	<ul><li>Pour maintenance</li><li>Transformateur de courant</li></ul>	123 kV 1 200-800-400/1 A, cl0,5/5P20/5P20/5P20 20/20/20VA	
	<ul><li>Transformateur de tension</li><li>Parafoudre</li></ul>	90 000/ $\sqrt{3}$ / 100/ $\sqrt{3}$ / 100/ $\sqrt{3}$ V 100/3, cl0,5/3P 30/30VA	
	➤ Unité de raccordement de câble	102kV, 10 kA Câble XLPE 3×1×1,600 mm² Alu Extrémités immergées dans gaz	
DS2-2	Appareillage de connexion 90 kV pour le transformateur		2 paires
	<ul> <li>Disjoncteur</li> <li>Sectionneur</li> <li>Dispositif de mise à la terre</li> </ul>	Supérieur à 123kV, 1 250A, 31,5 kA Supérieur à 123kV, 1 250A, 31,5 kA-3sec. 123 kV	
	<ul><li>(pour la maintenance)</li><li>➤ Parafoudre</li><li>➤ Transformateur de courant</li></ul>	102kV, 10 kA 800-400/1A cl0,5/5P20/5P20/5P20	
	<ul> <li>Unité de raccordement de câble</li> </ul>	10/20/20/20VA Câble XLPE 3×1×1 200 mm <sup>2</sup> Extrémités immergées dans gaz	
DS2-3	Appareillage de connexion 90 kV pour la connexion de jeux de barres  Disjoncteur  Sectionneur	Supérieur à 123kV, 2 500A, 31,5 kA-3sec. Supérieur à 123kV, 2 500A, 31,5 kA-3sec.	1 paire
	<ul> <li>Dispositif de mise à la terre (pour la maintenance)</li> <li>Transformateur de courant</li> </ul>	123kV 3 000/1 /1/1A, 0,5/5P20/5P20	
DS2-4	Transformateur de tension 90 kV, sectionneur de terre pour les jeux de barres		1 paire
	<ul><li>Transformateur de tension</li><li>Dispositif de mise à la terre</li></ul>	$90,000/\sqrt{3}$ / $100/\sqrt{3}$ V $100/\sqrt{3}$ 100/3, cl0,5/3P/3P 30/50/50VA 123 kV 31,5kV 3sec	
DS3	Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV (double jeux de		10 tableaux
	barres) ➤ Normes appliquées ➤ Type	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes Type intérieur, tableau de distribution sous enveloppe métallique	
	<ul><li>Branchement du câble</li><li>Commande</li></ul>	Partie inférieure du tableau Pouvoir être commandé à distance à partir de l'unité de commande de travée et de la salle de commande et par SCADA. Installer les relais de protection sur chaque	
	> Relais de protection	tableau. L'unité de commande de travée peut	

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
	Specifications	être également incorporée.	
	<ul> <li>Spécifications communes         <ul> <li>Tension assignée</li> <li>Fréquence assignée</li> <li>Courant assigné de jeu de barres</li> <li>Courant de déclenchement assigné</li> <li>Séquence de manœuvre de disjoncteur</li> <li>Courant assigné de courte durée admissible</li> <li>Tension assignée de tenue aux chocs</li> <li>Tension assignée de tenue à fréquence industrielle</li> <li>Disjoncteur</li> <li>Tension de commande</li> </ul> </li> </ul>	être également incorporée.  36 kV 50 Hz Supérieur à 2 500 A  Supérieur à 25kA  O – 0,3 sec. – CO – 3 min. – CO  Supérieur à 25 kA (3 sec.)  Supérieure à 170 kV  Supérieure à 70 kV  Disjoncteur à gaz (GCB) CC 127 V (manœuvre, moteur), CA 230 V (chauffage)  Plaque signalétique, borne de test de courant/tension, réchauffeur d'enceinte, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, poigne de porte avec clé, étiquette	
	<ul><li>Autres</li><li>Lieu d'installation</li></ul>	autocollante de la coopération japonaise  Installer dans la salle de tableau de distribution 30 kV existant.	
DS3-1	Appareillage de connexion à isolation gazeuse côté secondaire pour le transformateur 90/30 kV  Disjoncteur  Sectionneur  Dispositif de mise à la terre  Transformateur de courant  Pour la mesure et la protection  Pour 87T  Transformateur de tension  Manœuvre, mesure, protection  Mesure d'énergie, etc.  Parafoudre  Unité de raccordement de câble	Supérieur à 36 kV, 2 500 A, 25 kA Supérieur à 36 kV, 2 500 A, 25 kA-3sec. 36 kV  2000-1000/1 A, 5P20-15VA 5P20-15VA 5P20-15VA 5P20-20VA Supérieur à 30 000/√3 / 100/√3 / 100/√3 V, 0,5-30VA 3P-50VA Unité de commande de départ de lignes du type microprocesseur numérique Compteur multifonction numérique À oxyde de zinc, tension assignée 36 kV, courant de décharge nominal 10 kA Pour câble XLPE (3 câbles x 1 x 630 mm²/phase) Voir le schéma unifilaire.	2 tableaux
DS3-2	Autres  Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV pour la distribution  Disjoncteur  Sectionneur  Dispositif de mise à la terre  Transformateur de courant  Transformateur de courant de	Supérieur à 36 kV, 1 250A, 25kA Supérieur à 36 kV, 1 250 A, 25kA-3sec. Supérieur à 36 kV, 25kA-3sec. 800-400/1A, 10VA/10VA/10VA cl0,5/5P20/5P20 25/1A 0,2VA 10P10	4 tableaux

No.	Équipement/éléments relatifs aux	Spécifications détaillées	Quantité
	spécifications		
	<ul> <li>phase nulle</li> <li>Transformateur de tension</li> <li>Parafoudre</li> <li>Mesure, protection</li> </ul>	30 000/√3 / 100/√3 / 100/3 V À oxyde de zinc, tension assignée 36 kV, courant de décharge nominal 10 kA Unité de commande de départ de lignes du type microprocesseur numérique	
	Mesure d'énergie, etc.	Compteur multifonction (tension, courant, puissance réelle/réactive)	
	<ul> <li>➤ Unité de raccordement de câble</li> <li>- F1~F4</li> <li>➤ Autres</li> </ul>	Compteur multifonction numérique 3 phases (1x240Al) CVT pour 4 circuits Se conformer aux spécifications de l'appareillage de connexion. Voir le schéma unifilaire.	
DS3-3	Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV pour la connexion de	von le senema ammane.	1 tableau
	jeux de barres  Disjoncteur  Sectionneur  Transformateur de courant  Mesure, manœuvre, protection	Supérieur à 36 kV, 2 500 A, 25 kA Supérieur à 36 kV, 2 500 A, 25 kA-3sec. 3 000/1 500/1A, supérieur à 10VA/20VA/10VA cl0,5/5P20/5P20 Unité de commande de départ de lignes du type microprocesseur numérique 25 (relais de vérification de synchronisation)	
DS3-4	Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV pour le transformateur des services auxiliaires  Sectionneur  Disjoncteur  Transformateur de courant  Mesure, manœuvre, protection	Supérieur à 36 kV, 1 250A, 25 kA-3sec. 36 kV, 1 250A, 25 kA  Unité de commande de départ de lignes du type microprocesseur numérique Compteur multifonction (tension, courant, puissance réelle/réactive), etc.	2 tableaux
DS3-5	<ul> <li>➤ Unité de raccordement de câble</li> <li>Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV pour les jeux de barres</li> <li>➤ Transformateur de tension</li> <li>➤ Mesure</li> </ul>	Pour câble XLPE (CVT 240 mm²)  30000/√3/100/√3/100/√3 45/60VA cl0,5/3P Compteur multifonction (tension)  Unité de commande de départ de lignes du type microprocesseur numérique	1 tableau
DS4	Dispositifs de commande / protection  Normes appliquées  Type	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes. La transmission de toutes les données relatives à la protection, au contrôle et à la commande devra être possible par la liaison optique conforme à la norme CEI61850. Satisfaire aux spécifications requises ci-dessus.  Type intérieur, tableau autoportant sous enveloppe métallique (l'intérieur doit être visible avec la porte frontale fermée.)	1 ens.

No.	Équipement/éléments relatifs aux	Spécifications détaillées	Quantité
	spécifications		
	Composition de tableaux		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	- Tableau de contrôle	Installer dans la salle de commande /	
	(commande) / protection	protection.	
	- Tableau de communication	Installer dans la salle de communication	
	- Tableau de branchement de		
	câble à fibre optique		
	> Tension de commande	CC 127 V	
	➤ Fonction de mesure	Mesure et indication de la tension, du courant, de la puissance, de la puissance réactive, etc. de la ligne 90 kV (utilisation d'un compteur de	
	➤ Fonction de contrôle	type multifonction). Indication de l'état de l'appareillage de connexion 90 kV, des prises du transformateur 90/30 kV, de l'alarme de pannes, et contrôle et enregistrement par le tableau d'oscillographe l'état de la tension, du courant et de la phase,	
	> Fonction de manœuvre	etc. La manœuvre de chaque tableau devra être possible avec l'unité de commande de travée. (Cependant, la manœuvre à distance devra être possible par un sélecteur.) La manœuvre du transformateur 90/30 kV sera effectuée manuellement et par le changeur de prises en charge avec la fonction de régulation	
	> Fonction de protection	automatique de tension, etc. Relais de protection de lignes de transport Relais de protection de transformateur, relais de protection de jeu de barres 90 kV, etc.	
	> Peinture	Munsell 5Y7/1	
	> Accessoires	Disjoncteur à boîtier moulé avec contact	
		d'alarme, borne de test de courant/tension, etc.	
DS4-1	Tableau de contrôle/commande et de		2
Dorr	protection pour le transformateur 90/30 kV		tableaux
	Commande de tension	Changeur de prises en charge avec les	
	> Fonction de manœuvre	fonctions de régulation automatique de tension et de compensation de chute de tension Commande du changeur de prises en charge (avec la fonction de commande de l'opération parallèle / indépendante du changeur de prises en charge)	
	> Fonction de mesure	Indication du numéro de prises pour le changeur de prises en charge	
	> Fonction de contrôle	Indication de la tension secondaire et de l'alarme (congestion du changeur de prises en charge, flux et quantité d'huile, etc.), etc.	
	> Accessoires	Indicateur du numéro de prises, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, etc.	
	> Accessoires	Borne de test de courant et de tension, indicateur lumineux d'alarme, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, etc.	
	<ul> <li>Unité de commande de travée</li> </ul>	Unité de commande de départ de lignes du type microprocesseur numérique, compteur multifonction, etc.	

No.	Équipement/éléments relatifs aux	Spécifications détaillées	Quantité
	spécifications  Unité de relais de protection	En plus du relais principal pour la protection	
	<ul> <li>Unité de régulateur de tension</li> </ul>	du transformateur multifonction numérique, il faut tenir compte du relais de protection de secours  Unité de contrôle des prises du transformateur du type microprocesseur numérique répondant	
	Commutateur (pour les câbles à fibre optique)	aux fonctions requises pour le contôle et l'opération ci-dessus Pour les ordinateurs SCADA, type compatible avec Ethernet double anneau	
DS4-2	Tableau de contrôle/protection de l'appareillage de connexion pour la ligne de branchement et de sortie 90 kV		4 tableaux
	> Fonction de manœuvre	Manœuvre du dispositif de connexion installé sur l'appareillage de connexion pour la ligne de branchement et de sortie 90 kV. Mettre en place un circuit de verrouillage en vue de la manœuvre sécurisée.	
	Fonction de mesure	Mesure et indication de la tension, du courant, de la puissance, de la puissance réactive, etc. générés sur l'appareillage de connexion de la ligne de branchement et de sortie 90 kV (utilisation d'un compteur de type multifonction)	
	Mesure d'énergie, etc.	Compteur de haute précision pour TARIF du type numérique	
	➤ Fonction de contrôle	Indication de l'état et de l'alarme de pannes du dispositif de connexion installé sur l'appareillage de connexion pour la ligne de branchement 90 kV, etc.	
	> Accessoires	Disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, etc.	
	> Mode de protection	Relais de courant différentiel pour la protection principale, relais de distance pour la protection de secours, etc.	
	> Accessoires	Borne de test de courant / tension, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, etc.	
	Unité de commande de travée	Unité de commande de départ de lignes du type microprocesseur numérique, compteur multifonction, etc.	
	<ul> <li>Unité de relais de protection</li> <li>Commutateur (pour les câbles à</li> </ul>	Relais de protection pour la ligne 90 kV du type multifonction numérique. Le relais principal doit avoir une fonction de protection différentielle de courant (87) et le relais de secours doit avoir une fonction de relais à distance (44).  H35x ou équivalent.	
	fibre optique)	1	
DS4-3	Tableau de contrôle, de commande et de protection de l'appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV pour les jeux de barres  ➤ Fonction de manœuvre	Manœuvre du dispositif de connexion installé	1 tableau

No.	Équipement/éléments relatifs aux	Spécifications détaillées	Quantité
	spécifications	sur le sectionneur de mise à la terre pour les jeux de barres 90 kV. Mettre en place un circuit de verrouillage en vue de la manœuvre	
	> Fonction de mesure	sécurisée. Indication de la tension des jeux de barres, etc. avec le compteur multifonction.	
	Fonction de contrôle	Indication de l'état du sectionneur de mise à la terre pour les jeux de barres, etc.	
	> Accessoires	Borne de test de tension, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, etc.	
	<ul> <li>Unité de commande de travée</li> </ul>	Unité de commande de départ de lignes du type microprocesseur numérique	
	Commutateur (pour les câbles à fibre optique)	H35x ou équivalent.	
DS4-4	Tableau de contrôle, de commande, et de protection de l'appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV pour la connexion de jeux de barres  Fonction de manœuvre	Manœuvre du dispositif de connexion installé	1 tableau
	> Fonction de mesure	sur l'appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV pour la connexion des jeux de barres. Mettre en place un circuit de verrouillage en vue de la manœuvre sécurisée. Mesure et indication (utilisation d'un compteur de type multifonction) de la tension, du courant, de la puissance, de la puissance réactive, etc. générés sur l'appareillage de	
	Fonction de contrôle	connexion des jeux de barres 90 kV. Indication de l'état et de l'alarme de pannes du dispositif de connexion installé sur l'appareillage de connexion pour les jeux de barres 90 kV, etc.	
	> Accessoires	Borne de test de courant et de tension, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, etc.	
	Unité de commande de travée	Unité de commande de départ de lignes du type microprocesseur numérique	
	<ul> <li>Unité de relais de protection</li> </ul>	Relais de protection du type multifonction numérique	
	Commutateur (pour les câbles à fibre optique)	H35x ou équivalent.	
	<ul> <li>Dispositifs de synchronisation</li> </ul>	Installer le dispositif qui effectue la vérification de synchronisation lors de l'enclenchement du disjoncteur reliant chaque ligne de transport aux jeux de barres.	
DS4-5	Tableau d'oscillographe 90 kV ➤ Normes appliquées	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes	1 tableau
	<ul> <li>Notifies appliquees</li> <li>Type</li> <li>Appareil</li> <li>Accessoires</li> </ul>	Type intérieur, sous enveloppe métallique TR2100 de Schneider ou équivalent. Borne de test de courant et de tension, disjoncteur à boîtier moulé avec contact	
	> Autres	d'alarme, etc. Prévoir un terne qui sera ajouté dans l'avenir sur la ligne de transport.	

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
DS4-6	Tableau de protection des jeux de barres (double jeux de barre)	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes	1 tableau
	<ul> <li>Type</li> <li>Mode de protection</li> <li>Lieu d'installation</li> <li>Unité de relais de protection</li> </ul>	Type intérieur, sous enveloppe métallique Relais de courant différentiel, etc. Dans la salle de commande et protection. Relais de protection des jeux de barres du type numérique et du type universel correspondant à différentes configurations de réseaux	
	<ul><li>Accessoires</li><li>Autres</li></ul>	Borne de test de courant et de tension, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, etc.  Prévoir l'espace nécessaire à la mise en place	
DS4-7	Tableau numérique de contrôle à	de la ligne de transport prévue dans l'avenir.	1 tableau
DS4 8	distance (y compris le tableau pour SCADA)  Normes appliquées  Type  CPU 3  Souris et claviers 3 paires  Écrans et imprimantes 3 paires  GPS (avec montre) 1 paire  Passerelle 2 paires  Enregistreur de données 1 paire  Commutateur (pour les câbles à fibre optique)  Autres  Tableau de télécommunication	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes Type intérieur, sous enveloppe métallique GHz>2 Clavier adapté à la langue française Écran plat 21 pouces  Serveur temporel fixé au chemin de câbles qui synchronise avec d'autres systèmes  Pour les ordinateurs SCADA, type compatible avec Ethernet double anneau Y compris des pièces nécessaires à la construction du système. Voir le schéma du système. RAM ≥4 Go Disque dur ≥500 Go Ports USB	2
DS4-8	Tableau de telecommunication  ➤ Normes appliquées  ➤ Type  ➤ Alimentation électrique controlee  ➤ Appareil  ➤ Autres	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes Type intérieur, sous enveloppe métallique CC 48VRelais de déclenchement interne du type multifonction numérique par connexion « point à point » du câble optique Plateforme optique à service polyvalent Répartiteur de câbles à fibre optique Y compris des pièces nécessaires à la construction du système. Voir le schéma du système. Construction du système de câbles à fibre optique pour Hann (centre de dispatching du réseau 30 kV) et Mbao (centre de dispatching du réseau 90 kV), compatible avec le système de protection de courant différentiel Prévoir un terne qui sera ajouté dans l'avenir sur la ligne de transport 90 kV.	tableaux
DS4-9	Tableau de branchement de câble à fibre optique  ➤ Normes appliquées  ➤ Type	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes Type intérieur, sous enveloppe métallique	1 tableau

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
		Prévoir une jonction de câble, telle que le boîtier d'épissure, etc.  Placer le multiplexeur, etc. dans ce tableau, s'il ne peut pas être rangé dans le tableau de télécommunication.	
DS5	Équipement d'alimentation électrique en courant continu 127V (système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en courant continu)  1. Équipement d'alimentation électrique en courant continu  Normes appliquées  Type  Composition	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes Type intérieur, sous enveloppe métallique, à thyristor Composition par 2 chargeurs, l'un permanent et l'autre de secours. En cas de défaut d'un appareil, basculer automatiquement vers l'appareil sain.	1 ens.
	<ul> <li>Tension d'entrée</li> <li>Tension de sortie en courant continu</li> <li>Caractéristiques assignées</li> <li>Courant de sortie assigné</li> <li>Batterie</li> <li>Accessoires</li> </ul>	Triphasée CA 400 V ±10% Réguler la tension de sortie en CC 127 V avec le compensateur de tension en charge (circuit de compensation de tension, etc). 100% continu Supérieur à 120A Batterie nickel-cadmium, supérieur à 500Ah/10 H, cellule (sans entretien) Éclairage intérieur du tableau, ampèremètre, voltmètre, relais de protection de défaut à la terre, indicateur lumineux de pannes, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, compensateur de tension en charge, etc.	
	<ul> <li>2. Tableau de répartition en courant continu</li> <li>Normes appliquées</li> <li>Type</li> <li>Tension d'entrée assignée</li> <li>Répartition d'alimentation électrique</li> <li>Accessoires</li> </ul>	CEI, JEC, JIS, JEM ou normes équivalentes Type intérieur, sous enveloppe métallique CC 127 V Répartir de façon adéquate l'alimentation électrique à chaque circuit d'alimentation. Prévoir un circuit de secours (disjoncteur à boîtier moulé installé) supérieur à 20% du nombre de circuits. Éclairage intérieur du tableau, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, etc.	
DS6	Équipement d'alimentation électrique en courant continu 48V (système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en courant continu)  1. Équipement d'alimentation électrique en courant continu  Normes appliquées  Type  Composition	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes Type intérieur, sous enveloppe métallique, à thyristor	1 ens.

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
	<ul> <li>Tension d'entrée</li> <li>Tension de sortie en courant continu</li> <li>Caractéristiques assignées</li> <li>Courant de sortie assigné</li> <li>Batterie</li> <li>Accessoires</li> </ul>	Composition par 2 chargeurs, l'un permanent et l'autre de secours. En cas de défaut d'un appareil, basculer automatiquement vers l'appareil sain.  Monophasée CA 230 V ±10%  Réguler la tension de sortie en CC 48V avec le compensateur de tension en charge (circuit de compensation de tension, etc).  100% continu  30 A  Batterie nickel-cadmium, supérieur à 120Ah/10 Hr, cellule (sans entretien)  Éclairage intérieur du tableau, ampèremètre, voltmètre, relais de protection de défaut à la terre, indicateur lumineux de pannes, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, compensateur de tension en charge,	
	<ul> <li>2. Tableau de répartition en courant continu</li> <li>Normes appliquées</li> <li>Type</li> <li>Tension d'entrée assignée</li> <li>Répartition d'alimentation électrique</li> <li>Accessoires</li> </ul>	cetc.  CEI, JEC, JIS, JEM ou normes équivalentes Type intérieur, sous enveloppe métallique CC 48 V Répartir de façon adéquate l'alimentation électrique à chaque circuit d'alimentation. Prévoir un circuit de secours (disjoncteur à boîtier moulé installé) supérieur à 20% du nombre de circuits. Éclairage intérieur du tableau, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, etc.	
DS7	Équipement d'alimentation électrique en courant alternatif (200 kVA, 2 transformateurs des services auxiliaires 30/0,4 kV, système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en CA)  1. Transformateur des services auxiliaires  Normes appliquées  Type  Tension assignée  Capacité assignée  Nombre de phases  Mode de refroidissement  Mode de connexion  Changeur de prises hors charge	CEI, JEC, JIS, JEM ou normes équivalentes Type extérieur, immersion dans l'huile au refroidissement naturel, avec changeur de prises hors charge, scellé Tension primaire 30 kV, tension secondaire 400-230 V 200 kVA 50 Hz 3 phases Immergé dans l'huile au refroidissement naturel (ONAN) D pour le primaire, Y pour le secondaire, mise à la terre du neutre	1 ens.
	<ul> <li>Tension de prises</li> <li>Nombre de prises</li> <li>Tension d'échelon</li> </ul>	30 kV ±2.5, ±5% 5 prises 2,5%	

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
	> Peinture	Finition en peinture (couleur : N7 ou RAL	
	> Accessoires	7033) Conduit de câbles côté secondaire, jauge de niveau d'huile (avec contact d'alarme), thermomètre d'huile (avec contact d'alarme), etc.	
	2. Tableau de répartition en courant alternatif	cic.	
	<ul><li>Normes appliquées</li></ul>	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes	
	> Type	Type intérieur, sous enveloppe métallique	
	> Entrée	CA 400 V ±5%, 4 lignes triphasées	
	> Sortie	Triphasée CA 400 V, et monophasée CA 230 V	
	<ul> <li>Courant assigné de courte durée admissible</li> </ul>	Supérieur à 25 kA (3 sec.)	
	> Commutateur	Recevoir la puissance des 2 transformateurs des services auxiliaires, qui seront opérés en permanence et de secours par le biais d'un commutateur.	
	Répartition d'alimentation d'electrique d'el		
	> Autres	nombre réel de circuits. Éclairage intérieur du tableau, compteur d'énergie apparente, indicateur lumineux de pannes, disjoncteur à boîtier moulé avec contact d'alarme, voltmètre, ampèremètre	
DS8	Résistance de mise à la terre 30 kV		
	Normes appliquées	CEI, JIS, JEC, JEM ou normes équivalentes	
	> Type	Type extérieur, sous enveloppe métallique $30kV/\sqrt{3}$	
	<ul><li>Tension assignée</li><li>Courant assigné</li></ul>	1000A	
	<ul><li>Courant assigne</li><li>Temps assigné</li></ul>	5 sec.	
	Transformateur de courant	1000/1A 5P20 20VA	
	➤ Lieu d'installation		
	- Résistance de mise à la terre	À proximité du transformateur 90/30 kV	
	- Transformateur de courant	Du côté de la mise à la terre de la résistance	
DS9	Câble de puissance 90 kV		1 ens.
	<ol> <li>Câble XLPE 90 kV</li> <li>Normes appliquées</li> </ol>	CEI, JEC, JIS, JEM ou normes équivalentes	
	> Type	Câble de puissance isolé au polyéthylène	
	Conducteur	réticulé (unipolaire)	
	> Section	90 kV XLPE/PVC 1c- 1,200mm2	
	2. Matériaux de traitement		
	d'extrémité  ➤ Pour XLPE/PVC 1c- 1 200mm²	Câble d'aluminium torsadé comprimé 1 200mm <sup>2</sup>	
	<ul><li>3. Autres</li><li>➤ Méthode de pose</li></ul>	Type extérieur Utiliser la traversée en silicone pour la partie dans l'air.	
		Enterrer à 0,6 m de profondeur à l'aide du conduit annelé. Sauf lors du passage dans le GIS ou la salle de	
		traitement de câble du bâtiment.	

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
	Specifications	Placer la grille et le piquet de signalisation à tous les 5 m.	
DS10	Câble de puissance 30 kV  1. Câble XLPE 30 kV  Normes appliquées  Type  Conducteur  2. Matériaux de traitement d'extrémité  Pour XLPE/PVC	CEI, JEC, JIS, JEM ou normes équivalentes Câble de puissance isolé au polyéthylène réticulé Câble de cuivre torsadé  Immergé dans le gaz, type intérieur Utiliser la traversée en silicone pour la partie dans l'air.	1 ens.
DS11	Parafoudre 90 kV ➤ Normes appliquées Type  ➤ Lieu d'installation	CEI, JEC, JIS, JEM ou normes équivalentes Type extérieur, à oxyde de zinc, monophasé, ligne de fuite de la traversée : supérieure à 40 mm/kV, traversée en silicone Installer à proximité du branchement de la ligne aérienne et de la boîte d'extrémité du câble de puissance. (3 paires pour la ligne de transport, 1 paire pour les clients)	12 pièces
	<ul> <li>Tension assignée</li> <li>Courant de décharge assigné</li> <li>Accessoires</li> </ul>	102 kV 10kA Avec compteur de surtensions (chaque phase), support, un ensemble d'autres matériaux nécessaires à la pose	
DS12	Équipement de mise à la terre pour le poste  Mode de mise à la terre, etc.  Matériaux utilisés Câble de terre pour l'enfouissement Câble de terre à revêtement isolé (chaque section) Matériaux de raccordement	Le réseau de terre en maille qui sera éventuellement combiné avec d'autres méthodes.  La valeur de la résistance sera inférieure à 1 ohm.  Câble de cuivre torsadé souple (A) ou équivalent.  Câble isolé PVC (IV) ou équivalent.  Connecteur en T comprimé ou connecteur à	1 ens.
	> Autres matériaux	boulon, ou équivalent.  Matériaux de connexion au réseau de terre existant et aux équipements existants (câble de terre, borne de raccordement, etc.)	
DS13	Câble basse tension  1. Câble basse tension  ➤ Câble d'alimentation  - Normes appliquées  - Type	CEI, JIS ou normes équivalentes Câble de puissance au polyéthylène réticulé 600 V (CV) ou câble de puissance au polyéthylène réticulé avec revêtent métallique 600 V (CVMAZV) ou équivalent.	1 ens.
	<ul> <li>Câble de commande</li> <li>Normes appliquées</li> <li>Type</li> <li>Autres</li> </ul>	CEI, JIS ou normes équivalentes Câble de commande gainé PVC avec gaine PVC (CVVS) ou équivalent. Y compris tous les bornes, etc. nécessaires au raccordement de câbles.	

No.	Équipement/éléments relatifs aux	Spécifications détaillées	Quantité
	spécifications		
	2. Matériaux de câblage		
	Conduit de câbles	Conduit en cuivre (G, C), conduit en résine	
		synthétique (VP) ou conduit annelé en résine	
		synthétique rigide (FEP-pour l'enfouissement)	
		ou équivalent.	
	Chemin de câbles	Type échelle métallique en finition galvanisée	
		à chaud, ou équivalent.	
	Conduit annelé en résine	$150 \sim 250\Phi$ Utilisé pour l'orifice pour le	
	synthétique rigide	branchement de la ligne aérienne, et entre le	
		client, le transformateur 90/30 kV côté	
		primaire et l'appareillage de connexion à	
		isolation gazeuse, et entre le point neutre	
	C	transformateur 90/30 kVcôté secondaire et la	
	Support métallique	résistance de mise à la terre.	
	(galvanisation à chaud)	Pour chaque extrémité de câbles exposée à	
		l'air, pour le parafoudre	
		(3 paires pour la ligne de transport, 1 paire	
	➤ Autres	pour les clients) Support de câbles pour la salle de traitement	
	rados	de câbles de souterrains, un ensemble de	
		matériaux de câblage, de signalisations de	
		câbles, caniveau pour le câble de commande	
		extérieur	
	3. Câblage (chaque type de fil	ontollour .	
	conducteur)		
	➤ Fils nu		
	<ul> <li>Normes appliquées</li> </ul>	CEI, JIS ou normes équivalentes	
		Liaison entre la ligne de transport 90 kV, les	
		isolateurs traversant les murs du client et les	
		câbles de puissance (y compris chaque type de	
		borne)	
	4. Support et fondation pour les	Un ensemble construit à proximité des	
	extrémités de câble de puissance	isolateurs traversant les murs du client	
DSMT	pour les clients Équipements de test, outils		1 noire
DSMT	d'entretien		l paire
DSMT1	Équipement de test de résistance de		1 paire
	l'huile isolante du transformateur		
	> Alimentation	Triphasée, 400 V, 50 Hz	
	> Tension de sortie	0∼60 kV	
DSMT2	Équipement de test de relais de		1 paire
	protection	50 / 60 H	
	Fréquence assignée	50 / 60 Hz	
	<ul><li>Gamme d'ajustage du courant</li><li>Gamme d'ajustage de la tension</li></ul>	0∼50 A	
DC3 4E2		0∼300 V	1
DSMT3	Désaérateur sous vide de l'huile		1 ens.
	isolante du transformateur (y compris		
	le réservoir)  Fréquence assignée	50Hz	
	<ul><li>Prequence assignee</li><li>Capacité de traitement d'huile</li></ul>	30HZ 4000L/h	
	capacite de trantement d'indite	TUUUL/II	

# 2-2-2-3 Équipements de distribution (nom d'équipement, spécifications principales, etc.)

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
DD1	Câble de distribution 30 kV		4 ens.
DD1-1	Câble 30 kV		72
DD1-1	Cable 30 KV	Poste de distribution Quantité	rouleaux
		Keur Daouda Sarr 15 rouleaux	Toulcaux
		Keyrhod 29 rouleaux	
		Bargny Kip 6 rouleaux	
		Gare à péage Rufisque 2 22 rouleaux	
		Normes équivalentes à NF C33-223, NF	
		C68-204, UTE C20-060, NF C32-010, NF	
		C32-012, NF C33-100,	
	Normes à respecter	IEC 60230, IEC 60540	
	, romes a respector	Câble en aluminium, 18/30 (36) kV, 240 mm <sup>2</sup>	
	> Type	Triplexe	
	➤ Dimension	250 m/maylagy	
	Conditions de la ligne	350 m/rouleau	
	aérienne	Marquage du fabricant, année de fabrication, Tension (18/30 kV), type d'isolation,	
	➤ Longueur sur touret	section, (18/30 kV), type d isolation,	
	> Indications	norme, espacement entre indications (la fin	
		de l'indication précédente et le début de	
		l'indication suivante) 20 cm	
DD1-2	Chambre de jonction du câble 30	J3UR3 - 18/30 (36) kV et fourreau de	186
DD1-2	kV	raccordement 240 mm <sup>2</sup> pour le câble en	
	K V	aluminium	pieces
		Poste de distribution Quantité	
		Keur Daouda Sarr 39 pièces	
		Keyrhod 78 pièces	
		Bargny Kip 12 pièces	
DD1-3	Chambra do ignation dos		70 niàsas
נ-זעע	Chambre de jonction des extrémités du câble 30 kV	EUEP3-18 - 18/30 (36) kV et pièces de raccordement 240 mm² pour le câble en	•
	CAUCHINES GU CAUTE 50 K V	aluminium	
		Poste de distribution Quantité	
		Keur Daouda Sarr 33 pièces	
		Keul Daouda Sali 33 pieces  Keyrhod 15 pièces	
		Bargny Kip 15 pièces	
DD1 4	Poteau d'arrêt en béton	Gare à péage Rufisque 2   15 pièces	1 one
DD1-4		Normas áquivalentes à LITE AENOD NEC	4 ens.
	Normes à respecter	Normes équivalentes à UTE, AFNOR, NFC,	
	➤ Hauteur du conducteur	CEI  6 m (route ordinaire) 8 m (route nationale)	
	au-dessus du sol	6 m (route ordinaire), 8 m (route nationale),	
		Tampérature du conductour 65 °C conservant	
	8	Température du conducteur 65 °C, sans vent	
	aérienne	Température maximale du conducteur	

No.	Éq	uipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
		эрсениевной	65 °C, sans vent	
			Condition 1 (température du conducteur	
			25 °C, pression de vent 480 Pa),	
			Condition 2 (10 °C, sans vent),	
			Facteur de sécurité (conducteur, isolateur,	
			bras métallique) : 3,0,	
			Facteur de sécurité (poteau en béton) : 2,1,	
			Coefficient de sécurité (poteau d'angle) :	
			1,1,	
	>	Profondeur du pied dans le	Coefficient de sécurité (poteau d'arrêt) :	
		sol	1,75,	4 ens.
		Isolateur d'arrêt		4 6118.
		Normes à respecter	H/10+0,5 m (H : longueur totale du poteau)	
		rottiles a respectel	Équivalente à NF C66-23, équivalente à NF	
		Tension nominale	C66-233, équivalente à NF C66-234, IEC	
		Type	60383	4 ens.
		Nombre de chaîne	30 kV	7 0115.
		d'isolateur	Verre, VHT 37	
		Ligne de fuite	Supérieur à 3	
	>	Ligne aérienne	Supericul a 3	
		Normes à respecter	Supérieur à 900 mm	
		Tension nominale	NF C34-125	
		Tension assignée	30 kV	
		Dimension	36 kV	
		Difficusion	Suivant les éléments ci-dessous, sélectionner	
			les produits équivalents à ceux existants.	
			148 mm <sup>2</sup> Alliage d'aluminium nu,	
			54,6 mm <sup>2</sup> Alliage d'aluminium nu,	
			34,4 mm <sup>2</sup> Alliage d'aluminium nu,	4 ens.
			38 mm <sup>2</sup> Cuivre nu	4 ens.
		Fourreau de raccordement	Température du conducteur 65 °C, sans vent	T Clis.
		I Julioud de laccoldellicilé	Équivalent à UTE, raccordé par pressurage.	
	>	Parafoudre	Equivalent a 01E, faccorde par pressurage.	
		Bras métallique		
		Normes à respecter		4 ens.
		Type		1 0115.
		-1100	NF C11-201, NF C11-210, NF C67-200	
		Peinture	En NV ou en delta (angle inférieur à 10°),	
		1 0.1110410	Ancrage (angle supérieur à 10°, arrêt),	
		Câble de terre	Galvanisation à chaud, NFC 66-400	
		Mise à la terre	équivalente à NF C66-400	
		Dimension	Mise à la terre du neutre, résistance de mise	4 ens.
		2 1111101011	à la terre inférieure à $10 \Omega$	. 5115.
		Profondeur de la mise à la	Supérieure à 29 mm², en cuivre (électrode	4 ens.
		terre	verticale)	T 0113.
		Conduit de protection	Supérieure à 0,7 m	
	1	Conduit de protection	Superioure a 0,7 III	

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
	<ul><li>Conduit de protection de câble souterrain</li><li>Fondation</li></ul>	2,5 m au-dessus du sol, 0,5 m dans le sol PVC, longueur 3 m	
DD1-5	Équipement de suspension de câble  Système de suspension  Structure	Suspendre le conduit annelé en polyéthylène rigide dans lequel le câble 30 kV est placé.  * Le conduit suspendu et le conduit enterré seront continus (profondeur d'enfouissement 1,2 m).  Tracé de distribution  Tracé de distribution  Longueu  r de portée  Keyrhod (voie d'eau 1) 10 m  Keyrhod (voie d'eau 2) 15 m  Bargny Kip (Pont 1) 35 m  Bargny Kip (Pont 2) 35 m	4 ens.  8 pièces
	<ul> <li>Câble galvanisé torsadé</li> <li>Boucle de suspension de câble</li> <li>Crampon</li> <li>Tendeur</li> <li>Fondation</li> <li>Grille de protection contre le contact</li> <li>Câble de terre</li> </ul>	Diamètre intérieur 150 mm, 45 m Profilé en H, galvanisation à chaud  Résistance de mise à la terre 10 Ω	4 pièces 4 ens. 8 pièces 8 pièces 8 pièces 4 ens. 4 ens.
DD1 Instructions spéciales	<ul> <li>(2) Traitement des extrémités : sortie du conduit.</li> <li>(3) Signalisation d'enfouisseme souterrain.</li> <li>(4) Lieu d'enfouissement de câb</li> </ul>	nduit : utiliser le conduit annelé en polyéthylèment illiser les matériaux et le bouchon d'étanché ent : utiliser le piquet et la grille de signalisation de dans la bande latérale de la route revêtue. Et : utiliser la dalle de protection (dalle de beaniveau à câble en béton)	eité pour la on du câble

No.	Équipement/éléments relatifs aux	Spécifications de	étaillées	Quantité
DD2	Poste de distribution  Conteneur pour le poste de			4 ens.
DD2 DD2-1		Poste de distribution Keur Daouda Sarr Keyrhod Bargny Kip Gare à péage Rufisque 2 Système préfabriqué en le fibres IEC, NF C13-100 φ200 mm, partie fondation poste de distribution  Poste de distribution  Keur Daouda Sarr Keyrhod Bargny Kip Gare à péage Rufisque 2 φ200 mm, partie fondation poste de distribution  Keur Daouda Sarr Keyrhod Bargny Kip Gare à péage Rufisque 2 Pour 8 feeders, partie fond Poste de distribution  Keur Daouda Sarr Keyrhod Bargny Kip Gare à péage Rufisque 2 Pour 8 feeders, partie fond Poste de distribution  Keur Daouda Sarr Keyrhod Bargny Kip Gare à péage Rufisque 2	Nombre de feeders  1 pièce 1 pièce 1 pièce Utiliser 1'existant.  n, côté façade du  Nombre de feeders 4 pièces 2 pièces Utiliser 1'existant.	4 ens. 3 ens.

No.	Éq	uipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications	détaillées	Quantité
	>	Transformateur	Capable de contenir le tr	ransformateur 1 000	
	>	Passage intérieur	Oui (uniquement sur connexion)	l'appareillage de	
	>	Indice de protection IP	Supérieur à IP23D, IK 10		
	>	ilet moustiquaire pour le	Oui		
		conduit d'aération			
	>	Plafond	Amovible (pour le remplacement du		
			transformateur)	•	
	>	Porte	Pour l'appareillage de	connexion et le	
			transformateur		
			Clef, couverture, com	patible à la clef	
			passe-partout de Senelec		
	>	Interrupteur de porte	Oui		
	>	Mise à la terre	Mise à la terre du neutre,	courant de défaut à	
			la terre 1 000 A		
			Résistance de mise à la t	terre du neutre pour	
			le transformateur inférieu		
			Mise à la terre des appar	reils inférieure à 10	
	>	Indicateur de défaut de câble	Ω		
		souterrain	* Schéma TT, et chaque mise à la terre sera		10 pièces
			espacé de plus de 13m.		
			Câble de terre en cuivre (38 mm²)		
			Court-circuit, défaut à la terre, éclairage		
			extérieurs, bouton poussoir, équivalent à		
			Easergy Flair 279	0	
			Poste de distribution Keur Daouda Sarr	Quantité 4 pièces	
			Keyrhod Sair	2 pièces	
			Bargny Kip	2 pièces	
			Gare à péage Rufisque	2 pièces	
			2	F	
	>	Niveau du plancher	Niveau du sol 500 mm,	supérieur au niveau	
			des eaux de crue (à co	onfirmer auprès du	
			maître d'ouvrage).		
L			l .		l .

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
DD2-2	Tableau de disjoncteur pour le		4 pièces
	branchement	Poste de distribution Quantité	1
		Keur Daouda Sarr 1 pièce	
		Keyrhod 1 pièce	
		Bargny Kip 1 pièce	
		Gare à péage Rufisque 1 pièce	
		2	
	> Type	Disjoncteur à vide, isolation au SF <sub>6</sub>	
		(disjoncteur)	
	Normes à respecter	IEC 62271-1/100/102/103/105/200,	
		IEC 60255, IEC60529	
	> Structure	Cloison métallique par la structure en	
		compartiment	
		(Câble, disjoncteur)	
	Tension assignée	36 kV	
	Courant assigné	630 A	
	<ul><li>Fréquence assignée</li></ul>	50 Hz	
	Tension de tenue aux chocs	170 kV, 1,2/50 μs	
		70 kV, 1 min	
	fréquence industrielle	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	Courant assigné de courte	20 kA, 1 s	
	durée	20 M 1, 1 0	
	Courant de déclenchemen	20 kA	
	assigné	20 MT	
	Courant d'enclenchemen	50 kA	
	assigné		
	Courant assigné de courte	20 kA, 1 s	
	durée de l'appareillage de		
	connexion de mise à la terre		
	Courant d'enclenchemen	50 kA	
	assigné de l'appareillage de		
	connexion de mise à la terre		
	<ul><li>Séquence de manœuvre</li></ul>	O-0.3s-CO-3min-CO	
	<ul><li>Relais de protection</li></ul>	Protection contre le court-circuit, contre le	
	relais de protection	défaut à la terre, contre la surcharge	
	<ul> <li>Dispositif de contrôle e</li> </ul>		
	commande à distance	du disjoncteur, puissance de sortie à l'état	
	commande a distance	d'ouverture et de fermeture du disjoncteur	
	Indicateur de présence de	-	
	tension	- Chaque phase	
	<ul> <li>Indication de position du</li> </ul>	Partie frontale du tableau (panneau	
	point de contact	schématique, jeu de barres schématisé)	
	<ul><li>Mode de manœuvre</li></ul>	Ressort électrique, levier manuel (partie	
	ivioue de manœuvie	_	
	➤ Verrouillage	frontale du tableau), verrouillage des touches	
	verroumage		
	> Indicateur de pression du	Système mécanique, 3 positions (ouverture, fermeture, mise à la terre)	
	gaz SF6	,	
	5a2 01 0	Oui (partie frontale, étendue de l'aiguille :	

	de commutateur de r la sortie	vert, jaune, rouge) Circuit principal (supérie pour le transformateur (mécanisme de commande le	(supérieur à IP3X),	10 pièces
		Keur Daouda Sarr	Quantité	10 pièces
		Keyrhod Bargny Kip Gare à péage Rufisque 2	4 pièces 2 pièces 2 pièces 2 pièces	
> Type		Appareillage de connexion au SF <sub>6</sub> (appareillage de c IEC 62271-1/100/102/10	onnexion)	
> Norm > Struct	es à respecter ure	IEC 60255, IEC60529 Cloison métallique pa compartiment (Câble, disjoncteur)	r la structure en	
> Tensio	on assignée	36 kV		
> Coura	nt assigné	630 A		
Coura assign	nt de déclenchement lé	630 A		
> Fréque	ence assignée	50 Hz		
> Tensio	on de tenue aux chocs	170 kV, 1.2/50 μs		
•	ence industrielle	70 kV, 1 min		
durée		20 kA, 1 s 50 kA		
assign		20 kA, 1 s		
durée	de l'appareillage de xion de mise à la terre			
_	ant d'enclenchement té de l'appareillage de xion de mise à la terre	50 kA		
Dispo comm	sitif de contrôle et ande à distance	Commande du sectionneur sortie du sectionneur de c	<del>-</del>	
tensio		Chaque phase		
point	tion de position du de contact de manœuvre	Partie frontale du schématique, jeu de barre Électrique, levier manue	,	

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
	<ul> <li>Verrouillage</li> <li>Indicateur de pression du gaz SF<sub>6</sub></li> <li>Indice de protection IP</li> </ul>	tableau), verrouillage des touches Système mécanique, 3 positions (ouverture, fermeture, mise à la terre) Oui (partie frontale, étendue de l'aiguille : vert, jaune, rouge) Circuit principal (supérieur à IP3X), fusible pour le transformateur (supérieur à IP3X), mécanisme de commande, câble (IP2X)	
DD2-4	Tableau de commutateur de charge pour le transformateur	Poste de distribution Quantité Keur Daouda Sarr 1 pièce Keyrhod 1 pièce Bargny Kip 1 pièce Gare à péage Rufisque 1 pièce	4 pièces
	> Type	Appareillage de connexion au SF <sub>6</sub> , isolation au SF <sub>6</sub> (appareillage de connexion)	
	> Normes à respecter	IEC 62271-1/100/102/103/105/200, IEC 60255, IEC60529	
	> Structure	Structure en compartiment avec des cloisons métalliques (Câble, disjoncteur)	
	> Tension assignée	36 kV	
	<ul><li>Courant assigné</li></ul>	200 A	
	Courant de déclenchement assigné	200 A	
	Fréquence assignée	50 Hz	
	> Tension de tenue aux chocs	170 kV, 1.2/50 μs	
	> Tension de tenue à	70 kV, 1 min	
	fréquence industrielle  Courant assigné de courte durée	20 kA, 1 s	
	Courant d'enclenchement assigné	50 kA	
	Courant assigné de courte durée de l'appareillage de connexion de mise à la terre	20 kA, 1 s	
	Courant d'enclenchement assigné de l'appareillage de connexion de mise à la terre	50 kA	
	<ul> <li>Dispositifs de protection</li> </ul>	Fusible de puissance, 36 kV, 32 A	
	Contrôle et commande à	Commande du sectionneur de charge, état de	
	distance	sortie du sectionneur de charge	

No.	Équipement/éléments relatifs aux Spécifications détaillées spécifications	Quantité
	➤ Indicateur de présence de Chaque phase tension	
	➤ Indication de position du Partie frontale du tableau (panneau point de contact schématique, jeu de barres schématisé)	
	Mode de manœuvre  Électrique, levier manuel (partie frontale du tableau), verrouillage des touches	
	<ul> <li>Verrouillage</li> <li>Système mécanique, 3 positions (ouverture, fermeture, mise à la terre)</li> </ul>	
	➤ Indicateur de pression du Oui (partie frontale, étendue de l'aiguille : gaz SF <sub>6</sub> vert, jaune, rouge)	
	➤ Indice de protection IP  Circuit principal (supérieur à IP3X), fusible pour le transformateur (supérieur à IP3X), mécanisme de commande, câble (IP2X)	

No.	Éq	uipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications	Quantité		
DD2-5	Tra	insformateur 30/0,4 kV			2 ens.	
DD2-3	<b>&gt;</b>	Capacité assignée	Poste de distribution	Capacité assignée	2 0115.	
		Capacite assignee	Keur Daouda Sarr	630 kVA		
			Keyrhod	630 kVA		
			Bargny Kip	400 kVA		
				(Utiliser le		
				transformateur		
				existant.)		
			Gare à péage Rufisque	400 kVA		
				(Utiliser le		
				transformateur existant.)		
				CAIStailt.)		
	>	Type	Intérieur (H59)			
	>	Normes appliquées	` '	IEC 60076, IEC 60354, IEC 60551,		
		romes appriquees	IEC 60815, IEC 60137, I			
	>	Tension nominale	Tension primaire 30 kV			
		Tension nonmare	410 V			
	>	Nombre de phases	3			
	>	_				
		Gamme d'ajustage de la	- 5 %, 0, + 5 %, change			
		tension	manœuvre extérieure Côté 30 kV			
	>	Position de prise	3			
	>	Nombre de prises	50 Hz			
	>	Fréquence assignée	Immergé dans l'huile	au refroidissement		
	>	Mode de refroidissement	naturel (ONAN)	au Terroranssement		
	>	Indication de couplage	Dyn11			
	>	Tension de tenue aux chocs	170 kV côté primaire			
	>	Tension de tenue à	70 kV côté primaire,	l min, 10 kV côté		
		fréquence industrielle	secondaire, 5 s			
	>	Échauffement limite d'huile	60 K			
	>	Échauffement limite	65 K			
		d'enroulement				
	>	Impédance %	4,5 % (75°C)			
	>	Perte fer, perte cuivre	CEI (75°C)			
	>	Sortie de câble	CEI (73 C) CEI 137, 400 A, câble 50	) mm² mohile		
	>	Ligne de fuite	Supérieure à 40 mm/kV	min, moone		
	>	Traversée haute tension	IEC 60137, résistant au	cal at à la calicoura		
		Traversee maute tension		sei et a ia salissule,		
	_	Travargás bagga targian	protection de traversée			
	\ \alpha	Traversée basse tension	4 bornes, 1 250 A	1 1 1		
	>	Orifice d'alimentation	Diamètre supérieur à 2	i mm, bouchon de		
		d'huile	fermeture,			
		<b></b>	drainage	<b>4.</b> 2		
	>	Peinture	Résistant au sel et à la s	salissure (extérieur),		

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications détaillées	Quantité
	<ul> <li>Huile, objet isolant, peinture, etc.</li> <li>Roue sans boudin</li> <li>Vérin de levage</li> <li>Dimension</li> <li>Poids</li> </ul>	peinture intérieure Sans PCBs, PCT, PCBT Verticale dans deux directions Avec vérin, couverture fixée au boulon CEI 76, inférieure à 1 000 mm Inférieur à 850 kg	
	Tableau de distribution 0,4 kV  Sortie du feeder  Appareillage de connexion de charge du jeu de barres  Protection de la sortie du feeder  Compteur d'énergie 0,4 kV  Éclairage intérieur  Sortie de câble pour l'éclairage intérieur  Protection de l'alimentation des services auxiliaires  Boîte de lampadaire  Câble pour le lampadaire (entre le tableau de distribution et la boîte de lampadaire)	Poste de distribution Quantité Keur Daouda Sarr 1 pièce Keyrhod 1 pièce Bargny Kip 1 pièce Gare à péage Rufisque Utiliser le conteneur existant.  TUR ou TIPI (chaque phase, conducteur neutre), IP2X 1200 A Fusible (400A) * Chaque feeder, chaque phase  CT 1000/5, Classe 0,5, courant (chaque phase, conducteur neutre), tension (composée, phase), puissance (active, réactive, apparente), wattheure, fréquence, facteur de puissance 100 W, AC 220 V, à proximité de la fenêtre AC 230 V, 5 A, avec fusible  Dispositif de protection de circuit Interrupteur avec fusible (T00) Socle pour les bornes * pour le câble du lempadaire (4 x 35 mm², cuivre) 4 x 16 mm², aluminium	3 ens.  6 circuits chacun 1 pièce chacun 24 pièces chacun 1 pièce chacun 1 paire chacun

No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications	Spécifications détaillées		
DD2-7	Dispositif de contrôle et de contrôle à distance			4 ens.	
	<ul><li>Système de communication</li><li>Protocole</li></ul>	Communication radio VI RP570, 9600 Bd,	HF		
		Émission 169.850 MHz,			
		Réception 165.250 MHz			
	Éléments contrôlés et commandés	Ordre de l'ouverture et disjoncteur	de la fermeture du		
		Poste de distribution	Nombre de points		
		W D 1 0	de constellation		
		Keur Daouda Sarr	1 point		
		Keyrhod Bargny Kip	1 point 1 point		
		Gare à péage Rufisque	1 point		
			de fermeture du		
		disjoncteur  Poste de distribution	Nombre de points		
		1 oste de distribution	de constellation		
		Keur Daouda Sarr	1 point		
		Keyrhod	1 point		
		Bargny Kip	1 point		
		Gare à péage Rufisque 2	1 point		
		Ordre à l'appareillage charge	de connexion de		
		Poste de distribution	Nombre de points de constellation		
		Keur Daouda Sarr	4 points		
		Keyrhod	2 points		
		Bargny Kip	2 points		
		Gare à péage Rufisque 2	2 points		
		État d'ouverture et	de fermeture de		
		l'appareillage de connex			
		Poste de distribution	Nombre de points de constellation		
		Keur Daouda Sarr	4 points		
		Keyrhod Dorgov Vin	2 points		
		Bargny Kip Gare à péage Rufisque	2 points 2 points		
		2	2 points		
		Valeur de courant du jeu	de barres		
		Poste de distribution	Nombre de points de constellation		
		Keur Daouda Sarr	1 point		
		Keyrhod	1 point		
		Bargny Kip	1 point		
		Gare à péage Rufisque 2	1 point		

No.	Équipe	ement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications	détaillées	Quantité
DD2 0	A 1*				4
DD2-8	Alimen		D + 1 1' + '1 +'	0 '''	4 ens.
	auxiliai	ires	Poste de distribution	Quantité	
			Keur Daouda Sarr	1 ensemble 1 ensemble	
			Keyrhod Bargny Kip	1 ensemble	
			Gare à péage Rufisque	1 ensemble	
			2	1 Cliscilloic	
	► Te	ension	CC 48 V		
		nduleur CA / CC	CA (230 V) / CC (48 V)		
		atterie	CC 48 V, nombre d'	houras d'anáration	
	P D	allerie	continue en cas de coupu	•	
DD2	(1)	T 1 A.:	•		D C 2
DD2 Instruction		Le bâtiment existant sera uti Outils, appareils de mesure	dise pour le poste de distrit	oution Gare a peage I	Rufisque 2
s spéciales		Article	Spécifications	Quantité	
o op comes		Gants isolants	Pour haute tension	4 pièces	
			(inférieure à 7 000	•	
			V)		
		Pince ampèremétrique	True RMS, CA/CC,	1 pièce	
			courant (1 200 A),		
			résistance, fréquence	4	
		Multimètre numérique	True RMS, CA/CC,	1 pièce	
			courant (1 000 A), résistance (60 M $\Omega$ ),		
			fréquence, pince		
			ampèremétrique (1		
			000 A)		
		Tellurohmmètre	À 2 pôles, à 3 pôles	1 pièce	
			$(2\ 000\Omega)$ , étanche,	1	
			numérique		
		Électroscope	CA 5 -36 kV, signal	1 pièce	
			sonore / lumineux de		
			détection	4 11	
		Contrôleur de phase	Sans contact, CA	1 pièce	
		TD ': 1 1 1 1	(1 000 A)	1:	
		Boite à outils pour le câb	le Conforme aux spécifications du	1 jeu	
		souterrain	câble indiquées au		
			tableau 2-2-2-3.1		
			(dimension 240 mm <sup>2</sup> )		
			Dénudage de gaine		
			Dénudage de couche		
			semi-conductrice		
			externe		
			Dénudage de couche		
			d'isolement		
			Abrasion de couche		
			semi-conductrice Abrasion de couche		
			d'isolement		
			Outil de fixation		
			Lames de rechange		
			Produit fabriqué par		
			Alroc ou équivalent		

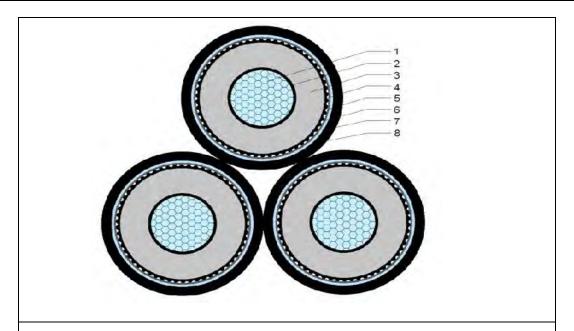
No.	Équipement/éléments relatifs aux spécifications	Spécifications of	détaillées	Quantité
	Outils de sertissage hydraulique	spécifications du câble indiquées au tableau 2-2-2-3.1 (dimension 240 mm²) Électrique	1 jeu	
	Coffret à clés	Dimension 12,7mm	1 jeu	
	Pompe submersible pour eaux boueuses	eaux boueuses Pompe à flexible avec moteur Diamètre de conduit de refoulement 75 mm Hauteur maximale de levage 18 m Débit maximal de refoulement 75 m <sup>3</sup> /h Longueur de tuyau 50 m	1 p ièce	
	Lampe étanche	LED, 3 000 lm – 1 500 lm IP54, rechargeable, 9430 de PERI ou équivalent	1 pièce	

Les caractéristiques et la vue en coupe du câble 30 kV sont indiquées dans le tableau 2-2-2-3.1, le tableau 2-2-2-3.2 et la figure 2-2-2-3.1.

Tableau 2-2-2-3.1 Caractéristiques du câble 30 kV  $\ \textcircled{1}$ 

No.	Rubrique		Unité	Spécifications
1	Туре	Type		AL/XLPE/PE 3 x 1 x 240 mm <sup>2</sup>
2	Tension assignée (	(Uo/U)	kV	18/30
3	Tension maximale	de service (Um)	kV	36
4	Nombre d'âmes			1
		A) Section	mm2	240
		B) Matériau		Aluminium
		C) Normes à respecter		CEI 60228
5	Conducteur	D) Type		Circulaire compressé
3	Conducteur	E) Diamètre extérieur	mm	18,4
		F) Résistance maximale		
		en courant continu	$\Omega$ /km	0,125
		(20°C)		
	Couche	A) Matériau		Couche semi-conductrice, méthode
6	semi-conductrice	<u> </u>		d'extrusion
	interne	B) Épaisseur nominale	mm	0,8
		<ul><li>A) Matériau</li></ul>		XLPE
		B) Méthode de		Méthode d'extrusion simultanée à 3
7	Isolant	fabrication		couches (méthode commune),
'	Isolalit	Tablication		méthode de réticulation sèche
		C) Épaisseur nominale	mm	8,0
		D) Épaisseur minimale	mm	7,5
8	Couche	Matériau		Couche semi-conductrice, méthode
0	semi-conductrice	iviaicilau		d'extrusion,

No.	Rubrique		Unité	Spécifications
	externe			rainure verticale, pelable
		Épaisseur (approximative)	mm	0,6
9	Ruban de recouvrement	Matériau		Ruban semi-conducteur étanche (poudre gonflante à eau)
10	Éaran mátalliana	Matériau		Rubans aluminium et plastique verticaux
10	Écran métallique	Épaisseur nominale	mm	0,26 (épaisseur d'aluminium 0,2 mm, épaisseur de plastique 0,06 mm)
11	Gaine	Matériau		PVC
11		Épaisseur	mm	2,3
12	Diamètre extérieur	total (approximatif)	mm	45,7
13	Poids (par câble)		kg/m	1 878
14	Rayon de courbure minimal		mm	20(D+d)+5%
15	Température	A) En temps normal	$^{\circ}$ C	90
	maximale du conducteur	B) En cas de court-circuit	$^{\circ}\!\mathbb{C}$	250



1. Partie conductrice en aluminium, 2. Couche semi-conductrice interne, 3. Isolant XLPE, 4. Couche semi-conductrice externe, 5. Poudre gonflante à eau, 6. Ruban semi-conducteur étanche, 7. Ruban d'aluminium et de plastique verticaux, 8. Gaine (PVC)

Figure 2-2-2-3.1 Vue en coupe de câble

Tableau 2-2-2-3.2 Caractéristiques du câble 30 kV ②

Rubrique	Tableau 2-2-2-3.2 Caracter istiques du Cable 30	Unité	Spécifications
Conducteur	Nombre de câbles Courant maximal admissible en cas de Triplexe ( $20^{\circ}$ C et $35^{\circ}$ C) Courant de court-circuit admissible ( $1$ s) Résistance maximale en courant alternatif ( $90^{\circ}$ C) Inductance propre Inductance ( $50$ Hz) Gradient maximal de potentiel du conducteur Chute de tension ( $\cos\Phi = 0.8$ ) Perte Résistance mécanique Caractéristique de pelage de l'isolant ( $20^{\circ}$ C) Allongement à la rupture Allongement au chauffage Allongement permanent après refroidissement	A  kA Ω/km mH/km Ω/km kV/mm V/km kW/km  MPa N % %	3 448, 395  22,7 0,1789 0,5677 0,0932 À mentionner. À mentionner. ≥12,5 À mentionner. ≥200 ≤175 ≤15
Couche semi-conductrice	Diamètre extérieur (avec couche semi-conductrice interne) Gradient maximal de potential Rétrécissement  Résistance mécanique Allongement	mm kV/mm %	37,7 À mentionner. ≤4 ≥10 ≥200
externe Écran métallique	Gradient maximal de potentiel	kV/mm	À mentionner.
Gaine	Résistance mécanique Allongement à la rupture Caractéristique de pelage de l'aluminium (20°C) Épaisseur minimale	MPa % N/cm mm	≥12,5 ≥300 ≥25 2,3

# 2-2-2-4 Bâtiment des postes (nom des bâtiments, spécifications principales, surface de construction, etc.)

# (1) Conditions de conception (conditions météorologiques et des sites)

1) Altitude (au-dessus du niveau de la mer)	
<ul> <li>Nouveau poste de Sococim :</li> </ul>	10 m
• Poste de distribution de Bargny Kip:	20 m
• Poste de distribution de Keur Daouda Sarr :	36 m
• Poste de distribution de Keyrhod :	30 m
2) Température (moyenne par mois)	
• Maximale :	31,1°C
• Minimale :	23,1°C
3) • Humidité (moyenne annuelle)	
• Maximale :	95%
• Minimale :	39%
4) Vitesse du vent (statistique à Yoff, Dakar, entre 2006 et 2015) :	22 m/s
5) Saison des pluies	D juillet à octobre
6) Précipitations (moyennes par mois, maximales)	349,7 mm

7) SéismeZone sismique : 0 (le plus bas niveau de risque)<sup>7</sup>

8) Alimentation électrique du site : 230 V (monophasée), 50 Hz

400 V (triphasée), 50 Hz

#### (2) Plan de construction

#### 1) Aperçu du plan de construction des bâtiments

Nous indiquons au tableau 2-2-2-2-4.1 l'aperçu du plan concernant le bâtiment du nouveau poste de Sococim qui sera construit dans le cadre du Projet. Ne possédant pas ses propres normes techniques relatives à la construction, le Sénégal se conforme aux normes françaises de construction. Pour cette raison, la construction dans le cadre du Projet se réfèrera, selon les besoins, aux normes françaises et aux normes japonaises de construction. Par ailleurs, les conteneurs de rangement seront adoptés pour les bâtiments des 3 postes de distribution.

Tableau 2-2-2-4.1 Aperçu du plan de construction

Ap	erçu	du plan de co	nstruction des	bâtiments	
	(1)	Surface de co	onstruction :	342,50 m <sup>2</sup>	
	(2)	Structure:	Poteaux, po	utres, dalles	: Béton armé
			Murs		: Maçonnerie en brique de béton
	(3)	Composition	des salles :	Salle de ba	tterie, salle de contrôle, salle de
				transformat	eur des services auxiliaires, salle de
Name and de Caracina				chargeur,	
Nouveau poste de Sococim				salle d'appa	areillage de connexion 30 kV,
				douche, toil	ettes, salle de câble, salle de repos
	(4)	Installations	connexes:	Installation	as d'éclairage, installations de force
				motrice, ins	tallations d'approvisionnement en
				eau et d'ass	ainissement, installations de
				climatisatio	n, etc.

[Source] Mission d'étude

#### 2) Plan d'implantation

Étant donné que les installations de connexion existantes seront utilisées même pendant les travaux, le nouveau bâtiment sera placé à l'est de l'enceinte, afin d'avoir une largeur suffisante pour la voie de passage des véhicules de chantier. D'autre part, le caniveau existant sera conservé du côté est du nouveau bâtiment, afin de pouvoir évacuer l'eau de pluie qui afflue dans l'enceinte à partir de la route en face du poste.

#### 3) Plan d'étage

Sur la base de la composition des salles des postes électriques de la Senelec, nous prévoyons la salle de contrôle, la salle de transformateur des services auxiliaires, la salle de chargeur, la salle d'appareillage de connexion 30 kV, la douche, les toilettes, la salle de câble, et la salle de repos. La composition des salles a été définie en considération du raccordement des principaux équipements au transformateur 90/30 kV et à l'appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV, etc.

#### 4) Plan en coupe

Par souci de facilité du travail de maintenance et de gestion, la salle de câble est prévue dans la cave tout en assurant la hauteur utile supérieure à 2 m sous la poutre du rez-de-chaussée. D'autre part, un volet métallique sera mis en place au sud du bâtiment pour l'entrée et la sortie des équipements dans la salle d'appareillage de connexion 30 kV.

Les données du Programme mondial d'évaluation des risques sismiques (Global Seismic Hazard Assessment Program) ont été adoptées.

#### 5) Plan des structures

En se basant sur les spécifications sur le type de structure concernant les bâtiments de la Senelec, le bâtiment sera de plein pied avec la fondation, le poteau, la poutre et la dalle en béton armé, et les murs en maçonnerie en brique de béton. Le tableau 2-2-2-4.2 indique le niveau de qualité des bétons qui seront utilisés dans le cadre du Projet. En réalisant le plancher de la cave par le radier général, la fondation des autres parties par la semelle isolée, et le plancher du rez-de-chaussée par la dalle de structure, les planchers pourront être intégrés dans la structure du bâtiment, ce qui permettra à celle-ci d'être solide et de s'adapter aux caractéristiques de déformation du sol. Un caniveau d'évacuation d'eau sera créé à proximité de l'entrée de la cave.

Tableau 2-2-2-4.2 Résistance de conception du béton

Tubicua 2 2 2 112 Tresistance de conception da seton		
Type de béton	Résistance de conception du	Remarques
	béton	
Béton de propreté	15 N/mm <sup>2</sup>	Pour le traçage de la fondation et le
		coffrage.
Béton de surépaisseur	18 N/mm <sup>2</sup>	Partie en surépaisseur.
Béton de structure	21 N/mm <sup>2</sup>	Parties principales du bâtiment,
		telles que la fondation, la poutre, le
		poteau, la dalle, etc., fondation des
		appareillages, fosse à câbles.

#### 6) Plan des finitions

Les tableaux 2-2-2-4.3 et 2-2-2-4.4 indiquent l'aperçu du plan des finitions. La toiture sera en dalle de béton avec l'étanchéité liquide et la finition en béton de protection. En principe, les murs intérieurs et extérieurs seront finis au mortier lissé à la truelle métallique et à la peinture. Dans l'hypothèse où le personnel permanent ne serait pas présent au poste, nous sélectionnerons des finitions intérieures qui sont économiques et répondent à la facilité des travaux. En ce qui concerne les finitions du plancher, les carreaux de porcelaine seront posés sur le sol de la salle de repos où il y aura des entrées et des sorties du personnel, et le faux plancher sera mis en œuvre pour la salle de contrôle où se concentre le câblage des appareils.

Tableau 2-2-2-4.3 Liste des principales finitions extérieures

Partie	Aperçu des finitions extérieures
Toiture	Dalle de béton, étanchéité liquide, béton de protection
Murs	Murs en brique de béton et finitions au mortier lissé à la truelle métallique et à la
extérieurs	peinture
Poteaux,	Béton brut raccordé et finitions à la peinture
poutres	

Tableau 2-2-2-4.4 Liste des principales finitions intérieures

Nom de salle	Plancher	Plinthe	Murs	Plafond
Salle de câbles	Béton brut raccordé et finition à la	Néant	Béton brut raccordé et finition à la peinture	Béton brut raccordé et finition à la peinture
Salle d'appareillage de connexion 30 kV	peinture	Plinthe en vinyle	Mortier lissé à la truelle métallique et finition à la peinture	Béton brut raccordé et finition à la peinture
Salle de transformateur		Plinthe en mortier	Mortier lissé à la truelle métallique et finition à la peinture	Béton brut raccordé et finition à la peinture
Salle de batterie		Plinthe en mortier	Mortier lissé à la truelle métallique et finition à la peinture	Béton brut raccordé et finition à la peinture

Salle de contrôle	Faux plancher	Plinthe en mortier	Mortier lissé à la truelle métallique et finition à la peinture	Support en charpente métallique léger, plaque de plâtre
Débarras	Béton brut raccordé et finition à la peinture	Plinthe en mortier	Mortier lissé à la truelle métallique et finition à la peinture	Support en charpente métallique léger, plaque de plâtre
Loge du concierge	Carreaux de porcelaine	Plinthe en mortier	Mortier lissé à la truelle métallique et finition à la peinture	Support en charpente métallique léger, plaque de plâtre
Toilettes	Carreaux de porcelaine	Néant	Finition en carreaux de faïence	Support en charpente métallique léger, plaque de plâtre
Douche	Carreaux de porcelaine	Néant	Finition en carreaux de faïence	Support en charpente métallique léger, plaque de plâtre

#### 7) Plan des installations d'alimentation en eau et d'assainissement

La douche, la cuisine, les toilettes et le lavabo seront prévus. Le traitement des eaux usées se fera par le système de traitement des eaux usées par la fosse septique et le puit d'infiltration, qui sont communément répandus au Sénégal.

# 8) Plan des installations électriques

L'alimentation électrique secondaire pour chaque installation se fera à partir de l'alimentation primaire des équipements en passant par le tableau de distribution de la salle de contrôle. Le raccordement au tableau de distribution pour l'alimentation secondaire relèvera des travaux de construction. Les appareils d'éclairage utiliseront en principe des lampes fluorescentes, et seront installés à des endroits appropriés par rapport à la position des équipements. Afin de prévenir les fuites de gaz, des appareils antidéflagrants seront utilisés pour l'éclairage de la salle de batterie. Les ventilateurs installés à l'extérieur seront résistant aux dégâts dû au sel.

#### 9) Plan des installations contre la foudre

Étant donné que la hauteur des infrastructures qui seront construites dans le cadre du Projet est inférieure à 20 m, les installations contre la foudre ne sont pas nécessaires au regard des normes japonaises de construction. À ce titre, nous avons examiné la nécessité ou non de ces installations pour les bâtiments suivant les normes portant sur le plan des installations de bâtiment établies sous la direction du Ministère japonais de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transport (ancienne version). Nous nous référons aux normes selon lesquelles les installations sont « nécessaires » lorsque la valeur totale des indices indiqués au tableau 2-2-2-4.5 est égale ou supérieure à « 40 », et elles sont « inutiles » lorsque cette valeur est inférieure à « 40 ». En ce qui concerne l'usage, la structure, les objets contenus, l'isolement, la configuration topographique et la hauteur, nous avons effectué l'examen des bâtiments à construire, et ceci a donné une valeur de « 27 », qui est inférieure à « 40 ». Aussi, les installations contre la foudre ne seront pas mises en place.

Tableau 2-2-2-4.5 Nécessité des installations contre la foudre suivant les normes portant sur le plan des installations de bâtiment (ancienne version)

[Usage des	bâtiments]
------------	------------

[0.0.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00	
Maison privée, bâtiment du même type	2
Maison privée avec des antennes extérieures, bâtiment du même type	4
Usine, atelier, centre de recherche	6
Bureau, hôtel, logement collectif	7
Église, salle de concert, théâtre, musée, grand magasin, bureau de poste, gare, aéroport, stade	8
École, hôpital, maison de retraite	10

# [Structure des bâtiments]

Toiture non métallique, et contour en cadre métallique	1
Toiture non métallique, et structure en béton armé	2
Toiture non métallique et sans chaume, et structure en brique, béton, pierre	4
Toiture métallique, et contour en cadre métallique, ou structure en béton armé	5
Toiture non métallique et sans chaume, et cadre ou murs en bois	7
Toiture métallique avec le cadre en bois, et structure en brique, béton, pierre	8
Toiture de chaume	10

# [Objets contenus dans les bâtiments]

Logement, bureau, usine et atelier ordinaires qui ne contiennent pas d'objets de valeur ou inflammables	2
Bâtiments industriel et agricole qui contiennent des objets inflammables	5
Poste électrique, usine à gaz, central téléphonique, station de radio et de télévision	6
Infrastructures industrielles importantes, monuments antiques et historiques, musées	8
École, hôpital, maison de retraite	10

# [Degré de l'isolement des bâtiments]

Existence dans une vaste zone des bâtiments et des arbres d'une hauteur similaire	2
Existence dans une zone proche 2 à 3 bâtiments et arbres d'une hauteur similaire	5
Isolement complet, bâtiment d'une hauteur supérieure au double de celle des bâtiments et des arbres situés aux	10
alentours	10

# [Configuration topographique]

[ + +	
Région plate	2
Région de collines	5
Région montagneuse de 300 à 900 m d'altitude	8
Région montagneuse de plus de 900 m d'altitude	10

# [Hauteur des bâtiments]

Égale ou inférieure à 9 m	2
Supérieure à 9 m et inférieure à 15 m	4
Supérieure à 15m et inférieure à 20m	5
Égale ou supérieur à 20m	40

[Source]: Normes portant sur le plan des installations de bâtiment (ancienne version)

#### 2-2-3 Plan de conception de base

Joint à l'Annexe 6.

#### 2-2-4 Plan d'exécution des travaux / plan d'approvisionnement

### 2-2-4-1 Principes d'exécution des travaux / principes d'approvisionnement

Étant donné que le Projet sera réalisé dans le cadre du système de l'aide financière non remboursable du Japon, il sera mis en œuvre à la suite de l'approbation du gouvernement du Japon pour son exécution, qui sera suivie de l'Échange de Notes (E/N) entre les deux gouvernements et de la conclusion de l'Accord de Don (A/D) entre la JICA et le gouvernement du Sénégal. Nous indiquons ci-dessous les points fondamentaux et, en particulier, les points à prendre en considération lors de la mise en œuvre du Projet.

#### (1) Organisme d'exécution du Projet

L'organisme d'exécution du Projet de la partie sénégalaise est la Senelec. Le service d'exécution au sein de la Senelec mettra en œuvre le Projet, et, lorsque celui-ci sera achevé, il sera chargé de l'opération, de la maintenance et de la gestion des équipements et des installations fournies et installées par le Projet. D'autre part, pour une exécution fluide du Projet, la Senelec désignera un responsable chargé du Projet, qui sera en contact étroit avec le consultant et l'entrepreneur japonais tout en menant des discussions avec ceux-ci. Ce responsable du Projet désigné par la Senelec devra donner une explication satisfaisante sur la teneur du Projet à l'égard des agents de la Senelec, des organismes concernés et de la population locale concernée, afin d'obtenir leur compréhension, et de les sensibiliser de sorte qu'ils lui apportent leur coopération.

#### (2) Consultant

Pour l'approvisionnement et l'installation des équipements faisant l'objet de la présente coopération, le consultant, personne morale japonaise, recommandée à la partie sénégalaise par la JICA conclura avec la Senelec un accord concernant les services de conception et de supervision, afin d'élaborer la conception pour l'exécution du Projet, et d'effectuer la supervision de l'approvisionnement et des travaux d'installation dans le cadre du Projet. Le consultant élaborera également le dossier d'appel d'offres suivant la conception détaillée du Projet, et exécutera les services concernant l'appel d'offres au nom de la Senelec, organisme d'exécution du Projet.

Par ailleurs, les équipements, qui seront mis en place dans les infrastructures de la Senelec, seront, en principe, uniquement ceux approuvés par le laboratoire de la Senelec. Cependant, dans le cadre du Projet, le consultant confirmera l'absence de problèmes lors du test qui sera effectué dans les usines japonaises avant l'expédition des équipements, et partagera les résultats de ce test avec la Senelec, afin de remplacer l'approbation du laboratoire de Senelec.

#### (3) Entrepreneur

Conformément au système de l'aide financière non remboursable du Japon, un entrepreneur, personne morale japonaise, sélectionné par la partie sénégalaise par le biais d'un appel d'offres ouvert, exécutera l'approvisionnement et les travaux d'installation des matériels et des équipements prévus dans le cadre du Projet. Étant donné que les services, tels que la fourniture des pièces de rechange, la prise en charge en cas de panne, etc., sont considérés comme étant nécessaires même après l'achèvement du Projet, cet entrepreneur devra prendre suffisamment en considération sa structure de communication mise en place après la livraison des matériels, des équipements et des installations concernés.

#### (4) Nécessité d'envoyer des techniciens sur place

Conformément au système de l'aide financière non remboursable, la gestion concernant le calendrier des travaux, la qualité des produits et la sécurité dans le cadre du Projet devra être réalisée avec une attention particulière pour une exécution harmonieuse des travaux. Pour ce faire, il est nécessaire d'envoyer depuis le Japon des responsables de chantier qui comprennent le système de l'aide financière non remboursable du Japon, et qui sont capables de gérer et d'encadrer de façon cohérente l'ensemble des travaux.

# 2-2-4-2 Points importants concernant l'exécution des travaux / l'approvisionnement

#### (1) Points importants concernant l'approvisionnement des matériels et des équipements

L'approvisionnement au Sénégal des agrégats, du ciment, des fers à béton, etc. pour les travaux de fondation est possible, même si cela implique la gestion de leur qualité et de leur délai de livraison. Pour cette raison, les matériaux disponibles sur place seront adoptés autant que possible lors de l'élaboration du plan d'exécution des travaux. En revanche, par souci de qualité, les installations de transformation et les équipements de distribution électrique seront approvisionnés au Japon ou dans des pays tiers.

#### (2) Concernant les mesures de sécurité

Bien qu'il existe au Sénégal relativement peu de problèmes de sécurité, il y a tout de même lieu d'éviter les travaux après le coucher du soleil, et de porter une grande attention au vol des matériels et des équipements, et à la sécurité des personnels concernés par les travaux.

# (3) Concernant les mesures d'exonération fiscale

Le Projet sera réalisé dans le système de l'aide financière non remboursable. Par conséquent, les sous-traitants des entrepreneurs ne paieront pas non plus la TVA (taxe sur la valeur ajoutée). L'exonération fiscale est assurée par l'intermédiaire du Département de la fiscalité de la Senelec en coordination avec APIX (Promotion des Investissements et Grands Travaux) et la Direction des investissements. Pour cette raison, même si le pays bénéficiaire fixe une taxe sur la valeur ajoutée, similaire à « la taxe sur la consommation » japonaise, elle sera, en principe, exonérée. Par ailleurs, le système d'exonération fiscale sénégalais n'applique pas le remboursement des taxes, mais l'exonération complète, ce qui rend indispensable la communication préalable avec le Département de la fiscalité de la Senelec. Les procédures d'exonération fiscale se divisent en catégories suivantes.

#### 1) Matériels et équipements importés de l'extérieur du Sénégal

L'entrepreneur soumettra premièrement au responsable de la Senelec chargé du Projet la facture pro-forma qui comporte le nom des équipements, leur quantité et leur prix. Ce responsable chargé du Projet soumettra ensuite la facture pro-forma au Département de la Fiscalité de la Senelec, qui collaborera avec APIX (Promotion des Investissements et Grands Travaux) à l'émission du Titre d'Exonération (TE). Pour un dédouanement fluide à l'arrivée des équipements au Sénégal, il est souhaitable d'entamer la procédure de demande 1 à 2 mois avant le chargement de marchandises au Japon. Après l'obtention du TE, l'entrepreneur procèdera à la Déclaration Préalable d'Importation (DPI). Pour la DPI, la photocopie du TE et de la facture pro-forma de chaque équipement sera nécessaire. Ces démarches seront réalisées par l'Unité de Transit de la Senelec ou un transitaire sénégalais certifié par Senelec. Cependant, cette déclaration devra bien être achevée, car, sans la DPI, une pénalité correspondant à 20 % de la valeur des équipements peut être appliquée.

#### 2) Matériels et équipements importés de l'extérieur du Sénégal, puis réexportés

En ce qui concerne les équipements, tels que les véhicules pour les travaux, etc., qui seront réexportés du Sénégal, l'entrepreneur devra demander l'Admission Temporaire (AT) auprès du Département de la Fiscalité de Senelec. Durant la validité de cette admission, qui doit être renouvelée chaque année, les taxes et les impôts des équipements concernés seront exemptés. En cas de vente ou de cession au Sénégal des équipements en AT à l'achèvement des travaux, le vendeur ou l'acheteur devra acquitter le droit de douane.

# 3) Matériels et équipements achetés au Sénégal

L'achat des matériels et des équipements au Sénégal ne fait pas l'objet des procédures susmentionnées. Cependant, pour les démarches pour l'exonération fiscale, l'entrepreneur soumettra préalablement au Département de la Fiscalité de Senelec la facture pro-forma comportant le prix hors taxe.

# (4) Concernant le transport

Les matériels et les équipements transportés par voie maritime seront dédouanés au port de Dakar. Comme nous l'avons mentionné plus haut, si le droit de douane sera exonéré, les frais de manutention sont à prévoir dans le cadre du Projet en tant que frais portuaires du port de déchargement.

Par ailleurs, en ce qui concerne le transport des équipements de grande taille entre le port de Dakar et les sites cibles du Projet, la Senelec met en place leurs deux équipes d'assistance à l'avant et à l'arrière du camion, et se fait escorter, en outre, par la gendarmerie. Étant donné que les transformateurs et les GIS fournis dans le cadre du Projet correspondent également à ces équipements de grande taille, leur transport nous amènera à demander l'assistance de la Senelec et l'escorte de la gendarmerie.

# 2-2-4-3 Répartition des travaux de construction / répartition de l'approvisionnement et de l'installation

Les travaux à la charge de la partie japonaise et ceux à la charge de la partie sénégalaise dans le cadre du Projet sont indiqués au tableau 2-2-4-3.1.

Tableau 2-2-4-3.1 Répartition des travaux entre les parties japonaise et sénégalaise

Tableau 2-2-4-3.1 Repartition des travaux entre les parties japonaise et senegalaise							
		Approvisionnemen t des matériels et			Remarques		
		des équi		d'installation		remarques	
		Partie	Partie	Partie	Partie		
		japonaise	sénégalaise	japonaise	sénégalaise		
1. Exécution de	es travaux en général						
stockage équipement			0		0	Achever avant le démarrage des travaux de la partie japonaise.	
· /	exonération fiscale		0		0		
(3) Mise en pendant les		0	0	0	0		
(4) Mise en séc	eurité du chantier		0		0	Augmentation des effectifs de gardiens, etc.	
l'égard des coupure pendant les			0		0		
l'égard des	et communication à s clients concernant le coupure d'électricité travaux		0		0		
(7) Contrôle de	la circulation		0		0		
contrôle de transport de	la gendarmerie pour le le la circulation lors du les équipements		0		0		
(9) Transport d		0		0			
	raitement pour la terre e et les eaux usées les travaux		0		0	(Suivant les besoins)	
(11) Mise à auxquels installations construction eaux usé installations	disposition des lieux seront raccordés les s relevant des travaux de n (alimentation en eau, tes, eaux pluviales, s téléphoniques, etc.)		0		0		
	nnement du mobilier et es pour le bureau		0		0	(Suivant les besoins)	

		Approvisionnemen t des matériels et des équipements  Travaux d'installation		Remarques		
		Partie	Partie	Partie	Partie	
2 N	January magta da Cagacina	japonaise	sénégalaise	japonaise	sénégalaise	
(1)	Évacuation des déchets, des ouvrages, etc. existant sur le site		0		0	Avant le démarrage des travaux de la partie japonaise, transférer la ligne et achever l'enlèvement.  Après les travaux de transfert de la ligne, enlever l'AIS existant.
(2)	Nivellement et aménagement du site, travaux de drainage		0		0	(Suivant les besoins)
(3)	Aménagement de la voie d'accès, infrastructures de drainage		0		0	(Suivant les besoins)
(4)	Mise en place de la clôture provisoire et de la porte	0		0		
(5)	Construction du bureau provisoire	0		0		
(6)	Travaux de génie civil du poste (y compris la fondation pour les appareils, la voie dans l'enceinte, les éclairages extérieurs)	0		0		
(7)	Construction du nouveau bâtiment pour les nouveaux équipements	0		0		
(8)	Travaux des installations de transformation (approvisionnement, installation, opération d'essai, réglage, etc. des appareils)	0		0		
(9)	Travaux des installations de connexion (approvisionnement, installation, opération d'essai, réglage, etc. des appareils)	0		0		
(10)	Travaux de mise à la terre	0		0		
	Raccordement à la ligne de transport 90 kV existante	0		0	(Formati on sur le tas)	
(12)	Modification du système existant de contrôle et de commande à distance		0		0	
	Transfert du générateur de secours	0		0		Utiliser les installations existantes.
(14)	Démolition du bâtiment existant		0		0	
(15)	Transfert du caniveau d'évacuation des eaux pluviales		0		0	Achever avant le démarrage des travaux de la partie japonaise.
	igne de distribution souterraine (no	uveau pos	ste de Soco	ocim - pos	tes de dist	cribution)
	Mise à disposition de la voie d'accès et du terrain pour les travaux, et obtention du permis d'utilisation, etc.		0		0	(Demande de permis, etc. à la mairie)
(2)	Travaux d'aménagement de la voie d'accès et du terrain pour les travaux		0		0	(Suivant les besoins)

		t des ma	ionnemen tériels et pements	Travaux d'installation		Remarques
		Partie japonaise	Partie sénégalaise	Partie japonaise	Partie sénégalaise	
(3)	Abattage des arbres, transfert/évacuation des obstacles, etc., et nivellement du terrain susmentionné		0		0	(Suivant les besoins)
(4)	Mise en place de la clôture de sécurité	0		0		
(5)	Travaux de câble souterrain	0		0		
(6)	Travaux de raccordement aux installations de transformations concernées	0		0		
4. P	ostes de distribution (Bargny Kip, I	Keyrhod,	Keur Dao	uda Sarr,	Gare à pé	age Rufisque 2)
	Mise à disposition de la voie d'accès et du terrain pour les travaux, et obtention du permis d'utilisation, etc.		0		0	
(2)	Travaux d'aménagement de la voie d'accès pour les travaux et de l'espace pour le travail		0		0	(Suivant les besoins)
(3)	Acquisition du terrain pour les postes de distribution		0		0	
(4)	Abattage des arbres, transfert/évacuation des obstacles, etc. du terrain susmentionné		0		0	(Suivant les besoins)
(5)	Mise à disposition de l'espace à l'intérieur du poste de distribution existant		0		0	
5. Autres						
(1)	Articles de réserve, outils de maintenance (y compris les appareils d'essai)	0			O (Stockag e)	Les outils de maintenance seront empruntés lors des travaux d'installation effectués par la partie japonaise.
(2)	Test avant la livraison			0	O (Présenc e)	
(3)	Formation sur le tas			(Encadre ment)	(Sélectio n des stagiaire s)	

(Note): o indique la répartition des travaux.

# 2-2-4-4 Plan de supervision des travaux / plan de supervision de l'approvisionnement

En vue d'assurer une exécution fluide de ses services, le consultant constituera une équipe de projet cohérente pour la conception de mise en œuvre du projet et la supervision des travaux, suivant la teneur du concept de base formulé lors de l'étude préparatoire, et conformément au système de l'aide financière non remboursable du Japon. Au stade de la supervision des travaux, le consultant affectera au minimum un technicien sur les lieux ciblés par le Projet, et assurera la gestion du calendrier, de la qualité et de la sécurité. En outre, un spécialiste japonais sera présent, au besoin, à l'inspection en usine et à celle effectuée avant l'expédition des matériels et des équipements fabriqués au Japon, afin de prévenir tout problème après la livraison au Sénégal.

# (1) Principes de base de la supervision des travaux

Les principes de base adoptés par le consultant sont, d'abord, de superviser l'avancement des travaux de manière à ce que ceux-ci soient achevés dans le délai fixé, puis d'assurer la qualité, les formes, les dimensions, le respect du délai de livraison du matériel et de l'équipement, stipulés dans le contrat, et enfin d'effectuer la supervision et l'encadrement de l'entrepreneur pour une exécution des travaux en sécurité sur les chantiers. Les principaux points demandant une attention particulière pour la supervision des travaux sont les suivants.

#### 1) Gestion du calendrier

Pour le respect par l'entrepreneur du délai indiqué dans le contrat, la confrontation sera effectuée, chaque mois ou chaque semaine, entre le calendrier d'exécution établi lors de la conclusion du contrat et l'avancement réel des travaux. Si un retard du calendrier est à prévoir, le consultant attirera l'attention de l'entrepreneur, et lui demandera la présentation d'une proposition de mesures et l'exécution de celles-ci, tout en lui apportant des conseils pour l'achèvement des travaux et la livraison des matériels et des équipements dans le délai contractuel. Le calendrier prévu sera comparé avec l'avancement des travaux en ce qui concerne principalement les points suivants.

- ① Constatation du volume des travaux réalisés (volume des matériels et des équipements fabriqué à l'usine, et volume des travaux de génie civil et de construction réalisés sur le chantier).
- ② Constatation de la livraison effective des matériels et des équipements (matériels et équipements de transformation et de distribution électriques, et des travaux de génie civil et de construction).
- ③ Constatation de l'avancement de la préparation des travaux d'installations provisoires et des machines de construction.
- ④ Constatation de l'effectif unitaire et réel de techniciens, d'ouvriers spécialisés et de travailleurs.

#### 2) Gestion de la qualité, de la forme et les dimensions des ouvrages

La supervision sera effectuée en se basant sur les éléments suivants, afin de vérifier si la qualité, la forme et les dimensions exigées dans les documents contractuels sont satisfaites, en ce qui concerne, d'une part, les matériels et les équipements fabriqués, livrés et installés, et, d'autre part, les installations construites. Au cas où il ne serait pas certain d'obtenir la qualité, la forme et les dimensions des ouvrages, le consultant demandera immédiatement à l'entrepreneur la correction, la modification et la rectification.

- ① Examen par rapport aux dessins et au cahier des charges des matériel et des équipements.
- ② Inspection à l'usine des matériels et des équipements, ou vérification des résultats de l'inspection à l'usine.
- ③ Vérification des méthodes d'emballage, de transport et de stockage temporaire sur place.
- ④ Examen par rapport aux dessins d'exécution et aux instructions d'installation des matériels et des équipements.
- ⑤ Vérification des instructions concernant l'opération d'essai, le réglage, le test et l'inspection des matériels et des équipements.
- ⑤ Supervision de l'installation sur place des matériels et des équipements, et présence à l'opération d'essai, au réglage, au test, et à l'inspection.
- ② Examen de la forme et des dimensions des ouvrages réalisés sur le chantier par rapport aux plans d'installation et de fabrication des équipements.

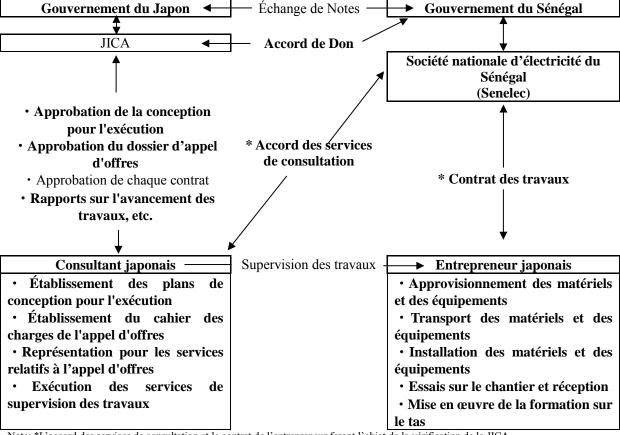
#### 3) Gestion de la sécurité

En concertation et en coopération avec le responsable de l'entrepreneur, le consultant supervisera la sécurité, afin de prévenir sur le chantier les accidents du travail ou ceux affectant les tierces personnes pendant la période des travaux. Une attention particulière sera apportée aux points suivant pour la gestion de la sécurité sur le chantier.

- ① Établissement d'un règlement de gestion de la sécurité et nomination d'un gestionnaire.
- ② Prévention des accidents par le biais du contrôle périodique des machines des travaux, etc.
- ③ Élaboration des itinéraires des véhicules de chantier et des machines de transport, et mise en œuvre rigoureuse d'une conduite sûre.
- ④ Mesures pour la santé et le bien-être des travailleurs, et incitation à la prise de jours de congé.

# (2) Relations d'ensemble pour la mise en œuvre du projet

La figure 2-2-4-4.1 indique les relations réciproques entre les responsables de l'exécution du Projet, y compris celles appliquées pour la supervision des travaux.



Note: \*L'accord des services de consultation et le contrat de l'entrepreneur feront l'objet de la vérification de la JICA.

Figure 2-2-4-4.1 Schéma relationnel pour l'exécution du Projet

#### (3) Superviseur des travaux

Conformément au contrat des travaux, l'entrepreneur approvisionnera et livrera, d'une part, les matériels et les équipements pour les travaux de modification du poste de répartition de Sococim en poste de transformation, la mise en place de câbles souterrains et de nouveaux poste de distribution, et il réalisera, d'autre part, les travaux de génie civil et de construction y afférents. Pour la réalisation de ces travaux, l'entrepreneur engagera un entrepreneur sénégalais par le biais d'un contrat de sous-traitance. Afin que l'entrepreneur sous-traitant respecte lui aussi scrupuleusement le calendrier des travaux et la gestion de la qualité et de la sécurité définis par le contrat des travaux, l'entrepreneur enverra au Sénégal un technicien ayant l'expérience des travaux similaires à l'étranger, et celui-ci encadrera et conseillera l'entrepreneur local. Il est préférable que le technicien ainsi envoyé soit japonais, car cette gestion demande une bonne connaissance du système de l'aide financière non remboursable du Japon.

#### 2-2-4-5 Plan de gestion de la qualité

Le personnel du consultant chargé de la supervision des travaux effectuera le contrôle et la vérification suivant les éléments ci-dessous, afin de déterminer si la qualité des matériels et des équipements fournis et la forme et les dimensions des ouvrages réalisés dans le cadre du Projet satisfont aux descriptions des documents contractuels (spécifications techniques, dessins de conception pour l'exécution, etc.). Au cas où il ne serait pas certain d'obtenir la qualité, la forme et les dimensions des ouvrages, l'entrepreneur sera demandé d'apporter la correction, la modification et la rectification .

- ① Examen par rapport aux dessins et au cahier des charges des matériel et des équipements.
- ② Inspection à l'usine des matériels et des équipements, ou vérification des résultats de l'inspection à l'usine.
- 3 Vérification des méthodes d'emballage, de transport et de stockage temporaire sur place.
- ④ Examen par rapport aux dessins d'exécution et aux instructions d'installation des matériels et des équipements.
- 5 Vérification des instructions concernant l'opération d'essai, le réglage, le test et l'inspection à l'usine et sur le chantier des matériels et des équipements.
- ⑤ Supervision de l'installation sur place des matériels et des équipements, et présence à l'opération d'essai, au réglage, au test, et à l'inspection.
- ② Examen de la forme et des dimensions des ouvrages réalisés sur le chantier par rapport aux plans d'installation et de fabrication des équipements.
- 8 Examen du plan de récolement.

# 2-2-4-6 Plan d'approvisionnement des matériels et des équipements, etc.

#### (1) Plan d'approvisionnement des matériels et des équipements

Les matériels et les équipements, qui seront approvisionnés dans le cadre du Projet, seront de fabrication japonaise ou de pays tiers. Cependant, une attention devra être apportée à ce que leurs spécifications ne comportent pas de différences considérables par rapport aux installations existantes.

Les matériels et les équipements pour les travaux de construction seront de fabrication sénégalaise, japonaise, ou de pays tiers. Cependant, compte tenu des conditions locales de l'environnement, ils devront satisfaire, en principe, aux normes et aux spécifications appliquées dans le Projet.

S'agissant des transports maritime et terrestre ainsi que des lieux de stockage, aucun problème important n'est constaté, mais le mode d'emballage adopté sera celui pouvant résister au transport, à la manutention et au stockage.

Le tableau 2-2-4-6.1 montre les fournisseurs des matériaux, matériels et équipements du Projet.

Tableau2-2-4-6.1 Fournisseurs des matériaux, matériels et équipements du Projet

	Lieu d'approvisionnement				
Matériel et équipement					
To I and I	Sénégal	Japon	(Voir		
			remarque)		
(Principaux équipements)					
① Transformateur 90/30 kV	<del>-</del>	0	<u> </u>		
② Appareillage de connexion à isolation gazeuse	_	0	_		
de 90 kV (système de double jeux de barre)					
3 Appareillage de connexion à isolation gazeuse	_	0	0		
de 30 kV (système de double jeux de barre)					
① Dispositifs de commande et de protection	_	0	0		
(5) Équipement d'alimentation électrique en		0	0		
courant continu CC 127 V (système en					
permanence / de secours, y compris le tableau					
de répartition en CC)					
6 Équipement d'alimentation électrique en courant continu CC 48 V (système en		0	0		
permanence / de secours, y compris le tableau					
de répartition en CC)  (7) Équipement d'alimentation électrique en					
- 11		0	0		
courant alternatif (200 kVA, 2 transformateurs des services auxiliaires 30/0,4 kV, système en					
permanence / de secours, y compris le tableau					
de répartition en CA)					
Résistance de mise à la terre 30 kV		0	0		
© Resistance de mise à la terre 30 kV     © Câble de puissance 90 kV		0	0		
Câble de puissance 30 kV      Câble de puissance 30 kV	_	0	0		
Parafoudre 90 kV		0	0		
Équipement de mise à la terre pour le poste	_	0	0		
Câble basse tension		0	0		
Équipement de test de résistance de l'huile	_	0	0		
isolante du transformateur		O			
Équipement de test de relais de protection	_	0	0		
Désaérateur sous vide de l'huile isolante du	_	0	0		
transformateur (y compris le réservoir)					
Câble de distribution 30 kV	_	0	0		
B Poste de distribution	_	0	0		
(Matériels et équipements pour la construction)		_	_		
① Sable, gravier	0	_	_		
② Ciment	0	_	_		
3 Béton frais	0	_	_		
Matériaux métalliques	0	_	_		
Charpente métallique	0	_	_		
6 Équipements, matériaux de revêtement	0	0	0		
extérieur, menuiserie					
(Machines de construction / véhicules de					
transport					
Machines de construction générales	0	<u> </u>	<u> </u>		
C		l .	1		

[Remarque] S'agissant des principaux équipements, les pays tiers seront des pays membres du CAD (Comité d'aide au développement) ou de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

## (2) Plan d'approvisionnement de produits de réserve

L'avarie et le dysfonctionnement des principaux matériels fournis dans le cadre du Projet provoquent souvent l'arrêt du système. En cas de problèmes, il est donc préférable de procéder rapidement à la réparation ou au remplacement de matériels en panne, et, si les matériels de remplacement sont stockés, le rétablissement du système sera plus rapide. Cependant, le stockage en grande quantité des pièces coûteuses entraînera des frais importants. Ainsi, la fourniture de pièces de rechange dans le cadre du Projet portera, en principe, sur celles qu'il sera difficile d'acquérir rapidement pour le rétablissement du système à la suite d'un défaut, ou sur celles destinées aux matériels dont la durée de vie est courte. Certains projets fournissent, certes, un ensemble d'équipements (par exemple, le disjoncteur, etc.) en prévision de leur détérioration, mais notre Projet, qui fournira un GIS de haute fiabilité, ne prend pas en considération la détérioration des équipements. Pour cette raison, la fourniture de pièces de rechange dans le cadre du Projet ne portera pas sur l'ensemble des équipements. Par ailleurs, étant donné que les relais numériques, etc. pour la protection sont disponibles au Sénégal, leurs pièces de rechange ne seront pas fournies. La fourniture dans le cadre du Projet des pièces de rechange strictement nécessaires suivra les principes suivants.

- 1. Transformateur 90/30 kV
- (1) Traversée côté 90 kV: Les produits japonais seront adoptés en ce qui concerne le transformateur 90/30 kV et l'appareillage de connexion à isolation gazeuse de 90 kV. Le dysfonctionnement de leurs pièces entraînera un arrêt prolongé des appareils, mais Senelec ne peut pas les acquérir immédiatement. Ainsi, elles seront fournies dans le cadre du Projet.
- (2) Traversée côté 30kV : Identique à 1-(1).
- (3) Relais Buchholz : Identique à 1-(1).
- (4) Thermomètre d'huile : Identique à 1-(1).
- (5) Jauge de niveau d'huile : Identique à 1-(1).
- (6) Disjoncteur à boîtier moulé (MCCB) (chaque type) : À l'instar des fusibles, il est utilisé pour la protection des circuits. Étant donné qu'il ne peut interrompre qu'une seule fois le courant de défaut en régime nominal (des centaines à mille ouverture et fermeture en courant assigné ; 12 ouvertures et fermetures en cas d'une surcharge de 6 fois supérieure au courant assigné), et qu'il doit être remplacé après l'interruption du courant de défaut, le Projet prévoit la fourniture.
- (7) Relais auxiliaires (chaque type) : Étant donné qu'il est possible que la résistance de contact augmente en raison de la durée de vie mécanique des appareils très sollicités (la dégradation de ressorts, etc.) et de la baisse de pression de contact due à l'usure, les pièces de réserve seront prévues pour le contrôle et pour faire face au dysfonctionnement.
- (8) Fusible (chaque type): Mis en place dans les circuits de protection, il protège ceux-ci par la fusion de ses propres éléments. En cas de fusion de fusibles, ceux-ci sont remplacés par les pièces neuves après avoir réparé l'endroit où se situe le défaut. Pour cette raison, la quantité totale de fusibles sera fournie.
- (9) Ampoule LED (chaque type, avec douille) : La durée de vie des LED est d'environ 40 000 heures, et les ampoules allumées en permanence peuvent être utilisées durant 5 ans environ. Cependant, comme chaque tableau sera utilisé plus de 5 ans et que les ampoules devront être remplacées pendant ce temps, la quantité totale sera fournie.
- 2. Appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV (système de double jeux de barre)
- (1) Bobine d'enclenchement pour le disjoncteur : Il s'agit d'une bobine finale qui transmet, en régime de courte durée, le courant le plus important dans les circuits de commande, et détermine le fonctionnement du disjoncteur. Étant donné que la prolongation de son état d'excitation à la suite d'un dysfonctionnement du disjoncteur provoque sa combustion, les pièces de réserve seront fournies.

- (2) Bobine de déclenchement pour le disjoncteur : Identique à 2-(1).
- (3) Sectionneur / Contacteur électromagnétique pour l'enclenchement pour l'équipement de mise à la terre : Identique à 1-(7).
- (4) Sectionneur / Contacteur électromagnétique pour l'ouverture pour l'équipement de mise à la terre : Identique à 1-(7).
- (5) Sectionneur / Bobine de verrouillage pour l'équipement de mise à la terre : Étant donné que le non-fonctionnement de la bobine de verrouillage de l'équipement de mise à la terre peut provoquer un grave défaut sur les jeux de barres, les pièces de réserve seront fournies pour pouvoir faire face à un dysfonctionnement, tout en effectuant le contrôle périodique.
- (6) Réchauffeur d'enceinte : La valeur calorifique du filament est déterminée par sa charge électrique par unité de surface (W/mm²). Certes, plus cette valeur est importante, plus le filament peut chauffer la pièce, mais sa durée de vie diminue. Sa durée de vie est d'environ 1 an (temps cumulé). En raison de la température ambiante élevée du Sénégal, celle du filament augmente également (température ambiante + hausse de température par la chaleur générée). Par conséquent, il est probable que la durée de vie du filament soit raccourcie davantage.
- 3. Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV (système de double jeux de barre)
- (1) MCCB (chaque type): Identique à 1-(6).
- 4. Dispositifs de commande et de protection
- (1) MCCB (chaque type): Identique à 1-(6).
- 5. Équipement d'alimentation électrique en courant continu CC 127V (système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en CC)
  - (1) MCCB (chaque type): Identique à 1-(6).
  - (2) Ampoule LED (chaque type, avec douille): Identique à 1-9.
  - (3) Fusible (chaque type): Identique à 1-(8).
- 6. Équipement d'alimentation électrique en courant continu CC 48V (système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en CC)
  - (1) MCCB (chaque type): Identique à 1-(6).
  - (2) Compteur (chaque type):
  - (3) Ampoule LED (chaque type, avec douille): Identique à 1-9.
  - (4) Fusible (chaque type): Identique à 1-(8).
- 7. Équipement d'alimentation électrique en courant alternatif (200 kVA, 2 transformateurs des services auxiliaires 30/0,4 kV, système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en CA)
  - (1) MCCB (chaque type): Identique à 1-(6).
  - (2) Ampoule LED (chaque type, avec douille): Identique à 1-9.
  - (3) Fusible (chaque type): Identique à 1-(8).

Les pièces de rechange ci-dessus seront fournies, car elles devront être remplacées, même si elles sont entretenues de façon adéquate, et que leur acquisition nécessite, en outre, un temps assez long. Nous indiquons aux tableaux 2-2-4-6.2 et 2-2-4-6.3 la liste des pièces de rechange et des articles consommables fournis dans le cadre du Projet.

Tableau 2-2-4-6.2 Type et quantité des pièces de rechange recommandées

Numéro	Nom de pièce de rechange	Unité	Quantité
	Poste de Sococim		`
1.	Transformateur 90/30 kV	ensemble	1
(1)	Traversée côté 90 kV	pièce	1
(2)	Traversée côté 30kV	pièce	1
(3)	Relais Buchholz	pièce	1
(4)	Thermomètre d'huile	pièce	1
(5)	Jauge de niveau d'huile	pièce	1
(6)	MCCB (chaque type)	pièce	1
(7)	Relais auxiliaire (chaque type)	pièce	1
(8)	Fusible (chaque type)	%	100
(9)	Ampoule LED (chaque type, avec douille)	%	100
2.	Appareillage de connexion à isolation gazeuse 90 kV (système de double jeux de barre)	ensemble	1
(1)	Bobine d'enclenchement pour le disjoncteur	pièce	1
(2)	Bobine de déclenchement pour le disjoncteur	pièce	1
(3)	Sectionneur / Contacteur électromagnétique pour l'enclenchement pour l'équipement de mise à	pièce	1
	la terre	•	
(4)	Sectionneur / Contacteur électromagnétique pour l'ouverture pour l'équipement de	pièce	1
	mise à la terre		
(5)	Sectionneur / Bobine de verrouillage pour l'équipement de mise à la terre	pièce	1
(6)	Réchauffeur d'enceinte	pièce	6
3.	Appareillage de connexion à isolation gazeuse 30 kV (double jeux de barres)	ensemble	1
(1)	MCCB (chaque type)	pièce	1
4.	Dispositifs de commande / protection	ensemble	1
(1)	MCCB (chaque type)	pièce	1
5.	Équipement d'alimentation électrique en courant continu CC 127V (système en permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en CC)	ensemble	1
(1)	MCCB (chaque type)	pièce	1
(2)	Ampoule LED (chaque type, avec douille)	%	10
(3)	Fusible (chaque type)	pièce	1
6.	Équipement d'alimentation électrique en courant continu CC 48V (système en	ensemble	1
(1)	permanence / de secours, y compris le tableau de répartition en CC)  MCCB (chaque type)	pièce	1
(2)	Ampoule LED (chaque type, avec douille)	%	10
(3)	Fusible (chaque type)	pièce	10
7.	Équipement d'alimentation électrique en courant alternatif (200 kVA, 2	ensemble	1
7.	transformateurs des services auxiliaires 30/0,4 kV, système en permanence / de	Chiscinoic	1
(1)	secours, y compris le tableau de répartition en CA)  MCCB (chaque type)	pièce	1
	× × × × ×	-	
(2)	Compteur (chaque type):	pièce %	1
(3)	Ampoule LED (chaque type, avec douille)		10
(4)	Fusible (chaque type)	pièce	1

Tableau 2-2-4-6.3 Type et quantité des articles consommables

	1 ubleau 2 2 4 0.5 Type of quantite des afficies consommables										
Numéro	Nom de pièce de rechange	Unité	Quantité								
	Poste de Sococim										
1.	Transformateur 90/30 kV	ensemble	1								
(1)	Gel de silice (20 kg/boîte)	boîte	3								

### 2-2-4-7 Plan de la formation initiale à la manœuvre et de la formation à l'opération, etc.

Pendant la période d'installation, de test et de réglage des équipements, la formation initiale à la manœuvre et la formation à l'opération seront organisées par les techniciens japonais. Les formateurs des fabricants donneront ces formations sous forme de formation sur le tas, suivant, en principe, les manuels d'opération et de maintenance. Cependant, il est souhaitable que ces formations prennent en considération les manuels des installations existantes, par souci de cohérence par rapport à la structure et à la méthode existantes d'opération, de maintenance et de gestion, et afin de pouvoir également proposer une méthode efficace.

D'autre part, ces formations visent principalement la Direction du Transport et des Achats d'Énergie et la Direction de la Distribution, entités principales dans l'opération de chaque équipement fourni dans le cadre du Projet, mais, en vue de l'amélioration ultérieure de la technique de la Senelec, elles viseront également d'autres personnels qui seront en mesure d'y participer.

De plus, pour une exécution fluide du Projet, la Senelec restera en contact étroit avec le consultant et l'entrepreneur japonais tout en menant des discussions avec ceux-ci, et devra désigner des techniciens réguliers qui participent à la formation sur le tas. Les techniciens ainsi désignés devront ensuite coopérer à l'amélioration des capacités de la Senelec en matière de maintenance et de gestion, et ce par le biais de la diffusion des techniques acquises à l'égard des autres personnels qui ne peuvent pas participer au Projet.

### 2-2-4-8 Plan d'exécution

Après l'approbation de l'exécution du Projet par le gouvernement du Japon, les deux pays procèderont à l'Échange de Notes (E/N), et le Projet démarrera selon le système de l'aide coopération financière non remboursable du Japon. Le Projet peut être divisé, de façon approximative, en trois étapes : (1) conception pour l'exécution, (2) sélection de l'entrepreneur (élaboration du dossier d'appel d'offres, avis public d'appel d'offres, soumission des offres, évaluation des offres, conclusion du contrat), et (3) approvisionnement et travaux d'installation des matériels et des équipements. La figure 2-2-4-8.1 indique le calendrier d'exécution du Projet.

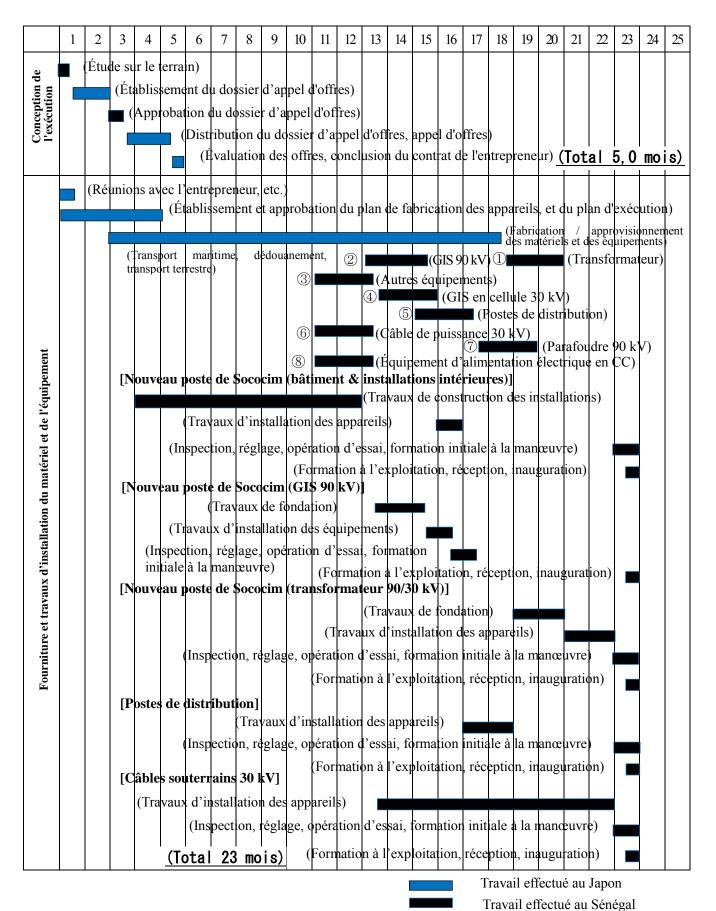


Figure 2-2-4-8.1 Calendrier d'exécution du Projet

## 2-3 Aperçu des tâches à la charge de la partie sénégalaise

Les tâches qui devront être réalisés et prises en charge par la partie sénégalaise pour la mise en œuvre du Projet sont les suivantes. (Voir également l'alinéa 2-2-4-3 « Répartition des travaux de construction / répartition de l'approvisionnement et de l'installation ».)

### Éléments communs

- (1) Mise à disposition des informations et des données nécessaires au Projet.
- (2) Communication et dépôt de demandes auprès des organismes concernés.
- (3) Mesures pour le déchargement et le dédouanement rapides aux ports du Sénégal et application d'exonération fiscale pour les matériels et les équipements nécessaires au Projet.
- (4) Mesures d'exonération fiscale et des facilités à l'égard des matériels et des équipements nécessaires au Projet, et des Japonais envoyés.
- (5) Dispense de taxes, telle que la taxe professionnelle, etc., et mesures d'exonération fiscale à l'égard des matériels et des équipements, des personnes morales et physiques japonaises.
- (6) Prise en charge des frais d'excédent de poids concernant le transport dans le Sénégal des matériels et des équipements nécessaires au Projet. (Suivant les besoins)
- (7) Prise en charge des frais nécessaires à l'enregistrement du consultant et de l'entrepreneur relatif au Projet. (Suivant les besoins)
- (8) Prise en charge des frais d'ouverture de compte et de la commission de paiement auprès de la banque japonaise officiellement autorisée pour les opérations de change.
- (9) Prise en charge de tous les frais qui ne sont pas inclus dans l'aide financière non remboursable du Japon et qui sont, cependant, nécessaires à la mise en œuvre du Projet.
- (10) Désignation des techniciens spécialisés chargés du transfert de la technique acquise dans le cadre du Projet concernant l'opération, la maintenance et la gestion, et présence à la vérification des travaux et au contrôle de qualité des matériels et des équipements, qui seront réalisés pendant la période des travaux de construction.
- (11) Utilisation, maintenance et gestion appropriées des infrastructures construites et des équipements fournis dans le cadre de l'aide financière non remboursable du Japon.
- (12) Mise en œuvre du suivi environnemental.

### Travaux préparatifs

- (13) Mise à disposition de la voie d'accès pour les travaux concernant les lignes de distribution souterraines et les postes de distribution.
- (14) Réhabilitation de la voie d'accès au poste. (Suivant les besoins)
- (15) Dépôt de demande et acquisition du terrain pour les lignes de distribution souterraines et les nouveaux postes de distribution.
- (16) Élimination des obstacles se trouvant sur les lignes de distribution.
- (17) Nivellement du terrain pour la construction du nouveau bâtiment pour les postes de distribution. (Suivant les besoins)
- (18) Mise à disposition gratuite du terrain pour les installations provisoires du chantier, telles que le bureau de chantier, l'aire de stockage des matériels et des équipements, etc.

### Travaux à la charge de la partie sénégalaise

- (19) Démolition du bâtiment existant
- (20) Enlèvement et mise en place des transformateurs de distribution existants dans les postes pour lesquels la fourniture de transformateur n'est pas prévus dans le cadre du Projet.

### 2-4 Plan d'opération, de maintenance et de gestion du Projet

### 2-4-1 Principes de base (structure d'exécution, personnels)

Pour l'amélioration de la fiabilité de fourniture de l'énergie et un approvisionnement hautement fiable et stable de celle-ci à destination des clients présents dans les zones cibles du Projet (clients ordinaires et gros clients), il est essentiel de réaliser scrupuleusement la maintenance visant à entretenir les fonctions de chaque appareil par le biais du contrôle et de la réparation de haute qualité, et de mettre en œuvre, d'autre part, la gestion d'opération cherchant à fournir de façon stable de l'énergie dans le cadre de l'exploitation des appareils.

À cet effet, le Projet prévoit une formation sur le tas organisée par les techniciens envoyés depuis le Japon pendant les travaux d'installation, en ce qui concerne l'opération, la maintenance et la gestion des installations fournies pour les postes. De plus, nous pensons que la maintenance et la gestion d'opération pourront être mises en œuvre scrupuleusement grâce à la fourniture des équipements et de différents types de manuels nécessaires.

## 2-4-2 Principes concernant le contrôle périodique

Les méthodes de vérification de l'état fonctionnel des appareils peuvent être divisées, approximativement, en catégories suivantes : la tournée d'inspection et le contrôle. La tournée d'inspection consiste à effectuer la visite de chaque installation et à déceler des anomalies opérationnelles par les cinq sens de celui qui l'effectue, tels que la vue, etc. En général, la tournée d'inspection est effectuée à raison d'une fois par jour dans les postes de transformation surveillés par le personnel. Le contrôle consiste, quant à lui, à vérifier et connaître la présence ou non des anomalies des installations, et à chercher à maintenir leurs fonctions en effectuant le réglage et l'entretien au moyen des outils et des appareils de mesures, et en procédant au remplacement des fournitures, telles que les joints, etc. En fonction de leur fréquence de mise en œuvre, les contrôles sont divisées en catégories suivantes : « contrôle périodique ordinaire » et « contrôle périodique approfondi ». Lors du contrôle périodique ordinaire, l'opération des appareils est arrêtée, afin d'effectuer l'inspection, le nettoyage et le test de performance, etc. La fréquence est en général d'un contrôle tous les 1 à 3 ans.

Quant au contrôle périodique approfondi, l'opération des appareils est arrêtée lors du contrôle, afin de procéder au démontage et au contrôle minutieux de l'intérieur des appareils. Ce contrôle est généralement effectué à une fréquence allant d'une fois tous les cinq ans à une fois tous les dix ans, l'intervalle entre les contrôle ayant tendance à diminuer au cours des ans. Au sein de la Senelec, la maintenance des installations appartenant à la catégorie de tension supérieure à 90 kV relève du Département de la Maintenance du Transport d'Énergie (DMTE), structure inférieure de la Direction du Transport et des Achats d'Énergie (DTAE). Ce département est constitué de 4 services, à savoir le Service Lignes de Transport, le Service Maintenance Électronique, le Service Protections et Téléconduite et le Service Maintenance et Télécommunication. Par ailleurs, la Senelec dispose à Cap des Biches d'un centre de formation pour la maintenance couvrant l'ensemble de la société, qui forme le personnel de maintenance, etc. La structure de mise en œuvre de la maintenance ne pose donc pas de problèmes. En ce qui concerne les nouvelles installations introduites dans le cadre du Projet, leur qualité pourra être maintenue de façon continue par le biais du manuel de différents contrôles (en français) et de la formation sur le tas réalisée lors de l'installation des équipements.

## 2-5 Coût approximatif du Projet

### 2-5-1 Coût approximatif du Projet faisant l'objet de la coopération

- (1) Coût à la charge de la partie sénégalaise 1 743 000 USD (environ 180 millions de yens)
  - ①Acquisition du terrain pour l'enfouissement de câbles de distribution : 350 000 USD (environ 36,0 millions de yens)
    - ②Transfert de l'AIS existant : 8 000 USD (environ 0,8 million de yens)
  - ③Enlèvement des obstacles se trouvant sur les sites du Projet (voie existante à l'intérieur de l'enceinte, caniveau) : 25 000 USD (environ 2,6 millions de yens)
  - ④Enlèvement des obstacles se trouvant sur les sites du Projet (AIS existant) : 15 000 USD (environ 1,6 million de yens)
  - ⑤Enlèvement des obstacles se trouvant sur les sites du Projet (bâtiment existant de protection et de commande) : 228 000 USD (environ 23,6 millions de yens)
  - ⑥Modification du système SCADA existant du centre de dispatching de Mbao : 10 000 USD (environ 1,0 million de yens)

- 7 Mise en place des transformateurs pour les postes de distribution : 3 000 USD (environ 0,3 million de yens)
- ®Demande d'examen pour l'approbation environnementale : 40 000 USD (environ 4,1 millions de yens)

- ①Caution pour l'Ageroute concernant les travaux d'enfouissement de câbles souterrains : 90 000 USD (environ 9,3 millions de yens)
- ②Frais d'ouverture de compte bancaire (A/B) et frais de paiement par procuration (A/P) : 34 000 USD (environ 3,5 millions de yens)
  - ③Taxe sur la valeur ajoutée : 880 000 USD (91,0 millions de yen)

### (2) Conditions de calcul

①Au moment du calcul : Octobre 2016

②Taux de change: 1 USD=103,39 yens

(valeur moyenne par virement télégraphique de juillet à septembre 2016)

1 EURO = 115,75 yens

(valeur moyenne par virement télégraphique de juillet à septembre 2016)

- ③Période des travaux et de la fourniture : La période de la conception détaillée, de la fourniture et de l'installation des équipements est comme indiquée au calendrier des travaux.
- ④ Autres : Le calcul est effectué en s'appuyant sur le système de l'aide financière non remboursable du gouvernement du Japon.

## 2-5-2 Coût d'opération, de maintenance et de gestion

L'opération, la maintenance et la gestion des équipements fournis dans le cadre du Projet seront réalisées par le Département de la Maintenance du Transport d'Énergie (DMTE), structure inférieure de la Direction du Transport et des Achats d'Énergie (DTAE), et les directions régionales de la Direction de la Distribution. Ce département et ces directions régionales effectuent actuellement la maintenance et la gestion des installations existantes. Pour cette raison, l'opération, la maintenance et la gestion des équipements, qui seront fournies et mises en place dans le cadre du Projet, seront mises en œuvre avec les effectifs actuels, sans recruter de nouveaux personnels. D'autre part, étant donné qu'il existe déjà des outils pour l'opération et la maintenance, leur fourniture sera limitée au strict nécessaire.

Il est, par ailleurs, souhaitable d'avoir en permanence des produits de réserve (articles consommables et pièces de rechange) pour une bonne opération des installations fournies dans le cadre du Projet, et, à cet effet, la Senelec devra prévoir pour chaque année un budget équivalent à environ 3 000 000 de yens japonais. Certes, le Projet ne prévoit pas le coût du renouvellement des équipements qu'il aura fournis, mais il est préférable les principaux équipements soient remplacés au bout de 15 à 30 ans.

Les frais nécessaires à l'opération, la maintenance et la gestion seront alloués à partir du budget de la Senelec. Cependant, ses recettes et ses dépenses d'exploitation varient entre le déficit et l'excédent. Aussi, il lui est primordial d'élaborer un plan d'achat en considération de la quantité restante des produits de réserve.

## Chapitre 3 Évaluation du projet

### 3-1 Conditions préalables à la mise en œuvre des travaux

L'acquisition des droits des terrains pour les sites du projet (poste de répartition existant de Sococim, son périmètre, et le tracé de la ligne souterraine), l'aménagement des terrains aux endroits nécessaires, l'acquisition des permis environnementaux relatifs à la mise en œuvre du présent Projet, ainsi que l'obtention de l'exonération fiscale sont des conditions préalables à la mise en œuvre des travaux.

## 3-2 Intrants que le bénéficiaire doit assurer (prise en charge) pour réaliser le plan d'ensemble du projet

Les tâches qui doivent être assurées par la partie sénégalaise afin de réaliser le plan d'ensemble du projet sont les suivantes, y compris les points susmentionnés.

[Avant la mise en œuvre des travaux]

- ① Aménagement des terrains pour le poste de Sococim et pour le dépôt et les axes d'apport du matériel et des équipements prévus dans le périmètre ;
- ② Acquisition des droits d'ensevelissement sur les terrains conformément au tracé des câbles souterrains :
- 3 Aménagement des terrains conformément au tracé des câbles souterrains ;
- 4 Remplacement des circuits existants du poste de Sococim et suppression des circuits inutiles ;
- ⑤ Acquisition des permis environnementaux relatifs à la mise en œuvre du présent Projet;
- 6 Exonération fiscale;

[Pendant la mise en œuvre des travaux et après leur achèvement]

- Mise en œuvre adéquate d'une maintenance journalière afin d'utiliser au maximum les équipements de transport d'électricité fournis et installés par la partie japonaise dans le cadre du présent Projet;
- Mise en œuvre impérative d'une maintenance régulière par l'approvisionnement / la fourniture sans retard des pièces de rechange et des consommables nécessaires pour la maintenance des équipements de distribution d'électricité construits dans le cadre du présent Projet.

### 3-3 Conditions extérieures

Étant donné que le présent Projet participe à la stimulation des activités économiques et sociales avec la fourniture stable d'électricité dans la zone de promotion et de développement de Diamniadio, positionnée en tant que nouvelle base industrielle et logistique dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE), il est important que le PSE soit mis en œuvre sans attendre afin de réaliser et de poursuivre de manière satisfaisante les effets du projet.

## 3-4 Évaluation du projet

### 3-4-1 Pertinence

Comme indiqué dans ce qui suit, le présent Projet contribue à la réalisation du plan de développement et au secteur énergétique du Sénégal et bénéficie au grand public. Par conséquent, la pertinence des travaux cibles de la coopération est jugée élevée.

## (1) Population bénéficiaire

La mise en œuvre du présent Projet permettra de fournir de manière stable de l'électricité de bonne qualité aux 491 000 habitants<sup>1</sup> de la région bénéficiaire de Rufisque. Par ailleurs, étant donné que la région en question est une zone de promotion et de développement, il est escompté que la population augmentera en moyenne à un rythme annuel de 8,64 % jusqu'en 2025, date à laquelle il est prévu que le présent Projet bénéficie à 1 326 000 personnes.

## (2) Urgence

L'énergie électrique non desservie augmente parallèlement à la demande d'électricité du Sénégal qui croît année après année. Pour ce qui est de l'énergie électrique non desservie en raison d'une production insuffisante, le déploiement d'urgence d'électricité de location s'est avéré très efficace, mais les pannes de courant dues au transport et à la distribution d'électricité ont tendance à augmenter année après année, et 17 088 pannes de courant se sont produites en 2013. Dans ces circonstances, des contre-mesures avec la transformation des postes de commutation en appareillage de commutation à isolation gazeuse (GIS) et l'ensevelissement des lignes de distribution qui constituent les composantes du présent Projet sont des questions urgentes.

## (3) Corrélations entre le plan de développement à moyen terme et à long terme

Conformément à la vision d'un « Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un État de droit », trois piliers stratégiques ont été établis dans le PSE, et le secteur énergétique représente un moyen de réaliser le changement structurel de l'économie et de la croissance, l'un de ces trois axes. En outre, la zone de promotion et de développement de Diamniadio étant positionnée comme la nouvelle base industrielle et logistique dans le PSE, il est jugé que le présent Projet contribuera aux plans de développement à moyen et long terme du Sénégal.

### (4) Cohérence avec les mesures d'aide et les principes du Japon

Dans sa politique d'aide par pays pour la République du Sénégal, le Japon met l'accent sur l'aide au développement économique pour contribuer à la stabilité démocratique du Sénégal et au développement sain de l'économie en gardant en ligne de mire le PSE. Par conséquent, la mise en œuvre du présent Projet qui contribue au plan en question correspond à la politique et aux principes d'aide du Japon.

En outre, en ce qui concerne le présent Projet, le contenu et le calendrier des travaux réalisables dans le cadre du programme de l'aide financière non remboursable - qui définit que le pays d'approvisionnement des principaux équipements et matériel est le Japon, et que le projet sera achevé dans le délai de l'E/N - sont établis, et peuvent être mis en œuvre sans problème particulier.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>2013, le rapport du projet de formulation du plan directeur d'urbanisme de Dakar, Sénégal, 2016, JICA

## 3-4-2 Efficacité

Les effets escomptés à la suite de la mise en œuvre du présent Projet sont les suivants.

(1) Effet quantitatif

( )		
Indicateur	Valeur de référence (Valeur réelle 2015)	Valeur cible (2023) (3 ans après l'achèvement du projet)
Capacité des transformateurs à Sococim (90/30kV) (MVA)	-	80
Taux d'utilisation des installations du poste de Sococim (%)	-	34

(2) Effets qualitatifs

(2) Effets qualitatifs		
Situation actuelle et défis	Mesures du présent Projet (travaux cibles de la coopération)	Effets du plan / degré de l'amélioration
Il est escompté que la demande d'électricité dans la zone émergente augmente.	Transformation du poste de sectionnement en poste électrique	La création d'un réseau d'alimentation correspondant à la croissance de la demande d'électricité contribuera à l'amélioration des activités économiques de la zone émergente et du cadre de vie des habitants, en évitant que les limites de l'approvisionnement d'électricité aient un effet néfaste sur les activités économiques, les services publics et la vie des habitants.
Outre les pannes sur l'artère de distribution sont nombreuses, la règle du N-1 n'est pas applicable.	Doublement du système du tracé de la ligne de distribution et ensevelissement de celui-ci	Le fait de doter le réseau de distribution d'électricité d'un niveau de fiabilité d'alimentation de N-1 contribuera à l'amélioration des activités économiques de la zone émergente et du cadre de vie des habitants, en évitant que les problèmes d'alimentation lors d'une panne aient un effet néfaste sur les activités économiques, les services publics et la vie des habitants.

## [Annexes]

1. Liste des membres de mission	A-1
2. Calendrier d'exécution de mission	A-2
3. Liste des personnes rencontrées	A-3
4. Procès-verbal des discussions	A-4
5. Rapport de mission	A-5
6. Plan de conception préliminaire	A-6
7. Rapport de l'étude topographique	A-7
8. Rapport de l'étude de sol	A-8

A-1	Liste des membres de mission

## 1 Liste des membres de mission

## (1) 1<sup>ère</sup> étude sur le terrain

Nom	Responsabilité	Période de séjour	Affiliation
Hiroto KAMIISHI	Chef de mission	Du 25 au 29 septembre 2016	JICA Département du développement industriel et des politiques publiques Groupe des ressources naturelles et de l'énergie Équipe II Chef de service
Shingo NAITO	Gestion de la planification	Du 25 au 29 septembre 2016	JICA Département du développement industriel et des politiques publiques Groupe des ressources naturelles et de l'énergie Équipe II
Emi IKUMA	Interprète	Du 25 au 29 septembre 2016	Translation Center Pionner
Kyoji FUJII	Consultant en chef / planification en matière d'électricité	Du 18 septembre au 16 octobre 2016	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Shizuo ITO	Planification des installations du poste	Du 18 septembre au 24 octobre 2016	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Satoshi SHISHIDO	Planification de la distribution	Du 18 septembre au 24 octobre 2016	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Akira MARUYAMA	Planification des installations / conditions naturelles 1	Du 18 septembre au 17 octobre 2016	Yachiyo Engineering Co., Ltd
Nobuyuki KINOSHITA	Analyse du réseau	Du 18 septembre au 17 octobre 2016	Yachiyo Engineering Co., Ltd
Hajime WATANABE	Considérations environnementales et sociales	Du 2 au 23 octobre 2016	Yachiyo Engineering Co., Ltd
Masao YAMAKAWA	Planification de l'approvisionnement/estimation des coûts	Les 18 et 19 septembre, et du 29 septembre au 26 octobre 2016	Yachiyo Engineering Co., Ltd
Kiyohito HOSAKA	Interprète	Du 18 septembre au 26 octobre 2016	Franchir Co., Ltd.

## (2) Étude sur le terrain additionnelle

Nom	Responsabilité	Période de séjour	Affiliation	
Masao YAMAKAWA	Planification de l'approvisionnement / estimation des coûts	Du 20 au 28 mai 2017	Yachiyo Engineering Co., Ltd.	

## (3) 2e étude sur le terrain

Nom	Responsabilité	Période de séjour	Affiliation
Hiroto KAMIISHI	Chef de mission	Du 2 au 12 juillet 2017	JICA Département du développement industriel et des politiques publiques Groupe des ressources naturelles et de l'énergie Chef de service
Ritsuko KAWABE	Chargé du planning de coopération	Du 2 au 12 juillet 2017	JICA Département du développement industriel et des politiques publiques Groupe des ressources naturelles et de l'énergie
Taisuke MORIMOTO	Chargé du planning de coopération	Du 2 au 12 juillet 2017	JICA Département du développement industriel et des politiques publiques Groupe des ressources naturelles et de l'énergie
Emi IKUMA	Interprète	Du 2 au 12 juillet 2017	Translation Center Pionner
Kyoji FUJII	Consultant en chef / planification en matière d'électricité	Du 2 au 8 juillet 2017	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Yoshio AKASHI	Planification des installations du poste	Du 2 au 10 juillet 2017	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Hajime WATANABE	Considérations environnementales et sociales	Du 2 au 10 juillet 2017	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Kiyohito HOSAKA	Interprète	Du 2 au 10 juillet 2017	Franchir Co., Ltd.

A-2	Calendrier d'exécution de mission

## 2 Calendrier d'exécution de mission

(1) 1<sup>ère</sup> étude sur le terrain

	(1) 1	etude sur le terram											
			Base officielle Éléments de l'étude										
		JICA Consultants membre de l'équipe d'étude (Yachiyo Engineering Co., Ltd.)											
	Jour de	Chef de mission	Gestion de la	Interprète	Consultant en chef /	Planification des	Planification de la	Planification des	Analyse du réseau	Considérations	Planification de	Interprète (japonais /	Lieu
Jour et mois	la		planification	(japonais/français)	planification en	installations du poste	distribution	installations /		environnementales et	l'approvisionnement/	français)	de
	semaine				matière d'électricité			Conditions naturelles 1		sociales	Estimation des coûts		séjour
		Hiroto KAMIISHI	Shingo NAITO	Emi IKUMA	Kyoji FUJII	Shizuo ITO	Satoshi SHISHIDO	Akira MARUYAMA	Nobuyuki	Hajime WATANABE	Masao YAMAKAWA	Kiyohito HOSAKA	
									KINOSHITA				
18	Dimanch				Déplacement [Tokyo -	Paris]					Déplacement [Tokyo -	Paris]	Dakar
septembre	е				Déplacement [Paris → ]						Déplacement [Paris → ]		
19	Lundi				·Visite de courtoisie au	Bureau de la JCA au S	énégal				·Visite de courtoisie au	Bureau de la JCA au	Dakar
septembre					·Visite à la Senelec et r	éunion					Sénégal		
					•Étude sur le poste de S	Sococim					·Visite à la Senelec et	réunion	
					•Étude sur le poste de K	Counoune					•Étude sur le poste de S	Sococim	
											•Étude sur le poste de l	ounoune	
20	Mardi				·Collecte d'information							• Collecte	Dakar
septembre					· A nalyse des information							d'informations	
					•Visite à la Senelec et d							·Analyse des	
					•Étude sur le poste de S	Sococim						informations	
												<ul> <li>Visite à la Senelec et</li> </ul>	
												discussions	
												•Étude sur le poste de	
												Sococim	
21	Mercredi				•Étude sur le poste de S							•Étude sur le poste de	Dakar
septembre					·Visite des sites potenti	els pour le poste de distr	ribution					Sococim	
												·Visite des sites	
												potentiels pour le poste	
												de distribution	
22	Jeudi				· Collecte d'information							• Collecte	Dakar
septembre					· Analyse des informations · Visite à la Senelec et d							d'informations Traduction des	
					Visite a la Senerec et d	iscussions						informations	
												·Visite à la Senelec et	
												discussions	
23	Vendred				•Étude sur le poste de S	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						•Étude sur le poste de	Dokor
septembre	v enured i				·Étude sur le poste de S							Sococim	Dakai
Septembre	'				·Étude sur le poste de C							•Étude sur le poste de	
					•Étude sur le poste de N							Diass	
												•Étude sur le poste de	
												Cap des biches	
												•Étude sur le poste de	
												Mbao	
24	Samedi				•Réunion interne							•Réunion interne	Dakar
septembre					·Classement des docum	nents						· Classement des	
												documents	

								Éléments	do Pátudo				
1	F		Base officielle JICA			Consultants membre de l'équipe d'étude (Yachiyo Engineering Co., Ltd.)							
	Jour de	Chef de mission	Gestion de la	Interprète	Consultant en chef /	Planification des	Planification de la	Planification des	Analyse du réseau	Considérations	Planification de	Interprète (japonais /	Lieu
Jour et mois	la	Chei de mission	planification	(japonais/français)	planification en	installations du poste	distribution	installations /	Analyse du lescau	environnementales et	l'approvisionnement/	français)	de
Jour et mois	semaine		planneation	(Japonais/Irançais)	matière d'électricité	mstanations du poste	distribution	Conditions naturelles 1		sociales	Estimation des coûts	ii ançais)	séjour
	Schlanic	Hiroto KAMIISHI	Shingo NAITO	Emi IKUMA	Kyoji FUJII	Shizuo ITO	Satoshi SHISHIDO	Akira MARUYAMA	Nobuyuki	Hajime WATANABE		Kiyohito HOSAKA	Sejour
		THIOLO IC LIVINGTH	Simigo IVIII TO	Lini HOMA	Kyoji i Osii	Sinzuo 110	Sutosiii Silisilibo	7 IKHU WITHO TTHEFT	KINOSHITA	majime withining	Wasao Traviranci	Kiyomto 1105/11/1	
25	Dimanche	Déplacement [ → Dakar	·1	-				-	-				Dakar
septembre	Diriarore	Deplacement [	-1										Dukui
- 00		Dr. 1				D/ 1 1						Dr. 1 11	D.I.
26 septembre		<ul> <li>Réunion interne</li> <li>Visite de courtoisie au</li> </ul>	Dunasu da la ICA au C	4m 4m al		<ul> <li>Réunion interne</li> <li>Visite au Bureau de la</li> </ul>	ICA au Cénénal					Réunion interne Visite au Bureau de	Dakar
septembre			discussions sur le PV	-		Visite à la Senelec et	_					la JICA au Sénégal	
		visite a la sellelee et	discussions sur ic i v	VISIC du IVILDER		v isite a la selletee et	discussions sur ic i v					Visite à la Senelec et	
												discussions sur le PV	
27	Mardi	·Visite du poste de Soco	ocim			·Collecte d'information	ıs					• Collecte	Dakar
septembre		• Discussions sur le PV				·Analyse des information	ons					d'informations	
						·Visite à la Senelec et d	liscussions					<ul> <li>Traduction des</li> </ul>	
												informations	
												·Visite à la Senelec et	
							ı	,	ı			discussions	
28	Mercredi	Visite au MEFIP				• Collecte	• Collecte	·Visite aux	• Collecte			•Visite aux	Dakar
septembre		Signature du PV				d'informations	d'informations	entrepreneurs BTP	d'informations			entrepreneurs BTP	
						•Analyse des informations	• Analyse des informations	·Visite à la Senelec et discussions	• Analyse des informations			· Collecte d'informations	
						·Visite à la Senelec et	·Visite à la Senelec et	·Étude sur le poste de	·Visite à la Senelec et			•Traduction des	
						discussions	discussions	Kounoune	discussions			informations	
						•Étude sur le poste de	discussions	Roundane	discussions			·Visite à la Senelec et	
						Kounoune						discussions	
29	Jeudi	·Rapport au Bureau de I	a JCA au Sénégal		·Collecte d'information	ns	•	·Visite à la Senelec et			·Visite à la Senelec et	discussions	Dakar
septembre		Déplacement [ Dakar →	. ]		· Analyse des information	ons		discussions			·Visite à (aux) entrepre	eneur(s) BTP	
					·Visite à la Senelec et d			·Visite aux					
					<ul> <li>Collecte d'information</li> </ul>			entrepreneurs BTP					
30	Vendredi				• A nalyse des information			·Visite à l'ANACIM	• Collecte		·Visite à l'ANACIM	• Collecte	Dakar
septembre	- 1				·Visite à la Senelec et d	discussions		·Visite aux	d'informations		·Visite à la Senelec et	d'informations	
1	- 1							entrepreneurs BTP	• Analyse des		discussions	•Traduction des	
	I							·Visite à la Senelec et	informations			informations	
	- 1							discussions	<ul> <li>Visite à la Senelec et discussions</li> </ul>			<ul> <li>Visite à la Senelec et discussions</li> </ul>	
1 octobre	Samedi				•Réunion interne				u150u3310113		•Réunion interne	G15CG55IO115	Dakar
	Dimanche				Classement des docum	nents				Déplacement [Tokyo	· Classement des docun	nents	Dakar
2 00:0018	Dillarore				5.230mone dos docum					→ Paris]	5.2350mone dos docum		Dakai
										Déplacement [Paris →			
										Dakar ]			

			Base officielle					Éléments	de l'étude				1
	F		JICA				Consultants	membre de l'équipe d'ét		ng Co. Itd.)			
	Jour de	Chef de mission	Gestion de la	Interprète	Consultant en chef /	Planification des	Planification de la	Planification des	Analyse du réseau	Considérations	Planification de	Interprète (japonais /	Lieu
Jour et mois	la	Chei de illission	planification	(japonais/français)	planification en	installations du poste	distribution	installations /	Analyse du leseau	environnementales et	l'approvisionnement/	français)	de
Jour et mois	semaine		planification	(Japonais/Irançais)	matière d'électricité	mstanations du poste	distribution	Conditions naturelles 1		sociales	Estimation des coûts	irançais)	séjour
	Schlanic	Hiroto KAMIISHI	Shingo NAITO	Emi IKUMA	Kyoji FUJII	Shizuo ITO	Satoshi SHISHIDO	Akira MARUYAMA	Nobuyuki	Hajime WATANABE	Masao YAMAKAWA	Kiyohito HOSAKA	sejour
		Illioto Kawiisiii	Shingo IVALLO	LIII IKOWA	Ryoji i Osii	Silizuo 110	Satosiii SiliSiliDO	AKII WAKO I AWA	KINOSHITA	Hajinic WATANABE	Wasao TAWAKAWA	Kiyoliko 1105AKA	
3 octobre	Lundi				• Collecte	Collecte d'information	s	·Visite aux	·Collecte d'information	ns	·Visite au bureau d'étu	des géophysiques et	Dakar
					d'informations	· Analyse des information	ons	prestataires locaux	· Analyse des informati	ons	géologiques	0 1 3 1	
					· A nalyse des	·Visite à la Direction de	e la distribution de la	· Visite à la Senelec et	· Visite à la Senelec et	discussions	·Visite à la Senelec et d	liscussions	
					informations	Senelec et discussions		discussions					
					·Visite à la Senelec et								
	ı				discussions								
	ı												
	ı												
	ı												
4 octobre	Mardi								•Étude sur le poste de	•Collecte	•Étude sur le poste de l	Mbao	Dakar
	ı								Mbao	d'informations	·Visite aux prestataires	locaux	
	ı									·Analyse des			
	ı									informations			
	ı									·Visite à la Senelec et			
	ı									discussions			
	ı												
5 octobre	Mercredi				·Visite à la Senelec et d					Wish an Obstal Dr	artement fiscalité de la S	and a state of the same	Dakar
o octobre	iviercredi				· Collecte d'information						e la qualité, de la sécurité		Dakar
	ı				· Analyse des information					de la Senelec	e la qualite, de la securite	e et de i environnement	
					- Analyse des informado	nis				Collecte d'information	ns		
6 octobre	Jeudi				• Collecte	•Étude sur le poste de	Sococim		·Collecte d'information	ns	·Visite au Service des É	tudes de la demande et	Dakar
	ı				d'informations	·Visite des installations	de connexion de la cim	enterie de Sococim	·Analyse des informati	ons	du contrôle des revenus		
	ı				· A nal yse des	•Étude du site du poste			·Visite à la Senelec et	discuss ions			
	ı				informations	•Étude sur le poste de T							
	ı				·Visite à la Senelec et	•Étude sur le poste de S	Someta						
					discussions	,					l		
7 octobre	Vendredi				• Collecte	•Étude sur le poste de M		· Collecte d'information					Dakar
	ı				d'informations • Analyse des	Collecte d'information     Analyse des informati		· Analyse des informations · Visite à la Senelec et d					
	I				informations	Visite à la Direction de		- v isite a la serielec et c	ui suu ssi Ofis				
	ı					Senelec et discussions	e la distribution de la						
	- 1				discussions	Senerce et discussions							
8 octobre	Samedi				•Réunion interne		·Visite du tracé de	•Réunion interne		·Visite du tracé de dis t	tribution et du poste de d	istribution	Dakar
					·Élaboration d'une prés	entation générale des	distribution et du poste	•Élaboration d'une prés	sentation générale des	·Collecte d'information	ns		
					résultats de l'étude sur l	e terrain	de distribution	résultats de l'étude sur l	le terrain				
							• Collecte						
							d'informations						
9 octobre	Dimanche						<ul> <li>Élaboration d'une</li> </ul>			•Élaboration d'une prés	sentation générale des rés	sultats de l'étude sur le	Dakar
							présentation générale			terrain			
							des résultats de l'étude						
							sur le terrain						

			Base officielle					Éléments	de l'étude				
			JICA				Consultants		tude (Yachiyo Engineeri	ng Co. Ltd.)			1
	Jour de	Chef de mission	Gestion de la	Interprète	Consultant en chef /	Planification des	Planification de la	Planification des	Analyse du réseau	Considérations	Planification de	Interprète (japonais /	Lieu
Jour et mois	la	Cher de imission	planification	(japonais/français)	planification en	installations du poste	distribution	installations /	r maryse du reseau	environnementales et	l'approvisionnement/	français)	de
	semaine		painieuron	(Juponano mangano)	matière d'électricité	motunations au poste	distribution	Conditions naturelles 1		sociales	Estimation des coûts	nunyun)	séjour
	Semanic	Hiroto KAMIISHI	Shingo NAITO	Emi IKUMA	Kyoji FUJII	Shizuo ITO	Satoshi SHISHIDO	Akira MARUYAMA	Nobuyuki	Hajime WATANABE	Masao YAMAKAWA	Kiyohito HOSAKA	Sejour
					, ,				KINOSHITA	J			
10 octobre	Lundi				·Collecte d'information	is	·Visite à l'ANACIM		•Collecte	·Visite à l'ANACIM		•Visite à l'ANACIM	Dakar
						*		ns	d'informations	<ul> <li>Collecte d'information</li> </ul>		<ul> <li>Visite à la Direction</li> </ul>	
					<ul> <li>Visite à la Senelec et d</li> </ul>	discussions	·Analyse des informati	ons	<ul> <li>Analyse des</li> </ul>	<ul> <li>Analyse des information</li> </ul>		des affaires juridiques	
					·Visite au MEDER			es affaires juridiques de	informations		es affaires juridiques de	de la Senelec et	
							la Senelec et discussion	S	·Visite à la Senelec et	la Senelec et discussion	S	discussions	
									discussions			<ul> <li>Visite au MEDER</li> </ul>	
11 octobre	Mardi				·Collecte d'information		Miller de terre de dist	milionation and discussion dis-		-Michada tara da di di d	de atama da de manda da	•Collecte	Dakar
11 octobre	iviardi				· Analyse des information		distribution	ribution et du poste de		<ul> <li>Visite du tracé de distribution</li> </ul>	abution et au poste de	d'informations	Dakar
					·Visite à la Senelec et d		Collecte d'information	ne .		Collecte d'information	ne	•Traduction des	
					Visite a la Sellelec et t	113003310113	Conecte d'information	15		Conecte d'information	15	informations	
												·Visite à la Senelec et	
												discussions	
12 octobre	Mercredi				•Collecte d'informations •Élaboration d'une présentation générale des rés							Dakar	
13 octobre	Jeudi				Collecte d'information		surtats de l'etude sur le t	·Visite à la Senelec et	·Collecte d'information	26		·Visite à la Senelec et	Dakar
10 octobre	ocuu				· Analyse des information			discussions	· Analyse des informati			discussions	Dakai
					·Visite à la Senelec et d			Visite aux	·Visite à la Senelec et			Visite aux	
								prestataires locaux				prestataires locaux,	
								·Visite à (aux)				·Visite à (aux)	
								entrepreneur(s) BTP				entrepreneur(s) BTP	
14 octobre	Vendredi				•Visite au Bureau de la	JICA au Sénégal et	•Visite au Bureau de la	JCA au Sénégal et	·Visite au Bureau de	•Visite à l'Ageroute et			Dakar
					rapport sur l'étude				el et Visite au Bureau de la JCA au Sénégal et rapport sur l'étude			Nuit	
					·Visite à l'Ambassade	du Japon au Sénégal et				·Visite à la Senelec et d	discussions sur le mémo	randum technique	dans
					rapport sur l'étude		mémorandum technique	e	·Visite à				l'avion
					Visite à la Senelec et d				l'Ambassade du Japon				
					mémorandum technique Déplacement [ Dakar –				au Sénégal et rapport sur l'étude				
					Deplacement   Dakai —	, 1			·Visite à la Senelec et				
									discussions sur le				
									mémorandum				
									technique				
15 octobre	samedi				Déplacement [ →	·Classement des docum	nents	Déplacement [ Dakar -		·Classement des docur	nents		Dakar
					Paris, Paris → ] •Élaboration d'une prés		sentation générale des			·Élaboration d'une prés	sentation générale des ré	sultats de l'étude sur le	Nuit
						résultats de l'étude sur				terrain			dans
						<ul> <li>Élaboration du mémo</li> </ul>	randum technique			<ul> <li>Élaboration du mémo</li> </ul>	randum technique		l'avion
16 octobre	Dimanche				Déplacement [→			Déplacement [ → Paris	, Paris → ]				Dakar
					Tokyo]								Nuit
													dans
													l'avion

					1			,					
			Base officielle					Éléments					4
			JICA	1		1		membre de l'équipe d'étu			1	1	_
	Jour de	Chef de mission	Gestion de la	Interprète	Consultant en chef /	Planification des	Planification de la	Planification des	Analyse du réseau	Considérations	Planification de	Interprète (japonais /	
Jour et mois	la		planification	(japonais/français)	planification en	installations du poste	distribution	installations /		environnementales et	l'approvisionnement/	français)	de
	semaine				matière d'électricité			Conditions naturelles 1		sociales	Estimation des coûts		séjour
		Hiroto KAMIISHI	Shingo NAITO	Emi IKUMA	Kyoji FUJII	Shizuo ITO	Satoshi SHISHIDO	Akira MARUYAMA	Nobuyuki KINOSHITA	Hajime WATANABE	Masao YAMAKAWA	Kiyohito HOSAKA	
17 octobre	Lundi					•Visite à Seneac		Déplacement [→ Tokyo		·Visite à Seneac			Dakar
18 octobre	Mardi					·Visite à la Senelec et d	iscussions			• Visite à la Senelec et d	discussions		Dakar
19 octobre	Mercredi												Dakar
20 octobre	Jeudi					·Visite à la Senelec et d	iscussions			·Visite à la Senelec et	·Visite à la Senelec et d	discussions	Dakar
						·Collecte d'information	s			discussions	·Collecte d'information	ns	
						· Analyse des information	ons				·Élaboration du mémo	randum technique	
21 octobre	Vendredi					·Visite à la Direction de	la distribution de la			Déplacement [Dakar	·Visite à la Direction d	e la distribution de la	Dakar
						Senelec et discussions				→ Paris]	Senelec et discussions		Paris
						·Collecte d'information	s				· Collecte d'information	ns	
						·Analyse des information	ons				·Élaboration du mémo	randum technique	
22 octobre	Samedi					·Visite du tracé de distr	ibution et du poste de			Déplacement [Paris →	·Visite du tracé de distr	ribution et du poste de	Dakar
						distribution				Tokyo]	distribution		Nuit
						<ul> <li>Élaboration d'une prés</li> </ul>	entation générale des				· Classement des docum		dans
						résultats de l'étude sur l					·Élaboration d'une prés		l'avion
						Déplacement [ Dakar -	• ]				résultats de l'étude sur	le terrain	
23 octobre	Dimanche					Déplacement [ → Paris,	Paris $\rightarrow$ ]						Dakar
													Nuit
													dans
													l'avion
24 octobre	Lundi					Déplacement [→ Tokyo	]				·Confirmation des tâch	es confiées aux	Nuit
											prestataires locaux		dans
											·Visite à la Senelec et s	-	l'avion
											mémorandum technique		
											·Visite au Bureau de la		
											présentation d'une copi technique, présentation		
											de prestations locales	ue copies des contrats	
											Déplacement [ Dakar –	→ 1	
25 octobre	Mardi										Déplacement [ → Paris	_	Nuit
													dans
													l'avion
26 octobre	Mercredi										Déplacement [→ Tokyo	o]	Tokyo

## (2) Étude sur le terrain additionnelle

	Jour et	Jour de la	Éléments étudiés	Lieu
№	mois	semaine	Consultant membre de l'équipe (YAMAKAWA)	d'héberg ement
1	20 mai	Samedi	Déplacement { Tokyo → Paris }	Nuit dans l'avion
2	21 mai	Dimanch e	Déplacement { Paris → Dakar }	Dakar
3	22 mai	Lundi	<ul> <li>Visite à la Senelec et discussions</li> <li>vérification du tracé de la ligne de distribution, vérification du budget</li> <li>vérification de l'état de préparation des concertations avec les parties prenantes, et vérification du site avec ERCE</li> <li>vérification de l'entrée et de la sortie du conduit sous l'autoroute</li> </ul>	Dakar
4	23 mai	Mardi	<ul> <li>Discussions avec la Senelec</li> <li>vérification du tracé de la ligne de distribution, vérification du budget, vérification de l'exonération</li> <li>vérification de l'état de préparation des concertations avec les parties prenantes, préparation des concertations avec les parties prenantes</li> <li>Vérification de la salle de réunion pour les concertations avec les parties prenantes</li> <li>Préparation des documents à distribuer</li> </ul>	Dakar
5	24 mai	Mercredi	Concertations avec les parties prenantes	Dakar
6	25 mai	Jeudi	•Vérification du site avec ERCE	Dakar
7	26 mai	Vendredi	<ul> <li>Discussions avec la Senelec (à Bel Air)</li> <li>Vérification du tracé de la ligne de distribution, vérification du budget, vérification de l'exonération,</li> <li>discussions avec la Senelec (à Hann)</li> <li>Vérification du tracé de la ligne de distribution, vérification des règles et des spécifications</li> <li>Discussions avec la Senac</li> <li>Vérification du tracé de la ligne de distribution, vérification de la planification future</li> <li>Déplacement{ Dakar →}</li> </ul>	Nuit dans l'avion
8	27 mai	Samedi	Déplacement { → Paris, Paris → }	Nuit dans l'avion
9	28 mai	Dimanch e	Déplacement { → Tokyo }	Tokyo

## (3) 2<sup>e</sup> étude sur le terrain

(- )	1			
	Jour et	Jour de la	Éléments étudiés Officiels membres de l'équipe	Lieu
№	mois	semaine	(KAMIISHI, KAWABE, MORIMOTO, IKUMA)	d'héberge
	111010		Consultants membres de l'équipe	ment
			(FUJII, AKASHI, WATANABE, HOSAKA)	
1	2 juillet	Dimanche	• Déplacement { Tokyo—}	Dans l'avion
2	3 juillet	Lundi	• Déplacement { — Paris, Paris — Dakar }	Dakar
	3 Junior	Zuitui	• Visite de courtoisie au Bureau de la JICA au Sénégal, et explication de	2 mm
3	4 juillet	Mardi	<ul> <li>l'avant-projet de rapport de l'étude préparatoire</li> <li>Visite de courtoisie au Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEPF), et explication des points relatifs au Ministère des finances, notamment les prises en charge par la Partie sénégalaise.</li> <li>Visite de courtoisie au Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables (MEDER), présentation et explication de l'avant-projet de rapport de l'étude préparatoire, et vérification de la demande pour un projet à suivre.</li> <li>Visite de courtoisie à la Société nationale d'électricité du Sénégal (Senelec), présentation et explication de l'avant-projet de rapport de l'étude préparatoire et du cahier des charges des matériels, vérification de la demande pour un projet à suivre.</li> <li>Vérification auprès de la Senelec de l'état d'approbation et d'autorisation en matière de prises en charge par la partie sénégalaise (étude d'impact environnemental, acquisition des terrains nécessaires, etc.)</li> <li>Élaboration d'un avant-projet de PV</li> </ul>	Dakar
4	5 juillet	Mercredi	<ul> <li>Explication à la Senelec de l'avant-projet de PV, et discussions</li> <li>Explication à la Senelec de l'avant-projet de rapport de l'étude préparatoire et du cahier des charges des matériels, et discussions</li> <li>Vérification des sites</li> <li>Discussions et vérification relativement aux prises en charge par la Partie sénégalaise</li> <li>Soutien aux concertations avec les parties prenantes</li> </ul>	Dakar
5	6 juillet	Mercredi	<ul> <li>Explication à la Senelec de l'avant-projet de rapport de l'étude préparatoire et du cahier des charges des matériels, et discussions</li> <li>Vérification des sites</li> <li>Discussions et vérification relativement aux prises en charge par la Partie sénégalaise</li> </ul>	Dakar
6	7 juillet	Vendredi	<ul> <li>Signature du PV</li> <li>Rapport au Bureau de la JICA au Sénégal,</li> <li>Rapport des résultats de l'étude à l'Ambassade du Japon au Sénégal</li> <li>Explication à la Senelec de l'avant-projet de rapport de l'étude préparatoire et du cahier des charges des matériels, et discussions</li> </ul>	Dakar
7	8 juillet	Samedi	Visite des sites     Déplacement { Dakar —}	Dakar
8	9 juillet	Dimanche	• Déplacement { - Paris, Paris - }	Dakar
9	10 juillet	Lundi	• Déplacement { — Tokyo}	Nuit dans
'	10 juinet	Luliui		l'avion

A-3 Liste des personnes rencontrées

## 3 Liste des personnes rencontrées

Organisation 機関名	Fonction 所属/役職	NOM et Prénom 氏名
1双尺石	Secrétaire general 事務局長	Abdoulaye DIA アブドゥライ・ディア
	Directeur de la Cellule Projet Transport, Direction générale 総局 送電プロジェクト室長	Thierno Amadou BA ティエルノ・アマドゥ・ バ
	Expert chef de projet, Cellule Projet Transport, Direction générale 総局 送電プロジェクト室 プロジェクト長専門家	Cheikh Ahmad Fidjani KEBE チェイク・アフマド・フ ィジャニ・ケベ
	Contrôleur de travaux, Cellule Projet Transport, Direction Générale 総局 送電プロジェクト室 工事検査官	Sadibou BA サディブ・バ
	Directeur du Transport et de l'Achat d'Energie (DTAE) エネルギー輸送・購入部長	Moussa DIAGNE ムサ・ディアニュ
	Chef de Service Maintenance Electromécanique, Direction du Transport et de l'Achat d'Energie (DTAE) エネルギー輸送・購入部 電気機械メンテナンス係長	Mam Singui SARR マム・シンギ・サール
	Chef du Service Protections et Téléconduite, Direction du Transport et des Achats d'Energie エネルギー輸送・購入部 保護・遠隔制御係長	Arona BALDE アロナ・バルデ
	Ingénieur d'études, Cellule Projet Transport 送電プロジェクト室調査エンジニア	Mamadou Sadio BAH ママドゥ・サディオ・バ
	Directeur de la Distribution 配電部長	Mbacké SENE ンバケ・セン
	Chef de Service Etudes et Qualité des Réseaux, Direction de la Distribution 配電部 調査・系統品質係長	Fatimatou GUEYE ファティマトゥ・ゲイ
Société Nationale (Senelec)	Chef d'Unité Etudes et Suivi Exploitation, Service de la Distribution Rufisque-Bargny-Diamniadio, Direction de la Distribution 配電部 リュフィスク・バルニ・ディアムニアディオ配電係	Ndiaga NIANG ンジャガ・ニアング
セネガル電力公社	Chef d'Unité Entretien et Dépannage, Service de la Distribution Rufisque-Bargny-Diamniadio, Direction de la Distribution	Namadou Mousptapha SARR ナマドゥ・ムスタファ・
	配電部 リュフィスク・バルニ・ディアムニアディオ配電係 メンテナンス・修理ユニット長 Chef de Service Maintenance Spécialisée, Direction de la	サール Aboubacrine DIOP
	Distribution 配電部 特殊メンテナンス係長	アブバクリンヌ・ディオ プ
	Chef du Département d'Exploitation et de Maintenance, Direction de la Distribution 配電部 運用・メンテナンス課長	Babacar THIONE ババカール・ティオンヌ
	Chef du Département de la Gestion Technique, Direction de la Distribution 配電部 技術マネージメント部長	Papa Ibrahima THIAM パパ・イブライマ・ティ アム
	Chef du Département d'Exploitation du Système Electrique, Direction du Transport et de l'Achat d'Energie	Fatou Mbow LY ファトゥ・ムボウ・リ
	Chef de Service Analyse et Qualité Suivi, Direction du Transport et de l'Achat d'Energie エネルギー輸送・購入部 電気システム運用係長	Alassane CISSOKHO アラサン・シソコ
	Chef du Service Dispatching, Département Exploitation du Système Electrique, Direction du Transport et de l'Achat d'Energie エネルギー輸送・購入部 分析・品質モニタリング係長	Idrissa TRAORE イドリサ・トラオレ
	Service des Etudes de la Demande, Contrôle de Revenu エネルギー輸送・購入部 電気システム運用課 ディスパッチング係長	Aisatou Beye KANE アイサトゥ・ベイ・カン ヌ
	Chef du Département de la Planification, Direction des Etudes Générales 需要調査・収益管理係	Ibrahima DIACK イブライマ・ディアク

Organisation	Fonction	NOM et Prénom
機関名	所属/役職 Chef de projet Ingénirie Génie Civil, Direction de l'Administration, du Patrimoine et des Approvisionnements	氏名 Mamadou N'Daw
	全体調査部 計画課長  Chef du Département de la Maintenance du Transport d'Energie, Direction du Transport et de l'Achat d'Energie 事務・資産・調査部 土木プロジェクト長	ママドゥ・ンダウ Serigne Ibrahima MBAYE スリニュ・イブライマ・
	Expert du Service Achats d'Energie, Département Exploitation du Système Electrique, Direction du Transport et de l'Achat d'Energie エネルギー輸送・購入部 送電メンテナンス課長	ムバイ Ndèye Ami DRAME ンデイ・アミ・ドラメ
	Directeur Qualité, Sécurité et Environnement 品質・安全・環境部長	Bassirou SYLLA バシル・シラ
	Expert Environnement, Service Environnement, Direction Qualité, Sécurité et Environnement 品質・安全・環境部 環境係 環境専門家	Ibrahima GUEYE イブライマ・ゲイ
	Chef du Département Fiscalité 税務課長	Pape Moussa THIAM パップ・ムサ・ティアム
	Chef d'Unité Transit, Département des Approvisionnements, Direction des Administrations, du Patrimoine et des Approvisionnements 管理・資産・調達部 調達課 貨物輸送ユニット長	Alassane DIOP アラサン・ディオプ
	Directeur des Affaires Juridiques 法務部長	Gora LO ゴラ・ロ
	Chef du Service Contentieux, Direction des Affaires Juridiaues 法務部係争係長	Léonce SAMBOU レオンス・サンブ
	Contrôleur de travaux, Département de l'Equipement du Réseau 系統設備課 工事検査官	Ousmane SAGNA ウスマン・サニア
	Chef de Projets プロジェクトマネージャー	Djiby DIENG ジビ・ジェン
	Arpenteur 測量士	Bathe KA バット・カ
	Arpenteur 測量士	Daouda SARR ダウダ・サール
Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables (MEDER) エネルギー・再生可能エネルギー 開発省	Directeur de l'électricité 電力部長	Ibrahima NIANE イブライマ・ニアンヌ
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan Direction de l'Investissement 経済・財務・計画省 投資局	Chef du bureau amérique asie, chargé de programme アメリカ・アジア室長、プログラム担当	Alpha DIAGNE アルファ・ディアニュ
Ambassade du Japon au Sénegal 在セネガル日本大使館	Premier Secrétarie 一等書記官	Tatsunori ISHIDA 石田 達識
	Représentant Résident au Sénegal, Directeur Régional 所長 Chef de bureau	Yuji MORIYA 森谷 裕司 Kosuke ODAWARA
JICA Sénégal	次長 Adjointe au représentant résident	小田原 康介 Satoko SHIBATA
JICA セネガル事務所	所員 Adjoint au représentant résident	芝田 聡子 Masaharu SHIBUYA
	所員 Adjoint au représentant résident 所員	<ul><li></li></ul>
Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) 国立航空局気象台	Chef du service système d'informations météorologiques 気象情報システム課長	Elarion SAMBOU エラリオン・サンブ

Organisation	Fonction	NOM et Prénom
機関名	所属/役職	氏名
	Directeur de la Gestion et de l'Entretien du Réseau 道路網運用メンテナンス部長	Mamoudou Alassane CAMARA マムドゥ・アラサン・カ
AGEROUTE 道路工事管理公社	Directeur Régional de Dakar ダカール地方局長	Babacar SENHOR ババカール・センゴール
	Spécialiste du Système d'Informations Géographiques 地理情報システム専門家	Boye Ndoye Bineta FALL ボイェ・ンドイ・ビネ タ・ファル
SENAC 高速道路管理会社	Responsable infrastructures adjoint インフラ責任者補佐	Pathé NDOYE パテ・ンドイ
Port Autonome de Dakar (PAD) ダカール自治港	Chef de Division Prospective et Planification, Direction de la Stratégie et du Développement 戦略・開発部 予測・計画課長	Ibrahima CISSOKHO イブライマ・シソコ
CDE (Consortium D'Entreprises) 業者(建築・土木)	Directeur d'exploitation 業務運営部長	Cheikh SARR チェイク・サール
EIFFAGE 業者(建築・土木)	Ingénieur Chef de projet エンジニア プロジェクト長	Assane Cheikh DIOP アサン・チェイク・ディ オプ
GE (Générale d'Entreprises) 業者 (建築・土木)	Directeur général 社長	Mame Mor Fall マム・モール・ファル
CSE 業者(建築・土木)	Assistant directeur techniaue bâtiment et génie-civil 建築・土木技術部長補佐	Moustapha KEINDE ムスタファ・ケンデ
SVTP (Sénégalaise de Voirie de Travaux Publics / Genie Civil 業者(建築・土木)	Directeur technique, ingénieur génie civil 技術部長、土木エンジニア	Ibrahima DIOUF イブライマ・ディユフ
	Directeur général, Président FESELEC 社長、セネガル電気関連企業連盟(FESELEC)会長	Mor KASSE モール・カセ
COSELEC "A" 業者(電気)	Directeur des travaux 工事部長	Mamadou BA ママドゥ・バ
	Technico-commercial 技術営業担当	El Hadji Ousmane SARR エル・ハジ・ウスマン・ サール
Schneider Electric Sénégal 業者(電気)	Atlantic Area Manager (Seneal, Mali, Mauritania, Cabo Verde, Gambia, Guinea Bissau) 大西洋地域マネージャー(セネガル、マリ、モーリタニ ア、カーボベルデ、ガンビア、ギニアビサウ)	Ousmar THIAM ウスマール・ティアム
3MD ENERGY 業者(電気)	Electrical Engineer 電気エンジニア	Momar DIOUF モマール・ディユフ
ABB 業者(電気)		Cheikhou DIOP チェイク・ディオプ
LABOSOL AGTS 測量・地質調査会社	Directeur technique et qualité 技術・品質管理部長	Abdou Xaadir GAYE ア ブドゥ・ハアディール・ ゲイ
SENELABO.BTP	Ingénieur géologue-géotechnicien, Chef de projet 地質・土質工学エンジニア プロジェクト長	Mamadou FAYE ママドゥ・ファイ
測量・地質調査会社	Ingénieur géologue-géotechnicien 地質・土質工学エンジニア	Nano Lansana BADJI ナノ・ランサナ・バジ
Groupe d'Ingénirie et de Construction (GIC) 測量・地質調査会社	Directeur technique 技術部長	Khadim NDIAYE カディム・ンジャイ
Bureau Veritas ビューロー・ベリタス	Responsible technique des activités génie civil dans le district pour la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ガンビア、ギニアビサウ、マリ、モーリタニア、セネガル地域土木事業技術責任者	Maguette GAYE マゲット・ゲイ
Etude Réalisation Contrôle Expertise (ERCE) 土地・埋設物等調査会社	Géomètre expert, Expert judiciaire : Section immobilière 土地測量鑑定士,鑑定士:不動産部門	Mamadou SARR ママドゥ・サール

A-4 Procès-verbal des discussions

## Procès-Verbal des Discussions

sur l'Etude Préparatoire pour le Projet d'Urgence de Renforcement et de Réhabilitation du Réseau de Transport d'Energie de la Région de Dalcar En réponse à la requête du gouvernement sénégalais, le gouvernement japonais a décidé de mener une étude préparatoire pour « le Projet d'Urgence de Renforcement et de Réhabilitation du Réseau de Transport d'Energie de la Région de Dakar » (désigué ci-après par « le Projet »), et a confié son étude préparatoire à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par « la J.ICA »).

La JICA envoie du 23 au 29 septembre 2016 une mission d'étude préparatoire au Sénégal pour la conception sommaire du Projet, conduite par M. Hiroto Kamiishi, chef de groupe de gestion des ressources d'énergie, département de développement industriel et de politique publique de la JICA.

La mission a tonu une série de discussions avec les autorités concernées du gouvernement sénégalais et a mené une étude sur le terrain dans la zone visée par le Projet. A la suite des discussions, les deux parties ont confirmé les principaux éléments décrits dans le document ci-joint. La mission procédera à l'étude approfondie et préparera le Rappon de l'Etude Préparatoire.

Fait à Dakar, Sénégal, le 28 Septembre 2016

M. Hiroto KAMIISHI

Chef de Mission

Mission d'Etude Préparatoire Agence Japonaise de Coopération Internationale

Јароп

M. André NDECKY

Conseiller Technique Directeur de la Coopération Economique et Financière Ministère de l'Economie des Finances et du Plan République du Sénégal

2

M. Abdoulaye DIA
Scorètaire Général
Sociète Nationale d'Electricité du Sénégal

République du Sénégal

## APPENDICE

## . Objectif du Projet

Le Projet a pour objectif de relancer les activités socio-économiques par l'approvisionnement stable en électricité à travers la réhabilitation et le renforcement du réseau de transport d'énergie dans la règion de Dakar.

# 2. Intitulé de l'Etude Préparatoire

Les deux parties ont confirmé l'intitulé de l'étude préparatoire suivant ; « Etude Préparatoire pour le Projet d'Urgence de Renforcement et de Réhabilitation du Réseau de Transport d'Energie de la Région de Dakar ».

## Site du Projet

Les deux parties ont confirmé que le site du Projet se situe dans la partie est de la règion de Dakar, comme indiqué à l'Annexe 1.

# 4. Organisme Responsable et Organisme d'Exécution

Les deux parties ont confirmé l'organisme responsable et l'organisme d'exécution comme suit ;

- 4-1. L'organisme responsable est le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables (MEDER), qui sera l'organisme de supervision de l'organisme d'exécution.
- 4-2. L'organisme d'exécution est la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC). Elle sera chargée de la coordination avec les organismes concernés pour assurer une bonne mise en œuvre du Projet et veillera à ce que chacun d'entre eux prenne les dispositions requises convenablement et à temps. Son organigramme figure à l'Annexe 2.

# 5. Demande du Gouvernement Sénégalais

- 5-1. Suite aux discussions, les deux parties ont confirmé que les dispositions demandées par le gouvernement sénégalais sont les suivantes :
- Réhabilitation du poste de répartition de Sococim
- Transformation du poste de répartition de Sococim par l'installation de transformateurs 90/30kV et de lignes d'alimentation de distribution 30kV
- Construction ou extension des sous-stations de distribution suivantes et installation des lignes de distribution 30kV à partir du poste de répartition de Sococim
- Fiffage France
- F Zac Mbao
- Bargny (qui porte actuellement le nom de Castors Sococim)
- Keur Daouda SARR





- 5-2. La JICA évaluera par l'étude la pertinence des dispositions demandées susmentionnées et communiquera ses constatations au gouvernement japonais. Les composantes définitives du Projet seront décidées par le gouvernement japonais.
- 6. Système de la Coopération Financière Non Remboursable du Japon
- 6-1. La partic sérégalaise a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon et de ses procédures à suivre (décrits aux Annexes 3, 4 et 5) ainsi que des mesures nécessaires à prendre par la partie sénégalaise.
- 6-2. La partie sénègalaise a pris bonne note des mesures nécessaires décrites à l'Annexe 6 pour le bon déroulement du Projet, ceci étant une condition préalable à l'octroi de la coopération financière non remboursable du Japon. Les détails du contenu de l'Annexe 6 seront définis lors de l'étude préparatoire et convenus au plus tard au moment de la présentation de l'avant-projet du Rapport de l'Étude Préparatoire.
  - Le contenu de l'Annexe 6 sera utilisé pour déterminer les éléments suivants
- (1) L'étendue du Projet
- (2) Le programme de mise en œuvre du Projet
- (3) Le calendrier et la possibilité d'une dotation budgétaire

Le contenu de l'Annexe 6 sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'étude préparatoire et constituera l'une des annexes de l'Accord de Don.

# 7. Calendrier de l'Etude Préparatoire

- 7-1. La mission mênera une étude plus approfondie au Sénégal d'ici le 24 Octobre 2016.
- 7-2. La JICA rédigera un avant-projet du Rapport de l'Ende Préparatoire en français et enverra une autre mission au Sénégal pour présenter son contenu aux alentours d'avril 2017.
- 7-3. Lorsque la partie sénégalaise donne son accord de principe sur le contenu de l'avant-projet du Rapport de l'Etude Préparatoire et accepte pleinement les dispositions à prendre par elle, la JICA achèvera le rapport final en français et l'enverra au Sénégal aux alentours de juillet 2017.
- 7-4. Le calendrier mentionné ci-dessus est donné à titre provisoire et susceptible de modifications.

# 8. Considérations Environnementales et Sociales

- 8-1. La partie sénégalaise a confirmé la prise en compte adéquat des espects environnementaux et sociaux pendant la mise en œuvre du Projet et après son achévement, en conformité avec les Directives relatives aux Considérations Environnementales et Sociales de la JICA (Avril 2010).
- 8-2. Le Projet est classé en « Catégorio B », étant donné que son site ne se frouve pas dans une zone sensible, qu'il ne présente aucune des caractéristiques sensibles et ne correspond pas non plus aux socteurs sensibles définis par les Directives. De plus, ses éventuels impacts



environnementaux ne semblont pas être imporlants. La partie sénégalaise a convenu de conduire les procédures nécessaires pour l'évaluation environnementale. Les procédures requises seront clarifiées pendant l'étude préparatoire et pourront comprendre les réunions avec les parties prenantes, l'Étude d'Impact sur l'Énvironnement (EIE) / l'Éxamen Environnemental Initial (EEI), la divulgation des informations, etc. La partie sénégalaise a également convenu de préparer le rapport de l'EIE/l'ÉEI du Projet, si nécessaire. L'approbation de l'EIE/l'EEI sera donnée par les autorités compétentes et soumise à la JICA. La date de ladite soumission sera déterninée ultérieurement.

## 9. Autres Questions Concernées

9-1. La SENELEC doit répondre au questionnaire en français soumis par la mission, en joignant les documents y afférents le 30 septembre au plus tard.

Annexe I Site du Projet

Annexe 2 Organigramme

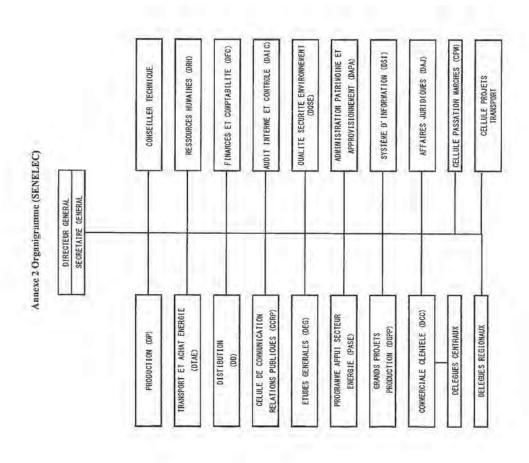
Annexe 3 Système de Coopération Financière Non Remboursable du Japon

Annexe 4 Schéma de Procédures de Coopération Financière Non Remboursable du Japon

Annexe 5 Diagramme de Procédures de Financement de Coopération Financière Non Remboursable

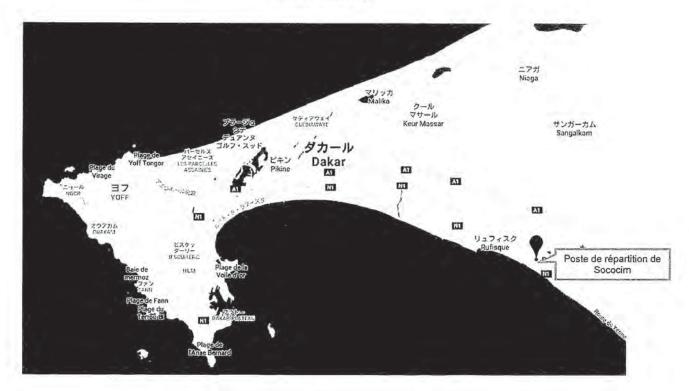
Annexe 6 Principales Mesures à Prendre par Chaque Gouvernement





9

## Annexe 1 Site du Projet



# Annexe 3 Système de Coopération Financière Non Remboursable du Japon

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé 'le Gdj'') est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'APD), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pèche et pour la Coopération Culturelle.

bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

# 1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préliminaire (ci-après dénommée « "l'Etude" ») - L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

A-4-4

- Estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénomme « l'"A/D' »')

- Accord conclu entre la IICA et un pays bénéficiaire

- mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

## 2. Etude préliminaire

## (1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Eurde est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj. Le contenu de l'Etude est le suivant

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Proje
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les La IICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son autonomie lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des procès-verbaux des discussions.

## (2) Selection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la IICA utilise un (des) consultant(s) euregistré(s). La IICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces demicrs.

## (3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

# Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

## (I) L'EN et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé "1'EN") sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

## (2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays benéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique

## (3) Pays d'origine éligible

ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tels que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contraciants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant



## (4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays benéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

# (5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les que la TVA, l'impôt commercial, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe aux résidents, la taxe sur les carburants, mais sans y limité, qui pourraient être imposées dans le pays bénéficiaire, à bénéficiaires d'exonérer tous les droits de douane, les taxes intérieures et d'autres charges fiscales telles l'égard de la fourniture des produits et des services en vertu du contrat vérifié, vu que le don accordé dispositions telles qu'elles sont indiquées dans l'Annexe. Le Gdj demande au gouvernement du pays provient des contribuables japonais,

## (6) "Usage adéqual"

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que oelles couvertes par la coopération financière non-remboursable,

A-4-5

## (7) "Exportation et Réexportation"

Les produits achelés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

## (8) "Arrangement bancaire (A/B)"

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément nom dans une banque au Japon (ci-après dénomnée la "Banque"). La IICA exécutera la coopération aux contrats vérifiés.
- Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

## (9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de noilfication de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

# (10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

## (11) Suivis

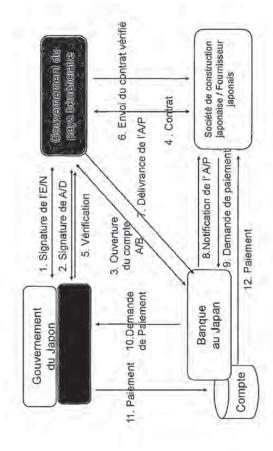
En tant que part de ses responsabilités dans l'A/D, le Gouvernement du pays bénéficiaire doit prendre l'initiative de suivre attentivement l'avancement du Projet afin d'assurer sa mise en œuvre harmonieuse, et doit faire régulièrement rapport à la JICA de cet état d'avancement au moyen du Rapport de Suivi du Projet (RSP),

## (12) Mesures de Sécurité

Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit assurer une sécurité maximale pendant la mise en œuvre du Projet.

8

Annexe 5 Diagramme de Procédure de financement de la Coopération Financière Non Rembouxable du Japon



OF.

7

18 X

X

Co

# Annexe 6 Principales Mesures à Prendre par Chaque Gouvernement

Principales Mesures à Prendre par le Pays Bénéficiaire (version provisoire)

offres
D
appel
ant I'
AV

ON	Eléments	Délai	Charge	Cour	Ref.
4	Ouvrir le compte bancaire (Arrangement bancaire (A/B))	Dans un détai d'un mois après IA/D		Ŀ	
N	Approuver l'EE! / l'EIE	Dans un défai d'un mois après I'A/D			
60	Mettre en œuvre l'ElE	Avant le commencement de la construction			-
· v	Assurer la disponibilité des terrains ; 1) Sites du Projet pour Sous-station	Avant l'avis d'appel d'offres			
9	Obtenir les permis d'urbanisme, de zonage et de construction	Avant l'avis d'appel d'offres			
Φ	Déblayer, niveler et défricher les sites	Avant l'avis d'appel d'offres			
-	7 Soumettre le résultat de l'étude détaillée	Fin de l'étude détaillée			L

## 2. Pendant la mise en œuvre du Projet

No	Eléments	Délai	Charge	Coût	
	Prise en charge des commissions de la banque japonalse pour les services basés. sur l'AlB				
	Commission de notification de l'A/P	Dans un délai d'un mois après la signature du contrat	2	į.	
-	2) Commission de paiement sur l'A/P	Chaque palement			
173	Assurer le déchargement et le dédouanement rapidés au port de débarquement dans le pays bénéficiaire				
m	Accorder aux nationaux japonaris dont les services à rendre sont rebitif à la fourniture des produits et aux preelations en vertu des contrats verifies, les facilités nécessaires à l'eur entrée et à leur égiour dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exéculer leur travail	Pendant le Projet		12.4	
4	Assurer l'exonération / Assurer la prise en charge par l'autorité désignée du pays bénéticalre, sans recourir au fonds de la Coopération firancière non remboursable, des droits de douane, des taxes intérieures et loute autre evele fiscale qui pournaient être imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la founiture des produits er/ou des services. Les droits de douane et laxes intérieures et toute autre levée fiscale relatés ci-dessus incluent la TVA, taxe commerciale, finçale relatés ci-dessus incluent la TVA, taxe commerciale, finçale relatés ci-dessus incluent la TVA, taxe commerciale, finçale sur le revenu et l'impôt sur les sociétés des nationaux, aponais, la taxe aux résidents, la taxe sur les carburants, mais sans y limité, qui pourralent être imposées dans le pays bénéficiale. à l'égard de la fourniture des produits et des	Pendant le Projet			

	Ţ				
Pendant le Projet	Pendant le Projet	Pendant le Projet	Pendant le Projet	Pendant une période en fonction de l'avancement du programme de rétablissement des moyens de subsistance	- jusqu'à la fin du programme de réfablissement des moyens de subsistance (orsque le programme de rétablissement des moyens de rétablissement des moyens de rétablissement lancé) - Pendant deux ans après l'acquisition de terrains et la rétration de terrains et la rétration en terrains et de rétablissement des moyens de subsistance n'este pas offent)
Prendre en charge toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements	Soumettre un rapport de suivi du Projet	Mettre en œuvre du Plan de gestion environnemental (EMP) et du Plan de surveillance environnemental (EMOP)	Sournettre trimestriellement les résultats du suivi environnemental à la JiCA, en utilisant le formulaire de suivi comme faleant partie du Rapport de suivi du Projet.	Mettre en œuvre le plan d'action pour la rêinstaliation (PAR) (programme de rétablissement des moyens de subsistance, si finécessaire) p	Effectuer le suivi social et soumetire chaque trimestre à la lICA le résultat du suivi au moyen d'un formulaire de suivi de monitoring, comme une partie du Rapport de Suivi du Projet - La paériode de suivi peut être prolongés si les moyens de pralesistance des personnes concernées ne sont pas suffisialment rétablis. La prolongation de la période de suivi sera décidée sur la base d'un accord entre l'organisme d'exécution du Sénégal et la JICA.
in-	O	~	-		

## 3. Après le Projet

ON	Ēlėments	Délai	Charge	Coût	Réf
	Utiliser et entretenir correctement et efficacement les installations construites et des équipements fournis dans le sadre de la coopération financière non-remboursable. It Allocation des colds de maintenance. Si structure d'exploitation et de maintenance. Si Vérification régulière / Inspection périodique.	Après l'achèvement de la construction	٥		
04	Mettre en œuvre du Plan de gestion environnemental (EMP) et du Plan de surveillance environnemental (EMoP)	Pour une période basée sur EMP et EMoP	ø		
	Soumettre semestriellement les résultats du suivi environnemental à la JICA en utilisant le formulaire de suivi L'La période du suivi environnemental pourra être prolongée si un quelocinoque impact négatif et significalit se révèlle. La prolongation du suivi environnemental sera décidée avec un poronnan accord entre la Sértégal et la JICA.	Pour trois ans après le Projet	ō		

Principales mesures prises en charge par la coopération financière non remboursable du Inpon (version provisoire)

S.	Ëlèments	Coût Estimé (Millions de Yens japonais)**	Réf	
	Construire l'Installation xx et fournir l'équipement	XXXX		

14

	4	١
ξ	4	
	1	
d		
	2	E

			м	
			u	
٦	۰	6	ı	
	ä	ч		
	`	4	ν.	
			7	

	<ul> <li>Assurer le déchargement et le dédouanement rapides au port de débarquement dans le pays bénéficiaire</li> </ul>		1
	a) Transport maritime (aérien) des produits du Japon au pays bánéficiaire		
	<ul> <li>b) Transport intérieur à partir du port de débarquement usqu'au site du Projet</li> </ul>		
	2) Construire les installations		
1	3) Fournir l'équipement avec installation et mise en service		
N	Élaborer la conception détaillée, appuyer l'appel d'offres et la soumission, superviser les travaux de construction (Consultant)	AAAA.	
0	Imprévus	WW.WW	
	Total	2222	

", Estimation des coûts est à litra provisoire, et fera l'objet de l'approbation du gouvemement japonals.

### Procès-Verbal des Discussions

sur l'Etude Préparatoire pour le Projet d'Urgence de Réhabilitation et de Renforcement du Réseau de Distribution d'Energie de la Région de Dakar (Explication de l'Avant-projet du Rapport de l'Etude Préparatoire) Sur la base du procès-verbal signé entre le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan de la République du Sénégal (ci-après désigné le «MEFP»), la Société Nationale d'Electricité de la République du Sénégal (ci-après désignée la «SENELEC») et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée la «JICA») au 28 septembre 2016 et en réponse à la requête du Gouvernement du Sénégal (ci-après désigné le «Sénégal») datée du 7 novembre 2014, la JICA a envoyé du 4 au 7 juillet 2017 une mission d'étude préparatoire au Sénégal, conduite par M. Hiroto Kamiishi, chef de groupe de gestion des ressources d'énergie, département de développement industriel et de politique publique de la JICA (ci-après désignée la «Mission»), en vue d'expliquer le contenu de l'avant-projet du Rapport de l'étude préparatoire sur le Projet d'Urgence de Réhabilitation et de Renforcement du Réseau de de Distribution d'Energie de la Région de Dakar (ci-après désigné le « Projet »).

A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les principaux éléments décrits dans le document ci-attaché.

M. Hiroto Kamiishi

Chef de Mission

Mission d'étude préparatoire Agence Japonaise de Coopération International

Japon

M. Lat Diop

Fait à Dakar, Sénégal, le 7 juillet 2017

Financements Extérieurs Ministère de l'Economie des Finances et du

de la Coopération

Directeur

République du Sénégal

Pour le Directeur Gonêral de SENELEC et par Optegation LE SECRETAIRE GEMERAL.

M. Abdoulaye DIA Secrétaire Général SENELEC République du Sénégal

#### APPENDICE

### . Objectif du Projet

Le Projet a pour objectif de relancer les activités socio-économiques par l'approvisionnement stable en électricité à travers la réhabilitation et le renforcement du réseau de transport et de distribution d'énergie dans la région de Dakar.

### 2. Intitulé de l'étude préparatoire

Les deux parties ont confirmé l'intitulé de l'étude préparatoire suivant: « Etude Préparatoire pour le Projet d'Urgence de Réhabilitation et de Renforcement du Réseau de Distribution d'Energie de la Région de Dakar ».

#### 3. Site du Projet

Les deux parties ont confirmé que le site du Projet se situe dans la partie Est de la région de Dakar, comme indiqué à l'Annexe 1.

## 4. Organismes responsables du Projet

Les deux parties ont confirmé les organismes responsables du Projet comme suit :

- 4-1. La SENELEC sera l'organisme d'exécution du Projet (ci-après désignée l'« Organisme d'Exécution »). Elle sera chargée de la coordination avec les autorités concernées pour assurer une bonne mise en œuvre du Projet et veillera à ce que chacune d'entre elles prenne les dispositions requises convenablement et à temps. Son organignamme figure à l'Annexe 2.
- 4-2. Le ministère compétent sera le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables, qui sera l'organisme responsable pour la supervision de l'Organisme d'Exécution au nom du Gouvernement du Sénégal.

## 5. Contenu de Pavant-projet du Rapport

Après l'explication de l'avant-projet du Rapport par la Mission, la partie sénégalaise a donné son accord de principe sur son contenu.

### 6. Estimation des coûts

Les deux parties ont confirmé que l'estimation des coûts du Projet incluant le fonds de réserve pour les imprévus, décrite dans l'avant-projet du Rapport, était à titre provisoire et qu'elle ferait l'objet d'un examen plus approfondi par le Gouvernement du Japon pour son



Les deux parties ont confirmé que l'estimation des coûts du Projet et les spécifications techniques mentionnées dans l'avant-projet du Rapport ne devraient en aucun cas être reproduítes ni divulguées à une tierce partie jusqu'à ce que tous les contrats du Projet approbation. Le fonds de réserves couvrira les coûts supplémentaires dus à une catastrophe Confidentialité de l'estimation des coûts et des spécifications techniques naturelle, à des conditions naturelles inattendues, etc. soient conclus.

## Procédures et principes de base du système de coopération financière non remboursable du Japon

La partie sénégalaise a convenu que les procédures et les principes de base du système de appliqués au Projet. La partie sénégalaise a également convenu de prendre les mesures coopération financière non remboursable du Japon décrits dans l'Annexe 3 seront nécessaires conformément aux procédures.

## Calendrier de mise en œuvre du Projet

La Mission a expliqué à la partie sénégalaise le calendrier prévu pour la mise en œuvre du Projet, tel qu'il est présenté dans l'Annexe 4.

### 10. Résultats attendus et indicateurs

Les deux parties ont convenu d'indicateurs clés pour mesurer les résultats attendus (cf. tableau ci-dessous). La partie sénégalaise aura la responsabilité d'atteindre les indicateurs clés à l'horizon 2023 et suivra l'avancement sur la base de ces indicateurs.

### [Indicateurs quantitatifs]

	2017	2023
Capacité de transformateur	3	K
du poste de répartition de	N.A.	80
Sococim (90/30 kV) (MVA)		
Taux total d'utilisation de la		
capacité installée au poste	N.A.	34
de Sococim (90/30 kV) (%)	200	

### [Indicateurs qualitatifs]

La fiabilité de l'approvisionnement en électricité est améliorée et l'avancement des

(A)

activités économiques et de la qualité de vie est encouragé.

### 11. Mesures à prendre pour le Projet

concerne l'exonération des droits de douane, des taxes intérieures et des autres charges taxes intérieures et autres charges fiscales y compris les TVA, taxes commerciales, impôts Les deux parties ont confirmé les mesures à prendre décrites dans l'Annexe 5. En ce qui fiscales décrite dans l'Annexe 5, les deux parties ont confirmé que de tels droits de douane, sur le revenu et impôts sur les sociétés seront clarifiés dans les dossiers d'appel d'offres élaborés par la SENELEC durant la phase de mise en œuvre du Projet. La SENELEC a garanti qu'elle prendrait les mesures requises tout en assurant la coordination, y compris l'affectation du budget nécessaire, qui sont des conditions préalables pour la mise en œuvre du Projet. Il est également convenu que les coûts sont donnés à titre indicatif, car il s'agit d'une estimation faite au stade de la conception sommaire. Un calcul plus précis des coûts sera fait au stade de la conception détaillée.

Les deux parties ont confirmé que le contenu de l'Annexe 5 constituera un document attaché à l'Accord de Don.

Les deux parties ont par ailleurs confirmé que les taxes qui pourraient être imposées sur l'acquisition des matériaux et des services par des sous-contractants seront également totalement exonérées,

la SENELEC remettra i) les Titres d'Exonération des droits de douane et facilitera ii) le Concernant la disposition 1. (2) 3 de l'Annexe 5, les deux parties ont convenu que la partie japonaise prendra en charge le déchargement et le transport intérieur au Sénégal, tandis que transport intérieur des équipements et de la machinerie concernés

également les charges statistiques et le prélèvement communautaire de solidarité de charges fiscales et les prélèvements de l'UEMOA et de la CEDEAO » comprennent Concernant la disposition 1, (2) 5 de l'Annexe 5, les deux parties ont confirmé que « les l'UEMOA et le prélèvement communautaire de solidarité de la CEDEAO.

## 12. Suivi au cours de la mise en œuvre du Projet

moyen du Rapport de Suivi du Projet (Project Monitoring Report : PMR) décrit dans Le Projet sera suivi par l'Organisme d'Exécution. La IICA et le MEFP seront informés au l'Annexe 6. Le délai de soumission du PMR sera indiqué dans l'Annexe 5.

### 13. Achèvement du Projet

Les deux parties ont confirmé que le Projet s'achèvera lorsque toutes les installations L'achèvement du Projet sera immédiatement notifié à la JICA, mais en aucun cas dans un construites et les équipements approvisionnés par le Don sont mis en service.



délais supérieur à six (6) mois après l'achèvement du Projet.

### 14. Evaluation ex post

La JICA effectuera en principe, une évaluation ex post, trois (3) ans après l'achèvement du Projet suivant les cinq critères d'évaluation (Pertinence, Efficacité, Efficience, Effets et Durabilité). Le résultat de l'évaluation sera publié. La partie sénégalaise s'engage à apporter le soution nécessaire à la collecte d'informations à cet effet.

### 15. Calendrier de l'étude

La JICA rédigera le Rapport final de l'étude Préparatoire conformément aux points convenus et l'enverra à la SENELEC vers le mois de septembre 2017.

## 16. Considérations environnementales et sociales

### 16-1 Questions générales

## 16-1-1 Directives environnementales et catégorie environnementale

La Mission a explique que les « Directives relatives aux Considérations Environnementales et Sociales de la JICA (Avril 2010) » (ci-après dénommées les « Directives ») sont applicables au Projet. Le Projet est classé « B », puisque le site du Projet n'est pas situé dans une zone sensible; il n'a pas de caractéristiques sensibles et ne correspond pas non plus aux secteurs sensibles définis par les Directives. De plus, ses éventuels impacts environnementaux ne semblent pas être importants.

A-4-12

## 16-1-2 Liste des contrôles (Check-list) des critères environnementaux

Los considérations environnementales et sociales, y compris les impacts majeurs et les mesures d'atténuation envisagées pour le Projet sont résumées dans la liste des contrôles (check-list) des critères environnementaux jointe à l'Annexe 7. Les deux parties ont convenu qu'en cas de modifications majeures du contenu de la liste de contrôles des critères environnementaux, la partie sénégalaise devra soumettre sa version modifiée à la JICA dans les meilleurs délais.

### 16-2 Questions environnementales

## 16-2-1 Evaluation environnementale préliminaire (EEP)

Les parties ont confirmé que le rapport de l'EEP sera approuvé par Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en septembre 2017.

# 16-2-2 Plan de Gestion Euvironnementale et Plan du Suivi Environnemental

Les deux parties ont respectivement confirmé le Plan de Gestion Environnemental et le



Plan du Suivi Environnemental du Projet tels que décrits respectivement dans l'Annexe 8. Les deux parties ont convenu que les mesures d'atténuation environnementales et son suivi seront conduits conformément aux Plan de Gestion Environnemental et Plan du Suivi Environnemental du Projet, qui peuvent être mis à jour au cours de la phase de conception défaillée.

### 16-3 Questions Sociales

## 16-3-1 Acquisition des terrains et réinstallation

Les deux parties ont confirmé que le présent Projet ne nécessitera pas l'acquisition des terrains et la réinstallation de la population.

### 16-3-2 Populations autochtones

Les deux parties ont confirmé qu'il n'y pas de populations autochtones concernée par le Projet.

# 16-3-3 Autres enjeux sociaux spécifiques à confirmer/convenir entre les deux parties

Les deux parties ont confirmé qu'il est possible que les terres cultivées sur les espaces réservés à côté de la route soient affectées pendant les travaux et que les coûts de l'indemnisation seront pris en charge par la partie sénégalaise selon la politique d'indemnisation conforme aux Directives.

# 16-3-4 Réunion des parties prenantes pour expliquer aux habitants locaux concernés

La Mission a mentionné que la réunion des parties prenantes, qui aurait dû être tenue avant l'arrivée de la Mission, devra être tenue dans les plus brefs délais. La partie sénégalaise, reconnaissant l'importance de telle demande de la JICA, a affirmé que la réunion des parties prenantes, présidée par le préfet de Rufisque, est actuellement en cours de préparation et a convenu de la tenir au plus tard fin juillet 2017.

La partie sénégalaise a également convenu de partager avec la JICA l'avancement de la préparation de la réunion des parties prenantes, les résultats de l'enquête sur les personnes et ijes terrains qui pourraient être affectés, le plan de compensation et les procès-verbaux de la réunion des parties prenantes.

### 16-4 Suivi environnemental et social

### 16-4-1 Suivi environnemental

Les deux parties ont convenu que la partie sénégalaise soumettra à la JICA les résultats du suivi environnemental accompagnant le Rapport de Suivi au moyen du formulaire décrit dans l'Annexe 9. Le délai de soumission du formulaire du Rapport de Suivi est indiqué



#### 16-4-2 Suivi social

Les deux parties ont convent que la partie sénégalaise conduira le suivi proposé dans le Plan de Gestion Environnementale. Les deux parties ont également convenu que la SENELEC soumettra à la JICA les résultats du suivi social au moyen du formulaire du Rapport du Suivi du Projet décrits dans l'Annexe 9.

## 16-4-3 Publication de Pinformation du suivi

Les deux parties ont convenu que la partie sênégalaise publierait aux parties prenantes locales les résultats du suivi des considérations environnementales et sociales par le biais de son site internet ou à son bureau.

La partie sénégalaise a convenu que la JICA rendrait public sur son site internet les résultats du suivi des considérations environnementales et sociales sous forme du formulaire du suivi environnemental et social (attaché à l'Annexe 9) soumis par la partie sénégalaise.

### 17. Autres questions concernées

### 17-1. Divulgation d'Informations

Les deux parties ont confirmé que le Rapport d'étude préparatoire à l'exception du coût du Projet sera divulgué après l'achèvement de l'étude préparatoire. Le rapport complet qui comprend le coût du Projet sera rendu public après la conclusion de tous les contrats du Projet.

### 17-2. Garantie décennale

Les deux parties ont confirmé que le bâtiment construit par le Projet (les appareillages de contrôle et GIS 30 kV y seront installés) fera l'objet d'une « garantie décennale » conformément à la législation sénégalaise. Les deux parties ont également confirmé qu'un(des) consultant(s) recruté(s) par la SENELEC examinera l'éligibilité de la « garantie décennale » dudit bâtiment par l'examen des documents concernés tels que le plan et le calcul des structures soumis par le contractant. Les deux parties ont confirmé que les taxes et le prime d'assurance pour la garantie seront pris en charge par la partie sénégalaise.

## 17-3. Procédures d'exonération des taxes et des droits de douane au Sénégal

Les deux parties ont confirmé que les procédures d'exonération des taxes et des droits de douanc au Sénégal sont indiquées dans l'Annexe 10.



96

## 17-4. Calendrier provisoire des dépenses par la partie sénégalaise

Les deux parties ont confirmé le calendrier provisoire des dépenses tel qu'il est indiqué dans l'Annexe 11. Les deux parties ont également confirmé que la partie sénégalaise assurera la dotation budgétaire nécessaire.

Annexe 1 : Site du Projet

Annexe 2 : Organigramme

Annexe 3 : Don du Japon (Coopération Financière non Remboursable du Japon)

Annexe 4: Calendrier de Mise en Œuvre du Projet

Annexe 5 : Principales Mesures à Prendre par le Gouvernement Sénégalais

Annexe 6: Rapport du Suivi du Projet (formulaire)

Annexe 7: List des Contrôles (Check-list) des Critères Environnementaux

Annexe 8 : Plan de Gestion Environnementale/Plan du Suivi Environnementale

Annexe 9 : Formulaire du Suivi Environnemental et Social

Annexe 10 : Procédures d'Exonération des Taxes et des Droits de Douane au Sénégal

Annexe 11 : Calendrier Provisoire des Dépenses pour les Principales Mesures Prises en Charge par la Partie Sénégalaise



CELLULE PASSATION MARCHES (CPM) AUDIT INTERNE ET CONTROLE (DAIG) FINANCES ET COMPTABILITE (DFC) OUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT (OGSE) ADMINISTRATION PATRIMOINE ET APPROVISIONNEMENT (DAPA) SYSTEME D' INFORMATION (DST) AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) RESSOURCES HUMAINES (DRH) CONSEILLER TECHNIOUE CELLULE PROJETS TRANSPORT Organigramme DIRECTEUR GENERAL SECRETAIRE GENERAL TRANSPORT ET ACHAT ENERGIE CELULE DE COMMUNICATION RELATIONS PUBLIQUES (CCRP) CORMERCIALE CLENTELE (DCC) PROGRAMME APPUT SECTEUR ENERGIE (PASE) ETUDES GENERALES (DEG) GRANDS PROJETS PRODUCTION (DGPP) DELEGUES REGIONAUX DELEGUES GENTRAUX PRODUCTION (OP) DISTIBUTION (DD) (DTAE)

9

Social and the second s

8

(2)

### DON DU JAPON

Le Don du Japon est un fonds non remboursable fourni à un pays bénéficiaire (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») pour acheter les produits et/ou services (services d'ingénierie et transport des produits, etc.) en vue de son développement économique et social, conformément aux lois et règlements applicables au Japon. Ci-après, les caractéristiques de base des Dons pour les Projets administrés par la JICA (ci-après dénommés « Dons pour les Projets »).

## 1. Procédures des Dons pour les Projets

Les Dons pour les Projets sont effectués selon les procédures suivantes (voir « PROCEDURES DU DON DU JAPON » pour plus de détails) :

### (1) Préparation

L'Etude préparatoire (ci-après dénommée « l'Etude ») menée par la JICA

### (2) Evaluation ex-ante

A-4-15

 Evaluation ex-ante par le Gouvernement du Japon (ci-après dénonmé « GDJ ») et la JICA, et Approbation par le Cabinet japonais

### (3) Mise en œuvre

Echange de Notes (ci-après dénommé « l'E/N »)

Les Notes échangées entre le GDI et le Gouvernement du Bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)

Accord conclu entre la JICA et le Gouvernement du Bénéficiaire

Arrangement bancaire (ci-après dénommé « l'A/B »)

Ouverture d'un compte bancaire par le Couvernement du Bénéficiaire dans une banque au Japon (ci-après dénommée « la Banque ») pour recevoir le Don

Travaux de construction/approvisionnement

La mise en œuvre du projet (ci-après dénommé « le Projet ») sur la base de l'A/D

### (4) Suivi et Evaluation ex-post

Suivi et Evaluation à la suite de l'étape de mise en œuvre

### 2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir les documents de base nécessaires à l'évaluation ex ante du Projet faite par le

GDJ et la JICA. Le contenu de l'Etude est le suivant ;

- Confirmation de l'arrière-plan, des objectifs et des effèts du Projet ainsi que des capacités institutionnelles des organismes compétents du Gouvernement du Bénéficiaire nécessaires à la mise en œuvre du Projet.
- Evaluation de la faisabilité du Projet à mettre en œuvre dans le cadre du Don du Japon d'un point de vue technique, financier, social et économique.
- Confirmation des points convenus entre les deux parties concernant le concept de base du Projet.
- Préparation de la conception générale du Projet.
- Estimation des coûts du Projet.
- Confirmation des Considérations environnementales et sociales.

Le contenu de la demande originale du Gouvemement du Bénéficiaire n'est pas nécessairement approuvé dans sa forme initiale. La conception générale du Projet est confirmée sur la base des lignes directrices du Don du Japon.

La JICA demande au Gouvermement du Bénéficiaire de prendre les mesures nécessaires pour accomplir son autonomie dans la mise en œuvre du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles ne relèvent pas de la compétence de l'Agence d'exécution du Projet. Par conséquent, le contenu du Projet est confirmé par lous les organismes compétents du Gouvernement du Bénéficiaire sur la base des procès-verbaux des discussions.

### (2) Sélection des Consultants

Pour une mise en œuvre harmonieuse de l'Etude, la JICA conclut des contrats avec un/des cabinet(s) de consultants. La JICA sélectionne un/des cabinet(s) sur la base des propositions soumises par les cabinets intéressés.

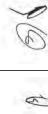
### (3) Résultat de l'Etude

La JICA passe en revue le rapport sur les résultats de l'Etude et recommande au GDJ d'approuver la mise en œuvre du Projet après avoir confirmé la faisabilité du Projet.

## 3. Principes de base des Dons pour les Projets

- (1) Etape de mise en œuvre
- 1) UE/Net l'A/D

Après que le Projet soit approuvé par le Cabinet du Japon, l'EN sera signé entre le GDJ et le Gouvernement du Bénéficiaire pour établir un gage d'assistance, qui sera suivi de la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du Bénéficiaire pour définir les articles nécessaires, conformément à l'E/N, pour mettre en œuvre le Projet, telles que les conditions de versement, les responsabilités du Gouvernement du Bénéficiaire et les conditions d'approvisionnement. Les termes et conditions généralement applicables au Don du Japon (janvier 2016) ».



Ē

- Arrangements bancaires (A/B) (Voir « Flux financiers du Don du Japon (type A/P) » pour plus de détails) 2)
- a) Le Gouvernement du Bénéficiaire devra ouvrir un compte ou faire en sorte que son autorité désignée ouvre un compte su nom du Bénéficiaire à la Bánque, par principe. La JICA versera le Don du Japon en yen japonais afin que le Gouvernement du Bénéficiaire puisse couvrir les obligations contractées en vertu des contrats vérifiés.
- Le Don du Japon sera versé lorsque les demandes de paiement seront soumises par la Banque à la JICA en vertu d'une autorisation de paiement (A/P) délivrée par le Gouvernement du Bénéficiaire 9
- Procédure d'approvisionnement 3)

Les produits et/ou les services nécessaires à la mise en œuvre du Projet seront approvisionnés conformément aux Directives de l'approvisionnement de la JICA, comme stipulé dans l'A/D.

Sélection des Consultants 7 Afin de maintenir une cohérence technique, le(s) cabinet(s) de consultants qui aura(ont) mené l'Etude sera(ont) recommandé(s) par la JICA au Gouvernement du Bénéficiaire pour continuer à travailler à la mise en ccuvre du Projet après l'E/N et l'A/D.

Pays d'origine éligibles 3

A-4-16

Dans le cadre de l'utilisation du Don du Japon versé par la JICA pour l'achat de produits et/ou de services, les pays d'origine éligibles desdits produits et/ou services seront le Japon et/ou le Bénéficiaire. Le Don du Japon peut être utilisé pour l'achat des produits et/ou services d'un pays tiers éligible, si nécessaire, compte tenu de atteindre l'objectif du Projet. Toutefois, les principaux entrepreneurs, à savoir les entreprises de construction et d'approvisionnement et le principal cabinet de consultants, qui concluent des contrats avec le Gouvernement la qualité, de la compétitivité et de la rationalité économique des produits et/ou services nécessaires pour du Benéficiaire, sont limités en principe aux « ressortissants japonais ».

Contrats et non-objection de la JICA 6 Le Gouvernement du Bénéficiaire conclura des contrats libellés en yen japonais avec des ressortissants japonais. Ces contrats doivent avoir obtenu l'avis de non-objection de la JICA en vue d'être confirmés comme éligibles à l'utilisation du Don du Japon.

Suivi 2 Le Gouvernement du Bénéficiaire est tenu de prendre l'initiative de suivre attentivement l'avancement du Projet afin d'assurer sa mise en œuvre, initiative faisant partie intégrante de ses responsabilités dans l'A/D, et de présenter régulièrement à la JICA sa situation en utilisant le formulaire de « Project Monitoring Report » (PMR) en anglais

Mesures de sécurité 8 Le Gouvernement du Bénéficiaire doit s'assurer que la sécurité est respectée avec la plus grande rigueur pendant la mise en œuvre du Projet.

- Réunion de contrôle de la qualité de la construction 6
- Une réunion de contrôle de la qualité de la construction (ci-après dénomnée la « Réunion ») sera organisée pour l'assurance de la qualité et la mise en œuvre harmonieuse des Travaux à chaque étape des Travaux. Les participants de la Réunion seront composés du Gouvernement du Bénéficiaire (ou l'Agence d'exécution), du Consultant, de l'Entrepreneur/du Fournisseur et de la JICA. Les fonctions de la Réunion sont les suivantes :
- a) Partager des informations sur l'objectif, le concept et les conditions de conception de la part de l'Entrepreneur, avant le démarrage de la construction,
- Discuter des questions touchant les Travaux, telles que la modification de la conception, essai, inspection, contrôle de sécurité et obligation du Client pendant la construction. 6
- (2) Etape de suivi et d'évaluation ex-post
- Après l'achèvement du Projet, la JICA continuera de rester en contact étroit avec le Gouvernement du Bénéficiaire afin de s'assurer que les réalisations du Projet sont utilisées et maintenues correctement pour atteindre les résultats attendus. 1)
- En principe, la JICA procédera à une évaluation ex-post du Projet au bout de trois ans à compter de la date d'achèvement. Le Gouvernement du Bénéficiaire doit fournir tous les renseignements nécessaires que la JICA peut raisonnablement demander. 5
- (3) Autres
- Considérations environnementales et sociales 1

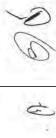
Le Gouvernement du Bénéficiaire doit examiner attentivement les incidences environnementales et sociales du Projet et se conformer aux réglementations environnementales du Gouvernement du Bénéficiaire et aux Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010).

Principaux engagements à prendre par le Gouvernement du Bénéficiaire

Pour assurer la mise en œuvre harmonieuse du Projet, le Gouvernement du Bénéficiaire est tenu d'entreprendre les mesures nécessaires, y compris l'acquisition des terrains, et de régler à la Banque la commission pour notification de I'A/P et la commission de paiement comme convenu avec le GDJ et/ou la JICA. Le Gouvernement du Bénéficiaire veillera à ce que les droits de douane, les taxes intérieures et les autres prélèvements fiscaux pouvant être appliqués au Gouvernement du Bénéficiaire concernant l'achat de produits evou services soient exemptés ou supportés par son autorité désignée sans utiliser le Don ni ses intérêts courus, puisque les fonds du Don proviennent des contribuables japonais

Utilisation adéquat 3)

d'affecter le personnel nécessaire pour son exploitation et sa maintenance et enfin de supporter toutes les Le Gouvernement du Bénéficiaire est tenu de conserver et d'utiliser correctement et efficacement les produits et/ou services entrant dans le cadre du Projet (y compris les installations construites et l'équipement acheté),







4) Exportation et réexportation

dépenses autres que celles couvertes par le Don du Japon.

Les produits achetés dans le cadre du Don du Japon ne doivent ni être exportés ni réexportés du pays Bénéficiaire.

## PROCEDURES DU DON DU JAPON.

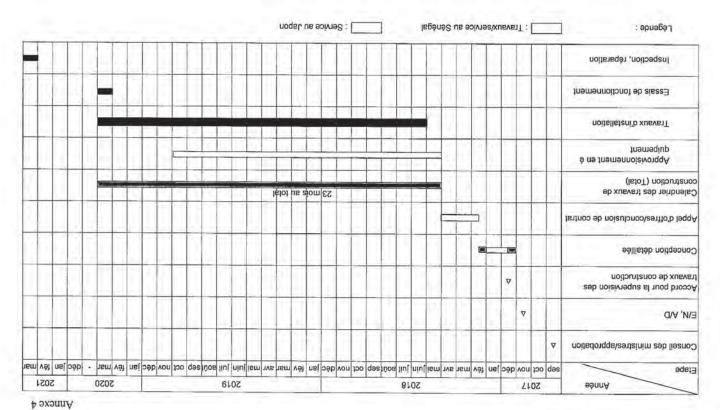
Etapes	Requête officielle	1. Préparation	100	2. Evaluation ex-ante			V			Ì	3. Mise en œuvre					4. Survi et dvatuation	ex-pusi
Procedures	Demande de Don par vote diplomatique	(1) Etude préparatoire Préparation de la conception générale et estimation des codts	(2) Etude préparatoire Baplication du projet de conception générale, y comprie l'estimation des coûts, les engagements, etc.	(5) Accord sur les conditions de mite en œ uvre	(4) Approbation par le Cabinet japonais	(5) Echange de Notes (EN)	(6) Signature de l'Accord de Don (A/D)	(7) Arrangement Bancaire (A/B)	(8) Passation du contrat avec un consultant et émission de l'Autorisation de Paiement (A/P)	(9) Plan détaillé (P/D)	(10) Préparation des dossiers d'appei d'offres	(11) Appel d'offres	(12) Passation du contrats avec contractant/fournisseur et émission d'une AP	(13) Travaux de construction/apptovisionnement	(14) Certificat d'achèvement	(15) Sulvi ex-post	(16) Evaluation ex-post
Remarques	Ls demande doir être soumise avant l'é tape de l'évaluation ex-ante.			Les conditions seront expliquées avec les projets de Notes (EN) et d'Accord de Don (AD) qui sezont signés avant l'approbation par le Gouvernement du Japon.				Nécessité d'informer la JICA	La non-objection de la JICA est reguée		La non-objection de la JICA est requise	La non-objection de la JICA est requise	La non-objection de la JICA est requise	La non-objection de la JICA est requise pour une modification majeure de la conception et la modification des contrats.		A metre en zeuvre genéralement 1, 3, 10 aus après l'achèvement, sous niserve de modifications	A mettre en œuvre essemiellement 3 ans
Gouvernement d Bénéficiaire	*	×	×	*		×	ж	×	*	*	×	×	*	*	×	×	×
Gouvernement du Japon	*		1011	* (EN)	×	*		ī			H		-	-	T		
лсу		×	*	, (A/D)			*	8		H	Ė					×	*
Consultants		к	*					T	×	×	×	. 8		×	×		
Entreprendung	= 1	1							E4:	I		×	×	*	×		
Correspondant								×	×				×				

notes :

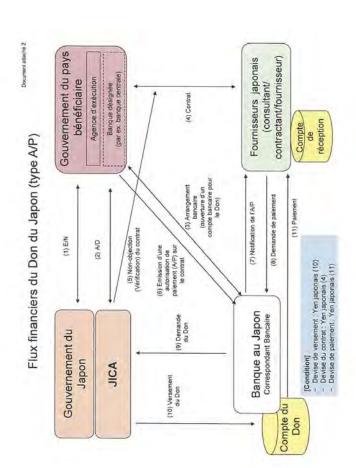
1. Le Project Monitoring Report(PMR) en anglais et le Rapport d'achèvement du Projet doivent être soumis à la JICA comme convenu dans IA/D.

2, La non-objection de la JICA est requise pour Talitibution du don pour le montant restant ev/ou les imprévus comme convenu dans l'AID.











# 1. Obligations spécifiques du Gouvernement du Sénégal qui ne seront pas financées par le Don

(1) Avant l'appel d'offres

°z		Date butoir	En charge	Court estimé (mille US\$)	
-	Ouvrir un compte bancaire (Arrangement Bancaire A/B)	Dans un délai d'un mois après la signature de l'A/D	MEFP		_
CI	Emettre une autorisation de paiement (A/P) auprès d'une banque au Japon (le Correspondant Bancaire) pour le paiement au consultant	Dans un délai d'un mois après la signature de l'A/D	MEFP	9	
0	Elaborer et prévoir le budget nécessaire à la mise en œuvre l'EPP (évaluation environnementale préliminaire)	Août 2017	SENELEC	40	_
4	Approuver PEEP	Septembre 2017	Ministère de l'Environnement et du Développent Durable		
50	Mettre en œuvre l'EPP		SENELEC		_
10	Tenir la réunion des parties prenantes et informer les règles de compensation selon la politique d'indemnisation conforme aux Directives de la JICA	Avant fin juillet 2017	SENELEC	·	
-	Prévoir le budget nécessaire pour le nettoyage des sites prévus pour l'installation des lignes de distribution (ex. enlèvement des noches, buissons, arbres, marécages, etc.) et les indemnités compensatoires selon la politique d'indemnisation compone aux Directives de la JICA.	Avant les travaux de construction	SENELEC	350	
00	Soumettre le « Rapport du Suivi du Projet » (RSP) (avec les résultats de la conception détaillée)	Avant la préparation des dossiers d'appel d'offres	SENELEC	¥	-
0	Assurer la disponibilité des sites du Projet suivants : 1) Poste de répartition de Sococim 2) Tracé des linges de distribution	Avant la préparation des dossiers d'appel d'offres	SENELEC	ii.	
10	Obtenir le plan, le zonage et les permis de construction	Avant le lancement des dossiers d'appel d'offres	SENELEC	10	
	Nettoyer, niveler et réhabiliter les sites suivants:  1) Enlever les équipements existants (ex. sur la route « Campus », les tuyaux de drainage)  2) Appareillage classiques (AIS) existants  3) Construire une voie d'accès pour les travaux de construction devant le poste de répartition de Sococim	Avant les travaux de construction	SENETEC	33	
12	Assurer le budget nécessaire pour un dépôt pour l'Ageroute pour les travaux d'installation des câbles souterrains	Avant la préparation des dossiers d'appel d'offres	SENELEC	06	

(2) Pendant la mise en œuvre du Projet

o <sub>Z</sub>	Bléments		En charge	estimé (mille USS)	Réf.
-	Emettre une autorisation de paiement (A/P) auprès d'une banque au Japon (le Correspondant Bancaire) pour le paiement au(x) fournisseur(s)	Dans un délai d'un mois après la signature de(des) contrat(s)	MEFP		
	Prendre en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services sur la base de I/A/B			-	μŲ
2	1) Commission de notification de l'A/P	Dans un délai d'un mois après la signature de(des) contrat(s)	SENELEC	28	
100	2) Commission de paiement sur l'A/P	pour chaque paiement	SENELEC/ MEFP		
Total Contraction	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides au port de débarquement dans le pays bénéficiaire et faciliter le transport intérieur pour les fournisseurs	Durant le Projet	SENETEC		
	Accorder aux personnes physiques japonaises et/ou aux personnes physiques des pays tiers dont les services seront nécessaires à la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours au pays bénéficiaire affin qu'ils puissent effectuer pleinement leur travail	Durant le Projet	SENELEC		
	Assurer que les droits de douane, les taxes intérieures et d'autres charges fiscales y compris les charges et les prélèvements de l'UEMOA et de la CEDEA Q qui pourraient être imposés dans le pays bénéficiaire en ce qui concerne l'achat des produits et/ou les services seront exonérés.	Durant le Projet	SENELEC		إلمما
	Supporter tous les frais nécessaires à la mise en œuvre du Projet, à part les frais qui sont couverts par le Don	Durant le Projet	SENELEC	0-01	
	1) Soumettre le Rapport du Suivi du Projed après chaque étape des travaux sous le(les) contrat(s) tels que l'expédition (des équipements/matériaux), la remise à main, les travaux d'installation et la formation sur l'exploitation	Dans un délai d'un mois après l'achèvement de chaque étape des travaux	SENELEC		
	Soumettre le Rapport du Suivi du projet (en version finale)	Dans un délai d'un mois après la signature du certificat d'achèvement des travaux sous le(les) contrat(s)	SENELEC	9 - 6	
-	Soumettre le rapport d'achèvement du Projet	Dans un délai de six (6) mois après l'achèvement du Projet	SENELEC		
	Enlever les équipements existants (appareillage AIS, les bâtiments) et nettoyer les sites prévus pour l'installation des lignes de distribution (ex. enlèvement des roches, buissons, arbres, etc.)	Durant le Projet	SENELEC	243	
0	Prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des travaux de construction - Contrôle de circulation - Mise en place des ciótures pour la sécurité du chantier	Durant la construction	SENELEC		



chantier			
Soumettre à la JICA les résultats du suivi environnemental au moyen du formulaire du suivi tous les trimestres dans le cadre du Rapport du Suivi du Projet	Durant la construction	SENELEC	1.0
Mettre en œuvre le Plan de Gestion -Environnementale et le Plan du Suivi -Environnemental	Durant la construction	SENELEC	
Effectuer le suivi social et soumettre ses résultats à la JICA au moyen du formulaire du suivi tous les trimestres dans le cadre du Rapport du Suivi du Projet	Durant la construction	SENELEC	6.7
Modifier le système SCADA existant du poste de distribution de Mbao	Durant la construction	SENELEC	10
Installer les transformateurs pour les stations de distribution	Durant la construction	Durant la construction	3
Prendre les procédures nécessaires pour le transport 16 intérieur terrestre (y compris la mise en place de force de l'ordre)	Durant la construction	SENELEC	90

o Z	Eléments	Date butoir	En charge	Coût estimé (mille	Réf.
-	Mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnementale et le Plan du Suivi Environnemental	Pendant la période selon le Plan de Gestion Environnementale et le Plan du Suivi Environnemental	SENELEC		
-04	Sournettre à la JICA semestriellement les résultats du suivi environnemental au moyen du formulaire du suivi environnemental au moyen de fere prolongée si un impact négalif environnemental quelconque a été identifié. La prolongation du suivi environnemental sera décidée d'un accord communente la SENELEC et la JICA.	Pendant trois (3) ans après l'achèvement du Projet	SENELEC	4	
60	Maintenir et exploiter convenablement et efficacement les ouvres construits et les équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon  1) Attribution du coût de maintenance  2) Structure d'exploitation et de maintenance / vérification quotidienne/inspection périodique	Après l'achèvement de construction	SENELEC	30/an	Mari

## Rapport de Suivi du Projet

## Nom de projet Accord de Don No. XXXXXXX Mois 20XX

### Information sur l'organisation

### Informations générales :

E/N	Date de signature: Durée:	
A/D	Date de signature: Durée:	
Source de financement	Gouvernement du Japon: Montant n'excédant pas JPY Gouvernement du ( ):	millions



1: Description du projet

Objectif du Projet 1-1

	ı
	ı
	ı
	1

Fondement du Projet 1-2

- Objectif global auquel le projet contribue (politiques et stratégies nationales
  - /régionales/sectorielles) Situation des groupes ciblés par le Projet

indicateurs pour les mesures pour « l'Efficacité » 1-3

Indicateurs quantitatifs relatifs aux mesures d'atténuation pour les objectifs du Projet	ix mesures d'atténuatio	nod uc	les objectifs du Projet	
Indicateurs	Initial (Année	$\sim$	Cible (Année	
Indicateurs quantitatifs relatifs aux mesures d'atténuation pour les objectifs du Projet	nesures d'atténuation po	ur les of	ojectifs du Projet	

A-4-21

2 : Détails du projet

Emplacement du projet 2-1

Actuelle	
Initiale (proposé lors de la conception générale)	
Composants	H

Etendue des travaux 2-2

Composants	Initiale* (proposé lors de la conception générale)	Actuelle*

Raisons de modification de l'étendue (s'il y a lieu).

8/0 W

23

Calendrier d'exécution 2.3

(RSP)

	II.	itial	
gnation	Projet de Conception Générale	(Au moment de signature de l'A/D)	Actuel

Raisons de modification de calendrier, et leurs répercussions sur le projet (s'il y a lieu)

7-4

-4 Mesures à prendre par le Bénéficiaire 2-3-1 Avancement d'exécution des obligations spécifiques Voir la pièce jointe 2.

2-3-2 Activités Voir la pièce jointe 3.

2-3-3 Rapport sur le "Procès-Verbal" (PV) Voir la pièce jointe 11.

Coût du projet 2-5

2-5-1 Coût couvert par le Don (confidentiel jusqu'à l'appel d'offres)

Note:

1) Date d'estimation : 2) Taux de change : 1 Dollar US = Yens japonais

## 2-5-2 Coût pris en charge par le Bénéficiaire

(A)	Actuel		
Coût (I 000 FCFA)	Initial 1),2) (proposé lors de la conception générale)		
	Actuel (en cas de modification)		
Composantes	Initial (proposé lors de la conception générale)	T.	Total

1) Date d'estimation : Note:

2) Taux de change : 1 Dollar US =

S'il y a un écart important entre le montant initialement prévu et le montant actuel, indiquez la (les) raison(s), les mesures prises (si elles sont prises)

(RSP)

### 2-6

- Organisme d'Exécution
  Son rôle, situation financière, capacité, recouvrement des coûts etc.,
  Organigramme incluant le service en charge de l'exécution et le nombre d'employés

Initial : (au moment de la conception générale

A-4-22

Nom:

Rôle:

Situation financière:

Ressources humaines (nombre de l'effectif et ses compétences) : Structure institutionnelle et organisationnelle (organigramme) :

Actuel (RSP)

### Impacts environnemental et social 2-7

- Les résultats du suivi environnemental sont tels qu'ils sont présentés en Pièce Jointe 5 conformément au Calendrier 4 de l'A/D.
- Les résultats du suivi social sont tels qu'ils sont présentés en Pièce Jointe 5 conformément au Calendrier 4 de l'A/D.
- L'information sur les résultats divulgués du suivi environnemental et social aux parties prenantes locales, le cas échéant.



25

## 3: Exploitation et Maintenance (E&M)

## 3-1

la direction/section responsable, la disponibilité de mode d'emploi et de manuels, la Système structurelle pour l'E&M - Plan d'exploitation et de maintenance (le nombre et la compétence du personnel de disponibilité de pièces de rechange, etc.)

Initial : (au moment de la conception générale) Actuel: (RSP)

#### Coût et budget de l'E&M 3-2

Le coût annuel de l'E&M pendant l'exécution du projet, le coût connu jusqu'aujourd'hui, et le budget annuel pour l'E&M

Initial : (au moment de la conception générale) Actuel: (RSP,

## 4: Précautions (Gestion de Risques) et Mesures d'Atténuation

- œuvre, les résultats et la durabilité du projet, et les mesures à prendre sont les Les risques et les problèmes, si cela existe, qui pourraient affecter la mise en
  - Mesures d'atténuation à prendre contre les risques potentiels

## Evaluation des risques potentiels (au moment de la conception générale) Problèmes au départ et mesures : (PV)

risques potentiels	Evaluation
Risques potentiels du projet	Evaluation
I. (Description du risque)	Probabilité: Elevé/Moyenne/Bas
	Impact: Elevé/Moyenne/Bas
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures d'atténuation :



		- 1		
. 1	_	-	5	'n.
12	-	-	٠	
	_	-	-	-

pourraient être utiles pour réaliser les effets et l'impact attendus du projet, et pour assurer sa durabilité.

Plan de contingence (éventuellement):

Action durant la mise en œuvre :

Analyses de probabilité et d'impact :

Mesures d'atténuation :

Probabilité: Elevé/Moyenne/Bas

(Description du risque)

Impact: Elevé/Moyenne/Bas

Plan de suivi relatif aux indicateurs pour la post-évaluation

Veuillez décrire les méthodes de suivi, la (les) section(s) ou le (les) département(s) en charge du suiví, la fréquence, et la durée du suivi des indicateurs mentionnés à l'alinéa 1-3.

5 : Evaluation lors de l'achèvement du Project et plan de suivi

5-1 Evaluation générale Décrivez votre évaluation générale sur le projet

Leçons tirées et recommandations

Veuillez décrire les leçons tirées de l'expérience du projet, qui pourraient être utilisées dans le cadre de l'assistance future ou des projets similaires, et des recommandations qui

27

Plan pour les imprévus (éventuellement) :

Problèmes actuels et mesures prises (RSP)

Action durant la mise en œuvre ;

Plan pour les imprévus (éventuellement) :

Action durant la mise en œuvre :

Analyses de probabilité et d'impact :

Mesures d'atténuation :

Probabilité: Elevé/Moyenne/Bas

(Description du risque)

Impact: Elevé/Moyenne/Bas



#### Pièces jointes

- Carte de localisation du Projet
   Obligations spécifiques du Bénéficiaire qui ne seront pas couvertes par le Don
   Rapport mensuel soumis par le Consultant
   Appendix Photocopie du Rapport d'Avancement de Contractant (s'il y en a)

Liste des membres du Consultant

- Liste des principaux personnels du Contractant

- Check-list pour le Contrat (y compris le document concernant l'amendement du contrat/Accord et le calendrier de paiement)
  - Formulaire du suivi environnemental/Formulaire du suivi social
  - Formulaire du suivi environnemental/Formulaire du suivi socia
     Fiche de suivi sur les prix des matériels spécifiés (Trimestriel)

Rapport sur la proportion des approvisionnements (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers) (seulement le RSP final)

- 7. Photos (en format JPEG sous CD-ROM) (seulement le RSP final) 8. Liste des équipements (seulement le RSP final)
- Plan de conception (seulement le RSP final)
   Document du procès-verbal (seulement le RSP final)

A-4-24

SHARE	cumulitra n		7.8	ontinuing fine trasests. I	_	Transminimentarivid t	
Rubeiques relatives A l'environnement	(1) Plants of autoritations, op leatlens	(3) Espisariem au public	(3) Examen der All ematives	(1) Qualité de l'ess	(1) Zenes prorégées	(1) Scorystánc	
_	(i) List exports (25) and the case primaries (as sincered as the special parameter (b) Largeons (25) and the case primaries (as Largeons (25) and the case primaries (as Largeons (25) and the case primaries (b) Largeons (25) and the case primaries (c) Largeons (25) and the case primaries (c) Largeons (25) and the case primaries (c) Largeons (	(a) La sakum da project ot los insynats postanticis sons da suffluentant explicições anna parte postante esta parte esta postanticis sons da sur parte postante de los partes de productivos das partes productivos de particios prematos foncias esta del de detuma de partes productivos das partes promutos foncias (de) de detuma de partes partes de la parte de la parte de la parte de la parte financia de la parte financia de la parte de la	(4) Dis plans alternatifie du projet convilla del resmoch (y ocerynt l'acusten dat apprets servicencemptalaers et abellan)?	(in Il Virginos de prints d'autre de la comment, montante de la companyament, montante de translater de la comment, montante de translater anné de la comment de translater anné de la comment de translater anné de la comment de translater anné de degratation, des menants aons elles prints 1.	(b) Lo sire de projek ext-å filod dant des senes problèges par les leit de pays ou par des convenient interminandes l'Le projet pout-la flecter un sonse protégées o	All Leits the yorge comproded det both it primaries are fright trop locks and all and	(a) Y a-k-il sur le frant des ligers de transmission débochenk des reser es la maiure de rereint en et différe et mai de de behannes ou des génemens sé termàs popermès i se produce? Des receiras agentes (eds. Joses forms potentes) et produce le des construction adaptete, por -cité privary?
New N	x z . z 3835	0(9)	3	2 3	N (t)	2 2 3 3 3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	N (G) N N N
Considerations anytocatomentals of sociates concreted (Ruissos pracrouthos, justificacions, mesures d'actomation, etc.)	(b) (Solic has unchanges even Britains) mightis, provide convisionments the Britains and the Britains and the solic measurement by the character of the character and the Britains and the solic and the Britains and the	Le sexed, 77 ms 2017, 10 Scarlor a organic la classics area les paries primaires, le leite epit Naturales, galerones de la prima destale carte pringer de la lefinarionismes qui y sext lemidiss, SSMAC, SONATE, SONATE, SONES PETRIGUES et le extante, de à contrar de projet femplacement dan potens et la mair de distribución sade organica. De surre part, les enis sext demanda en fiscale de des listinge pour le 10 julie.	(i) A year gout has the refloaders I I is found; me reflect as it is the reflection of a plan agent shall be a present by a present by a present of a plan agent and a plan agent and a plan agent and a plan agent a plan agent and a plan agent agen	O'l a present forgit en primosi para del trema spronepent la petiticion des esta. D'avec part, dest los carivents den altes prèven pour le Prégin, il al-buice para del bustis positure cabi che tempora des tensus.	(i) Dave ha scores cables du Projet et fourt anvirons, il o'évaite pas do réserve de fance et parocile.	La redeficial or pytote par ka trava, apountial provincial provincial provincial and a provincial p	Elect dones que la modificación prévencibant l'uniciste de seuvrau pestre de consocion el als persos de distribución en prise de sin referencia de certas, est la siste a la parte de sucier a trocklar consideración (ser propago de S. C. S.







1	
-	-
E	
	4

Rubringues relatives 8 a l'environment	(C) They was a second of the company	(1) Suive	March Tiess de la dis projet de la projet de	1) In or qui concerne is trans e des invente in trans e des invente interna conceilo, al la				
Contactualisms environmentales et sociales constites (Rateurs pour environ, justifications, menures il kateuration, etc.)	Le notave des insertiums des terras meiros des terras meiros des terras meiros de terras meiros de terras de terras de terras meiros de terras de	products arbitrounes.)	(i) Le deplacement et, la ribertalization de gepublishen ner sons grau artiscipe dans it: la de de prister 1970, and de de cross collecte gener terre presentent et diference par la transper, savie des la primeors in sit un debt de caus fer joiner de transper, and de collecte par la transper, avie des la primeors in sit un debt de caus fer joiner de transper, avier des la primeors, avier de brait de savier de la primeors, de correcte de carcinación, de composit improprient se socion de basal de savier de carcinación, es de carcinación de la particular de carcinación general de deficier de certe servivit. L'almentalization es de collectiva de la definition de carcinación general de la carcinación de consequencia productiva.	It is became the personant partners and PMERIONA does in the defected by plant dely as 20 MeB. (MMERIONA does in the MEB. (MMERIONA MAIR IN THE MEB. (MMERIO	(b) In rositte pas daws in zone concerndo par lo projet ou dans los plemonum de eliza- de parimonian enfluent pour lacqueis das cosa obracions puntualidars s'impouent.	(A) Area to mission gones of throwing, organists in reportations as the proper post mission for the control of the proper part problem for the control of the proper part problem is the control of the proper part problem in a part of the control of the proper part problem is problem in a part of the proper part problem in a part of the proper part problem in a part of the problem in a requirement part part part problem in a requirement part part part part part part part par	La acon cable du priterro. Projet il Abrillo pua diz populationa autochismos que dis misterotti striangura.	The day of deligion formulate of emperature and emperature of demission of the confiction of the confi
Out O Non: N			0220 3838	VI-Serial Serial	N (E)	z 3	2 E	0000 2833
Principany démants à vortion	(a) Larent or converte to project repliques Acid are restrictated from 6 Tele Acid, tele forms and relative the project repliques Acid are restricted from 6 Tele Acid, tele forms and replaceine appropries as an effectable on 1 Information to secure of the Acid and Acid Acid Acid Acid Acid Acid Acid Aci	no posionites sobatables, compresant les formes, les anfants, les posionites à se l'a possionite son de la position de la position de la population abréditoris ?  Qui Laboud de protection d'aprédit est di abrim apais la résistablent ?  (a) Laboud de protection d'aprédit est di abrim apais la résistablent ?  Les expelled d'in mid-re souve et la seyona financiera ceuve la résistable de la population de la seyona financiera son de la control de	(i) Le poja posulu anoji un impaza nigali turi lu vie kila popultuloni bodisti Sin (i) Ol Millanda popultuloni bodisti Sin (i) Ol Millanda popultuloni dere etter erite etter appearation to the control of the control	digi Lo statumita companiatoro tieta i manialasoa de chira bostrupta son- elles ventes conformente il la bishilalas en tipsior data is son e l'	(All projet proced enformager des sites du parionaine archéologique, hatéorque, eschuel ou religious? Des mosures sont-clics envisagées pour protégar ces sites an conformals avec ha less du paya?	(g) Les projet pant d'a nove in vien pan majalif en le pan pagne boken tant une proce m nomp de panticolière I Les mazunes recessaires sent-cles prises I.	(i) Des may ant de ribbilité les languais sur la culture et le mode de vie des misorités chalques en des populations sottocheuses sont-al renéagles ? (ii) Les progrés impostes, et les enforts annientes et finis appoulation autocheuses sur les terrais et las restouces ?	On a confidenciate on beginning the pays that if suit conditions to troval cuts in the pays (b) On research appropries on evidencia provises a risk on so the pays of the provisions are realists and the pays of the pays o

marking.	Rubniques relatives à l'environmentent	Priccipane cidinents à virible	Our O Nor N	Considerations overnomentative et sociales coscrétes (Raisers pour ouivron, jeutifications, moures d'alternation, etc.)
samy ş	(1) Impacts pondout la mite on exure du preject	(N. D. De manuel perpendis and color entrappies por refutire its impacts geological to the proposition part of persistent part of the persistent part of the persistent part of the persistent cannot be designative, designative, etc.). The designative cannot be designated and persistent cannot be designed a	n x n E E	(b) De midmich de be polithiste meinem se production per let instruction. De constitution of the polithiste per le mismo in carrier aggregator de la mismo de constitution de la discontant de mismo de constitution de la discontant de mismo de constitution de la plant observation de la discontant de la plant observation de la discontant de la sons ultralias, des impact en mismo de la mismo de la discontant de la sons ultralias, des impact en la mismo de la mis
	(J) Suive	(N. D. Le presence) and pages distance of a treach an armous are programmen de Lubrid pearl test petrolist a sentrificar profester viscostification de la professe de la professe de la professe de la frequence de viviri que comprent com plant petrolist de professe de la professe de la frequence de viviri que comprent com plant petrolist de professe de la professe d	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Of Les automotion person against the configuration of the plant for which recommended to the configuration of the plant for which recommended to the configuration of the configuration of the Company of the Company of the Company of the configuration of the conf
	Reference and andres testes do commiste environmental	(a) Si niceasain, ul funcia on culta civiliare ks.s pointa protrinenta de la liste de centró (a) N la dis projeta de rostras.		(a) Blass donné que le Projez poete sur la mese en place do mesorés poete, le renouvelloment de colla-ci, et la mine on place des lignes de distribution, à référence à il sucres direct de visification environsementale n'est pas misossaire.
10N 9	Nate rur Pulitsarion de la Para de contrôle environmemental	(a) Si Moossialer, Il landra quament i viciler invasa et sur les insolutors insolution constants departed i si fontières nalisande ne les problemes innostiane. Escalament peut les projets successibiles de controlir des léteraises en appent men- re problemes de gracifica entrémestatie des éconés, la laise adéla, la des montités de la corbes d'access de les des la minima des la controlir de la corbes d'accessible en la rédustration de la corbes d'accessible en la rédus millione di characteristiques.	0 (0)	Are the pure SSPs tiltite faces by containtieurs OSS, by served her inferior faces to rate the faces that the scale of the faces that the scale of the faces that the scale of advantable trans. It is quivously, Austi, it gage SSPs first hybrid of use parties is set faile.



No. Impacts impacts Tendant les travaux	Pollution atmosphérique	Déchets (y compris le déblai)	4 Pollution des sols	5 Bruit, vibrations	7 Odeurs nauséabondes
s des	ique	<u>v</u>	soss	tions	qes
Impacts articipes	Pollution atmosphérique     en raison de gaz     d'échappement imputable     al l'utilisation d'engins de     chaniter et de vétricules     pour les travaux	Elimination des structures et équipements existants ayant été démantelés Débiat de terre à la suite des travaux de pose des lignes de distribution souterraines	Pollution des sols impusable à des fuites d'huile diélectrique	Bruit et vibrations imputables à l'utilisation d'engins de chantier et de véhicules pour les travaux	Odeurs nauséabondes     provenant des déchets et des toilettes du bureau et
Mesures d'autérnation	Minimisation du nombre de livraisons du matériel     Minimisation des heures de travail par une affectation optimale des engins de chanter     Utilisation de véhicules ayant fait l'objet d'une inspection addquate	La Senelec est dans l'obligation de proposer avant la mise en œuvre des travaux un plan qui devra être mis en vigueur par les sous-traitents en matire d'hygiène, sécurité, en vironnement (PPHSE), et les déchets seront éliminés de manière adéquate conformément audit plan.  Las équipements et le matériet ne pouvant pas être réutiliés seront employés par la Senclec. Les articles ne pouvant pas être employés seront remis à une entreprise de traitement de déchetes et éliminés de manière adéquate, par exemple dans un cadre contractuel avec une entreprise de raitement de déchetes et éliminés de manière adéquate, par exemple dans un cadre contractuel avec une entreprise de traitement des dechetes.	L'huile diélectrique est placée dans une enveloppe métallique telle que la cellule de transformateur, mais afin de renforer la prévention contre toute fuite à l'extérieur, une barrière de protection sera prévue autour de la cellule de transformateur.	Minimisation du nombre de livraisons du matérie  Minimisation des heures de travail par une affectation optimale des engins de chaniter  Utilisation de véhicules ayant fait  l'objet d'une inspection adéquate  (Note) Les cellules de transformateur seron placées à l'extérieur, mais une distance de séparation de la bordure du site sera assurée, et l'effet de blindage de murs et de bătiments devrait permettre une atténuation.	Un traitement adéqual sora assuré sur la base du plan d'hygiène du PPHSE. Figurant à la rubrique No. 3 Déchets.
Organisme d'execution responsable	SENELEC Entrepreneur	SEMELEC	SENELEC	SENELEC. Entrepreneur	SENELEC
Codt	Inclus dans le coût des travaux	Inclus dans le colit des travaux	Inclus dans le coût des travaux	Inclus dans le codit des travaux	Inclus dans le coût des travaux

No.	Rubriques des rimpacts	Impacis anticipés	Of attenuation of attenuation or references	Organisme d'exécution '/ responsable	Con
		du chantier	Pendant les travaux, les déchets produits seront éliminés de manière adéquale, par exemple dans un cadre contractuel avec une entreprise de traitement des déchets.  Des foilettes provisoires seront installées sur le chanière et un préposé à l'entretien sora affècté.		
2	Ecosystème	Disparition de Pécosystème en raison de l'élimination d'arbres et de la couche de surface lors de l'installation des lignes souterraines	La coupe des arbres sera réduite au minimum.     La couche de surface sera stockée temporairement dans les alemours et sera remise en place après remblayage.	SENELEC	Inclus dans Je coût des travaux
13	Topographic et géologic	Modification de la topographie en raison des travaux d'ensevelissement des lignes souterraines	<ul> <li>Lors du remblayage après les travaux d'ensevelissement, le sol sera aplani de manière à ce qu'il n'y ait pas de grandes différences par rapport à la forme originale.</li> </ul>	SENELEC	Inclus dans le coût des fravaux
4	Déplacement et réinstallation involontaires de populations	Dommages aux cultures     imputables aux travaux	Les récoltes seront effectuées avant le démarage des travaux, et des mesures de prévention de toutes nouvelles cultures uttérieures seront mises en place.	SENELEC	Inclus dans le coût de maintenance des installations de la Senelec
2	Economic régionale y compris l'emploi et les moyens de subsistance	d'ensevelissement des d'ensevelissement des lignes soulerraines, l'utilisation des terres cultivables seta temporairement limitée	S'il est nécessaire de modifier les terres cultivées en raison des travaux, des réparations adequates pour préjudices seront versées aux utilisateurs de ces terres.	SENELEC	Examens
00	Utilisation des terres et utilisation des ressources régionales	Limitation temporaire de l'utilisation des terres à l'intérieur des emprises.     Limitation de la circulation routière en raison des travaux de pose des lignes de distribution traversant les routes.	La coordination sera assurée en information les riverains et les communautés du plan des travaux.	Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux
20	Infrastructures sociales et services sociaux existants	- Limitation de la circulation routière en circulation routière en raison des travaux de pose des lignes de distribution traversant lès routes - Coupures de courant dues aux travaux de remplacement des équipements	La coordination sera assurée en information les riverains et les communantés qu plan des travaux.  Des efforts seront entrepris pour atténuer la congestion des routes et assurer la sécurité routière en coopérant avec les autorités  Elaboration du plan de coupures de courant et divulgation au public de celui-cei	SENELEC	Examens
28	Maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA	Maladies infectieuses     telles que le VIH/SIDA     parmi les équipes des	<ul> <li>Une prise en charge adéquate sera assurée sur la base du plan d'hygiène du PPHSE figurant la rubrique No. 3</li> </ul>	Entrepreneur	Inclus dans le coût des travaux









2
_

Inclus dans le coût des

SENELEC

travaux

Les équipements pour assurer la sécurité des ouvriers seront fournis, et

distribution d'électricité

transformation et

sécurité du travail) Milieu du travail

(y compris la

56

Accidents de choc

electrique

un milieu de travail sûr sera assuré.

assurée sur la base du plan de sécurité

Une priso en charge adéquate sera

Impacts sur la santé et la

entrepreneurs

sécurité des ouvriers

travaillant dans les

installations de

Mesures d'attenuation

Impacts anticipés

Rubriques des . Impacts

No.

du PPHSE figurant la rubrique No. 3

Déchets.

Inclus dans

le coût des

Entrepreneur

assurée sur la base du plan de sécurité

raison des risques de chute

Accidents de travail en

lors de travaux en hauteur

Accidents

30

Une prise en charge adéquate sera

du PPHSE figurant la rubrique No. 3 Le gaz SF<sub>6</sub> fera l'objet d'une gestion

travaux

Inclus dans

SENELEC

sans faille.

dans les installations GIS

transfrontalier et

31

Impact

changement

Fuites du gaz SF<sub>6</sub> utilisé

et de choe électrique

le coût des

travaux

Organisme responsable		Batrepreneur	Entrepreneur	Entrepreneur	Entrepreneur SENELEC	Entrepreneur	Entreprensur	Entrepreneur	SENELEC	SENELEC	Entrepreneur	Entrepreneur SENELEC	Entrepreneur
Préquence		Lors du démarrage des travaux Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	A 3 reprises : avant, pendant et après les travaux	Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux	A 3 reprises : avant, pendant et après les travaux	A3 reprises: avant, pendant et après les travaux	Elle sera mise en œuvre avant le démarrage des travaux	Tous les mois pendant la durée des travaux	Lors de mise en œuvres du type de travaux cible	Lors de mise en œuvres du type de travaux cible	Mise en œuvre répulière pendant
Methode		Vérification des pièces justificatives des véhicules et des engins de chantier inspection journalière sur le terrain des véhicules et de engins de chantier	Inspection sur le terrain  Vérification des pièces justificatives	. Echantillonnage et analyse des sols	Inspection sur le terrain	· Inspection sur le terrain	Inspection sur le terrain	Inspection sur le terrain	- Etude sur le terrain	Vérification du calendrier des travaux	Vérification du calendrier des travaux	Vérification du calendrier des travaux	· Plan de gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement
Rubrique		Inspections des véhicules et engins de chantier utilisés	Situation de la gestion et de l'élimination des déchets sur le chantier	Essaís des hydrocarbures pétroliers tolaux (TPH)	Conduite des véhicules et engins de chantier	Siluation de la gestion des déchets	Vérification des changements des arbres et de la végétation dans les endroits où des changements sont observés (prise de photos)	-	Situation de l'utilisation des terres	Ourée des restrictions d'utilisation	Calendrier et durée des travaux	Calendrier et durée des trayaux	Situation de mise en
Rubriques des impacts	[Pendant les travaux]	Pollution atmosphérique	Déchets (y compris le déblai)	Pollution des sols	Brult, vibrations	Odeurs	Ecosystème	Topographic cr géologie	Déplacement et réinstallation involontaires de populations	Economie régionale y compris l'emploi et les moyens de subsistance	Utilisation des terres et utilisation des ressources régionales	Infrastructures sociales et services sociaux existants	Maladies ,
No	Pe	200	m	4	5	7	12	Ē	14	17	82	20	28

Inclus dans le coût des

SENELEC

te cout des

SENELEC

Irayaux

Inclus dans travaux

le coût des

SENELEC

Гауацх

Inclus dans

enveloppe métalique telle que la cellule

imputable à des fuites

Pollution des sols

Après la mise en service

L'hulle diélectrique est placée dans une

35

34



Inclus dans le coût des

SENELEC

travaux

SENETEC

SENELEC

Annexe 9

Préquence de la mise en denarrage des travaux pendant la période des travaux journalière Avant le Mise en œuvre Résultats de la mise en œuvre Formulaire du Suivi Environnemental et Social (Autorisations)
Pollution de l'air (inspections des véhicules et engins de chantier utilisés) Date de mise en œuvre Inspection journalière sur le terrain des véhicules et d'engins de chantier Vérification des pièces justificatives des véhicules et des engins de chantier Rubriques du suivi

Organisme

Fréquence

Methode

sur l'hygiène, la sécurité et Vêtements et équipements Situation du rangement sur

que le VIH/SIDA

impacts

Rubriques des

No.

Rubrigue

SENELEC

Mise en œuvre régulière pendant la période des travaux

Vérification des rapports d'accidents

Nombre d'accidents

le fieu de travail de travail

sécurité du travail)

(y compris la

29

Milieu du travail

SENELEC

1 fois/an

Echantillonnage et analyse des

sols

Essais des hydrocarbures pétroliers totaux (TPH) Prévention d'entrée dans

[Lors de la mise en service]

Accidents

30

Pollution des sols

4

Mise en œuvre en

SENELEC

tant que maintenance journalière/

(inspection des barrières de prévention contre l'entrée)

les installations de transformation et de distribution d'électricité

Accidents

30

Inspection sur le terrain

SENELEC

régulière pendant la période des travaux

Mise en œuvre la période des

Inspection sur le terrain

travaux

[Pendant les travaux]

SENELEC

maintenance journalière/ régulière

Mise en œuvre en

Inspection sur le terrain (inspection des installations)

Fuites de gaz SP<sub>6</sub>

transfrontalier et

Impact

changement climatique

31

rėgulière tant que

Pollution de l'air (inspections des véhicules et engins de chantier utilisés)	icules et engins	de chantier utilisés)	
Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre
Vérification des pièces justificatives des véhicules et des engins de chantier			Avant le démarrage des travaux
The control of the co			Mise en œuvre
inspection journaliste sur le terrain des véhicules et d'engins de chantier			journalière pendant la période des
Déchets (situation de la	gestion et de l'	Déchets (situation de la gestion et de l'élimination des déchets sur le chantier	
Rubrīques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre
			Mise en
Etude sur le terrain			journalière pendant la période des travaux
			Mise en
Vérification des pièces justificatives			journalière pendant la période des
Contamination des sols (essais TPH)			travaux
Rubrīques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre
Echantillonnage et analyse des sols			Avant les travaux
Echantilionnage et analyse des sols			Pendant les travaux
Echantillonnage et analyse des sols			Après l'achèvement
			ucs navany

37



1	~	
E.	5	

	DI UIL EL VIDIALION (ULINSALION DES VENICUIES EL ENGINS DE CHAMILE)	de channer)	
Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre
			Mise en œuvre
Etude sur le terrain			journalière pendant la période des travaux
Odeurs nauséabondes (situation de la gestion des déchets)	a gestion des déc	shets)	
Rubriques du suívi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre
			Mise en
Sparing Statement			ionmalière
Etude sur le terrain			pendant la période des
Écosystèmes (vérification des changements	ngements des arbres	et de la végétation dans les	endroits où des
	Date de	The State of County	Fréquence de
Rubriques du suivi	mise en	Résultats de la mise en œuvre	la mise en
			Avant la
Etude sur le terrain			construction
Etude sur le terrain			Pendant les
Etude sur le terrain			Après l'achèvement des travanx
pographie et géologie (prises de p	hotos dans les er	Topographie et géologie (prises de photos dans les endroits où des changements sont observés)	
Rubriques du suivi	Date de mise en	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en
	21.12		Armer la
Etude sur le terrain			construction
Etude sur le terrain			Pendant les travaux
Etude sur le terrain			Après l'achèvement
placement et réinstallation involor	itaires de popula	Déplacement et réinstallation involontaires de populations (situation d'utilisation des terrains)	ns)
and the second	Date de	Décollecte de la mitra su missa	(Ta
Kubinques au suivi	oeuvre	Resultats de la mise en œuvre	ta mise en œuvre
			Avant le
Etude sur le terrain			demarrage des travaux
onomie régionale y compris l'emp	loi et les moyen	Economie régionale y compris l'emploi et les moyens de subsistance (période de restriction d'utilisation)	d'utilisation)
Rubriques du suivi	Date de mise en	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en

пачаих			pendant la durée des
lisation des terrains et utilisation de	s ressources ré	Utilisation des terrains et utilisation des ressources régionales (procédés et période des travaux)	
Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre
Vérification du calendrier des travaux			Lors de mise en œuvre du type de travaux cibles
Infrastructures sociales et services sociaux existants (procédés et période des travaux)	aux existants (	procédés et période des travaux)	
Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre
Varification du calendrier des			Lors de mise
			type de travaux cibles
Maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA, etc. (situation sanitaires, environnementaux et de santé)	VIH/SIDA, et	de la mise en œuvre	d'encadrements
Rubriques da suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre Mise en
Plan de gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement			couvre journalière pendant la période des travaux
Millen de travail (y compris la sécurité des lieux de travail)	au travail) (vē	Milieu de travail (y compris la sécurité au travail) (vêtements et équipement de travail, ordre et rangement des fieux de travail)	re et rangement
Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuyre
Etude sur le terrain			Mise en œuvre journalière pendant la période des
Accidents (situation de la survenance)			travaux
Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la misc en œuvre
Vérification des rapports d'accidents			Mise en œuvre journalière pendant la
			période des travaux

[Lors de la mise en service]

Contamination des sols i Rubriques du suivi
------------------------------------------------





Echantillonnage et analyse des sols			1 fois/an
Accidents (prévention d'entrée dans les installations de transformation et de distribution d'électricité)	s installations d	le transformation et de distribution d'	(lectricité)
Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre
			Mise en
Tremportion one to township (interesting			couvre en tant
inspection sur le terrain (inspection) des barrières de prévention contre l'entrée)			que maintenance journalière/ régulière
Impact transfrontalier et changement climatique (fuites de gaz SF <sub>6</sub> )	limatique (fuite	s de gaz SF <sub>6</sub> )	
Rubriques du suivi	Date de mise en œuvre	Résultats de la mise en œuvre	Fréquence de la mise en œuvre
			Mise en
			ceuvre en lant
Inspection sur le terrain (inspection des installations)			que maintenance joumalière/ régulière

Annexe 10



#### 1. Exonération des droits de douane pour les produits et les matériaux importes

Etape 8	Présenter préalablement tous les documents pour		
Etape 7	Bénéficier d'exonération des droits de douane et recevoir tous les documents nécessaires		
Etape 6		Transmettre les documents relatifs à l'exonération	
grabe 2			Emettre les documents relatifs à l'exonération des droits de douane
Erape 4	-		Recevoir la demande
Etape 3		Demande de l'exonération des droits de douane	
Etape 2	Envoyer les documents ci-mentionnés à la SENELEC		
Etape 1	Préparer les documents suivants;  1) Elaborer la liste complète des produits/matériels  2) Remplir le document "Titre d'Exonération" (TE)  sur la base d'un formulaire de facture pro forma  3) Préparer une photocopie de l'E/N  Préparer une photocopie de l'E/N		
	Contractant	SEMETEC	XIdV





#### II əxənnA



#### la Ppartie sénégalaise Calendrier provisoire des dépenses pour les principales mesures prises en charge par

£98	01	320	98£	LTI	(SSU alfim) (Soft Total (mille USS)	
05		05			Prendre les procédures nécessaires pour le transport intérieur terrestre (y compris la mise en place de force de l'ordre)	
ξ	€				Installer les transformateurs pour les stations de distribution	
10		01			Modifier le système SCADA existant du poste de distribution de Mbao	(Z) 1¢
243		243			Enlever les équipements existants (appareillage AIS, les bâtiments)	6 (Z)
06	-			-06	Assurer le budget nécessaire pour un dépôt pour l'Ageroute pour les travaux d'installation des câbles souterrains	71 (1)
33	10.0		33		Nettoyer, niveler et réhabiliter les sites du Projet	11 (1)
10	-			01	Obtenir le plan, le zonage et les permis de construction	01(1)
320	1		058		Prévoir le budget nécessaire pour le nettoyage des sites prévus pour l'installation des lignes de distribution (ex, enlévement des roches, aclon le politique d'indemnisation conforme aux Directives de la JICA	
0¢	11.55			01	Elaborer et prévoir le budget nécessaire à la mise en œuvre l'EPP (évaluation environnementale préliminaire)	€(1)
38	L	21	E	1	services sur la base de l'A/B	7 (Z)
ε	15			3(*)	Emetire une autorisation de paiement (A/V) auprès d'une banque au Japon (le Correspondant Bancaire) pour le paiement au consultant	2(1)
Ε			L-	(*) €	Ouvrir un compte baneaire (Arrangement Baneaire A/B)	1(1)
IstoT	2020	6107	8102	7102	19	N" de l'Annexe 5 du procès-verbal

